



Investir dans les populations rurales



République Gabonaise

Projet de développement agricole et rural (PDAR)

Rapport d'achèvement

Rapport principal et appendices

Version provisoire



PDAR

Projet de

Développement

Agricole et

Rural

Mission date: 19 avril – 8 mai 2017
Document Date: 31 mars 2018
Project No. 1100001313
Report No: **4727-GA**

Division Afrique de l'Ouest et du Centre
Département des Projets et Programmes

Table des matières

Équivalents en devises (mai 2017)	iii
Poids et mesures	iii
Abréviations et acronymes	iv
Carte de la zone du projet	v
Résumé. 1	
A. Introduction.	3
B. Description du Projet.	3
C. Évaluation de la pertinence du projet	5
D. Évaluation de l'efficacité du projet.	7
E. Évaluation de l'efficacité du projet	25
F. Évaluation de la durabilité	33
G. Enseignements tirés	35
H. Conclusions et Recommandations	36

Annexes

<u>Annexe 1</u>	Termes de référence de la mission d'appui à la préparation du rapport d'achèvement	40
<u>Annexe 2</u>	Liste des personnes rencontrées et programme de la mission	43
<u>Annexe 3</u>	Matrice de notation à l'achèvement (PCR Rating Matrix)	46
<u>Annexe 4</u>	Cadre logique du projet	59
<u>Annexe 5</u>	Récapitulatif des missions de supervision et de suivi	63
<u>Annexe 6</u>	Synthèse des modifications apportées aux accords de financement et la conception du projet.	66
<u>Annexe 7</u>	Coûts et financement du projet	68
<u>Annexe 8</u>	État d'avancement matériel du projet	83
<u>Annexe 9</u>	Données SYGRI	85
<u>Annexe 10</u>	Analyses financière et économique	91
<u>Annexe 11</u>	Evaluation de l'impact sur l'environnement	99
<u>Annexe 12</u>	Conclusions et Procès Verbal de l'atelier de partage et d'autoévaluation du PDAR	101
<u>Annexe 13</u>	Procès-Verbal de l'atelier national d'achèvement des parties prenantes du PDAR	133

Équivalents en devises (mai 2017)

1 dollar US (USD)	=	586 FCFA
1 000 FCFA	=	1,706 USD
1 euro	=	1,119 USD
1 000 FCFA	=	1,524 euros
1 euro	=	655,957 FCFA

Poids et mesures

1 kilogramme	=	1000 g
1 000 kg	=	2.204 livres
1 kilomètre (km)	=	0.62 mille
1 mètre	=	1.09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0.405 hectares
1 hectare	=	2.47 acres

Abréviations et acronymes

AFD	Agence française de développement
CA	Centre d'affaires
CARBAP	Centre Africain de Recherches sur les Bananiers et Plantains
CCTP	Comité de Coordination Technique Provincial
CEP	Champ Ecole Paysan
CG	Centre de groupage
CIAM	Centre d'Introduction d'Adaptation et de Multiplication du Matériel Végétal
CNPS	Comité National de Pilotage et de Suivi
CTAMF	Commission Technique d'Approbaton des Microprojets de Filière
DNP	Direction Nationale des Projets FIDA
DP	Directeur du projet
DPD	Demande de paiement direct
DRF	Demande de remboursement de fonds
DSCRP	Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté
GIE	Groupement d'intérêt économique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FRAO	Fondation Rurale pour l'Afrique de l'Ouest
GIE	Groupements d'intérêt économique
GP	Groupements de producteurs
IEC	Information-éducation-communication
IGAD	Institut Gabonais d'Appui au Développement
IRAD	Institut de Recherche Agronomique pour le Développement (Cameroun)
IRAF	Institut de Recherches Agronomiques et Forestières
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
LODES	Loi d'Orientation du Développement Economique et Social
MAEPG	Ministère de l'agriculture, de l'élevage, chargé du programme GRAINE
MER	Micro-entreprise rurale
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
PARIR	Projet d'appui à la réhabilitation des infrastructures rurales
PDAR	Projet de développement agricole et rural
PNDRT	Programme National de Développement des Racines et Tubercules
PRODIAG	Projet de développement et d'investissement agricole
PTBA	Programme de travail et budget annuel
RH	Ressource humaine
RPE	Rapport de préévaluation
RSE	Responsable suivi-évaluation
RTG 9	Radio télévision gabonaise, Station Provinciale du Woleu Ntem
SPFA	Superviseur de la promotion des filières agricoles
SRC	Superviseur du renforcement des capacités des différents acteurs
SSE	Système de suivi et évaluation
TAC	Technicien d'appui conseil
UGP	Unité de gestion du projet
VNU	Volontaire des Nations Unies

Carte de la zone du projet

République Gabonaise

Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR)



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

Aperçu synthétique du projet

Pays	Gabon
Nom du projet	Projet de développement agricole et rural (PDAR)
Prêt FIDA	N° 722-GA
Don FIDA	N° 970-GA
Prêt additionnel	N° 200000044100 (fonds fiduciaire espagnol)

Dates clés

Accord de prêt (No 722-GA) et accord de don (No 970-GA)

Approbation du FIDA	Signature	Entrée en vigueur	Examen à mi-parcours (date initiale)	Examen à mi-parcours (date effective)	Évaluation intermédiaire
Septembre 2007	26 octobre 2007	20 mars 2008	Septembre 2011	Mai 2012	Non prévu
		Achèvement (date initiale)	Achèvement (date effective)	Clôture du prêt (date initiale)	Clôture du prêt (date effective)
		31 mars 2014	31 mars 2017	30 septembre 2014	30 septembre 2017

NB : Initialement prévu pour une période de six ans, le projet a bénéficié d'une extension exceptionnelle de trois ans afin de pouvoir mettre en œuvre le financement additionnel ci-dessous.

Accord de prêt additionnel

Approbation du FIDA	Signature	Entrée en vigueur	Examen à mi-parcours (date initiale)	Examen à mi-parcours (date effective)	Évaluation intermédiaire
Décembre 2013	4 décembre 2014	7 août 2015	Néant	Mai 2012	Non prévu
		Achèvement (date initiale)	Achèvement (date effective)	Clôture du prêt (date initiale)	Clôture du prêt (date effective)
		31 mars 2017	30 septembre 2017	30 septembre 2017	31 mars 2018

Financement du FIDA

	Unité	Montant prévu	Montant décaissé	Taux de décaissement ^{a/}	Date
Prêt	Milliers de DTS	3 800	3 581	94,26%	20/02/2018
Don	Milliers de DTS	190	190	100%	20/02/2018
Prêt additionnel	Milliers d'Euro	4 250	3619	85,17%	20/02/2018

a/ décaissement effectif au 05 février 2018

Coût et financement prévus à la signature des accords (en millions de FCFA)

Composante	FIDA	Gouvernement	Bénéficiaires	Total
A. Promotion des filières agricoles ayant un grand potentiel de marché	3 852	1 287	204	5 343
B. Renforcement des capacités des différents acteurs	1 175	142	0	1 317
3. Coordination et suivi-évaluation	801	711	0	1 512
Total	5 828	2 140	204	8 172

NB : non compris le financement de l'OPEP (190 00 USD) qui ne s'est finalement pas concrétisé.

Nombre de bénéficiaires

Total	Prévus	Réalisé	Femmes	Hommes	Jeunes
	28 000	26 171	12 354	13 817	9 945
Bénéficiaires indirects activités additionnels		6 318	2 970	3 348	2 400
Total		32 489	15 324 (47%)	17 165 (53%)	12 345 (38%)

Objectif du projet

Objectif général : réduire la pauvreté en milieu rural grâce à la diversification et à l'augmentation des revenus des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Objectifs spécifiques:

- (i) développer les filières porteuses prioritaires au bénéfice des groupes cibles du projet,
- (ii) renforcer les capacités des acteurs des filières prioritaires et de leurs organisations ; et
- (iii) renforcer les capacités institutionnelles en matière de services d'appui au monde rural

Partenaires

Ministère de tutelle	Ministère de l'agriculture et de l'élevage, chargé du programme GRAINE (MAEPG)
Institutions/ /société civile	IGAD, CIAM, IRAF, RADIO MARIA, RADIO NORD SUD, RADIO 9
Ministères associés	Ministères en charge : (i) de l'économie, de la prospective et du développement durable ; (ii) du budget Ministères sectoriels : travaux publics ; eaux et forêt ; promotion de la femme ; environnement
Partenaires internationaux	IITA, CARBAP, FAO

Résumé.

L'objectif de développement du PDAR était « de réduire la pauvreté en milieu rural grâce à la diversification et à l'augmentation des revenus des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie ». Pour atteindre cet objectif, le projet envisageait de faciliter l'accès équitable des groupes cibles aux intrants, aux financements et aux technologies pour accroître leur production et accéder aux marchés porteurs, tout en renforçant leurs capacités et en structurant le monde rural, dans le cadre d'une approche filière. Le projet a adopté une approche filière basée sur le développement des chaînes de valeurs à travers les Programmes régionaux d'appui à la production des filières banane, manioc et arachide, l'appui aux groupements de producteurs/microprojets et l'appui à la commercialisation et à la compétitivité des filières. La mise en œuvre de ces filières a été soutenue par le renforcement des capacités des acteurs notamment les ruraux et leurs groupements, ainsi que celles des opérateurs d'appui conseil, des prestataires publiques et privés, avec un encadrement rapproché des bénéficiaires.

La structure budgétaire du PDAR a été supportée par 5 sources de financement composées (i) d'un Prêt FIDA, (ii) d'un Don FIDA, (iii) des bénéficiaires, (iv) d'un Fonds additionnel Espagnol et des ressources de l'Etat. Le coût du Projet initial avait été estimé, à sa conception en 2006, à 4,257 milliards de FCFA pour une durée de six ans (équivalent de USD 8,63 millions). Il est en définitive de 8 151 808 674 FCFA (équivalent de USD 15,325 million), après une prolongation de 3 ans, jusqu'au 31 mars 2018.

Sur le plan de la pertinence, les objectifs du PDAR, se sont inscrits largement dans les référentiels du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré en 2005, qui considérait l'agriculture comme secteur clé pour la diversification de l'économie, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté en milieu rural. Le PDAR s'est inscrit également, dans le cadre des politiques sectorielles, en particulier la Loi sur le Développement et l'Aménagement du territoire (LDAT) de 2004 et le document de Politique de Développement Agropastoral et Rural (PDAPR) de 2005 pour lequel la diversification et valorisation des productions locales, l'organisation des producteurs et la structuration des filières agricoles constituaient une priorité. Le PDAR, étaient également en ligne avec la note de Stratégie Pays au Gabon, qui vise l'accroissement de façon durable de la productivité agricole des petits producteurs, le renforcement de l'accès des petits producteurs aux marchés et le renforcement de la capacité des acteurs.

Sur le plan de l'efficacité, le PDAR a subi un retard important avant son démarrage effectif (environ 12 mois entre la signature de l'accord de financement et son entrée en vigueur). Les activités de terrain du PDAR ont réellement démarré qu'en 2012, avec un faible niveau d'atteinte des objectifs physiques. En conséquence, à la RMP en Mai 2012, le taux de décaissement global avait atteint seulement 33,33%. Après la RMP, le projet a enregistré une meilleure performance dans sa mise en œuvre, suite au recrutement d'une nouvelle équipe de gestion du projet. Avec un objectif initial de 240 Organisations Paysannes (OP) à encadrer pour développer 288 microprojets, le projet a fait face sur le terrain à des partenaires OP, quasi inexistant, peu opérationnels avec des problèmes de gouvernance structurels. Face à cette difficulté majeure, la RMP a opté pour l'accompagnement non plus des OP tel que prévu dans le PDR, mais plutôt un appui à des groupements de producteurs, de type familial. Au total 793 microprojets au profit de 573 groupements de type familial ont été financés et ont touchés 26 171 bénéficiaires directs. 102,6 km de pistes rurales et dessertes agricoles ont été réalisées au titre du financement additionnel et sont fort appréciés des bénéficiaires. Par contre, les travaux des centres d'affaires et de groupage ont été entamés pour améliorer les conditions d'accessibilité et de commercialisation des produits agricoles dans les bassins de production, mais n'ont pas été finalisés à l'achèvement du projet et doivent être pris en charge par le Gouvernement en 2018.

Concernant les effets et les impacts du projet, Les informations recueillies dans l'étude socio-économiques de fin de projet, le rapport d'avancement final du projet, l'enquête d'évaluation d'impact, l'enquête SYGRI et celles recueillies à l'occasion des visites de terrain et des discussions avec les partenaires de mise en œuvre, ainsi que les informations collectées au cours de l'atelier des parties prenantes, ont permis d'apprécier les impacts du projet. Cependant, ces informations ne sauraient être extrapolées comme impact global du projet. Il ressort entre 2010 et 2017, que l'évolution de la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans et les conditions de vie des ménages (notamment les femmes chefs de ménage) se sont améliorées, tandis que la sécurité alimentaire des ménages est restée identique. Par ailleurs, globalement, les résultats de l'étude d'impact, démontrent l'impact positif des actions du PDAR tant sur l'accroissement de la production et des ventes dans les filières ciblées, des revenus et l'amélioration des conditions de vie des ménages.

En ce qui concerne les innovations et le Potentiel de mise à l'échelle, le PDAR a développé plusieurs innovations notamment la multiplication du matériel végétal de bonne qualité et en grande quantité, la technique de PIF pour le bananier et la multiplication des boutures de manioc par micro bouturage, avec la diffusion des variétés locales et améliorées performantes. Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés tant sur les plans technique (diffusion et adoption des innovations), organisationnel (formation et structuration des groupements de producteurs), économique et social (augmentation des revenus, amélioration des conditions de vie), la mise à échelle de la stratégie et des activités du PDAR pour toucher davantage de petits producteurs ruraux dans d'autres villages du Woleu Ntem et d'autres provinces du Gabon, a été pris en charge dans la conception du PDAR 2. Cependant, la mise à

l'échelle devra se structurer pour inclure la mise en place d'un réseau semencier pour la multiplication et la vulgarisation des variétés améliorées de manioc et de plantain, le développement de la production, de la transformation et de la commercialisation, l'amélioration de l'esprit d'entreprise et le renforcement du dispositif de conseil agricole.

En ce qui concerne, l'efficacité du projet plusieurs facteurs défavorables ont influé sur les coûts du projet à l'exécution, comme les délais importants accusés dans le processus de passation de marché et l'entrée en vigueur tardive du Fonds Additionnel espagnol. Ceci a engendré, des retards et des coûts supplémentaires, en particulier pour le désenclavement des zones de production, la facilitation de l'accès aux zones de marchés et la gestion du projet. L'analyse de l'exécution financière montre une faible performance de la composante B : Renforcement des Capacités des Acteurs. Elle a atteint un taux de décaissement de 40%, traduisant le sous-investissement dans le renforcement des capacités des acteurs. Pour la composante C : Coordination, Suivi et Evaluation, les dépenses sont en dépassement de 67% par rapport aux prévisions de la RMP. Ce dépassement a été généré en particulier, par la prorogation de trois ans de la durée du projet, engendrant de facto des dépenses de fonctionnement et de salaires supplémentaires, le vieillissement et le non renouvellement à temps du parc automobile entraînant un accroissement des dépenses d'entretien et de fonctionnement des véhicules. Globalement, le profil des dépenses du PDAR montre que l'efficacité financière est insatisfaisante.

Des efforts devront être consentis pour (i) consolider les acquis et finaliser la clôture de toutes les réalisations sur le terrain ; (ii) poursuivre le renforcement des capacités des groupements de production et des organisations rurales de base. L'opportunité de la seconde phase, PDAR II, devra être optimisée à cet effet. En ce qui concerne les micros projets, leur durabilité est encore fragile. et requiert, un soutien technique et institutionnel supplémentaire. Pour ce faire, une stratégie de désengagement avec des responsabilités claires pour les institutions gouvernementales et locales en matière de durabilité, en particulier pour l'entretien et la maintenance des infrastructures devra être envisagée.

Parmi les enseignements importants tirés de l'expérience du PDAR, on peut citer : La nécessité d'obtenir un financement de contre partie gouvernemental, suffisant et mis à la disposition du projet dans les délais prévus par le plan de financement. Il est souhaitable aussi que les futurs projets soient dotés dès leur démarrage de tous les systèmes et outils de gestion de projet et le FIDA doit apporter dès la première année de mise en œuvre, toute l'assistance technique nécessaire à la mise en place effective de ces outils. Enfin, la nécessité d'avoir dès le démarrage du projet, une stratégie de désengagement avec des responsabilités bien définies pour les institutions gouvernementales et locales en matière d'efficacité et de durabilité, en particulier pour les infrastructures rurales.

A. Introduction.

1. La Revue d'Achèvement du Projet PDAR (RAP) a été menée conjointement par le FIDA et le Gouvernement du Gabon en associant les partenaires à travers un processus participatif. Cette revue avait pour objectif global d'évaluer et de documenter la performance de l'exécution globale du projet et les résultats atteints. Ce processus induit une évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité des acquis du projet. Plus précisément, les objectifs spécifiques du processus d'achèvement comprennent : (i) l'évaluation de la pertinence des interventions du projet ; (ii) l'évaluation de l'efficacité de l'exécution du projet ; (iii) l'évaluation de l'efficience du processus d'exécution d'ensemble du projet, en incluant la performance du FIDA et des autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet ; l'évaluation de l'impact du projet, l'analyse des perspectives de la durabilité des acquis du projet après son achèvement ; l'identification des leçons utiles apprises de l'exécution du projet qui vont contribuer à l'amélioration des programmations et des formulations des interventions futures du FIDA et du Gouvernement et (iv) l'identification des potentialités de démultiplication, diffusion et mise à l'échelle des bonnes pratiques développées par le projet¹.
2. Conformément aux procédures en vigueur, la préparation du rapport s'est effectuée en plusieurs étapes. La première (avril – juin 2017) a été menée par l'Unité de gestion du Projet (UGP) et a consisté en des enquêtes et études préparatoires, élaboration d'un rapport bilan de l'exécution du projet sur la période 2008-2017. La deuxième étape a inclus un appui à la préparation du rapport d'achèvement² par une mission FAO/TCI qui s'est rendue au Gabon du 19 avril au 8 mai 2017 et qui a participé à un atelier d'auto-évaluation par les parties prenantes du Woleu Ntem, du 2 au 3 mai 2017, à Oyem.
3. A son arrivée à Libreville, la mission a rencontré le Représentant Sous Régional de la FAO, le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, chargé du Programme Graine, le Président du Comité de Pilotage et de Suivi du PDAR, le Directeur National des Projets FIDA. Des séances détaillées sur les résultats du projet ont été tenues avec la mission et les cadres du PDAR à Oyem avant de se déplacer sur le terrain (ensemble de la province) pour apprécier de visu les résultats et d'échanger avec les bénéficiaires et les partenaires sur l'exécution du projet³.
4. La mission RAP a ainsi pu trianguler certaines informations à travers des entretiens avec plusieurs groupements de producteurs et prestataires de services agricoles impliqués dans les filières manioc, banane et arachide. Elle a échangé avec des groupements de producteurs sur le financement des micro-projets (MP), des membres des comités de suivi et de gestion des infrastructures rurales, avec les membres de la Commission Technique d'Approbation des Microprojets de Filières (CTAMF) avec les membres de du Comité de Coordination Technique Provincial (CCTP). La mission a tenu aussi des réunions avec les techniciens d'appui-conseil (TAC). A la fin des visites de terrain, la mission avec le PDAR a organisé un atelier d'autoévaluation avec les parties prenantes à l'exécution du projet. La mission RAP a ensuite préparé un Aide - Mémoire qui a fait l'objet d'une réunion de restitution tenue le 08 mai 2017 à Libreville au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, chargé du programme GRAINE (MAEPG).

B. Description du Projet.

B.1. Contexte

5. Le secteur agricole avait vu son poids dans l'économie décliner, passant de 15% du PIB dans les années 60 à moins de 5% au moment de la formulation. Pendant la période du boum pétrolier, l'Etat gabonais a investi dans le secteur agricole en adoptant une stratégie volontariste et productiviste dans les années 80 reposant sur le développement de complexes agro-industriels paraétatiques centrés sur les cultures de rente (hévée, palmier à huile, canne à sucre) et l'élevage industriel, en négligeant l'agriculture familiale (qui a absorbé moins de 15% du budget d'investissement du secteur, lui-même limité, durant cette période). Cette stratégie n'a pas réussi à dynamiser la production agricole en raison notamment du coût élevé de la main-d'œuvre et a été abandonnée au milieu des années 90. L'agriculture familiale a décliné et s'est progressivement repliée vers l'autosubsistance en raison : i) de la faiblesse du capital humain

¹ Voir Manuel FIDA pour la revue d'achèvement de projet, Mars 2013, Département de Gestion des Programmes.

² La mission d'appui à la préparation du rapport d'achèvement était composée de Marc Fantinet, économiste principal, chef de mission, Division du Centre d'investissement (TCI), FAO ; Godeffroy Ahlonsou, spécialiste en gestion administrative et financière, consultant FIDA ; et Jennifer Braun, économiste, FAO/TCI. Les administrations publiques gabonaises étaient représentées par : M. Bernard Ngavet, Conseiller, Chef de département agriculture et élevage, Cabinet du Premier Ministre, Président du Comité national de pilotage et de suivi (CNPS) du PDAR ; Rachelle Ewomba-Jocktane, Directrice nationale des projets FIDA, MAEPG ; et Jonathan Mboulou, Directeur régional du développement rural dans le Woleu-Ntem et l'Ogoué-Ivindo.

³ Voir Appendice 2 : Programme de visite, Mission d'achèvement.

et social, exacerbé par un exode rural important; ii) d'un environnement peu favorable (faible développement du réseau routier, manque d'organisation de la commercialisation et forte concurrence des produits importés); iii) de la permanence de systèmes de production et de transformation traditionnels peu intensifs mais peu risqués, orientés principalement vers l'autoconsommation ; iv) d'un déficit d'accès aux services d'appui et sociaux n'encourageant pas les jeunes à rester en milieu rural; et v) d'un manque de volonté politique et de stratégies bien coordonnées pour promouvoir l'agriculture familiale et le développement rural. Fort de ces constats, et face à la diminution de la rente pétrolière, l'Etat a décidé de relancer l'agriculture familiale, tant en milieu forestier qu'en zone périurbaine.

B.2. Objectifs et composantes du projet

6. L'**objectif général** du PDAR était « de réduire la pauvreté en milieu rural grâce à la diversification et à l'augmentation des revenus des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie ». Pour atteindre cet objectif, le projet envisageait de faciliter l'accès équitable des groupes cibles aux intrants, aux financements et aux technologies pour accroître leur production et accéder aux marchés porteurs, tout en renforçant leurs capacités et en structurant le monde rural, dans le cadre d'une approche filière..
7. Les **objectifs spécifiques** du PDAR étaient les suivants : (i) développer les filières porteuses prioritaires au bénéfice des groupes cibles du projet, (ii) renforcer les capacités des acteurs des filières prioritaires et de leurs organisations ; et (iii) renforcer les capacités institutionnelles en matière de services d'appui au monde rural.
8. Pour atteindre ces objectifs, le projet fut structuré autour de **trois composantes** : (i) Promotion des filières agricoles ayant un grand potentiel de marché ; (ii) Renforcement des capacités des différents acteurs; et (iii) coordination et suivi-évaluation.
9. La première composante visait à développer des filières cibles à travers une approche d'intervention globale incluant l'amélioration de l'accès aux intrants, des techniques culturales, de la transformation et de la commercialisation des productions agricoles. Les appuis devaient se concrétiser par des appuis directs pour l'amélioration de la disponibilité en matériel végétal amélioré et à travers des microprojets de filières formulés de façon participative par des groupements de producteurs sollicitant des appuis, tant pour l'accroissement de la production que l'amélioration de la commercialisation et de la valorisation de leur production. Les activités de la composante étaient regroupées en trois sous-composantes : (i) programmes régionaux d'appui à la production des filières ; (ii) appui aux groupements de producteurs (microprojets de filières) ; et (iii) appui à la commercialisation et à la compétitivité des filières cibles.
10. La deuxième composante visait le renforcement des capacités des différents acteurs, principalement par le biais d'activités de sensibilisation, d'animation et conseil rapprochés et de formation afin d'accroître : i) les compétences techniques et d'autogestion des membres et leaders des groupements de producteurs (rices) et celles des opérateurs privés et des micro-entreprises associés aux filières cibles ; et ii) les capacités des prestataires publics et privés d'appui-conseil pour qu'ils puissent développer des services de qualité et des expertises adaptées aux besoins des producteurs dans les filières ciblées. Les activités étaient regroupées en deux sous-composantes : (i) renforcement des capacités des ruraux et de leurs groupements ; et (ii) renforcement des capacités institutionnelles.
11. La troisième Composante (coordination et suivi-évaluation) visait à coordonner l'exécution du projet, assurer sa bonne gestion technique, administrative et financière, ainsi que le suivi et évaluation et la production et diffusion des connaissances issues de sa mise en œuvre.

B.3 Modalités de mise en œuvre

12. La maîtrise d'ouvrage du PDAR a été assurée par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, chargé du programme GRAINE (MAEPG). La mise en œuvre du projet a été assurée par une Unité de Gestion du Projet (UGP) dotée d'une autonomie administrative et financière et localisée à Oyem, chef-lieu de la province du Woleu Ntem. L'UGP a assuré la coordination opérationnelle, la gestion et l'exécution du projet, y compris la gestion des aspects financiers et le suivi-évaluation.
13. Le pilotage stratégique du projet était assuré par un Comité national de pilotage et de suivi (CNPS) présidé par le représentant de la Primature et impliquant des représentants de tous les ministères sectoriels concernés par le développement rural. Au niveau provincial, un comité technique de coordination assurait l'échange d'informations et la maximisation des synergies entre les activités des départements ministériels et des projets agricoles intervenant dans la province. Tenant compte de la faible présence des services déconcentrés du MAEPG, en particulier de conseil

agricole, il était prévu que le projet mette en place son propre dispositif d'appui aux producteurs, constitué de techniciens d'appui-conseil (TAC) basés dans les zones d'intervention (15 TAC prévus).

B.4 Groupes cibles

14. Dans sa zone d'intervention et pour les filières ciblées, le PDAR s'adressait principalement aux « petits producteurs agricoles », qui pour la plupart cultivent moins de 2 ha, et dont le degré de pauvreté était jugé « très élevé⁴ ». Les autres groupes cibles identifiés à la conception étaient les femmes, les jeunes, les personnes âgées et, dans une moindre mesure, les peuples autochtones (BAKA) qui constituent une très petite minorité. Le projet visait à atteindre 28 000 petits producteurs, dont au moins 50% de femmes et plus de 30% de jeunes, essentiellement à travers les 240 organisations de producteurs (OP) visées dont ils étaient censés être membres. Indirectement, il devait toucher l'ensemble de la population rurale (97 000 personnes) à travers les effets induits des activités d'appui aux filières et les activités IEC.
15. **Stratégie de ciblage.** La stratégie de ciblage reposait sur quatre approches : (i) ciblage géographique ; (ii) auto ciblage social ; (iii) autociblage technique ; et (iv) mesures d'autonomisation et renforcement des capacités.
16. **Ciblage géographique.** Le projet est intervenu dans la province du Woleu Ntem, retenue en considérant sa forte vocation agricole, l'incidence de pauvreté qui y était très élevée, sa densité de population relativement importante (par rapport aux autres provinces), sa proximité avec les pays limitrophes, sa connexion à un axe routier principal permettant d'accéder aux marchés nationaux, et la présence d'organisations rurales potentiellement dynamiques. Au sein de la province, d'une superficie très importante (38 465 km², soit 14% du territoire national ; 5 départements ; 18 cantons ; 5 villes : Oyem, Bitam, Minvoul, Mitzic et Medouneu ; 137 000 habitants en 2006), il était prévu de toucher 160 villages sur les 484 que compte la province (soit environ le tiers). Le choix de ces villages était fondé sur des critères d'accessibilité, de densité de population et de motivation des agriculteurs. Il était envisagé que le projet puisse étendre sa couverture géographique à d'autres régions après trois ans, en fonction des résultats obtenus et des financements additionnels mobilisés, ce qui n'a pu être le cas compte tenu des difficultés et retards dans sa mise en œuvre.
17. **Ciblage filière.** L'analyse des filières dans la province a conduit à retenir trois filières prioritaires dans le cadre du PDAR: (i) les racines et tubercules, en commençant par le manioc; (ii) les bananes (plantain et fruit); et (iii) l'arachide. La liste initiale comprenait onze cultures de rente et vivrières choisies pour leur importance et/ou leur impact sur le revenu des groupes cibles. Les filières analysées comprenaient, en plus des trois retenues, l'ananas, la canne à sucre, le cacao, l'hévéa, le maïs, le chocolat indigène, et la pisciculture. Le choix des trois filières fut le résultat d'un processus participatif de consultation entre les services techniques, la société civile et les paysans durant la formulation. Les principaux critères utilisés furent: la population cible concernée, les débouchés commerciaux connus, les contraintes spécifiques et possibilités d'amélioration, les synergies possibles avec d'autres projets et la dimension équité entre genres. Ainsi, le choix des trois filières est équilibré au plan du genre: la banane est cultivée principalement par les hommes; le manioc et l'arachide surtout par les femmes.

C. Évaluation de la pertinence du projet

C.1 Cohérence avec les politiques et stratégies nationales

18. On peut affirmer que les objectifs du PDAR, tels que définis dans le PDR, s'inscrivent largement dans les référentiels du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré en 2005, qui considérait l'agriculture comme secteur clé pour la diversification de l'économie, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté en milieu rural. Le PDAR s'inscrit également parfaitement dans le cadre des politiques sectorielles, en particulier la Loi sur le Développement et l'Aménagement du territoire (LDAT) de 2004 et le document de Politique de Développement Agropastoral et Rural (PDAPR) de 2005 pour lequel la diversification et valorisation des productions locales, l'organisation des producteurs et la structuration des filières agricoles constituaient une priorité.
19. Depuis la conception du PDAR, les politiques et stratégies macroéconomiques et sectorielles ont évolué et plusieurs documents guident les interventions avec des axes stratégiques convergents, en particulier : (i) le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) à l'horizon 2025, qui définit les domaines prioritaires pour le développement du pays, met

⁴ Source : FIDA, Rapport de pré évaluation du PDAR, juin 2007 - DT 3 (pauvreté, ciblage et genre) ; Annexe 2 (dossier clé, tableau 4 : besoins prioritaires des groupes cibles et propositions du projet) ; et Annexe 6 (dimension genre).

l'accent sur la valorisation du potentiel agricole pour garantir la sécurité alimentaire⁵⁵, et repose sur trois piliers majeurs : a) Gabon industriel (hydrocarbure, mine, énergie et agro-industrie), b) Gabon des services (tourisme, numérique et service à valeur ajoutée), et c) Plan Gabon vert (PGV) pour les secteurs agriculture, forêt et bois, et pêche/aquaculture. ; (ii) le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2023 adopté en 2017 ; (iii) la Stratégie de relance de l'économie dans le secteur agricole (SRESA) 2016-2023 qui met en exergue trois vecteurs d'investissement : a) les industries agro-alimentaires (huile de palme, caoutchouc, cacao) en partenariat notamment avec OLAM (un négociant mondial de produits de base) avec l'appui des guichets secteur privé et public de la BAD; b) l'agriculture périurbaine appuyée par l'AFD (maraîchage, aviculture) dans le cadre des activités de l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD) ; et c) l'agriculture familiale avec l'appui du FIDA et de la FAO (productions vivrières dont manioc, banane plantain, légumineuses, petit élevage).

C.2 Cohérence avec la note de Stratégie Pays au Gabon.

20. Les objectifs et activités du PDAR, étaient également en ligne avec la note de Stratégie Pays au Gabon, qui vise l'accroissement de façon durable de la productivité agricole des petits producteurs, le renforcement de l'accès des petits producteurs aux marchés et le renforcement de la capacité des acteurs⁶. Par ailleurs, le projet était également aligné sur le mandat du FIDA, son Cadre Stratégique, qui inclut le ciblage, genre, innovations et le secteur privé.

C.3 Logique interne.

21. Le PDAR a adopté une approche de relance de la production et de la commercialisation, basée sur une complémentarité entre : (i) des appuis transversaux exécutés sous la responsabilité directe de l'UGP pour rendre disponibles au niveau des producteurs les intrants améliorés (semences et boutures améliorées) et les technologies modernes (dispositif d'appui-conseil « en régie ») afin d'accroître la production ; (ii) des appuis à la carte censés répondre aux besoins et priorités des groupes cibles, à travers en particulier les microprojets de filières ; (iii) des appuis en amont de la production (système d'information sur les marchés, études de marchés, mise en relation et réseau) et en aval de la production (infrastructures communautaires de groupage et valorisation de la production) pour faciliter la commercialisation. La logique interne du Projet incluait les résultats et produits nécessaires pour réaliser l'objectif de développement et les objectifs spécifiques proposés. Le choix du manioc, du plantain et de l'arachide répondait au besoin d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle lequel besoin reste d'actualité à l'achèvement. Le manioc constitue la principale culture vivrière devant la banane, et aussi l'aliment de base, car peut dans certains villages contribuer à plus de 80% des apports énergétiques. Aussi, le manioc, et dans une certaine mesure la banane autorisent un étalement des récoltes ce qui constitue un atout certain pour les ménages ruraux.

C.4 Cohérence et pertinence des changements de design.

22. La modification majeure qui est intervenue au cours de la mise en œuvre du PDAR porte sur la réorientation de l'approche vis-à-vis des organisations de producteurs (OP), qui devaient constituer le point d'entrée principal pour les appuis directs aux groupes cibles. Sur la base des données et informations fournies à l'époque, il avait été estimé à la conception du projet qu'il existait un nombre conséquent de groupements (associations) dans les villages, de taille non négligeable (15 membres en moyenne), sur lesquels le projet pourrait se baser pour initier ses interventions. Dans la pratique, ces groupements imaginés sur le modèle des pays voisins notamment le Cameroun, n'existaient pas car la configuration des OP au Gabon est faite de groupements familiaux. .
23. Par conséquent, le projet a décidé d'apporter des appuis à 700 groupements familiaux au lieu de 240 OP. Durant la conception du projet, compte tenu des ressources financières limitées, il était envisagé que les infrastructures rurales, soient réalisées dans le cadre d'un projet financé par la BAD dénommé PARIR. Ce projet, préparé avec la contribution technique et financière du PDAR, et passé au Conseil d'Administration de la BAD, ne s'est pas mis en place si bien que les infrastructures rurales ont été finalement réalisées grâce à un financement additionnel, fonds fiduciaire espagnol géré par le FIDA. L'appendice 6, Synthèse des modifications apportées aux accords de financement et à la conception du projet, donne un aperçu de tous les changements effectués au cours de l'exécution du PDAR.
24. Au regard de tout ce qui précède, il ressort, que la conception du PDAR a été cohérente avec les différentes politiques et stratégies de développement nationales et les stratégies d'intervention du FIDA au Gabon. Des insuffisances d'évaluation des capacités institutionnelles des OP ont été observées. Par ailleurs, la rigidité des procédures et l'absence de flexibilité de l'approche de mise en œuvre des microprojets, n'ont pas permis de s'adapter rapidement à

⁵ Source : GABON, Plan Stratégique Gabon émergent, vision 2025 et stratégies 2011-2016, juillet 2012, Objectifs stratégiques 11 : Valoriser le potentiel agricole et garantir la sécurité alimentaire, page 90.

⁶ FIDA, Note de stratégie Pays, para. 11. Couvrant le PBAS 2016/2018

la demande et les besoins des groupes cibles. **En résumé, Le PDAR a été pertinent par rapport au contexte du pays, aux priorités nationales, aux priorités du FIDA et aux besoins, d'une manière générale, des bénéficiaires. Ainsi, la mission accordée à la pertinence la note satisfaisante de (5).**

D. Évaluation de l'efficacité du projet.

D.1 Objectifs physiques et exécution des produits attendus.

25. Le PDAR a subi un retard important avant son démarrage effectif, environ 12 mois entre l'approbation du projet en Septembre 2007 et l'entrée en vigueur en Septembre 2008. Ceci est dû à la longueur des procédures de ratification des projets par le Parlement. Les activités se sont déroulées jusqu'à la revue à mi-parcours (RMP) en Mai 2012, avec un faible niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs. Les enquêtes de référence, la définition des méthodologies et la préparation des manuels de mise en œuvre des deux composantes opérationnelles n'ont été réalisées qu'en 2011. En conséquence, à la RMP en Mai 2012, le taux de décaissement était seulement de 33,33%. Après la RMP, le projet a enregistré une meilleure performance dans sa mise en œuvre, suite au recrutement d'une nouvelle équipe de gestion du projet.

Réalisations par composante.

Composante A. Promotion des filières agricoles ayant un grand potentiel de marché.

26. La Composante A du PDAR visait à développer les trois filières cibles, à travers une approche d'intervention globale incluant l'amélioration de l'accès aux intrants, des techniques culturales, de la transformation et de la commercialisation des productions agricoles. Les appuis directs du projet aux producteurs et aux filières devaient passer principalement par le canal de microprojets de production, commercialisation et transformation. Les activités de la composante A étaient regroupées en trois sous-composantes: (i) Programmes régionaux d'appui à la production des filières; (ii) Appui aux groupements de producteurs (microprojets de filières); et (iii) Appui à la commercialisation et à la compétitivité des filières cibles.

Sous composante A1: Programmes régionaux d'appui à la production des filières.

27. Les activités de cette sous-composante étaient réparties en quatre volets: (i) la production de matériel végétal performant; (ii) des formations et appuis techniques spécifiques; (iii) la mise en place d'un atelier pilote de transformation ; et (iv) la mise en place du dispositif d'appui-conseil du projet auprès des producteurs.

Production de matériel végétal performant.

28. Partant du constat de l'absence d'une politique semencière viable et de l'inexistence dans la zone du projet de structures de production de semences de qualité en quantité suffisante, la production de matériel végétal dans le cadre des activités du PDAR, visait à garantir un approvisionnement régulier et durable des groupements de producteurs partenaires du PDAR, en matériel végétal de qualité pour la mise en œuvre de leurs microprojets de filière.

Filière manioc.

29. **Parcs à bois/champs semenciers de manioc.** Sur une prévision de 33 ha de parcs à bois villageois de manioc, le projet a soutenu la mise en place de 64,45 ha (soit un taux d'exécution de 192%) en partenariat avec l'IITA. Ceci a bénéficié à 48 paysans semenciers (31 hommes et 17 femmes) qui sont devenus à termes, les fournisseurs en boutures de OLAM.

Filière banane.

30. **Champs semenciers/pépinières villageoises de bananiers.** Sur un objectif de 2 ha, le projet a réalisé l'installation de 13,5 ha des pépinières villageoises, soit un taux de réalisation de 675%. Un total de 60 397 rejets a été utilisé pour l'ensemencement des microprojets et des germoirs. Le CIAM n'ayant pas la capacité de produire des vitro plants comme prévu dans le DCP, le projet a promu la technique de Plants Issus de Fragments (PIF) en collaboration avec le CARBAP. Sans prévision dans le DCP, le projet a soutenu l'identification, la formation et l'installation de 40 paysans semenciers banane (37 hommes et 3 femmes) et financé la construction et le suivi de 71 germoirs qui ont produit 264 000 vivo plants. Vu sa qualité, le vivoplant a été adopté à plus grande échelle.

Filière arachide.

31. **Champs semenciers d'arachide.** Pour la filière arachide, le projet a financé la mise en place de 11,1 ha sur un objectif de 7,92 ha (soit un taux de réalisation de 140%). La production obtenue a été de 5,63 tonnes. Faute de capacité de production de semences améliorées, le projet a opté pour la multiplication de semences tout-venant mais ceci n'a pas donné des résultats satisfaisants, compte tenu des faibles rendements obtenus et des contraintes phytopathologiques. Au regard de cette difficulté, les appuis à de nouveaux champs semenciers d'arachide n'ont pas été poursuivis tel que recommandé par la RMP.
32. Le tableau suivant résume les objectifs et la réalisation des produits des activités d'amélioration variétale :

Tableau 1 : Principaux produits en matière de production de matériel végétal performant.

Intitulé/Activités	Unité	Cibles	Réalisation	Taux d'exécution %
Parcs à bois/champs semenciers de manioc	Ha	33	64,45	192 %
Mobilisation chercheur IRAF	Nombre	1	1	100%
Collections de manioc	Ha	3,33	0,6	18%
Champs semenciers/pépinières villageoises de bananiers	Ha	2	13,5	675%
Collections de banane	Ha	1	2	200%
Champs semenciers d'arachide	Ha	7,92	11,1	140 %

33. **Formation et appuis techniques spécifiques.** Les formations et appuis spécifiques dans le cadre de la sous-composante A1 visaient principalement à former l'encadrement du projet et les prestataires gestionnaire des collections aux techniques de multiplication et d'amélioration du matériel végétal pour les trois filières cibles. Elles devaient être réalisées en partenariat avec l'IRAF, le CIAM, et l'IGAD. Il était envisagé de financer deux sessions de formation de deux jours par filière en années 2 et 4 pour 30 personnes par session.
34. **Appui de l'IRAF.** Conformément à ce qui était prévu au DCP, un chercheur de l'IRAF a été mis à la disposition du projet pendant 3 ans (2009 - 2012), en vue d'appuyer l'UGP dans : (i) la création/gestion des champs semenciers et des collections de manioc, de bananiers et d'arachide. En matière de renforcement des capacités, l'appui du Chercheur a permis d'atteindre les résultats ci après : 31 sessions de formations pratiques sur la technique horticole de multiplication de masse de plants sains de bananiers (PIF), au profit de 1.038 personnes (323 femmes et 715 hommes)⁷, une session de formation sur la reconnaissance des maladies et ravageurs du manioc/moyens de lutte et les itinéraires techniques, au bénéfice de 62 producteurs (35 hommes et 27 femmes) et La contribution à la diffusion des innovations apportées par le PDAR sur la filière manioc.
35. **Appui de la FAO.** A la suite de la signature d'une Lettre d'entente de collaboration entre le PDAR et la FAO en 2012, deux sessions de formation ont été organisées au profit de 150 personnes (76 hommes et 74 femmes) dont 128 producteurs (57 hommes et 71 femmes) et 22 techniciens. La première session a été axée sur la reconnaissance des maladies et ravageurs du manioc et les moyens de lutte, la multiplication rapide des boutures de manioc et la démarche pratique pour améliorer les rendements et pour une production de manioc de qualité. La seconde session de formation portait sur la mise en œuvre de l'approche Champ Ecole Paysans (CEP) qui a consisté à introduire des innovations (nouvelles techniques culturales, variétés améliorées, etc.) ayant pour objectif d'améliorer la productivité de la filière manioc. A l'issue de cette formation, certaines pratiques organisationnelles et techniques culturales ont été adoptées par les bénéficiaires.
36. **Appui du CARBAP.** 60 personnes (35 hommes et 25 femmes) ont été formées par le CARBAP dans la zone du projet sur la technique PIF. La formation a bénéficié à 37 producteurs (31 hommes et 6 femmes), 17 techniciens (les 2 superviseurs de composantes et les 15 TAC du PDAR), 3 chefs de secteurs agricoles, et 3 étudiants de l'USTM-INSAB. Par ailleurs, le PDAR a mobilisé le CARBAP et l'IRAF dans le cadre d'une convention pour élaborer le diagnostic global de la situation de

⁷ La technique de PIF n'était pas prévue à la conception du Projet. Elle a été adoptée pour servir d'alternative au dysfonctionnement des organismes nationaux spécialisés et identifiés dans le RPE pour fournir le matériel végétal de qualité.

la filière banane dans la province du Woleu Ntem. Le diagnostic a permis de profiler les acteurs de la filière. Un mapping a été réalisé sur l'état structurel de la filière avec les défis et les contraintes inhérents à cette filière.

37. **Appui de l'IITA.** Les résultats de cette collaboration avec l'IITA incluent : la formation de 52 personnes (41 hommes et 11 femmes) sur la reconnaissance et la gestion du Bunchy Top de bananiers, la création et le suivi de 17 ha de champs semenciers de manioc.

Tableau n°2 : Résumé des produits des formations et appuis techniques spécifiques.

Désignation des appuis	Intitulé des formations spécifiques	Nombre de personnes formées		Total
		H	F	
Appui de la FAO	Reconnaissance des maladies/ravageurs du manioc et leur moyen de lutte	76	74	150
	Technique de multiplication rapide des boutures de manioc			
	Démarche pratique pour améliorer les rendements et pour une production de manioc de qualité			
Appui du CARBAP	Multiplication des vivo plants de bananiers (technique de PIF)	35	25	60
	Identification variétale et les règles de la déontologie semencière			
	Identification et gestion des ravageurs (charançons et nématodes)			
Appui du CARBAP	Identification et gestion des maladies (Maladies des Raies Noires)	11	5	16
	Production in vivo du matériel végétal			
	Personnel d'encadrement du projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'identification variétale et les règles de la déontologie semencière ; ▪ l'identification et gestion des ravageurs (charançons et nématodes) ; ▪ l'identification et gestion des maladies (Maladies des Raies Noires) ; ▪ la production in vivo du matériel végétal ; ▪ la création et la conduite d'une bananeraie 			
Appui de l'IITA	Formation sur la reconnaissance et la gestion de la maladie du Bunchy Top de bananiers	41	11	52
Appui IRAF/IGAD	Formation sur la technique horticole de multiplication de masse de plants sains de bananiers	715	323	1.038
	Multiplication rapide du manioc et l'identification des contraintes phytosanitaires liées à la gestion paysanne de la culture du manioc, dans le département du Haut-Como.	35	27	62
TOTAL		913	465	1.378

38. **Atelier pilote de transformation de manioc et d'arachide.** Il était prévu d'implanter à Oyem, dans un site fréquenté par les acteurs des filières manioc et arachide, un atelier de transformation devant servir d'unité de démonstration et de centre d'apprentissage, et qui devait rapidement fonctionner comme une structure privée autonome et facturer ses prestations en usinant pour le compte des fabricants de bâton de manioc et de pâte d'arachide. Un organisme prestataire (ONG) spécialisé dans l'encadrement des groupements de producteurs devait assurer sa gestion. Au terme de la mise en œuvre du projet, l'atelier pilote de transformation de manioc et d'arachide d'Oyem n'a pas été mis en place, en raison du coût élevé de l'investissement et du modèle proposé, jugé non adapté à la zone du projet. Le projet a finalement opté pour la mise en place d'unités pilotes de transformation de manioc au niveau de 2 groupes bénéficiaires du projet et de l'implantation dans les grands bassins de production de la zone du projet, de 3 centres d'affaires (CA) sur les 12 infrastructures de collecte prévus.
39. La mise en place de 9 centres de groupage (CG) et 3 centres d'affaires (CA), prévue sur les fonds du prêt additionnel, a enregistré un retard important, en raison, des délais prolongés lors de la passation des marchés qui a connu 3 processus infructueux, et des défaillances de certaines entreprises. En ce qui concerne la gestion des CA/CG, une première étape a été franchie dans la sensibilisation des bénéficiaires, la réalisation d'une étude participative sur les modalités de gestion durable, et la constitution des comités de gestion issus des groupements bénéficiaires dans la zone du projet. Cependant, il est important de souligner que le Gouvernement dans le cadre du PDAR 2, devra veiller à la consolidation de cette initiative, y compris la mise à niveau des comités de gestion qui auront la tâche de gérer ces infrastructures.
40. **Dispositif d'appui conseil.** Dans le cadre de cette sous composante A1, le projet avait également prévu de financer l'encadrement suivant: (i) un superviseur chargé de coordonner toutes les activités de promotion des filières (composante A) et un superviseur chargé du renforcement des capacités (composante B); (ii) 15 techniciens d'appui-conseil (TAC) pour appuyer les groupements de producteurs.

41. Les deux superviseurs, les TAC ainsi que les expertises nécessaires ont été mobilisés et les moyens nécessaires à l'équipement et au fonctionnement ont été mis en œuvre. Dans un contexte d'insuffisance de ressources humaines au niveau des services provinciaux et régionaux de l'agriculture, ce dispositif avec les TAC appuyé par des paysans relais sélectionnés dans les groupements, a été une alternative efficace à la fourniture de services d'appui conseil de proximité aux producteurs.

Sous composante A2: Appui aux groupements de producteurs. (microprojets de filières).

42. Le PDAR avait prévu de cofinancer des microprojets de filières portés par des groupements de producteurs et validés par une Commission Technique d'Approbation des Microprojets de Filières (CTAMF). Il était envisagé d'appuyer la mise en œuvre de 288 microprojets, d'un coût moyen de 4,35 millions de FCFA/unité, correspondant à la demande moyenne estimée de groupements de 15 personnes, au profit de 240 groupements de producteurs, estimant que 20% des groupements bénéficieraient de deux microprojets. L'apport des bénéficiaires était fixé à un minimum de 10%, essentiellement en nature. Pour appuyer la mise en place des microprojets, la sous-composante a aussi prévu de financer les études de faisabilité de ces microprojets.
43. En 2009, le projet a élaboré le manuel de procédures du Fonds d'appui aux microprojets de filières (FAMF), qui a défini: (i) la démarche globale de planification des activités ; (ii) les rôles et responsabilités de chaque partie prenante (projet, bénéficiaires, CTAMF) dans la préparation, la mise en œuvre et suivi des microprojets ; (iii) les exemples types de microprojets et les critères d'éligibilité/rejet ; (iv) les différents documents et outils de gestion (requête initiale du promoteur, dossier de microprojet, fiche d'évaluation, fiche d'analyse des microprojets par la CTAMF, convention de financement, etc.). Le projet a réalisé 5 diagnostics participatifs sur l'identification et la planification des microprojets. Ces diagnostics participatifs ont contribué à la préparation de 5 Plans de Développement à Moyen Terme (PDMT) dans les 5 départements de la province. L'objectif d'un PDMT est d'améliorer/augmenter les revenus liés aux activités des filières manioc, banane et arachide pour lutter contre la pauvreté. La CTAMF a été mise en place au niveau de la province du Woleu Ntem avec pour missions de sélectionner et d'approuver les dossiers des microprojets de filières. Les demandes formulées par les groupements de producteurs ont été transformées en microprojets avec l'appui des TAC. Les microprojets se sont essentiellement limités aux activités de production.
44. La Revue à Mi-Parcours a permis d'appréhender les contraintes des filières et les différents microprojets qu'elles comportent et a généré, une étude pour affiner la typologie des microprojets⁸. Les objectifs de la mise en place des microprojets ont été réévalués et la nouvelle cible a été fixée à 700 groupements de type familial. A la fin du projet, 573 groupements ont été financés, représentant 82% de la cible révisée avec un total de 793 microprojets réalisés. Les décaissements sur les microprojets ont atteint 814. 484. 244 FCFA sur une prévision de 971. 848. 236 FCFA (soit 83,80%). La contribution des bénéficiaires est allée au-delà des prévisions avec un montant total de 487 millions de FCFA (contre 127 millions de FCFA prévu), représentant en moyenne 37% du coût des microprojets (alors qu'elle avait été estimée à 10% dans le RPE), pour une contribution moyenne des bénéficiaires de 0,61 million de FCFA par microprojet. Ces microprojets mis en place au bénéfice de 573 groupements, ont permis d'emblaver 1629 ha sur les 1 563 ha prévus au DCP, soit 104% de l'objectif initial. L'efficacité de l'amélioration de la production agricole à travers les microprojets montre que l'essentiel des groupements utilise les techniques agricoles recommandées. Le taux d'adoption de l'ensemble des techniques culturales (billonnage, buttage, labour à aplat, labour localisé, variétés 8034, 8061, 0326, 0023, piquetage, planting en ligne, longueur de la bouture (25 cm) est de 81,82%.
45. Le tableau suivant résume les principaux produits de la sous-composante A2 :

⁸ Typologie des microprojets développés dans le cadre du PDAR :

(i) Type 1 : Microprojet de production à petite échelle (2 à 4 ha pour le manioc/banane et 1 ha au moins d'arachide), le plus développé par le PDAR avec des groupements de producteurs de type familial d'une taille de 5 personnes
(ii) Type 2 : Microprojets de transformation de manioc gérés collectivement par 3 à 4 groupements de type familial dans un rayon donné, capables de mettre en œuvre 10 ha et de produire au moins 200 tonnes de manioc frais par cycle cultural ; exemple de l'unité de transformation pilote de Melo
(iii) Type 3 : Magasins de pré collecte pour compléter les microprojets de type 1 et 2 en jouant, entre autres, le rôle de courroie entre les deux fonctions de production et de transformation. Rôle prévu dans le cadre des Centres de groupages et centres d'affaires en construction.
(iv) Type 4 : Exploitations de moyenne importance (plus de 5 ha détenus par un seul groupement constitué de plus de 10 membres) ; c'est le cas des coopératives GEANT du village EBORO, AGRIPRO du village TCHIMAZOCK
et (v) Type 5 : Centres de groupage dont l'exploitation serait portée par des unions des groupements (types 1, 2 et 3) et des groupes plus importants (type 4). Rôle prévu dans le cadre des Centres de groupages et centres d'affaires en construction.

Tableau n°3 : Etat de réalisation de l'appui aux microprojets

Activités	Unité	Cible	Réalisation	Taux de réalisation
Groupements bénéficiaires des microprojets	Nbre	700	573	82 %
Microprojets financés	Nbre	288	793	275 %
• microprojets manioc	Nbre	103	259	251 %
• microprojets banane	Nbre	86	487	566 %
• microprojets arachide	Nbre	99	47	47 %
Superficie en manioc	Ha	880	784,38	89 %
Superficie en banane	Ha	620	806,06	130 %
Superficie en arachide	Ha	63,30	39	61 %
Production en manioc	Tonne	9 240	10 291	111 %
Production en banane	Tonne	11 200	32 887	293 %
Production en arachide	Tonne	101	28,5	28 %
Unités de transformation de manioc	Nbre	N.D	2	
Bénéficiaires directs	Nbre	28 000	26 171	92%

Sous composante A3: Appui à la commercialisation et à la compétitivité des filières cibles.

46. L'objectif de la sous composante était de renforcer l'accès des populations cibles du projet aux opportunités de marché pour les filières cibles par : i) une meilleure connaissance des différents marchés et la mise en relation des producteurs et de leurs groupements avec les commerçants et les transporteurs ; ii) le renforcement des capacités organisationnelles des producteurs (rices); iii); et iv) la promotion d'activités de désenclavement de zones importantes de production.
47. **Appui à la commercialisation.** Les principales activités du projet en ce qui concerne la commercialisation visaient: i) une étude de marché sur les produits des filières cibles; ii) des actions d'information et de sensibilisation commerciale; iii) des réunions d'information sur les possibilités d'accès au crédit ; iv) la mise en place d'un système d'information sur les prix au niveau des marchés; v) des appuis aux initiatives en matière de groupage des productions agricoles; vi) des formations en gestion commerciale; vii) des ateliers de concertation entre tous les acteurs des filières cibles; et viii) un partenariat de coordination avec les travaux publics pour le désenclavement des zones principales de production.
48. L'étude de marché sur les produits des filières cibles, a été réalisée en 2013, cinq ans après le démarrage du projet, alors que prévue pour être exécutée en première année. Ce retard n'a pas permis au projet de faire des choix stratégiques sur la viabilité des filières promues. Une autre étude a été réalisée en 2013, sur la stratégie opérationnelle pour la mise en œuvre des activités d'appui à la commercialisation et inclut 3 axes stratégiques pour la mise en place des activités d'appui à la commercialisation: (i) Amélioration de la collecte, du stockage et de la transformation et mise en place d'équipements marchands; (ii) Amélioration de l'accès aux marchés et pilotage des filières et (iii) Mise en place d'un système d'information sur les marchés (SIM) des produits cibles. Compte tenu du retard dans la mise en place des unités de transformation, les trois axes tels que définis ci-dessus n'ont pas été entièrement mis en œuvre et n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés en matière d'appui à la commercialisation. A cet effet, la stratégie d'appui à la commercialisation du PDAR 2 devra se concentrer sur l'opérationnalisation des centres d'affaires et du SIM qui sont nécessaires à la promotion des activités commerciales des différents produits dérivés des filières manioc et banane.
49. **Information et sensibilisation commerciale.** Il était prévu d'utiliser la radio provinciale pour diffuser des informations commerciales (spots sur les prix et les opportunités de marché) et des émissions thématiques sur la commercialisation, et également servir de plateforme pour organiser des débats entre producteurs, groupements, leaders paysans et les services de l'Etat. Bien que un SIM n'a pas été pleinement opérationnel, des contrats avec les radios ont permis la diffusion des prix des principaux marchés départementaux du Woleu Ntem.
50. **Appui aux initiatives en matière de groupage des productions agricoles.** Lors de la conception du PDAR, il avait été envisagé d'appuyer les groupements de producteurs à s'associer pour assurer la collecte des produits agricoles et ainsi intéresser les transporteurs à venir dans les zones plus éloignées suite à la garantie de remplir rapidement leur camion. Concrètement, le projet devait financer: i) la création de 33 centres de groupage (CG) dans des villages principaux identifiés par les groupements partenaires en partenariat avec les transporteurs et commerçants (espace aménagé avec petit hangar).
51. Après le démarrage du PDAR, une étude sur les infrastructures rurales a été menée et a permis de formuler le Projet d'appui à la réhabilitation des infrastructures rurales (PARIR)⁹ dans la province de Woleu Ntem, en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD) et le Ministère en charge des travaux publics (MTEIAT). Ce projet devait prendre en charge l'essentiel des infrastructures d'appui à la commercialisation dans la province et devait démarrer en

⁹ voir annexe du rapport du PARIR (2012)

juin 2012. Ce projet approuvé par le Conseil d'Administration de la BAD ne s'est pas matérialisé et le Gouvernement a sollicité le FIDA, pour un prêt additionnel dans le cadre d'un fonds fiduciaire espagnol. Le prêt additionnel n'est entré en vigueur qu'en août 2015, après sa signature en Décembre 2014, retardant la mise en œuvre des activités par rapport à l'échéancier prévu. Les études et l'élaboration de dossiers d'appels d'offres pour la construction des centres de groupage (CG) et centres d'affaires (CA) ont été préparés par le projet. Toutefois la procédure de passation des marchés s'est révélée infructueuse à trois reprises pour recruter les entreprises adjudicataires des travaux. Les marchés de travaux pour la construction des CG/CA n'ont finalement été attribués que courant avril 2017. A la clôture du Prêt, 3 infrastructures étaient totalement achevées et 3 autres étaient presque achevés, d'où la nécessité d'une prise en charge immédiate par le Gouvernement pour terminer les travaux résiduels.

52. **Désenclavement des zones de production.** Afin de lever les contraintes de commercialisation des produits agricoles, en plus des centres de groupage, le projet devait établir un partenariat privilégié avec l'ensemble des acteurs et projets concernés par le désenclavement et devait collaborer régulièrement avec la Direction provinciale des travaux publics (DPTP) pour convenir d'une meilleure prise en compte des problèmes de commercialisation des produits agricoles dans le programme annuel de l'entretien des pistes rurales. Il était aussi envisagé de faciliter la création d'une plateforme de concertation et de coordination entre tous les intervenants intéressés, pour définir une véritable stratégie commune de désenclavement au niveau provincial visant à identifier les pistes prioritaires à réhabiliter pour faciliter l'évacuation des produits agricoles de la province cible (vivriers, pêche, cacao, caoutchouc, etc.) au départ des principales zones de production et la recherche de financements. Le projet avait prévu par ailleurs d'aider les villages cibles dans la recherche de petits financements pour réaliser des petits ouvrages communautaires de franchissement et d'accès au village. Les programmes de désenclavement proposés devaient être présentés et validés par le Comité de coordination technique provincial (CCTP) mis en place par le projet.
53. Ces questions cruciales de désenclavement des zones de productions ont été en partie réglées dans le cadre de la mobilisation du prêt additionnel, qui a pris en compte la réhabilitation/construction de 103,65 km de pistes rurales et dessertes agricoles pour favoriser la circulation interdépartementale mais aussi, pour faciliter l'accès aux exploitations des groupements dans les zones de production.
54. Les travaux, répartis en trois lots distincts, ont démarré en 2016 et représentent un linéaire global de 102,6 km, dont 80,05 km de pistes rurales et 22,55 km de piste de desserte ouvertes dans la forêt pour donner accès aux bassins de production. Les travaux de pistes ont été achevés et réceptionnés fin septembre 2017. Le détail des différents linéaires se présente comme suit :

Tableau n°4

N°lots	Tronçons
Lot 1	(48,75 km) : Travaux de réhabilitation par l'élimination des points critiques des pistes rurales Akam-Effack – Allen Esseng (19,70km), Allen Esseng – Obileville (17,40km), Obileville – Akam-Essatouk (10km) et de réouverture de la piste agricole d'Obileville (1,65km)
Lot 2	(28,8 km) : Travaux de réhabilitation par l'élimination des points critiques de la piste rurale Meyo Kyé – Eboro (23km), et d'ouverture et aménagement de la chaussée des pistes agricoles de Tho'o Eyé (1km), Melo'o (2,8km), Eboro (2km)
Lot 3	(25,05 km) : Travaux de réhabilitation par l'élimination des points critiques de la piste rurale Bilo-Ebomane (9,95km), et d'ouverture et aménagement de la chaussée des pistes agricoles de Ngone (5,40km), Akok (4,20km), Bissock Centre (2km), Sam village (1,5km), Elop (2km)

55. L'engouement des populations pour ces pistes est réel tel que révélé lors de l'atelier d'auto évaluation de Oyem. Au total, il est estimé que 6 318 personnes¹⁰ ont été touchées directement par la réhabilitation/ouverture des pistes rurales et de dessertes agricoles. Plusieurs témoignages dans certaines zones désenclavées attestent d'une réduction des temps de transport pour relier les principaux centres urbains ou la route nationale 1, d'une meilleure accessibilité par tout type de véhicule, et d'une moindre pénibilité pour évacuer la production des sites de culture qui souvent n'étaient accessibles qu'à pied à travers la forêt dense. En ce qui concerne la gestion et la maintenance des pistes, le projet a initié la mise en place des comités de gestion et d'entretien des pistes, à travers un programme de sensibilisation des populations. Par ailleurs, le projet a associé la direction provinciale des travaux publics dans la réalisation technique, de manière à ce que les tronçons réalisés soient intégrés dans le programme d'entretien routier. Cependant, à la clôture du projet, le problème de la gestion et de la maintenance des pistes rurales reste un défi majeur à relever par les populations concernées et par la direction provinciale des travaux publics. Par conséquent, la perspective de durabilité de ces pistes doit faire l'objet d'une attention particulière par le gouvernement dans le cadre du PDAR 2, pour assurer la consolidation des acquis.

Globalement, la performance de la composante A est jugée modérément satisfaisante (4). Les principales réalisations de cette composante se présentent comme suit :

¹⁰ Nombre des bénéficiaires du projet appartenant aux groupements familiaux touchés directement par les pistes et dessertes agricoles.

Tableau 5 : Synthèse des réalisations de la Composante A :

Promotion des filières agricoles ayant un grand potentiel de marché

COMPOSANTE A : PROMOTION DES FILIERES AGRICOLES AYANT UN GRAND POTENTIEL DE MARCHÉ						
Sous composante	Résultats attendus	Activités	Unités	Produits attendus à l'achèvement	Produits obtenus à l'achèvement	TAUX
Sous composante A1 (Programmes régionaux d'appui à la production)	L'appui à la production est effectif	Aménagement parcs à bois villageois	Ha	33	64,54	195,30%
		Collections provinciales de manioc	Ha	3,3	0,6	18,20%
		Production de boutures améliorées	Nbre	5 280 000	7 843 800	147,99%
		Parcelles de multiplication de bananiers issus des cultivars locaux	Ha	2	13,5	675%
		Collections provinciales bananeraies	Ha	0,93	2	215%
		Production de plants de bananiers sélectionnés/améliorés (plein champ)	Nbre	595 000	60 397	10,15%
		Construction de germoirs	Nbre	ND	71	
		Production vivo plants de bananier (technique PIF)	Nbre	ND	264 000	
		Aménagement champs d'arachide	Ha	7,92	11,1	140,15%
		Production de semences améliorées d'arachides	Tonnes	6,33	4,71	74,40%
		Formations de paysans semenciers en techniques de multiplication et d'amélioration de bananiers	Nbre	60	518	863,33%
Formation de paysans semenciers en techniques de multiplication et d'amélioration de manioc	Nbre	60	150	250%		
Sous composante A2 (Appui aux groupements de producteurs)	L'appui aux groupements de producteurs	Mise en œuvre de microprojets	Nbre	288	793	275,34%
		Mise en œuvre de microprojets Manioc	Nbre	103	259	241,45%
		Mise en œuvre de microprojets Banane	Nbre	86	487	566,27%
		Mise en œuvre de microprojets Arachide	Nbre	99	47	47,47%
		Aménagement champs de manioc	Ha	880	784,38	89,13%
		Production en manioc	Tonne	9 240	10 291,1	111,37%
		Aménagement champs de banane	Ha	620	806,06	130,09%
		Production en banane	Tonne	11 222	32 887, 25	293%
		Aménagements champs d'arachide	Ha	63,3	39	61,61%
		Production en arachide	Tonne	101,28	31,5	31,10%
		Groupements bénéficiaires de microprojets	Nbre	700	573	81,85%
Personnes ayant bénéficié (directs et indirects) des services du projet	Nbre	28 000	26 171	93,46%		
Sous composante A3 (Appui commercialisation et compétitivité des filières)	L'appui à la commercialisation et à la compétitivité des filières est effectif	Etudes de marchés	Nbre	1	1	100%
		Formations en gestion commerciale	Nbre	800	0	0%
		Ateliers départementaux de concertation par filières	Nbre	25	0	0%
		Ateliers provinciaux de concertation par filières	Nbre	5	1	20%
		Construction/réhabilitation de pistes et dessertes agricoles	km	103,65	102,6	98,98%
		Construction de centres de groupage	Nbre	9	3	33,22%
		Construction de centres d'affaires	Nbre	3	1	33%

Composante B : Renforcement des capacités des différents acteurs

56. La composante B du PDAR visait à renforcer, par le biais d'activités de sensibilisation, d'animation rapprochée et de formation: i) les compétences techniques et d'autogestion des membres et leaders des groupements de producteurs (rices) et des opérateurs privés et microentreprises associés aux filières cibles; et ii) les capacités des prestataires publics et privés d'appui-conseil pour qu'ils puissent développer des services de qualité et adaptés aux besoins des producteurs dans les filières ciblées. Les activités ont été regroupées en deux sous-composantes: (i) sous-composante 1: Renforcement des capacités des ruraux et de leurs groupements; et (ii) sous-composante 2: Renforcement des capacités institutionnelles.

Sous composante B1: renforcement des capacités des ruraux et de leurs groupements.

57. Les activités de cette sous-composante étaient réparties en trois volets: i) le renforcement des capacités des groupements de producteurs; ii) l'appui à l'émergence d'opérateurs privés et de micro-entreprises efficaces en amont et en aval des filières cibles; et iii) le développement social.

Renforcement des capacités des groupements de producteurs.

58. Le renforcement des capacités des groupements de producteurs (rices) consiste à améliorer leurs capacités pour planifier, gérer le développement de leurs activités économiques liées aux filières ciblées et participer au dialogue politique. Les principales activités concernent: i) l'information et la sensibilisation des groupements; ii) la formation des paysans relais au sein des groupements de producteurs; iii) la formation des membres des comités de gestion des groupements de producteurs; iv) les visites et échanges d'expériences entre groupements de producteurs; et v) la structuration des groupements de producteurs en organisations faïtières. Au terme du projet, il est prévu que 240 groupements de producteurs auront bénéficié de l'appui du projet. En fin de projet 573 groupements de type familial ont bénéficié de l'appui du projet, représentant un pourcentage de 238,75%, et répartis dans 160 villages.

Information et la sensibilisation des groupements

59. L'information et la sensibilisation des groupements visaient à informer et sensibiliser régulièrement tous les acteurs liés aux filières ciblées par le projet dans la Province du Woleu Ntem sur les objectifs et les opportunités d'appui offertes par le PDAR, le déroulement des activités du projet, les techniques améliorées et les nouvelles économiques. Les principales activités d'information-éducation-communication (IEC) étaient: i) une campagne IEC de lancement du projet au profit des 484 villages de la province devait se dérouler sur un mois, à travers des spots réguliers (3 fois/semaine) de 5 minutes à la radio en langue locale (Fang) et en français et d'une heure de débat par semaine pour des questions-réponses avec les producteurs; ii) une information générale hebdomadaire d'1/4 heure en deux langues sur l'avancement des activités du projet devait être diffusée à la radio et à travers la diffusion de brochures et de dépliants; iii) des émissions thématiques mensuelles à la radio, en liaison avec les filières ciblées (1/2 heure dans chaque langue); iv) la diffusion des prix des principaux marchés départementaux du Woleu Ntem par des spots radios journaliers de 5 minutes dans chaque langue et la diffusion hebdomadaire de bulletins aux différents acteurs des filières cibles; et v) la diffusion d'informations sociales pouvant contribuer à améliorer la qualité de la vie (voir développement social).
60. Les activités de sensibilisation et IEC effectuées de 2008 à 2017, par rapport à ce qui était prévu au DCP, sont résumées dans le tableau ci-dessous. Elles ont permis de faire connaître le projet et d'inciter un plus grand nombre de personnes à adhérer à ses activités.

Tableau n°6 : Principaux produits des activités de sensibilisation et IEC

Désignation	Unités	Cibles RPE	Réalisation	Taux %
Diffusion des spots radio	Spot	24	24	100%
Diffusion d'émission débat à la radio provinciale	Emission	4	4	100%
Diffusion des émissions sur les activités du Projet	Emission	288	58	20%
Préparation et impression des brochures sur les activités du projet	Brochure	6	12	100%
Préparation et diffusion des émissions sur les filières cibles du Projet	Emission	72	14	19,14%
Diffusion de spots sur l'évolution des prix sur les marchés	Spot	2190	0	0
Diffusion de bulletin sur les prix	Bulletin	6	0	0

61. Ces activités ont été réalisées en partenariat avec trois radios communautaires : Radio 9 et Radio Maria à Oyem, puis Radio Nord Sud à Bitam. Ces partenariats ont permis au projet de : a) toucher directement des bénéficiaires, qui ayant pris connaissance de l'existence du projet, se sont rapprochés du siège du projet pour solliciter des appuis ; b) informer et mobiliser les bénéficiaires du projet pour des activités à Oyem ou dans leurs villages ; c) renforcer la connaissance des itinéraires techniques pour l'augmentation des rendements.
62. **Appui aux paysans-relais.** La formation de deux paysans relais au sein de chaque groupement de producteurs (rices) partenaires (soit au total 480 paysans relais, dont au moins 50% de femmes) visait à renforcer les capacités techniques

et organisationnelles des groupements en vue de favoriser leur auto développement et leur pérennité. La formation en approche filière, animation des OP et gestion des microprojets visait à renforcer leurs capacités pour mieux conduire les microprojets et d'améliorer les productions des filières cibles, en qualité et en quantité, afin de générer une valeur ajoutée lors de la mise en marché des produits.

63. Le projet qui devait former 480 paysans relais comme indiqué au DCP, n'a formé que 171 paysans relais en animation et développement organisationnel, et 52 en approche filière, animation des OP et gestion des microprojets. Ces formations et appuis n'ont pas permis à tous d'appliquer pleinement et entièrement les protocoles donnés. Par exemple les paysans relais n'ont pas été en mesure d'assurer l'enregistrement dans les cahiers et formulaires qui leur ont été distribués des données relatives aux activités des groupements (réunions, etc.) et aux microprojets financés, en particulier le suivi des productions/rendement, des ventes, des recettes et dépenses liés aux microprojets.
64. Le tableau ci-après présente les différents produits des activités de formation et d'équipement des paysans relais.

Tableau n°7: Principaux produits de la formation des paysans relais

Thématique de formation	Unité	Cible RPE	Réalisation	%
Animation et développement organisationnel	Pers	480	171	36%
Formation en approche filière, animation des groupements familiaux et gestion des microprojets	Pers	480	52	11%
Dotations en petit équipement	Lot	480	129	27%

65. **Formation des comités de gestion des groupements de producteurs.** La formation des membres des comités de gestion des groupements de producteurs (rices) partenaires visait essentiellement à renforcer leurs capacités en organisation, gestion, administration et aspects juridiques nécessaires pour assurer leur viabilité économique et sociale. Des formations spécifiques au profit des comités de gestion des infrastructures rurales étaient également prévues pour garantir une bonne appropriation et la durabilité des infrastructures réalisées. En outre, une attention particulière a été portée aux formations en leadership pour permettre, notamment, aux femmes de défendre leurs intérêts et développer leurs compétences techniques. Cette activité devrait couvrir les besoins des 240 groupements, soit 960 membres des comités de gestion formés, dont au moins 50% de femmes.
66. Les réalisations en termes de formation des membres des comités de gestion selon les différentes thématiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°8 : Principaux produits de la formation des membres des comités de gestion

Thématique de formation	Unité	Cible RPE	Réalisation	%
Formation en organisation, gestion financière et aspects juridique	Pers	960	294	31%
Formation en planification et gestion financière	Pers	ND*	71	-

ND*: Non déterminé au RPE

67. Les formations effectuées dans les domaines précités tant au profit des paysans relais que des membres des comités de gestion, ont permis de sensibiliser les groupements bénéficiaires du PDAR de l'intérêt de tenir à jour des documents permettant le suivi de leurs activités (procès-verbaux de réunion, planification des activités, productions récoltées et ventes, recettes/dépenses). Malheureusement, la plupart d'entre eux n'ont pas été en mesure d'utiliser correctement les fiches/outils mis en place, qui étaient parfois trop complexes ou trop nombreux et ont abandonné les enregistrements assez rapidement, dès que le suivi des TAC s'est relâché. Une évaluation de la pertinence/praticabilité des outils mis en place devrait être faite avec les bénéficiaires afin de proposer des outils plus simples et mieux appropriés dans le cadre des prochains projets.
68. **Visites et échanges d'expériences entre groupements de producteurs.** Les visites et échanges d'expériences entre groupements de producteurs visait à permettre aux participants de partager leurs expériences et leurs techniques, de bénéficier de conseils et de confronter plusieurs situations réelles. A l'issue de sa mise en œuvre, le PDAR a réalisé 16 visites d'échanges d'expériences entre groupements de producteurs dans la province du Woleu Ntem qui ont bénéficié à 484 personnes (parmi lesquelles 239 hommes et 245 femmes, dont 164 jeunes) et 4 visites d'échanges d'expérience dans la sous-région au profit de 5 personnes dont 3 producteurs. Les participants étaient constitués en majorité des producteurs eux-mêmes, accompagnés de techniciens assurant l'organisation et l'encadrement (le superviseur du renforcement des capacités des acteurs, le chef de province agricole, les chefs de secteur agricole, et les TAC).

Tableau n°9 : Principaux produits des visites d'échanges d'expériences

Activités	Unité	Cible RPE	Réalisations	%
Visites d'échanges d'expériences entre groupements de producteurs dans la province	Visite	50	16	32%
	Pers	480	484	100,83%
Visite d'échange d'expérience dans la sous-région	Visite	2	4	200%
	Pers	12	3	25%

69. **Appui à l'émergence d'opérateurs privés et de micro entreprises efficaces.** L'appui à l'émergence d'opérateurs privés et de micro entreprises efficaces rentrait dans la logique de développement des filières ciblées en renforçant de tels acteurs qui interviendraient en amont et en aval de ces filières. Le public cible incluait principalement les fournisseurs de petit outillage en amont, les transformateurs, les commerçants, les transporteurs et les artisans réparateurs des équipements en aval. Les appuis du projet envisagés étaient de deux types: i) une formation générale en gestion d'entreprise visant 60 opérateurs; et ii) l'insertion des groupes cibles du projet dans ces activités par le biais de formations techniques en entreprises à la carte pour 20 micro-entrepreneurs et une dotation en petit matériel de base pour initier une activité dans le cadre d'un microprojet pour 10 d'entre eux. Les appuis prévus dans ce cadre n'ont pu être réalisés, notamment la dotation du petit outillage (tarière, tronçonneuses et autres) au profit des opérateurs privés.
70. Toutefois, pour pallier l'absence de prestataires agricoles en milieu rural dont la moyenne d'âge des acteurs est de 53 ans¹¹, le projet a travaillé à réconcilier l'offre et la demande à travers l'établissement d'un répertoire de prestataire et leur mise en relation avec les bénéficiaires de microprojets pour les prestations de défrichage, abattage, tronçonnage, et transport.
71. **Sous composante B2: renforcement des capacités institutionnelles.** Les activités de cette sous-composante étaient réparties en trois volets: i) la mise en place d'un centre d'appui rural; ii) l'appui à l'émergence d'opérateurs d'appui-conseil; et iii) l'appui aux agents du service statistique provincial agricole.
72. **Centre d'appui rural.** La mise en place d'un Centre d'appui rural avait pour objectif de faciliter la mise en relation des producteurs avec des services d'appui compétents pour répondre à leurs besoins. Le PDAR a fait face à des difficultés dans la mise en place de capacités d'exécution pour la mise en place du centre d'appui rural. Dans ce contexte, la mission de supervision du FIDA de mars-avril 2014 a réitéré la nécessité de surseoir à la mise en place de ce centre.
73. **Appui à l'émergence d'opérateurs d'appui-conseil.** Il s'agissait de renforcer les capacités des différents opérateurs d'appui-conseil de la province du Woleu Ntem afin d'initier la mise en place d'une expertise locale adaptée aux besoins des producteurs et aux filières cibles. Sur une cible du DCP de 31 personnes, le PDAR a formé 35 opérateurs d'appui conseils (soit 112,90%) dans les thématiques ci-après : (i) Formation en approche participative et animation rurale; (ii) Formation en développement organisationnel ; et (iii) Formation/Recyclage en approche filière et gestion des microprojets.
74. **Appui au service de statistique provincial agricole.** L'appui visait à renforcer les capacités du service des statistiques agricoles provincial pour qu'il puisse assurer ses fonctions de suivi hebdomadaire des prix des principaux marchés, d'évaluation régulière des productions agricoles liées aux filières cibles du projet et de diffusion des informations recueillies au niveau des principaux acteurs des filières cibles. Le projet avait prévu d'appuyer: i) des formations techniques au profit de 5 agents des services départementaux sur le suivi des marchés et de 2 cadres du service provincial pour la saisie informatique des données; ii) l'acquisition de matériel informatique et fournitures de bureau; et iii) la réalisation de trois enquêtes statistiques (de trois mois chacune) sur l'évolution des productions agricoles de la Province du Woleu Ntem à réaliser au début, à mi-parcours et à la fin du projet (enquêteurs, formation, expertise internationale pour concevoir et mettre en route l'enquête).
75. L'appui institutionnel du projet s'est matérialisé par (i) la mise en place d'une cellule statistique de la province agricole ; (ii) la formation de sept agents (identifiés par la DRDR) en saisie informatique et en technique de suivi des marchés au service statistique ; (iii) la dotation d'un lot de matériel informatique. Malheureusement, l'opérationnalité de cette cellule statistique provinciale n'a pas été effective pour défaut de moyens financiers lui permettant de mettre en œuvre son plan d'action. En effet, pour jouer pleinement son rôle et générer les informations d'aide à la décision, cette cellule doit bénéficier d'une dotation budgétaire du MAEPG. Toutefois, les enquêtes de référence et d'évaluation d'impact et l'enquête SYGRI du PDAR conduites en 2010, 2014 et 2017 ont contribué à la production de données et statistiques intéressantes pour le MAEPG/la DRDR et à une meilleure connaissance de la province, ce avec la participation dudit service.

¹¹ Rapport d'évaluation des effets du projet dans la zone d'intervention, Page 42.

76. *Globalement, la performance de la composante B est jugée modérément insatisfaisante (3). Les principales réalisations de la composante B se présente comme suit dans le tableau de synthèse des réalisations.*

Tableau 10 : Synthèse des réalisations de la Composante B

COMPOSANTE B. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES DIFFERENTS ACTEURS

Sous composante	Résultats attendus	Activités	Unités	Produits attendus à l'achèvement	Produits obtenus à l'achèvement	TAUX
Sous composante B1: Renforcement des ruraux et de leurs organisations	Sensibilisation					
	<i>Les populations informées et sensibilisées sur les activités du projet</i>	Diffusion des spots radio	Spot	24	24	100%
		Diffusion d'émission débat à la radio provinciale	Emission	4	4	100%
		Diffusion des émissions sur les activités du Projet	Emission	288	58	20,14%
		Préparation et impression des brochures sur les activités du projet	Brochure	6	12	100%
		Préparation et diffusion des émissions sur les filières cibles du Projet	Emission	72	14	19,14%
		Diffusion de spots sur l'évolution des prix sur les marchés	Spot	2190	0	0
		Diffusion de bulletin sur les prix	Bulletin	6	0	0
	Formations des paysans relais					
	<i>Les capacités des paysans relais sont renforcées</i>	Formations en développement organisationnel	Pers.	480	171	35,62%
		Formation en approche filière, animation des OP et gestion des microprojets	Pers	480	52	10,83%
		Dotation en petit équipement	lots	480	129	26,87%
	Formations au profit des membres des comités de gestion					
	<i>Les membres des comités de gestion sont formés et sont opérationnels</i>	Formations en appui organisationnel, gestion financière et juridique	Pers	960	294	30,62%
		Visites et voyages d'échanges entre OP dans la Zone Projet et la sous-région	Pers	480	488	101,66%
	Structuration des organisations paysannes en faitières					
	<i>Les opérateurs privés sont appuyés et des micro entreprises mises en place</i>	Mise en place de faitières	Nbre	3	0	0
	Appui à l'émergence d'opérateurs privés et de micro entreprises					
	<i>Les opérateurs privés sont appuyés et des micro entreprises mises en place</i>	Formations en gestion d'entreprise	Nbre	60	0	0
		Formations techniques en entreprise	Nbre	20	0	0
Prestataires de services agricoles équipés et installés		Nbre	10	0	0	
Appui à la formalisation des organisations paysannes		Nbre	ND	57		
Sous composante B2 : Renforcement des capacités institutionnelles	Formations au profit des TAC et autres opérateurs d'appui conseil					
	<i>Les capacités des opérateurs d'appui conseil sont renforcées</i>	Formation en approche participative et animation rurale	pers	31	45	145,16%
		Formation en développement organisationnel	Pers	31	35	112,90%
		Formation en approche filière et gestion des microprojets	Pers	31	25	80,64%
		Recyclages en animation, en approche participative et animation rurale	Pers	31	0	0
		Recyclage en approche filière et gestion des microprojets	Pers	31	25	80,64%
	Mise en place d'un centre d'appui rural					
	<i>Centre d'appui rural mis en place et opérationnel</i>	Etude sur les attentes information/communication	Unité	1	0	0
		Dotation du centre en matériel informatique	lot	1	0	0
		Formation du gestionnaire du centre en collecte, gestion et traitement de l'information	unité	1	0	0
		Financement missions de collecte d'information du gestionnaire du centre	mission	6	0	0
	Appui au service statistique provincial					
<i>Le service statistique provincial mis en place et opérationnel</i>	Dotation du service en matériel informatique	lot	1	1	100%	
	Formation en collecte et suivi des prix sur les marchés	Session	1	1	100%	
	Formation en saisie informatique	Session	1	1	100%	

77. **Globalement, l'efficacité des deux composantes est jugée modérément satisfaisante avec la note de 4.** Dans le cadre de la composante A, une bonne partie des cibles quantitatives prévues a été atteinte mais avec des retards d'exécution importants. Au niveau des programmes régionaux d'appui à la production des filières (sous-composante 1), les résultats en matière d'identification/sélection puis de matériel végétal amélioré sont palpables. Au niveau de l'appui aux producteurs à travers les microprojets (sous-composante 2) les superficies (indicatives) à appuyer ont été dépassées (1 629 ha contre 1 563 ha prévus) mais le projet a appuyé moins de groupement qu'envisagé (573 contre 700). C'est surtout au niveau de l'appui à la commercialisation et à la compétitivité des filières cibles (sous-composante 3) que les objectifs ne sont atteints que d'une manière partielle, en particulier en ce qui concerne les activités essentielles de groupage de la production, et de facilitation de l'accès des petits producteurs aux marchés et aux acheteurs. Seuls les travaux de pistes ont été achevés à ce niveau.
78. Au niveau de la composante B, une bonne partie des activités de sensibilisation et d'IEC et des échanges d'expérience entre producteurs a été conduite, mais la formation et l'équipement des paysans-relais ainsi que le renforcement des capacités des comités de gestion a touché beaucoup moins de producteurs que prévu, les activités d'appui à la structuration du monde rural ont été limitées, tandis que d'autres activités telles que l'appui à l'émergence d'opérateurs privés /microentreprises en amont et aval des filières n'ont pas été réalisées, le projet ayant plutôt opté pour une mise en relation des prestataires existant avec les bénéficiaires.

D.2 Effets et impact.

79. L'atteinte de l'objectif de développement du PDAR devait être mesurée à travers : (i) l'amélioration du niveau de revenu et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes cibles ; et (ii) l'accroissement de l'indice d'accumulation des biens. Dans ce contexte, 4 enquêtes ont été réalisées avec l'appui de la Direction générale des statistiques (DGS): une enquête de référence en 2010, une enquête d'évaluation intermédiaire en 2014, une enquête socio-économique en 2017 et une enquête SYGRI. Les informations recueillies dans l'étude socio-économiques de fin de projet, le rapport d'avancement final du projet, l'enquête d'évaluation d'impact, l'enquête SYGRI et celles recueillies à l'occasion des visites de terrain et des discussions avec les partenaires de mise en œuvre, ainsi que les informations collectées au cours de l'atelier des parties prenantes, ont permis à la mission d'apprécier les impacts du projet.
80. L'enquête SYGRI de fin de projet, a couvert un échantillon de 30 grappes (villages), 30 ménages chacun sélectionné de façon aléatoire dans la province du Woleu Ntem. L'enquête d'évaluation d'impact de 2017 a été conduite dans 43 villages (sur les 160 touchés par le projet) auprès d'un échantillon de 1 290 ménages, intégrant les villages et ménages touchés lors de l'enquête de référence de 2010. Ainsi, les données recueillies par la mission, sont à considérer avec prudence, car il est difficile de les extrapoler comme impact global du projet. L'enquête SYGRI a permis de renseigner l'impact du projet en termes de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des ménages. Les résultats mesurés par cette enquête ne sauraient être attribués uniquement au PDAR dans la mesure où des facteurs externes ont également pu influencer l'évolution de la situation des ménages. Toutefois le PDAR a été le principal projet à intervenir dans les villages enquêtés durant la période 2008-2017. Avec cette réserve, pour les trois indicateurs clés de l'enquête SYGRI, il ressort entre 2010 et 2017 que l'évolution de la situation est la suivante : la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans et les conditions de vie des ménages (notamment les femmes chefs de ménage) se sont améliorées, tandis que la sécurité alimentaire des ménages est restée identique. L'ensemble des indicateurs mesurés par l'enquête SYGRI sont présentés en appendice 9. Globalement, les résultats de l'étude d'impact, démontrent l'impact positif des actions du PDAR tant sur l'accroissement de la production et des ventes dans les filières ciblées, des revenus des ménages et de la part de la production commercialisée que sur l'amélioration des conditions de vie des ménages ciblés.
81. **Sécurité alimentaire.** Mesurée par l'existence et la durée des périodes de disette alimentaire (définies par l'épuisement des provisions et l'absence de disponibilité financière pour acheter de la nourriture), la sécurité alimentaire n'a pas subi d'évolution sur la période 2010-2017. En effet, il n'est pas observé de période de disette dans l'ensemble des ménages enquêtés, traduisant la disponibilité d'aliments tout au long de l'année dans la province du Woleu-Ntem. Cependant, l'accroissement de la production agricole, de la part commercialisée et des revenus qui en a découlé a permis aux ménages d'acquérir des biens matériels et améliorer leurs conditions de vie et de diversifier leur alimentation.
82. **Niveau de vie et accumulation des biens.** Le niveau de vie des ménages s'est considérablement amélioré entre 2010 et 2017 : la part des ménages à niveau de vie faible a beaucoup diminué (de 67% à 43%), celle des ménages à niveau de vie élevé a légèrement baissé (de 28% à 25%), mais la part de ceux à niveau de vie moyen a considérablement

augmenté de (5% à 32%). L'accumulation des biens au niveau des ménages s'est également améliorée tel que mesuré par l'amélioration du logement (indice de promiscuité des logements de 0,81 en 2010 contre 0,56 en 2017); 30% des ménages possèdent un poste téléviseur en 2017 contre 26% en 2010 ; 32% ont de l'électricité dans leur logement en 2017 contre 23% en 2010 ; 69,0% des ménages possèdent une radio en 2017 (contre 68,7% en 2010) ; 14,3% des ménages en 2017 possèdent un réfrigérateur en 2017 (contre 1,3% en 2010) ; 2,7% des ménages possèdent une bicyclette en 2017 (contre 1,4% en 2010) ; 3,6% des ménages ont une moto en 2017 (contre 0,7% en 2010) ; 4,3% des ménages ont une voiture/camion en 2017 (contre 4,0% en 2010).

83. **Nutrition des enfants de moins de 5 ans.** L'état nutritionnel des enfants de 0 à 59 mois dans la zone du projet s'est amélioré entre 2010 et 2017 : la malnutrition chronique (ou retard de croissance) a baissé de 26% en 2010 à 21,7 % en 2017, de même que la malnutrition aiguë (ou émaciation) est passée de 7,4% en 2010 à 5,7% en 2017 (elle a baissé fortement chez les garçons, de 10% à 6,6% mais s'est détériorée pour les filles, de 4,5% à 5,8%). L'insuffisance pondérale a peu évolué, étant de 8,5% en 2017 contre 8,9% en 2010. La malnutrition dans les zones du PDAR reste malgré tout à un niveau élevé, montrant que des efforts restent à poursuivre en matière de sensibilisation, d'éducation nutritionnelle, de diversification alimentaire et d'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux soins de santé.

Tableau 11: Résumé de l'évolution des indicateurs SYGRI entre 2010 et 2017

INDICATEURS	2010	2017
Ménages ruraux à niveau de vie faible	66,5%	42,8%
Ménages ruraux à niveau de vie moyen	5,1%	32,3%
Ménages ruraux à niveau de vie élevé	28,1%	25,0%
Taux de malnutrition chronique (T/A) chez les enfants de 0 à 59 mois	26,0%	21,7%
Taux de malnutrition aiguë ou émaciation (P/T) chez les enfants de 0 à 59 mois	7,4%	5,7%
Taux d'insuffisance pondérale (P/A) chez les enfants de 0 à 59 mois	8,9%	8,5%

Source : Rapport de l'enquête SYGRI pour l'achèvement de PDAR, juin 2017

84. Au niveau de l'échantillon, les évolutions principales suivantes sont notées :
85. **Caractéristiques des ménages.** La taille des ménages ruraux s'est considérablement réduite (-39%) de 2010 à 2017, passant de 4,9 à 3 personnes, suite à l'exode rural qui est observé dans l'ensemble du pays et n'a pas épargné le Woleu Ntem. Le phénomène est encore plus marqué dans les départements du Woleu et du Haut-Como. Cet exode rural massif, en particulier des jeunes, est un sérieux handicap pour l'agriculture et pose le problème du remplacement d'une population vieillissante. Des mesures doivent être prises pour rendre plus attractif le milieu rural (en termes d'infrastructures et accès aux services) et encourager les jeunes à se réinstaller en milieu rural après leurs études en ville d'où toute la pertinence du PDAR II. On constate également une augmentation du taux de chef de ménages de sexe féminin, passé de 38% à 42% sur la période, ainsi que de l'âge moyen des chefs de ménages ruraux (58,5 ans en 2017 contre 54 ans en 2010) traduisant le vieillissement de la population rurale. Quelle que soit la période d'enquête, les femmes chefs de ménages sont plus vieilles que les hommes chefs de ménages. Le niveau d'instruction des chefs de ménages s'est accru : le pourcentage de chefs de ménages n'ayant pas étudié a diminué (16% en 2017 contre 32% en 2010) tandis que la part de ceux ayant atteint le cycle secondaire s'est accrue (passant de 20% à 48%).
86. **Production et ventes.** La majorité des villages (56% de l'échantillon) a estimé que leur production s'est accrue sur la période 2010-2017, tandis que 16% d'entre eux ont estimé qu'elle est restée constante, et 28% ont signalé qu'elle a baissé. L'accroissement est expliqué par le fait d'avoir augmenté le nombre de plantations ainsi que leur superficie. Ceux qui ont connu une baisse de la production la justifient par la destruction des cultures sur leurs plantations. Tout comme la production, les ventes ont augmenté sur la période 2010-2017 dans 23 villages (53%), sont restées identiques dans 9 villages (20,9%) et ont baissé dans 11 villages (26%). Le nombre de plantations en cultures vivrières a augmenté de 66% en moyenne, surtout dans la période 2014-2017 correspondant à l'accélération de la mise en œuvre du projet, avec de fortes disparités entre départements (fortes hausses dans le Haut Ntem, le Ntem et le Haut Como baisse dans l'Okano). La superficie totale emblavée a plus que doublé sur la période 2010-2017, passant de 1 789 ha pour 2 802 plantations en 2010 à 3 952 ha sur 4 664 plantations en 2017. La superficie moyenne par plantation est de 0,85 hectare en 2017 contre 0,51 ha en 2014 et 0,64 ha en 2010.
87. **Effet sur la production et les ventes.** Sur l'échantillon de 1 290 ménages enquêtés, la production et les ventes d'arachide, de banane et de manioc tubercules se sont considérablement accrues sur la période 2010-2017. La production du manioc aurait ainsi été multipliée par 26 durant cette période, passant de 171 à 4 431 T, de même que les ventes de tubercules qui seraient passées de 47 à 1 150 T et de 25 à 451 millions de FCFA en valeur. A ceci s'ajoutent les ventes de manioc transformé (en bâtons notamment) qui génèrent des revenus additionnels importants pour les ménages. En moyenne, la valeur des ventes annuelles de tubercules est passée de 115 000 à 399 000 FCFA/ménage. La production de banane aurait augmenté de 185 à 934 T, soit un facteur de multiplication par 5, tandis que les ventes seraient passées de 176 à 682 T (+288%), atteignant une valeur totale de 381 millions de FCFA. La valeur des ventes annuelles de banane par ménage aurait doublé, passant de 190 000 à 410 000 FCFA en

moyenne. Les ventes des autres produits agricoles (ananas, canne à sucre, etc.) auraient augmenté sur la période 2010-2017 (de 447 à 137 millions de FCFA) mais diminué sur la période 2014-2017, traduisant un repositionnement des producteurs sur les cultures appuyées par le PDAR. En 2017, les ventes des productions appuyées par le projet représenteraient 87% des ventes totales, en particulier la banane (37% et le manioc (44%).

88. La proportion des ménages qui vendent une partie de leur production sur le marché (80%) est restée stable sur la période 2010-2017. C'est en fait la quantité totale vendue qui s'est fortement accrue. De même la part des producteurs réussissant à vendre en totalité la production amenée au marché, qui est passée de 38% en 2010 à 81% en 2017, traduisant une forte demande pour les produits vivriers locaux et une réduction des pertes et des invendus.
89. **Effet sur les pertes après récoltes.** Le projet avait pour objectif de réduire les pertes, tant au champ qu'après récolte, qui concourent à la baisse de la production et, par conséquent, à celle des revenus.
90. **Pertes au champ.** Il apparaît que, sur la période 2010-2017, les attaques des cultures vivrières par les prédateurs (insectes, rongeurs rats, porc-épic, hérissons, etc., animaux sauvages -notamment les éléphants) restent toujours virulentes. Même s'il est observé une légère amélioration, 92% des ménages interviewés ont constaté un recul de la destruction de leurs cultures en 2017, contre 95% en 2014 et 98% en 2010. D'autres pertes sont liées aux maladies des plantes (pourrissement, viroses, mosaïque, etc.). Trois quart (75%) des ménages affectés classent ces pertes comme très importantes (de 6 à 20% de la production) contre 67% en 2014 et 75% en 2010, quel que soit le département considéré. Les pertes sont plus manifestes sur le manioc (75% en 2017 contre 82% en 2014) que sur l'arachide (16% en 2017 et 12% en 2014) et la banane (9% en 2017 contre 6% en 2014). C'est sur la banane qu'on enregistre moins d'attaques qui sont surtout le fait des animaux sauvages tels que les éléphants. Quant à la baisse des pertes, 22% des ménages ont constaté une réduction de ces pertes sur leurs plantations depuis 2014, principalement dans le Haut Ntem, le Ntem et le Woleu.
91. **Pertes après récolte.** Les pertes évaluées correspondent à celles durant le transport vers les marchés, au stockage (cas de l'arachide) et aux invendus sur le marché (notamment de manioc tubercule). On constate une nette réduction des pertes après récolte sur la période de mise en œuvre du projet : 36% des ménages ont déclaré avoir perdu une partie de leur production après la récolte en 2017, contre 64% en 2010. Parmi ceux qui ont connu des pertes de leur production, la plupart (65%) concernent leur production de manioc tubercule, d'une courte durée de conservation, et dans une moindre mesure celle d'arachide (21%) et de banane (14%). Les ménages du Haut Como (87%), de l'Okano (74,6%), et du Woleu (70%) connaissent plus de pertes de manioc tubercule que ceux du Haut Ntem (52%) et du Ntem (48,2%). Cette hiérarchisation est causée par les difficultés d'évacuation des produits hors champs, l'insuffisance des équipements de transformation du manioc..
92. **Perception des impacts sur la production, le revenu, les conditions de vie.** Comparant leur production avant le PDAR et actuelle, un peu plus de la moitié des ménages (54%) pense que leur production s'est accrue durant la période du projet, 29% déclare qu'elle est restée identique et seulement 17% des ménages disent qu'elle a baissé. Ce sont beaucoup plus les ménages du Woleu (64%), du Haut Ntem (58,9%) et du Ntem (58,5%) qui expriment le sentiment de l'accroissement de la production ; cela confirme la dynamique de production observée dans ces trois départements durant la mise en œuvre du projet¹². Par contre, dans l'Okano et le Haut-Como une part importante des ménages, respectivement 63% et 39%, estime avoir connu une baisse de leur production durant la période de projet.
93. La majorité des ménages (58%) pense que leur revenu a augmenté durant la période du projet. 21% des ménages disent qu'il est resté au même niveau et 21% pensent qu'il a baissé. Logiquement, les différences observées entre départements suivent celles concernant la production : ce sont les ménages du Woleu (69%), du Haut-Ntem (68%) et du Ntem (63%) qui pensent que leur revenu s'est accru durant la période du projet, alors que dans l'Okano et le Haut-Como une majorité pense qu'il a baissé (respectivement 79% et 60%). Une large majorité (74%) des ménages pense que leur revenu arrive à couvrir leurs besoins au village en 2017. Les opinions des ménages sur le niveau actuel de leur revenu suivent exactement la tendance d'évolution de leur production dans les départements. C'est dans le Ntem (89%), le Woleu (81%), le Haut Ntem (70%) et le Haut Como (63%) que cette perception est la plus forte. Par contre, dans l'Okano, la majorité (63%) des ménages pense ne pas satisfaire leurs besoins avec le niveau de leur revenu actuel, ceci s'expliquant par les importantes destructions des plantations par les pachydermes dans ce département.
94. Une large majorité (77%) des ménages pense que leur condition de vie s'est améliorée alors que 23% n'ont pas constaté de changement. 42% des ménages déclarent que leur vie s'est beaucoup améliorée et 35% disent qu'elle s'est un peu améliorée. Cette appréciation qualitative confirme la contribution du projet à l'amélioration des moyens d'existence des ménages ruraux, ainsi que les résultats de l'évaluation quantitative de la production, des ventes et des revenus exposée plus haut. Conformément aux différences entre départements exposées ci-dessus, c'est seulement dans l'Okano où seulement 34% des ménages pensent que leur vie s'est améliorée. Parmi les ménages qui ne pensent pas avoir connu de changement dans leur vie sur la période 2010-2017, une grande majorité (71%) se sent cependant

¹² Rapport d'évaluation des effets du projet dans la zone d'intervention, Page 33.

toujours autonomes sans avoir besoin de demander d'appuis aux autres, 14% soutiennent que leurs conditions de vie sont toujours bonnes, 11% déclarent que leur production a toujours été abondante et 4% disent qu'ils ont toujours des revenus élevés.

95. Interrogés sur leurs conditions de vie en comparaison à celles des autres ménages du village, une majorité (52%) des ménages ont vu leurs conditions de vie s'améliorer plus que celles des autres au cours de la période 2010-2017 ; un tiers pense qu'elles ont évolué de manière identique et 15% qu'elles ont évolué moins bien.

D.3 Ciblage et portée.

96. Le ciblage reposait sur un ciblage géographique, un ciblage des filières prioritaires à appuyer et un auto ciblage social et technique renforcée par des mesures d'accompagnement.
97. **Ciblage géographique.** Il devait permettre de concentrer les efforts du projet sur des villages suffisamment peuplés et ne présentant pas trop de contraintes d'accès pour l'évacuation des produits. Le choix de ces villages devait se fonder sur des critères d'accessibilité, de densité de population et de motivation des agriculteurs. De 2008 à 2011, le projet est intervenu dans deux départements, le Woleu et le Ntem, les plus proches d'Oyem. En 2012 le projet s'est déployé sur les trois autres départements (Haut Ntem, Okano et Haut Como). A la clôture, le projet est effectivement intervenu dans 160 villages comme prévu au DCP. Sur la base du nombre de groupements (573) appuyées, le projet a donc soutenu en moyenne 2,6 groupements/village d'intervention.
98. **Ciblage filières.** Le choix des filières a été effectué à la conception en tenant compte de différents critères (population cible concernée, débouchés commerciaux, contraintes spécifiques et possibilités d'amélioration, synergies possibles avec d'autres projets, dimension équité entre genres). Du point de vue de l'équité entre genres, le choix des trois filières retenues était équilibré: la banane étant cultivée principalement par les hommes à des fins commerciales; le manioc surtout par les femmes dans le champ de case, tant pour l'autoconsommation que pour la vente. Le manioc est principalement consommé sous forme de bâtons, sachant que cette forme de conditionnement est une activité exclusivement féminine.
99. **Auto ciblage.** L'auto ciblage social au sein des villages retenus, consistait à charger les participants eux-mêmes de l'identification des catégories les plus démunies et à formuler leur propre stratégie pour en favoriser l'inclusion.
100. Durant la mise en œuvre, le projet n'a pas élaboré spécifiquement une stratégie de ciblage et une stratégie d'équité entre genres. Par contre, le projet a toujours intégré le ciblage et le genre dans tous les documents de méthodologie d'appui au groupements familiaux et d'appui institutionnel ou aux microprojets initiés par les femmes (50% de femmes et 30% de jeunes). En ce qui concerne les peuples autochtones (Baka), le projet a initié des appuis en leur faveur qui n'ont pas été suivis d'effets. Sur la base de ce constat, le projet a commandité une étude afin de mieux cerner leurs préoccupations. Les conclusions de l'étude montrent que ce groupe spécifique est plus intéressé par des activités forestières en phase avec leur mode de vie. Les activités mises à jour dans le cadre de cette étude n'entrent pas dans le cadre des prérogatives du PDAR, elles ont été prises en compte par la formulation du PDAR 2.
101. **Portée.** Selon le RPE, l'objectif du PDAR était d'atteindre 160 villages sur les 484 villages que compte la province du Woleu Ntem et 28 000 bénéficiaires directs. La performance du PDAR en matière de portée est satisfaisante de manière globale, car il a touché 160 villages et 26 171¹³ bénéficiaires directs des activités des microprojets de 2008 à 2016, soit 93,47% de la cible initiale (28 000), malgré le phénomène de l'exode rural.
102. Par ailleurs, le projet a également touché 6 318 bénéficiaires directs, à travers les infrastructures communautaires, notamment les pistes rurales, dessertes agricoles et centres d'affaires et de groupage à partir de 2016, soit 22,56% de la cible initiale (28000).
103. A cet effet, le nombre total de bénéficiaires touchés par l'ensemble des activités du PDAR au cours des 10 dernières années s'établit à **32 489 personnes, soit 116,03%** des 28 000 bénéficiaires prévus à la conception du projet.

Tableau 12 : Nombre de bénéficiaires

Filières	Cibles RPE/RMP	Réalisations	Taux de réalisation	Part de chaque catégorie dans les bénéficiaires directs
Bénéficiaires, dont:	28 000	32 489	116,03%	100%
Femmes	11 200	15 324	136,82%	47%
Hommes	16 800	17 165	102,17%	53%
Jeunes	N/D	12 345	N/D	38%
Nbre. de groupements touchés	700	573	82%	
Ménages bénéficiaires (Taille moyenne du ménage: 4 personnes)	ND	8122		

¹³ Rapport global de mise en œuvre du PDAR 2008-2018, page 42

D.4 Innovation, transposition et reproduction à plus grande d'échelle.

104. **Innovations techniques.** Entant que principal projet de développement agricole du Gabon pendant près de 7 ans, une des innovations majeures du PDAR a été la diffusion d'itinéraires techniques améliorés pour le manioc et le plantain permettant une augmentation significative des surfaces cultivées¹⁹ et un accroissement substantiel des rendements à l'hectare. Ces itinéraires incluent notamment : a) l'utilisation de matériel végétal à haut rendement introduit dans le pays par le projet, et résistant à la mosaïque ; b) une plantation en ligne ; c) une densité de plantation beaucoup plus importante que dans les champs traditionnels.
105. Afin de régler la question de la disponibilité du matériel végétal de qualité pour la filière plantain, le PDAR, en collaboration avec le CARBAP et l'IRAF, a introduit la production de plants grâce à la technique de PIF (plants issus de fragments de tige). Cette technique innovante constitue une option peu coûteuse et offre l'avantage de produire en deux mois 100 rejets de bananier plantain à partir d'un rejet, par rapport à 5 rejets généralement produits après six mois avec la méthode traditionnelle. La technique a été vulgarisée auprès de certains paysans semenciers et des germoirs ont été financés à leur profit. Ils ont pu l'appliquer et produire une quantité importante de vivoplants sains issus de variétés performantes (400 000) qui ont été rachetés non seulement par le PDAR et distribués aux autres producteurs dans le cadre de leurs microprojets mais aussi par les autres projets de développement survenus après le PDAR et en cours d'exécution, notamment le Programme GRAINE.
106. Le projet a diffusé les variétés améliorées Batard, Ebang, Essong, Assungmbele, Assung et quelques hybrides issues de la recherche (PITA 14, PITA 21, PITA 27), ainsi que 8 principales variétés disposant d'un poids économique important cultivées dans la zone du projet (Ebang, Somo, Essong, Nfang Ekon, Nyat Ekon, Zok Ekon, Elat et Abô-nyô).
107. Toujours au titre des innovations, le projet a également diffusé la technique de multiplication rapide des boutures de manioc par micro bouturage (boutures de 10 cm), la réduction de la longueur des boutures de manioc (de 1m à 25 cm), la préparation du sol à travers le système de buttage, billonnage et labour à plat. Aussi, des variétés améliorées 8034, 0326, 0023 et locales Attend-demain, Nsourou-Mbong et Mbong bone be-gnong, ont été vulgarisées par le projet. Ces innovations ont permis la production en quantité suffisante de boutures améliorées par les bénéficiaires, activité très lucrative dans la zone du Projet.
108. **Potentiel de mise à échelle.** Compte tenu des résultats enregistrés tant sur les plans technique (diffusion et adoption des innovations), organisationnel (formation et structuration des groupements de producteurs), économique et social (augmentation des revenus, amélioration des conditions de vie), la mise à échelle de la stratégie et des activités du PDAR pour toucher davantage de petits producteurs ruraux dans d'autres villages du Woleu Ntem et d'autres provinces du Gabon, a été pris en charge dans la conception du PDAR 2. La mise à l'échelle devra se structurer pour inclure (i) la mise en place d'un réseau semencier pour la multiplication et la vulgarisation des variétés améliorées de manioc et de plantain; (ii) le développement de la production, de la transformation et de la commercialisation; (iii) le développement de l'esprit d'entreprise et (iv) la mise en place d'un dispositif local de conseil agricole.

E. Évaluation de l'efficacité du projet

E.1 Coût et financement du projet

109. La structure budgétaire du projet est supportée par 5 sources de financement composées du (i) Prêt FIDA, (ii) du DON FIDA, (iii) des bénéficiaires, (iv) du Fonds additionnel et des ressources de l'Etat. Le coût du Projet avait été estimé, à sa conception en 2006, à 4,257 milliards de FCFA pour une durée de six ans (équivalent de 8,63 millions d'USD). Il est en définitive de **8 151 808 674 FCFA** après une **prolongation** de 3 ans, jusqu'au 31 mars 2018. Le détail des coûts du projet par source de financement est présenté au tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Coûts par source de financement

Sources de financement	Montants (DTS)	Montants (CFA)	Montant (€)	Périodes de mobilisation
PHASE INITIALE DU PDAR (2008-2014)				
Prêt FIDA n° 722 GA	3 800 000	2 880 000 000		2008-2014
Don FIDA n° 970 GA	190 000	140 000 000		
Gouvernement (Contribution initiale)		1 110 000 000		
Bénéficiaires		127 000 000		
PHASE ADDITIONNELLE (2015-2018)				
Fonds Additionnels		2 787 817 250	4 250 000 000	2015-2018
Gouvernement (contribution additionnelle)		1 030 191 424		
Bénéficiaires		76 800 000		
Total		8 151 808 674		

110. La mise en œuvre du projet s'est déroulée en deux phases, dont la première était destinée au financement des activités de production, de 2008 à 2014, pour un montant de 4,257 milliards de FCFA. Une deuxième phase destinée à la construction des infrastructures communautaires rurales pour soutenir les activités de production, est intervenue à partir de 2015, pour un montant total de 3 818 008 674 CFA dont près de 1 030 191 424 CFA au titre de la contrepartie Etat.
111. **Décaissements par source de financement et par composante.** La réalisation financière au 20 février 2018 est de 7,489 873 443 milliards de FCFA, soit un taux global d'exécution financière de 91,87% par rapport à l'allocation totale de 8,151 milliards de FCFA¹⁴. Les différentes sources de financement ont atteint un niveau de décaissement très satisfaisant, car ayant dépassé le seuil de 80%. Ce qui est une bonne performance en référence au standard du FIDA.

Tableau 14: Décaissements du projet par source de financement (en milliards de FCFA)

Source de financement	Devise	Montant Approuvé	Montant Approuvé en FCFA	Décaissement Réel en FCFA	Taux de décaissement
PRÉT FIDA N°722-GA	DTS	3 800 000	2 880 000 000	2 714 688 000	94,26%
DON FIDA N°970-GA	DTS	190 000	140 000 000	140 000 000	100%
FONDS FIDUCIAIRE N°200000044100	EUROS	4 250 000	2 787 817 250	2 374 289 277,55	85,17%
ETAT GABONNAIS	FCFA	2 140 191 424	2 140 191 424	1 774 340 350	82,90%
BENEFICIAIRES	FCFA	203 800 000	203 800 000	486 555 816	238,74%
TOTAL			8 151 808 674	7 489 873 443	91,87%

112. Au 20 Février 2018, le taux de décaissement réel des ressources du FIDA est estimé à 2,714 milliards (taux de décaissement de 94,26%), 140 millions pour le don (taux de décaissement de 100%), et 2,374 milliards pour le prêt additionnel (taux de décaissement de 85,17%). La contribution comptabilisée des bénéficiaires aux coûts a été estimée à 487 millions de FCFA, représentant 239% de l'estimation faite à la préévaluation (204 millions de FCFA). Ce dépassement s'explique par la prise en charge par les bénéficiaires de certaines opérations culturelles qui avaient été initialement financées par la subvention du PDAR (entretien des parcelles, trouaison, coupe de piquet et piquetage, etc.), mais aussi par la prorogation de la durée de mise en œuvre du projet de 3 ans supplémentaires (2014-2017) modifiant de façon significative la proportion de la contribution des bénéficiaires dans la mise en œuvre des microprojets, qui est passée de 10 à 37% des MP.
113. Par rapport à son engagement initial de 2,14 milliards de FCFA (1,11 milliards de FCFA au titre de la première phase et 1,03 milliards de FCFA au titre de la deuxième phase), le Gouvernement a effectivement décaissé 1,774 milliards de FCFA (82,69% des montants agréés), dont 1,257 milliards de FCFA au titre de la première phase (113% du montant prévu) et 517 millions de FCFA au titre du financement additionnel (50% de son engagement).
114. La répartition des coûts par composante montre:
- par rapport au montant initial prévu pour chaque composante, le taux de réalisation est de 97% pour la composante A (promotion des filières à grand potentiel de marché), 40% pour la composante B (renforcement des capacités des acteurs) et 167% pour la composante C (coordination et suivi-évaluation) ;
 - une répartition des coûts par composante à la clôture estimée à 57%, 8% et 35% pour les composantes A, B et C (contre respectivement 65%, 16% et 19% à la conception) ;
 - une part de la composante C dans les dépenses totales qui a largement dépassé les allocations initiales prévues, pour les raisons suivantes : a) la prorogation de trois ans de la durée du projet, engendrant de facto des dépenses de fonctionnement et de salaires supplémentaires ; b) le vieillissement et le non renouvellement à temps du parc automobile entraînant un accroissement des dépenses d'entretien et de fonctionnement des véhicules ;
 - des dépenses moins élevées que prévues dans la composante B (527 millions de FCFA contre 1,32 milliards de FCFA estimé à la conception) traduisant le sous-investissement dans le renforcement des capacités des acteurs constaté.

E.2. Qualité de la gestion du projet

Comité National de Pilotage et de Suivi (CNPS)

115. Le Comité National de Pilotage et de suivi du PDAR (CNPS) a tenu 10 sessions ordinaires pour valider les PTBA durant la mise en œuvre du projet. Après la RMP et le recrutement d'une nouvelle UGP, une nouvelle dynamique a été impulsée ce

¹⁴non compris le financement de l'OPEP qui ne s'est pas concrétisé.

qui a contribué à tenir régulièrement les sessions ordinaires annuelles ainsi que l'institutionnalisation de sessions extraordinaires dont 3 ont été tenues jusqu'à la fin du projet. Cette redynamisation du CNPS s'est matérialisée par la participation aux missions conjointes de supervision avec le FIDA, et par la délocalisation des sessions ordinaires du CNPS de Libreville vers la zone d'intervention du projet à Oyem. De même, l'organisation conjointe par le Gouvernement et le FIDA, des missions d'appui et de supervision, a amélioré de façon significative la participation du CNPS à ces missions.

116. **Commission technique d'approbation des microprojets de filière (CTAMF).** Une commission technique d'approbation des microprojets (CTAMF) a été mise en place. Elle se réunissait deux fois par an pour statuer des dossiers de microprojets. A ce jour, la CTAMF a tenu 15 sessions ordinaires. Cependant, la CTAMF a joué un rôle marginal dans la mise en œuvre des activités d'appuis aux microprojets dès lors qu'elle n'avait pas la capacité de refuser/amender certains MP, ni pour proposer des évolutions dans le type de MP à appuyer ou la manière de les financer même s'il existait une certaine flexibilité dans les appuis à opérer, des améliorations du suivi et de la mise en œuvre des microprojets, ou la stratégie à suivre concernant le nombre de microprojets dont pourrait bénéficier un même groupement (estimé à 1,2 en moyenne dans le DCP.).
117. **Unité de gestion du projet (UGP).** Dès le démarrage du projet, en 2008 jusqu'à la revue à mi-parcours en 2012, la mise en œuvre du projet a été insatisfaisante et marquée par (i) une instabilité des personnels d'encadrement notamment les 2 superviseurs des composantes opérationnelles, Promotion des filières agricoles et Renforcement des capacités; (ii) un nombre réduit de techniciens d'appuis conseil (5 au lieu de 15). Par ailleurs, le projet s'est heurté au manque de structuration et d'organisation du monde rural dans la zone d'intervention, contrairement aux affirmations du DCP. Enfin, l'absence d'organisme spécialisé dans la production de matériel végétal susceptible d'alimenter les besoins des producteurs encadrés par le PDAR, a également été une forte contrainte dans la mise en œuvre des activités durant cette période. Par conséquent, l'UGP a axé ses interventions dans l'identification, puis dans l'organisation des groupements de producteurs d'une part, et dans la mise en place d'un système de production de matériel végétal, d'autre part. Toutes ces contraintes réunies ont établi des faibles performances en matière d'exécution financière des ressources cumulées du projet (33%) à la RMP en 2012. Fort de cette contre-performance, les principaux cadre de l'Unité de Gestion ont été relevé de leur fonctions par le Gouvernement et un gestionnaire a été nommé, avec pour mission principale, le recrutement d'une nouvelle équipe.
118. De juillet 2013 à ce jour, la nouvelle Unité de Gestion a bénéficié d'une induction donnée par le Bureau Pays, et d'un appui constant à la mise en œuvre ce qui a permis d'améliorer la performance générale du projet par des taux d'exécution physique et financière des PTBA successifs supérieurs à 60% en moyenne. Cependant, les efforts de cette nouvelle équipe pour réduire les coûts d'opération, se sont heurtés aux contraintes telles que le vieillissement du matériel roulant et l'enclavement des zones de productions difficilement accessibles. Dans le cadre de l'exécution de la sous composante « Appui à la commercialisation et la compétitivité des filières », la construction des infrastructures a suscité la mise en place de plusieurs dispositifs en faveur de leur durabilité : (i) un dispositif de suivi et contrôle des travaux supervisés par un Volontaire des Nations Unies (VNU) secondé par deux ingénieurs ; (ii) un dispositif de gestion communautaire des infrastructures autour des comités de gestion constitués par les acteurs des filières. Malheureusement, les délais de passation des marchés dont les processus ont été infructueux par 3 fois, couplés à la qualité des entreprises de construction n'ont pas permis d'achever les travaux d'infrastructures de stockage tel que prévu.
119. **Gestion des ressources humaines.** La gestion du projet a été fortement impactée tout au long de sa mise en œuvre par des facteurs exogènes et endogènes. Les facteurs exogènes sont liés aux difficultés de mobilisation à temps des fonds de contrepartie qui se sont posées avec acuité, bien que le Gouvernement ait mobilisé 113% de contrepartie au titre de son premier engagement et 50% dans le cadre du financement additionnel. Par ailleurs, au lendemain des élections présidentielles, le pays a connu une crise postélectorale qui n'a pas permis à l'administration d'honorer ses engagements vis-à-vis du FIDA en ce qui concerne le paiement de la dette. Cela a eu pour conséquence la suspension du Gabon pendant 3 mois, entraînant ainsi une incertitude et une démobilisation dans l'équipe du projet. En dépit de cela, l'équipe du projet a globalement fait montre de résilience pour opérer les mécanismes nécessaires et réaliser les activités prévues.
120. Cependant, la supervision des animateurs (TAC) par le personnel cadre a connu un dysfonctionnement expliquant parfois l'absence des TAC sur leurs lieux d'affectation pour la remontée des informations sur les productions, les ventes, les revenus.

Gestion financière.

121. **Structure organisationnelle de l'équipe administrative et financière.** Initialement composée d'un Responsable administratif et Financier (RAF) et d'une comptable, l'équipe a été renforcée par le recrutement d'un Assistant administratif et financier (AAF) afin d'assurer une meilleure ségrégation des tâches. Toutefois, au cours des neuf années de mise en œuvre, le projet a connu trois RAF et trois AAF. L'intérim a été toujours assuré par la Comptable du projet avec ou sans l'appui d'un consultant. Outre les risques importants en matière de contrôle interne, ces situations de cumul de fonctions peuvent considérablement influencer sur la qualité du travail et le rendement de la Comptable. La gestion financière est

restée tout de même affaiblie par : (i) une lente appropriation des procédures de gestion du projet et procédures FIDA en particulier par les différents RAF ; (ii) la faible capacité du SAF en planification financière entraînant des tensions de trésorerie et des situations récurrentes de préfinancement ; (iii) une mauvaise organisation du processus de saisie comptable ; (iv) une mauvaise organisation du processus de mobilisation des ressources du bailleur ; (v) la non justification dans les délais adéquats des avances faites pour la mise en œuvre des activités du projet ; (vi) un contrôle de gestion quasiment inexistant ; et (vii) un manuel des procédures administratives, financières et comptables resté longtemps inadapté à l'évolution et aux réalités du projet et dont la mise à jour n'a pu être formellement validée et appropriée par le personnel jusqu'à l'achèvement du projet. La gestion financière du projet s'est progressivement améliorée grâce à une meilleure maîtrise des procédures et outils de gestion suite à l'assistance technique constante donnée par le FIDA.

122. **Système d'informations financières et comptables.** Le projet s'est appuyé sur le logiciel TOMPRO pour organiser son système d'informations financières et comptables. Le logiciel a été acquis en octobre 2009 soit une année après le lancement du projet (septembre 2008). Une nouvelle version du logiciel (TOM²PRO) a été installée en décembre 2015. Le logiciel est installé dans un serveur avec un accès à tous les responsables du projet suivant des droits spécifiques attribués à chaque utilisateur. Il a permis la production des informations sur l'exécution financière selon les angles souhaités (comptable, budgétaire, analytique, financier). De façon pratique, seuls le RAF et la Comptable ont régulièrement utilisé le logiciel. L'accès direct par les autres membres de l'UGP en vue des décisions de gestion reste extrêmement limité.
123. **Audit des comptes.** Le projet a régulièrement réalisé les audits des comptes des différents exercices budgétaires depuis 2008 et les a transmis comme prévu à l'accord de prêt, au plus tard le 30 juin de chaque année, à la satisfaction du FIDA, sauf pour l'exercice 2015, pour lequel le rapport a été soumis avec presque 2 mois de retard. Ce retard est imputable au cabinet d'audit, qui n'avait pas pu dans les délais requis, produire le rapport final. Par conséquent, cette situation a conduit le FIDA à recommander un nouvel auditeur pour les exercices 2016 et 2017/2018.

Passation de marchés et gestion des contrats

124. En matière de passation de marchés, il est à noter que le PDAR à sa conception n'avait pas intégré la fonction de spécialiste en passation des marchés. Cette fonction a été dévolue au RAF en contradiction des bonnes pratiques de séparation de tâches introduites depuis 2012 par le FIDA au niveau de ses projets. Les missions de supervision ont fortement recommandé à partir de 2014 le recrutement d'un spécialiste en passation des marchés. Malheureusement, les processus de recrutement ont été infructueux, confirmant la faible attractivité du milieu rural gabonais pour ce type de compétence. Le projet a sur cette base recouru périodiquement à l'assistance à distance d'un consultant international FIDA lorsque nécessaire. Malgré cette insuffisance, la fonction a été globalement bien assurée par le projet avec l'appui du RSE. L'Unité de Gestion a assuré la passation des marchés de travaux, en étroite concertation avec la Direction générale des marchés publics (DGMP). Le processus d'attribution de ces marchés a été très long du fait de trois appels d'offres infructueux qui ont eu une incidence négative sur le démarrage rapide des travaux (CA/CG), dont la conséquence immédiate a été leur non finalisation avant la date d'achèvement. Les PPM ont été annuellement annexés aux 10 PTBA successifs en tant qu'outils de suivi quotidien de passation des marchés. La qualité de la passation des marchés s'est améliorée à l'issue du changement de l'équipe de gestion du projet en juillet 2013. L'archivage et la tenue d'un registre de contrats sont effectifs.
125. **Planification.** Au cours de sa mise en œuvre, le projet a préparé neuf (9) PTBA intégrant des calendriers d'exécution et plans de passation des marchés (PPM). La qualité des PTBA et leur cohérence avec l'exécution a été faible au cours des cinq premières années de mise en œuvre (taux d'exécution de 38% à 51%) tel qu'illustré dans l'appendice 5 et résumé dans le tableau ci-dessous. Elle s'est cependant améliorée à partir de 2013 (année 6) après le changement des cadres de l'UGP et grâce aux renforcements de capacités et appui à la mise en œuvre pour accélérer la mise en œuvre et accompagner le financement additionnel, traduisant une budgétisation des activités de plus en plus fine et réaliste au cours de la mise en œuvre du projet. Le faible taux d'exécution du PTBA observé en 2016 (32%) s'explique par une exécution inférieure aux prévisions des travaux d'infrastructures suite à des délais dans la passation des marchés et des difficultés avec certaines entreprises contractées. Les délais de transmission des PTBA au FIDA ont en général été respectés.

Tableau 15 : Taux d'exécution financier des PTBA

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pourcentage	38%	51%	43%	62%	68%	72%	32%	64%

126. **Suivi et évaluation.** En ce qui concerne le suivi-évaluation (S&E), de nombreuses défaillances ont été relevées tant par le FIDA que par la tutelle, qui ont impacté négativement la performance du dispositif de suivi-évaluation, le pilotage stratégique du projet et la production de leçons et connaissances pour les phases ultérieures. L'UGP et le CNPS se sont surtout préoccupés du suivi des produits (résultats des activités et atteinte des cibles physiques prévues au RPE et aux

PTBA) plutôt que de l'évaluation des impacts des activités auprès des bénéficiaires. Les bénéficiaires ne renseignaient pas les quantités produites et les revenus réalisés grâce aux microprojets financés malgré la mise à leur disposition des moyens et outils pour le faire. Toutefois ces outils de collecte partagés avec les TAC et les bénéficiaires n'étaient pas toujours adaptés, les TAC n'ont été que peu instruits par l'UGP pour assurer une remontée adéquate des données, et n'ont pas été encouragés à procéder à un traitement à leur niveau qui aurait pu permettre d'améliorer leurs appuis-conseils aux producteurs. L'irrégularité de la présence des TAC sur le terrain a également affecté la fiabilité des données remontées dans le dispositif de suivi-évaluation.

127. L'application de S&E mise en place permettait notamment le suivi du PTBA, des indicateurs SYGRI, des recommandations des missions de supervision, des contrats de performance des partenaires. Elle permet théoriquement d'avoir des informations pertinentes sur l'avancement du projet et de faire le lien avec l'exécution financière. Toutefois elle n'a été utilisée régulièrement que par le RSE et le superviseur de la composante B, alors qu'elle était censée l'être par tous les cadres de l'UGP, notamment les responsables de composante, le RAF et directeur du projet. Les matrices de suivi de l'avancement de l'exécution des PTBA ne sont pas maîtrisées par l'ensemble du personnel. En outre, peu d'efforts ont été faits pour intégrer le S&E et le contrôle de gestion. Par ailleurs, la base de données des microprojets, outil pourtant essentiel dans un projet comme le PDAR, a été mise en place tardivement, elle demeure peu fiable et pas accessible à tous les cadres du projet.
128. **Communication, production et diffusion des savoirs.** Pour rendre visibles et faire connaître les activités du projet, des partenariats ont été signés avec trois radios locales (Radio Maria et Radio Neuf à Oyem, Radio Nord-Sud à Bitam) pour diffuser de façon ponctuelle, les activités menées par le projet. Le projet a préparé des contenus et messages qui ont été régulièrement diffusés sur ces radios. Des journalistes/points focaux ont été identifiés au sein de ces médias et participent régulièrement aux activités organisées par le projet (séances de formation, atelier, etc.). Comme il n'avait pas été prévu de cadre spécialisé en communication au sein de l'UGP, le superviseur chargé de la composante B (renforcement des capacités) a assuré cette fonction à partir de juillet 2013. Des milliers de photos et vidéos ont été prises et produites lors des activités de terrain et des ateliers : tout ce matériel mériterait d'être trié, archivé et stocké de manière pérenne (sur un cloud par exemple et/ou au niveau du MAEPG) pour alimenter la mémoire du projet et une éventuelle utilisation ultérieure. Le PDAR n'a pas développé un site internet. Globalement, la fonction de capitalisation, production et diffusion de savoirs n'a pas été optimisée, l'UGP actuelle s'étant concentrée, à juste titre, sur l'accélération de la mise en œuvre pour rattraper les retards conséquents à l'issue des cinq premières années de mise en œuvre des activités du prêt.

E.3 Performance des partenaires

129. **Représentant de l'Emprunteur (ministères en charge de l'économie et du budget).** Le PDAR a été approuvé par le Conseil d'Administration du FIDA en septembre 2007. Les accords de Prêt et de Don ont été signés fin octobre 2007, mais leur entrée en vigueur n'est intervenue que le 20 mars 2008, soit cinq mois après la signature de l'Accord. De même, pour ce qui concerne le Fonds Additionnel, après l'approbation en décembre 2013, le Gouvernement n'a procédé à la signature de l'Accord de financement, que le 04 décembre 2014, soit 12 mois après. Les longs délais accusés par le Gouvernement pour obtenir la ratification de l'accord de financement au parlement a expliqué que l'entrée en vigueur de ce fonds n'est intervenue qu'en août 2015, et la mobilisation des ressources n'a été effective qu'en décembre 2015, soit 12 mois après la signature de l'Accord et 5 mois après son entrée en vigueur. Ces retards observés entre les différentes étapes de la satisfaction par le Gouvernement des conditionnalités de mise en vigueur, ont réduit de facto la durée de mise en œuvre effective du Prêt Additionnel à deux ans au lieu des trois ans prévus.
130. **Décaissement des fonds de contrepartie.** Entre 2008 et 2016 le délai moyen de décaissement des fonds de contrepartie du Gouvernement gabonais prévus aux PTBA par rapport au début de l'exercice fiscal, a été très élevé soit 432 jours (1 an et 2 mois), avec une pointe de 903 jours (soit 2 ans et 6 mois) pour la contrepartie de l'exercice 2009 versée au compte du projet en juin 2011. En outre, le décaissement a parfois été effectué en deux voire quatre tranches (cas des années 2010, 2011 et 2015). Dans le meilleur des cas (année 2014, pour laquelle les FCP ont été les plus faibles soit 127 millions de FCFA), les fonds ont été mobilisés après 263 jours soit 10 mois après le début de l'exercice. Ces retards systématiques dans la mobilisation effective des fonds de contrepartie ont causé de sérieux problèmes de trésorerie au projet et sérieusement handicapé sa mise en œuvre et la réalisation à temps des activités prévues, d'autant que tout le dispositif d'appui terrain (superviseurs et TAC) et environ la moitié des coûts de fonctionnement de l'UGP étaient à la charge du gouvernement. Cela a affecté la motivation des personnels de terrain qui ont subi des retards de plusieurs mois dans le paiement de leurs salaires certaines années. Régulièrement, le compte spécial a été utilisé pour préfinancer les dépenses à la charge du gouvernement, occasionnant des remarques du FIDA contre ces pratiques non conformes aux accords de financement. Malgré les recommandations répétées des missions de supervision et du CNPS, la situation concernant le décaissement des fonds de contrepartie ne s'est pas améliorée au cours de l'exécution du projet, bien au contraire. En outre, au titre de l'exercice 2017 sur les 287 millions attendus, le Gouvernement n'a consenti à payer que 100 millions, soit 34,84% du montant attendu. Ces 100 millions par ailleurs, n'ont été payés qu'en janvier 2018, 14 mois après la transmission du PTBA 2017 aux parties prenantes. Par conséquent, sur l'engagement initial du Gouvernement au titre de

la phase additionnel, pour un montant de 1 030 191 424 FCFA, au premier trimestre 2018, marquant la clôture définitive du projet, seulement 516 686 200 FCFA ont été décaissés, soit 50,15%. En définitive, le décaissement partiel et tardif des fonds de contrepartie a été une contrainte majeure tout le long du projet et principalement dans la phase additionnelle. Cette situation ayant engendré des déséquilibres budgétaires entre les différents comptes du projet n'a pas facilité la mobilisation optimale des ressources du FIDA à cause des préfinancements récurrents toujours en cours. Cela ne facilite pas à ce jour, la prise en charge des obligations de clôture.

131. **Traitement des DRF et DPD.** Dans le processus de mobilisation des ressources du FIDA, les demandes de remboursement de fonds (DRF) et les demandes de paiement direct (DPD) préparées par l'UGP sont contrôlées par les services de la Direction générale de la dette (DGD) et soumises à la signature de son Directeur général. Le délai de traitement des DRF et DPD a varié entre 8 et 100 jours, avec une moyenne qui s'établit à 27 jours. Pour réduire ces délais, il a été recommandé d'accepter également la signature du Directeur général adjoint de la DGD pour pallier l'absence du DG, notamment lors des missions hors du pays.
132. **Respect des accords de financement.** Mis à part les retards récurrents de mobilisation des fonds de contrepartie, les délais très importants pour la signature et la mise en vigueur du prêt additionnel (voir ci-dessus) et le paiement tardif du service de la dette liée à de précédents accords, qui ont parfois conduit à des suspensions des décaissements du projet, les dispositions des accords de financement ont généralement été respectées par l'Emprunteur.

Représentant du maître d'ouvrage (MAEPG)

133. Le projet est placé sous la tutelle de la Direction nationale des projets FIDA (DNP), elle-même rattachée au Secrétariat Général du Ministère en charge de l'Agriculture (MAEPG) en tant que maître d'ouvrage.
134. La DNP a assuré une fonction de liaison et de facilitation pour le suivi des dossiers du projet auprès du Secrétariat Général du MAEPG, du Cabinet du Ministre et des autres institutions concernées, en ce qui concerne notamment l'inscription des fonds de contrepartie au budget du MAEPG puis leur mobilisation auprès de la Direction générale du budget, le suivi de la passation des marchés, la transmission et le suivi des dossiers d'approbation des DRF et DPD devant être visées par la DGD, la gestion administrative des dossiers des fonctionnaires affectés au projet, etc. Force est de constater que l'action de la DNP n'a pas eu beaucoup d'effet quant à la réduction de délais pour la mobilisation des fonds de contrepartie et pour la ratification des accords de financement. Par contre, compte tenu du contexte du Gabon caractérisé pour un fréquent changement des plus hauts responsables du MAEPG (5 ministres de l'agriculture entre 2013 et 2018), la DNP a assuré une relative stabilité et continuité pour maintenir une mémoire institutionnelle et porter les intérêts du projet auprès de ces hauts responsables et assurer le lien avec les Directions générales (en charge de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural) et les directions centrales du ministère (ressources humaines, affaires financières et juridiques, etc.).
135. *Globalement, la performance du Gouvernement est jugée modérément insatisfaisante (3).*

E.4 Qualité de la supervision du FIDA et de l'appui à la mise en œuvre / l'exécution

136. Le PDAR a souffert de nombreux changements de chargés de portefeuille (CPM) en charge du Gabon (cinq en neuf ans), surtout dans les premières années de sa mise en œuvre, ce qui n'a pas facilité la compréhension réciproque ni la continuité des approches et l'accompagnement de proximité. De 2009 à 2011, 4 missions de supervision ont été réalisées par le FIDA. Le projet a cependant bénéficié d'un accompagnement et d'une supervision accru du FIDA suite à l'ouverture du Bureau Pays localisé au Cameroun (Yaoundé) en 2011. Cette présence rapprochée a permis d'augmenter la fréquence des missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre. Depuis l'installation du bureau à Yaoundé, 1 mission de supervision et 1 mission de suivi par an ont été notées.
137. Des missions conjointes (11 missions de supervision et 7 missions de suivi et d'appui à la mise en œuvre) ont à cet effet été organisées pendant le cycle de gestion du projet, soit une moyenne de 2 missions de supervision et/ou suivi par an. Elles ont été des étapes importantes qui ont permis non seulement au FIDA, mais aussi au représentant de l'emprunteur et à la maîtrise d'ouvrage, d'appréhender et d'apprécier l'état d'avancement détaillé de la mise en œuvre du projet. L'appui du Bureau pays s'est également matérialisé par des appuis et conseils techniques réguliers à la préparation des PTBA, la préparation de termes de référence et dossiers d'appel d'offres, la revue de qualité de divers rapports, la revue de la passation des marchés, les conseils de gestion, etc.
138. Le nombre de demandes de non-objection traitées par le bureau entre 2008 et 2017 s'établit à 260 avec un délai moyen de traitement de 30 jours, un délai minimum de 1 jour et maximum de 90 jours observés au cours des 5 premières années du fait de la faible qualité des DRF. La conjugaison de ces accompagnements, appuis et conseils a permis en 2014 le déclassement du PDAR de la liste des projets à risque dans le portefeuille de la Division Régionale Afrique de l'Ouest et du Centre.
139. L'appui du FIDA s'est aussi traduit par des opportunités de formations offertes au personnel, en sus des appuis techniques et coaching des missions de supervision conjointes et d'appui. 32 personnels du projet et 71 représentants du MAEPG ont

participé à plusieurs formations ou séminaires d'échanges entre 2008 et 2017. Ces formations se sont déroulées hors du Gabon. Une partie des formations ont été financées sur ressources FIDA et ont concerné le suivi-évaluation, la gestion axée sur les résultats, l'utilisation du logiciel de gestion financière, la passation des marchés, l'établissement des rapports financiers, le secrétariat, la formulation de projets de développement agricole. Les cadres du projet ont régulièrement participé aux réunions et fora régionaux organisés par le FIDA pour stimuler l'apprentissage, promouvoir le partage d'expérience et de savoir-faire dans la mise en œuvre projets et programmes.

140. Durant l'atelier d'autoévaluation, le groupe chargé d'apprécier l'appui du FIDA a souligné la pertinence des appuis des missions de supervision et d'appui-conseil et souligné que le Bureau Pays joue pleinement son rôle. La performance du FIDA est jugée satisfaisante (5) par le groupe.

E.5 Analyse coûts/bénéfices

Analyse financière

141. L'analyse financière a été réalisée du point de vue des groupes cibles bénéficiaires en développant des modèles de culture et d'activités. En effet, le système de suivi des impacts des microprojets a montré des insuffisances et le projet n'a pas enregistré la production et les recettes/dépenses générées par les MP financés. Un suivi rapproché sur un échantillon aurait pu être envisagé mais n'a pas été mis en place. L'enquête d'évaluation ex post effectuée par les TAC en avril 2017, sur un échantillon réduit (60 groupements), a produit des données intéressantes mais à considérer avec précaution car les données sont déclaratives. La mission d'appui à l'achèvement a conduit en parallèle des entretiens individuels avec d'autres producteurs pour reconstituer les itinéraires techniques et élaborer les modèles présentés ci-dessous. Il ressort de ceux enquêtés une variabilité importante en matière de rendement et de recettes obtenus par les producteurs. Tenant compte de ces contraintes et limitations, deux scénarios de rendement ont été considérés dans l'analyse financière, tel que résumés dans le tableau suivant :

Tableau 16: Résumé des scénarios de rendement (t/ha)

Filière	Scénario 1 (t/ha)	Scénario 2 (t/ha)
Manioc (production étalée sur deux ans)	8,5	25
Banane (production étalée sur quatre ans)	12,3	17

Modèle de production de manioc.

142. Les résultats montrent que l'exploitation du manioc n'est pas rentable, même avec un scénario de rendement plus optimiste. La production de manioc et la vente en tubercules ou en bâton ne sont pas suffisantes pour compenser les dépenses élevées pour mettre en place une culture du manioc « moderne » avec plantation en ligne, utilisation de boutures améliorées et recours à la main d'œuvre salariée. La marge issue de la vente de manioc en tubercules ou en bâton n'est pas positive parce que les coûts pour ouvrir un nouveau champ sont élevés et que les paysans le font souvent chaque année. La rentabilité du manioc est également fortement affectée par le mode de commercialisation (sous forme de tubercules, de bâtons ou de pâte).
143. Cependant grâce à une forte demande, la vente du manioc en bâton est toujours assurée pour le ménage. Dans le modèle, on a estimé que 30% de la production du manioc est vendue sous forme de tubercule tandis que 70% est transformée en bâton. Certains paysans disent que les tubercules sont « deux fois plus rentables que le bâton » mais que les bâtons représentent un revenu assuré. Ils ont également mentionné que la transformation en gari et fofou demandait beaucoup moins d'efforts et de temps, mais que cela ne satisfaisait pas la préférence alimentaire de la population.

Tableau 17 : Résultats des modèles manioc

	Scénario 1	Scénario 2
VAN @10%, XOF	-1 223 293	-394 691
VAN @10%, USD	-2 046	-660
TRI	-90%	-26%
Ratio bénéfices/coûts	0.26	0.82

Modèle de production de plantain.

144. La banane est en revanche très rentable, même avec l'hypothèse d'un rendement plus modéré. La VAN du modèle bananes est de 7735 Dollars UE dans le scénario 1 et de 12 433 Dollars UE dans le scénario 2. La vente de bananes est très rentable même si la production de la deuxième année ne représente que 70% du premier cycle, la troisième année

seulement 50% et la quatrième année 20%. 47% de la production de la banane sont consacrés à la vente, tout le reste est pour l'autoconsommation, les dons et les pertes (5%¹⁵).

Tableau 18 : Résultats des modèles banane

	Scénario 1	Scénario 2
VAN @10%, XOF	4 625 774	7 434 931
VAN @10%, USD	7 735	12 433
TRI	#NUM!	#NUM!
Ratio bénéfiques/coûts	2.43	3.10

145. **Modèle de production de plants de banane améliorés.** La production de vivoplants par les germoirs est rentable et dégage une marge brute positive, avant et après financement, même avec des hypothèses pessimistes (2 000 vivoplants produits par cycle, 2 cycles/an/germoir). La viabilité de l'activité dépend toutefois de l'opportunité d'un marché solvable pour la vente des vivoplants ; avec l'arrêt des achats du PDAR, du PRODIAG et du programme GRAINE, l'activité de producteurs de vivoplants installés s'est fortement ralentie.

Tableau 19 : Résultats du modèle plant de banane

VAN @10%, XOF	895 676
VAN @10%, USD	1 498
TRI	#NUM!
Ratio bénéfiques/coûts	1.44

146. **Modèle de production de boutures de manioc améliorées.** La rentabilité de la production de boutures de manioc est estimée moyenne mais tient compte d'hypothèses assez pessimistes (55 000 boutures vendues/ha/an et exploitation du parc à bois pendant seulement trois ans). Si les producteurs de boutures réussissaient à s'établir en réseau pour mieux écouler leur production et conservaient plus longtemps leur parc à bois, cette activité semencière deviendrait une affaire très rentable pour eux.

Tableau 20 : Résultats du modèle boutures de manioc

VAN @10%, XOF	40,210
VAN @10%, USD	67
TRI	13%
Ratio bénéfiques/coûts	1.03

Analyse économique

147. **Impact du projet sur la production agricole.** Le projet a eu un fort impact sur la production des petits paysans. La production additionnelle a été calculée en tenant compte de l'échéancier progressif de mise en œuvre des MP, selon les deux scénarii d'accroissement des rendements exposés plus haut. Elle s'élèverait à 7 848 T de manioc et 22 157 T de banane (scénario 1) et 23 194T de manioc et 30 592 T de banane (scénario 2).
148. **Hypothèses.** L'analyse économique ex-post a été conduite pour le PDAR dans son ensemble, sur la base des données de suivi-évaluation et des observations de la mission d'appui à l'achèvement, sur la base des hypothèses de calcul suivantes : (i) une durée d'analyse de 20 ans ; (ii) l'agrégation des bénéfices nets économiques, exprimés en valeurs constantes, selon l'échéancier de mise en place des cultures/MP et des champs semenciers/germoirs constaté ; (iii) la conversion des coûts financiers en coûts économiques après l'élimination des taxes et de droits de douane ; (iv) la prise en compte des bénéfices liés à la réhabilitation des pistes rurales (temps économisé) à partir de l'année 10, celles-ci venant d'être achevée en 2017 ; (v) un taux de change constant de 598 FCFA/USD ; (vi) un coût d'opportunité du capital de 7% pour le calcul de la valeur actuelle nette ; (vii) l'auto consommation des ménages a été valorisée et ; (viii) un taux d'adoption de 70%. Les calculs ne prennent pas en compte les bénéfices indirects, environnementaux et sociaux qui sont difficiles à quantifier.
149. Les résultats de l'analyse économique du projet sont calculés avec et sans l'impact environnemental du projet. Dans le cas où l'impact environnemental du projet a été quantifié, les hypothèses sont les suivantes :
- Les superficies emblavées additionnelles sont considérées comme ayant été défrichées à partir de forêts primaires ou secondaires;

¹⁵Rapport global, p. 49

- Pour chaque hectare de forêt défrichée, l'émission de gaz équivalent de CO₂ correspond à 493 tonnes¹⁶;
 - Chaque tonne de CO₂ équivalent est valorisée à 12,65 euros, qui correspondent au prix des European Emission Allowances.
150. Dans la mesure où l'on considère que les hectares emblavés de manioc et de bananes et que toute la production des ces hectares sont additionnels, il s'ensuit que le défrichage de forêts associé à la culture de ces hectares est également additionnel.
151. **Résultats.** Les résultats de l'analyse estimés pour les deux scénarii sont présentés ci-dessous. Les résultats montrent que les coûts du projet ont dépassé les bénéfices estimés du projet dans les deux scénarios si on prend en considération l'impact environnemental de la déforestation. Sans prendre en compte l'impact environnemental, le projet est rentable si les rendements sont les rendements élevés du deuxième scénario. Malgré la présence de certaines activités rentables, le projet n'est pas rentable car la production de manioc, qui est l'activité dominante du projet, n'est pas rentable et s'accompagne de déforestation et de fortes émissions de gaz à effet de serre.

Tableau 21 : Résultats de l'analyse économique

	Scénario 1		Scénario 2	
	<i>Avec impact Environnemental</i>	<i>Sans impact environnemental</i>	<i>Avec impact Environnemental</i>	<i>Sans impact environnemental</i>
VAN @10%, XOF	-10 719 551 500	-232 301 822	-5 071 279 739	2 502 192 634
VAN @10%, USD	-17 925 671	-388 465	-8 480 401	4 184 269
TRE	#NUM!	5.5%	-9.4%	29.3%

F. Évaluation de la durabilité

152. La durabilité des effets et impacts du PDAR doit s'apprécier au travers de : (i) la capacité (technique, financière, organisationnelle) des producteurs ciblés à continuer à appliquer les technologies améliorées introduites grâce au PDAR et à poursuivre une production de manioc et banane à orientation commerciale ; (ii) le dynamisme et la compétence des comités de gestion mis en place pour gérer efficacement les infrastructures d'appui à la commercialisation (CG et CA) ; (iii) la pérennité dans le temps des mécanismes mis en place pour assurer l'entretien des pistes réhabilitées. Le fait que les appuis du PDAR aient été dirigés principalement vers des ménages de petits à moyens producteurs organisés en groupements familiaux donne l'assurance que les effets en termes d'acquis techniques et en gestion seront utilisés à l'avenir. Le déficit d'offres de services financiers formels en milieu rural, d'organisations de producteurs fortes et bien structurées et de services d'appui-conseils pérennes (la présence des TAC s'arrête avec le projet) rend difficile la mise en place de relations vertueuses épargne-investissement-capitalisation.
153. **Durabilité technique et économique.** La durabilité des investissements réalisés au niveau des petits producteurs est l'une des grandes questions qui peut se mesurer indirectement par la capacité des bénéficiaires à reproduire tout ou partie des techniques améliorées introduites avec leurs propres moyens (humains, physiques et financiers), une fois les appuis du PDAR terminés. Mis à part les zones ayant été affectées par les destructions des cultures par la faune sauvage, il semble qu'une part importante des producteurs continue à appliquer les techniques améliorées introduites par le PDAR, mais souvent sur des superficies plus réduites. En outre, il ne faut pas négliger le fait que les bénéfices réalisés par les bénéficiaires suite à la réalisation d'un microprojet donné sont rarement réinvestis en totalité pour conduire la même activité (un champ de manioc ou de banane amélioré en culture pure) mais très souvent ont été utilisés pour acquérir des biens matériels (cuisine, moyen de transport), améliorer l'habitat, les conditions de vie au village et l'accès aux soins de santé, investir dans l'éducation des enfants voire dans des activités de diversification (petit commerce, boutique, autre culture, petit élevage, etc.), comme démontré par l'enquête qualitative d'impact menée par les TAC. Par conséquent, les perspectives de durabilité demeurent faibles.
154. **Durabilité des groupements.** Les nombreux groupements (essentiellement familiaux) et surtout les quelques organisations de producteurs dont la mise en place a été incitée par le PDAR, manquent de dynamisme organisationnel et

¹⁶ Estimation selon le logiciel EX-ACT, qui prend en compte la particularité du climat, du sol et des cultures par hectare dans les situations sans projets et avec projet.

de gestion collective de leurs activités malgré les formations, les différents appuis et les outils mis à leur disposition. Quelques facteurs favorables sont en place, mais des appuis supplémentaires sont nécessaires notamment dans le cadre du PDAR II pour garantir la durabilité. **Par conséquent, les perspectives de durabilité demeurent modérées.** A la question concernant leur degré d'autonomie financière après les appuis reçus du PDAR (notée de 1 à 6), les 30 groupements sélectionnés pour participer à l'atelier d'autoévaluation dans le cadre de la mission d'achèvement¹⁷, 23% pensent être « plutôt insuffisant auto financièrement » (dont 86% ayant reçu 2 à 3 appuis); 40% se classent « plutôt satisfaisant auto financièrement » (dont 25% de groupements appuyés 7 fois); et 37% sont « satisfaisant auto financièrement » (45% d'entre eux ont reçu 3 appuis). Pour permettre à un groupement d'être solide sur le plan financier, la mission retient que le groupement doit recevoir au moins deux appuis financiers (microprojets). Mais pour que ces appuis soient efficaces et efficaces, il est indispensable que l'encadrement de proximité (appui conseil, suivi régulier des unités de productions, etc.) soit assuré pour permettre réellement au groupement de pouvoir décoller. A ce titre, la durabilité des microprojets est jugée faible. Quelques facteurs de soutien sont en place, mais il faut un soutien supplémentaire substantiel pour se mettre sur la voie de la durabilité.

155. **Durabilité des infrastructures de stockage et de commercialisation.** La durabilité de ces infrastructures ne peut être appréhendée du fait que les travaux de constructions des CG/CA n'ont pu être achevés. Certes un important travail d'animation a été conduit avec l'ensemble des parties prenantes concernées (producteurs, commerçants, conseils départementaux) pour discuter de l'opportunité de la mise en place des CG/CA et du modèle de gestion retenu (pré-marché autogéré), des comités de gestion pour le suivi des travaux (puis la gestion des infrastructures) ont été mis en place et ont bénéficié de renforcement des capacités. Il est essentiel que le MAEPG maintienne les contacts et poursuivent les animations auprès de ces comités entre la phase d'achèvement du PDAR et le lancement effectif du PDAR 2. En l'état actuel de l'exécution des infrastructures de stockage et de commercialisation du projet, la durabilité est jugée faible.
156. **Durabilité des infrastructures d'accès aux sites de production et aux marchés.** Au titre de la durabilité des routes réhabilitées, il ressort que les institutions chargées de l'entretien courant et périodique des routes (Ministère des travaux publics, Conseils départementaux, etc.) ne disposent pas de ressources nécessaires pour mener à bien leurs tâches. Aussi, des comités de gestion, de suivi et de contrôle, et des comités de routes ont été mis en place par le projet et certains sont déjà opérationnels. Le projet n'a pu doter l'ensemble de ces comités de petits équipements pour l'entretien des pistes et dessertes agricoles dans le cadre du PTBA 2017. Toutefois, ces équipements seront acquis par le Gouvernement au titre du budget 2018, voire dans le PDAR 2. En l'état actuel de l'exécution du projet, la durabilité des pistes réhabilitées est plutôt moyenne. Certains facteurs de soutien sont en place, mais ne suffisent pas à garantir la durabilité.
157. **Durabilité institutionnelle.** Les appuis directs aux services déconcentrés ont surtout concerné le MAEPG (direction régionale et provinciale agricole). Le service statistique a été équipé pour notamment assurer un suivi des prix sur les marchés mais celui-ci n'est plus effectif. Les appuis les plus durables consistent dans le renforcement des capacités des agents du ministère (directeur régional, chef de province agricole, chefs de secteurs, agents) suite à leur implication au suivi régulier du projet, leur association à de nombreuses activités de terrain et à leur participation quasi systématique aux formations organisées au profit des producteurs. Toutefois, la durabilité est mise en mal du fait du redéploiement des personnels ayant participé aux activités du Projet dans d'autres provinces. Ceci pourrait cependant permettre la dissémination dans les nouvelles provinces d'affectation, de bonnes pratiques apprises auprès du PDAR.
158. **Durabilité environnementale et changement climatique.** Les activités du PDAR n'ont pas engendré d'impact négatif sur l'environnement : (i) les augmentations de superficies cultivées en utilisant le système de défriche-brûlis restent marginales par rapport aux superficies disponibles ; (ii) il n'a été que très rarement fait usage d'engrais minéraux (sauf au début sur les plantations de banane) et encore moins de pesticides (sauf pour les pépinières de plantain, mais en quantités négligeables) ; (iii) la réhabilitation des pistes rurales a pris en compte les mesures de sauvegarde environnementale nécessaires et conformes aux exigences nationales et à celles du FIDA ; (iv) l'ouverture des pistes d'accès aux sites de production (en l'occurrence le linéaire ouvert est très limité) ainsi que les travaux de construction des CG/CA initiés. En outre, la zone du projet n'est que très peu affectée par les risques de changement climatique. Le principal risque réside dans les conflits homme-faune, notamment avec les pachydermes, dans certaines zones limitrophes des réserves et parcs nationaux (dans les départements du Haut Como et de l'Okano). Dans ces zones, la pertinence et durabilité des appuis à la production et aux filières vivrières ciblées par le PDAR n'est pas garantie en l'absence d'une politique et d'outils viables de sécurisation des exploitations.

¹⁷ Echantillon non représentatif en termes de nombre d'appuis reçus par groupement par rapport à l'ensemble des 570 OP appuyées, la part de ceux ayant bénéficié de plusieurs microprojets de production (MP) étant très élevée : un tiers ont obtenu entre 1 et 2 MP, 40% ont reçu 3 à 4 MP et 27% entre 5 et 7 MP.

G. Enseignements tirés

159. Le PDAR a permis de relancer les filières manioc et banane plantain dans le Wolou Ntem grâce à un programme semencier professionnellement exécuté et le financement de microprojets de groupement. Dans le cadre de la banane, le projet a adopté et vulgarisé la technique de Plants Issus de Fragments végétaux (PIF) qui a installé des germoirs, soutenu la production de plus de 260 000 vivo plants de bananiers, et permis l'emblavement de 806 ha de plantations sur une cible de 620 ha. S'agissant du manioc, la collaboration avec la FAO a permis d'introduire les Champs Ecole Paysan, comme support à l'apprentissage et à la diffusion des innovations. Le partenariat avec l'IITA a donné lieu à l'installation de parcs à bois et la diffusion des boutures saines a permis d'emblaver plus de 700 ha de plantations. La production de boutures de manioc et de rejets de bananier est devenue une activité rentable pour les producteurs semenciers du PDAR, notamment avec l'avènement du Programme GRAINES dont les besoins en matériel végétal se révèlent énormes. La diffusion dans le reste du pays de variétés saines de manioc et de banane à partir du Wolou Ntem est désormais amorcée. Si l'amélioration de l'accès aux bassins de production à travers la réhabilitation de pistes rurales a été une réalité, la construction d'infrastructures de stockage, transformation et commercialisation a rencontré des défis, notamment des retards que devront prendre en compte les projets à venir.
160. Globalement, l'expérience du FIDA dans le Wolou-Ntem, apparaît de ce qui précède, comme une alternative de développement socioéconomique durable en milieu rural dont la mise en œuvre a induit : (i) la mobilisation des exploitations familiales et des groupements organisés autour de projets agricoles à vocation économique et professionnelle; ii) la mise en place d'un réseau semencier pour la multiplication et la diffusion de variétés performantes de manioc et de banane (iii) le développement de la production de manioc, de banane grâce à un Fonds d'Appui aux microprojets iv) l'émergence de l'esprit d'entreprise à travers la structuration des groupement mutés en coopératives conformément à la réglementation en vigueur (v) et enfin l'émergence du service de conseil spécialisé et de proximité pour l'encadrement des producteurs. Ces résultats représentent des bases que les interventions futures pourront capitaliser.
161. De façon spécifique, les enseignements tirés de l'expérience du PDAR inclus :
162. **La concrétisation limitée du plan de financement du PDAR.** Le Gabon a contribué à une part importante des coûts du projet, en complément des apports du FIDA. Globalement sa contribution a été conforme à ce qui avait été prévu. Cependant, des retards très importants et systématiques ont été enregistrés dans la mobilisation dans les délais des fonds de contrepartie prévus et inscrits aux PTBAs, engendrant ainsi des retards dans l'exécution des activités du projet. Malgré les recommandations répétées des missions de supervision et du CNPS, cette situation n'a pu être améliorée et s'est détériorée dans les 3 dernières années de mise en œuvre du projet du fait de la crise économique que traverse la sous région depuis 2014 suite à la chute du cours du pétrole. ***Dans le cadre des prochains projets, il sera essentiel d'obtenir un financement de contrepartie suffisant et mis à la disposition du projet dans les délais prévus par le plan de financement.***
163. **Le défaut et/ou le retard dans l'élaboration des documents de gestion de projet.** Au démarrage, le PDAR n'a pas mis en place les systèmes et outils de gestion du projet, tels que le manuel d'exécution du projet, la stratégie de ciblage, le manuel de suivi-évaluation, l'étude de base de référence et les études filières. Cette situation a engendré des erreurs dans les choix stratégiques de mise en œuvre du projet. Les difficultés du PDAR relativement à son SSE révèlent l'importance de mettre en place un SSE dès le démarrage du projet suivant le principe de la GAR. L'intégration et la responsabilisation des différents acteurs dans l'opérationnalisation du SSE, à tous les niveaux, doit être assurée. La forte implication et appropriation des bénéficiaires du projet/programme dans le système demeure la pierre angulaire pour assurer l'efficacité du système. ***A l'avenir, il est souhaitable que les futurs projets soient dotés dès leur démarrage de tous les systèmes et outils de gestion de projet et le FIDA doit apporter dès la première année de mise en œuvre, tout l'appui nécessaire à la mise en place effective de ces outils.***
164. **L'inexistence d'un plan de renforcement des acquis pour les deux dernières années et d'une stratégie de désengagement du projet.** En l'absence de ces deux outils, le PDAR laisse des promoteurs avec des besoins de renforcement de capacité et qui ignorent l'environnement des affaires dans lequel ils évoluent. Cet environnement n'est pas toujours favorable à l'épanouissement professionnel des bénéficiaires et par conséquent, ils ont besoin de coaching et d'appui conseils. ***Ainsi, après la clôture du PDAR, le Gouvernement en appui avec le FIDA, devrait élaborer un plan global de consolidation des acquis.***
165. **Amélioration et diffusion de matériel végétal amélioré.** L'expérience du PDAR a montré que l'introduction de variétés améliorées, et la mise en place d'un système de production/diffusion de matériel végétatif amélioré a permis d'augmenter la productivité des systèmes de production vivrière. Il apparaît pertinent de mettre à l'échelle cette approche dans le PDAR 2, du fait que les semences et variétés améliorées constituent le facteur de production le plus déterminant dont dépend l'efficacité des autres intrants. ***Sur la base de cette expérience, les futurs projets devraient soutenir le développement d'un réseau semencier permettant la multiplication et la vulgarisation des variétés de manioc et de plantain à haut rendement capables de répondre aux besoins du secteur agricole et à la demande de la société***

en matière d'aliments nutritifs et à même de servir de base pour le développement d'un marché de semences certifiées.

166. **Commercialisation.** Garantir l'accès aux zones de production, et faciliter les contacts directs entre les producteurs et les acteurs du marché, sont des éléments clés pour soutenir durablement l'accroissement constaté de la production et pérenniser les résultats obtenus par le PDAR. En ce sens, les infrastructures de commercialisation initiées (CG/CA) devront être achevées et surtout être rendues opérationnelles et durables, à travers un accompagnement approprié de leurs comités (animation, appui-conseil en gestion et négociation commerciale) et leur mise en relation durable avec des acheteurs/transporteurs. Il est aussi nécessaire de poursuivre la mise en relation des petits producteurs (et des CG/CA) avec les acheteurs, et de mettre en place des systèmes d'information sur les marchés (SIM) et d'intermédiation commerciale simples et peu coûteux, portés par les acteurs privés, qui auront plus de chance d'être durables, qu'un système classique d'information sur les prix et les marchés à travers les services du MAEPG (qui a montré ses limites et du reste n'est plus fonctionnel).
167. **Micro-projets.** Un grand nombre de bénéficiaires du dispositif microprojets du PDAR ont souligné le poids des procédures d'instruction des dossiers micro-projets, et de mise en œuvre de l'appui (livraison des semences, paiement des prestataires), alors que la mise en place des cultures dépend du calendrier cultural. ***Un juste équilibre devra donc être trouvé dans la conception du dispositif de sélection des micro-projets, qui devra permettre d'assurer une bonne sélection des bénéficiaires et la qualité des projets, tout en garantissant une certaine souplesse et rapidité, et être compatible avec le cycle de programmation technique et budgétaire du projet, et en phase avec le calendrier cultural.***

H. Conclusions et Recommandations

168. **Conclusions globales sur les performances du projet.** En dépit du retard enregistré dans le démarrage effectif des activités et sur la base des réalisations cumulées du projet par composante, ***la performance d'ensemble du PDAR est jugée modérément satisfaisantes (4)***. le projet a impacté directement la vie de 32 489 personnes dont 26 171 au titre des activités de production à travers le financement des microprojets et de 6318 au titre des services rendus par les infrastructures communautaires que sont les pistes et dessertes agricoles,. Dans l'ensemble, le niveau des réalisations des produits attendus du PDAR a contribué à la satisfaction des bénéficiaires, en termes d'augmentation des productions de manioc et plantain, de sécurité alimentaire, d'augmentation de revenus et d'actifs des ménages, du bien-être économique et social des bénéficiaires des microprojets et de création d'emplois.
169. Ceci a été confirmé par les témoignages des bénéficiaires recueillis sur le terrain, des participants à l'atelier des parties prenantes et les enquêtes d'impact. Cette amélioration de la qualité de la vie est illustrée concrètement par une diminution de la malnutrition, une amélioration de la sécurité alimentaire et une accumulation des biens. Dans ce contexte, comparativement à l'enquête de référence, l'enquête d'impact réalisée à la fin du projet a permis de constater une évolution positive des indicateurs suivants : (i) augmentation du nombre des ménages de niveau de vie moyen à 32,3% contre 5,1% ; (ii) baisse du nombre de ménages de niveau de vie faible à 45,8% contre 66,5%. Ces performances ont été rendues possibles grâce aux appuis apportés par le FIDA et le Gouvernement, ainsi que la collaboration étroite avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Des réalisations innovantes ont été enregistrées et le Gouvernement Gabonais, s'est approprié ces innovations qui seront mises à l'échelle dans un futur projet financé par le FIDA au Gabon.
170. Cependant, la mise en œuvre du PDAR a aussi connu des faiblesses, liées à (a) la stratégie de désengagement du projet, (b) la stratégie de ciblage, (c) les insuffisances dans le mécanisme de financement et suivi des micro-projets et (d) l'insuffisance d'un accompagnement adéquat technique et managériale pour les groupements de producteurs. Des efforts devront être consentis pour (i) consolider les acquis et finaliser la clôture de toutes les réalisations sur le terrain ; (ii) poursuivre le renforcement des capacités des groupements de production et des organisations rurales de base. En ce qui concerne les micros projets, leur durabilité est encore fragile. La durabilité requiert, un soutien technique et institutionnel supplémentaire. Des comités de gestion ont été mis en place, mais le fonctionnement de ces groupes est encore fragile.

Principales recommandations.

171. L'expérience du PDAR, suggère qu'une attention devrait être portée sur la phase transitoire entre l'achèvement du PDAR et le démarrage du PDAR 2. La conception du PDAR 2 et d'autres projets futurs devraient aussi tenir compte des leçons tirées du PDAR.

Recommandations pour la phase transitoire.

172. **Achèvement des activités résiduelles du PDAR.** Une extension exceptionnelle de la date d'achèvement du PDAR a été accordée par le FIDA en Mars 2017 afin de permettre pendant une période additionnelle de 6 mois, les décaissements en

faveur des travaux de réhabilitation de pistes, de construction de centres de groupages et centres d'affaires et l'équipement des dits centres. A l'achèvement du PDAR, les travaux de réalisation des pistes rurales sont terminés tandis que les travaux de construction des magasins et centres d'affaires ont des niveaux d'exécution faibles variant entre 20 et 40%.

173. **L'achèvement de ces travaux résiduels sur fonds de contrepartie au cours des 6 prochains mois est impératif, pour la crédibilité du Gouvernement et du FIDA vis à vis des bénéficiaires et d'éviter des situations de démobilitation et démotivation des bénéficiaires et des prestataires de services qui seraient préjudiciables au démarrage du PDAR 2.**
174. Pour consolider les acquis du PDAR et améliorer la durabilité des investissements, la poursuite des activités de suivi et d'animation est essentielle pendant l'interphase des 2 projets. Pour ce faire, le personnel essentiel du PDAR, dont les performances auront été jugées satisfaisantes, devraient être maintenu pour être rémunéré sur les ressources de contrepartie, conformément aux engagements initialement pris par le Gouvernement. Il est essentiel que l'inscription de fonds de contrepartie pour l'année 2018 soit revue à la hausse et que leur mobilisation soit effective immédiatement, pour compléter les infrastructures en souffrance du PDAR, mais aussi poursuivre le financement de l'équipe minimale qui doit assurer l'achèvement du PDAR et l'appui au démarrage du PDAR 2.

Recommandations pour les futurs projets.

175. **Simplification du design projet.** Adopter une approche souple et réaliste dans la conception du projet, compte tenu de la faible culture entrepreneuriale ou associative des producteurs et des faibles capacités de mise en œuvre des institutions participantes.
176. **Sécurisation des fonds de contrepartie.** Les retards systématiques dans la mobilisation effective des fonds de contrepartie ont causé de sérieux problèmes de trésorerie au projet et sérieusement handicapé sa mise en œuvre et la réalisation à temps des activités prévues, d'autant que tout le dispositif d'appui terrain (superviseurs et TAC) et environ la moitié des coûts de fonctionnement de l'UGP étaient à la charge du gouvernement. Pour les futurs projets, la mobilisation des fonds de contrepartie en amont du démarrage, comme condition de décaissement des fonds FIDA, semble être la solution la plus appropriée.
177. **Inclusion des jeunes.** Les futurs projets devraient créer les conditions de participation de la jeunesse au développement socio-économique de leurs localités, en favorisant leur intégration dans les chaînes de valeurs. Pour créer les conditions parfaites de mobilisation et de fixation de la main-d'œuvre jeune, il y a lieu de créer des cadres politiques et réglementaires favorables qui valorisent l'entrepreneuriat agricole. Ces politiques seront des réponses aux nombreux obstacles que rencontrent les jeunes dans leurs tentatives de gagner leur vie en milieu rural, en particulier en ce qui concerne l'accès à la terre, l'accès aux services financiers, l'accès aux marchés et l'accès à la technologie.
178. **Mise en relation d'affaires et accès aux marchés.** Les efforts déployés actuellement pour connecter les agriculteurs et leurs organisations aux commerçants et aux transporteurs afin de faciliter les échanges commerciaux et d'apporter davantage de la valeur ajoutée doivent être poursuivis. En outre, l'utilisation des TIC sera mise à profit pour assurer l'accès au marché grâce à l'élaboration d'une plateforme de communication et d'information sur les marchés qui fonctionnera en ligne et hors ligne, afin de connecter les bénéficiaires du projet, les prestataires de services, les acheteurs, les transformateurs, et toutes les autres parties prenantes.
179. **Production et certification des semences.** Les semences constituant le facteur de production le plus déterminant dont dépend l'efficacité des autres intrants, les futurs projets devraient soutenir le développement d'un réseau semencier permettant la multiplication et la vulgarisation des variétés de manioc et de plantain à haut rendement capables de répondre aux besoins du secteur agricole et à la demande de la société en matière d'aliments nutritifs et à même de servir de base pour le développement d'un marché de semences certifiées.
180. **Champ Ecole Paysan et diffusions des innovations.** Concernant la stratégie de production de matériel végétal, la collaboration avec la FAO a permis d'introduire les Champs Ecole Paysan (CEP), comme support à l'apprentissage et à la diffusion des innovations. Cette approche, appréciée par les groupes cibles, a donné des résultats dans le cadre du manioc. Il est recommandé d'élargir ce modèle à toutes les filières qui seront encadrées par de nouveaux projets, comme support à l'apprentissage et à la diffusion des innovations. Pour mieux apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficacité et la durabilité, le modèle CEP devrait être évalué avant de l'adopter à plus grande échelle.
181. **Renforcement de l'équipe et du dispositif organisationnel du SAF.** Le dispositif organisationnel du Service Administratif Financier (SAF) doit être réfléchi et mis en place dans une logique de pilotage opérationnel. Informer sur l'état des dépenses n'est qu'une séquence du processus du pilotage financier, qui doit aboutir à des prises de décision sur des ajustements/réajustements dans le déploiement des activités de mise en œuvre d'un projet. De plus, la relation entre les coûts récurrents (au besoin à élargir aux autres coûts d'intervention) et le niveau réel des investissements sur le terrain

doit être un indicateur à suivre de près afin d'avoir le contrôle sur le ratio coût/résultat. Par ailleurs, La question du suivi technico-économique des microprojets devra faire l'objet d'une attention particulière, pour permettre une meilleure appréciation de la rentabilité. Les projets/programmes futurs devraient par conséquent bénéficier d'un accompagnement fiduciaire dès le démarrage afin de s'inscrire dans une dynamique de gestion prévisionnelle, qui fera l'objet de revue lors des missions d'appui et de supervision du FIDA et du Gouvernement.

Annexes

Annexe 1

Termes de référence de la mission d'appui à la préparation du rapport d'achèvement

Contexte et Justification

1. La République Gabonaise et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ont signé, le 26 octobre 2007, un Accord de Prêt et de Don respectivement de 3.800.000 DTS (5,7 millions d'USD) et 190.000 DTS (274.000 USD), pour la mise en œuvre du Projet de développement agricole et rural (PDAR), ci-après dénommé « le Projet », dans la Province du Woleu-Ntem, sur une durée de 6 ans. En décembre 2013, le FIDA a approuvé un financement additionnel de 5,4 millions d'USD pour la mise en place d'infrastructures de commercialisation, et la période d'exécution a été prorogée de 3 ans, pour une date d'achèvement du projet prévue le 30 septembre 2017.

2. Le PDAR avait pour but de réduire la pauvreté en milieu rural par la diversification et l'augmentation des revenus des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour ce faire, les objectifs spécifiques du projet étaient les suivants: (i) développer les filières porteuses prioritaires au bénéfice des groupes cibles du Projet; (ii) renforcer les capacités des acteurs des filières prioritaires et de leurs organisations; et (iii) renforcer les capacités institutionnelles en matière de services d'appui au monde rural.

3. A l'issue de l'exécution du Projet, le gouvernement (l'emprunteur) a la responsabilité de préparer et soumettre au FIDA un rapport d'achèvement du PDAR, dont le but est de rapporter les résultats, la performance de mise en œuvre et les leçons apprises et suites à donner, conformément au principe de reddition des comptes en gestion axé sur les résultats. Plus spécifiquement il s'agit :

- i. d'évaluer la pertinence des interventions du projet ;
- ii. d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre en documentant les résultats immédiats et l'impact ;
- iii. de faire la revue des coûts et bénéfices et l'efficacité d'ensemble de la mise en œuvre y compris la performance des partenaires de mise en œuvre ;
- iv. d'évaluer la durabilité des bénéfices au-delà de l'achèvement ;
- v. de documenter les leçons apprises que le Gouvernement ou le FIDA pourront capitaliser pour les prochaines formulations et interventions ; et
- vi. d'identifier les opportunités de réplique et mise à échelle des bonnes pratiques.

4. Pour mener à bien la préparation du rapport d'achèvement, les outils et méthodologies à utiliser ont été discutées avec le FIDA lors de la récente mission de supervision de mars 2017:

- Utilisation mixte d'outils quantitatifs et qualitatifs pour rapporter les résultats et la performance ;
- Analyse des sources premières d'information : document de préévaluation du projet, rapports de supervision, rapport de Revue à mi-parcours (RMP), rapports d'exécution techniques et financiers, Programmes de travail et budgets annuels (PTBA), données et rapports de Suivi et évaluation (S&E), SYGRI (système de gestion des résultats et impacts), rapport d'enquêtes et études (dont de marché), rapports et données des prestataires de services ;
- Analyse des sources secondaires d'information : statistiques locales et nationales, données disponibles auprès des partenaires techniques et financiers et organisations de la société civile pour pallier au besoin au déficit de données ;
- Consultation des principaux acteurs et bénéficiaires: échanges / interview / ateliers ;
- Observation directe avec quelques visites de terrain pour vérifier les standards de qualité et confirmer la satisfaction des besoins des bénéficiaires et impacts du projet ; et
- Triangulation des constats pour identifier tout biais.

5. En outre, les principales étapes du processus d'achèvement ont été définies comme suit :

- i. Enquêtes d'évaluation finales à réaliser par le projet (dont évaluation finale des effets et impacts du PDAR et enquête SYGRI, à travers cinq questionnaires auprès des communautés/villages, des organisations agricoles, des ménages, des producteurs/trices, etc.) ; la phase terrain de ces enquêtes se déroulera du 8 au 25 avril ; le rapport devrait être disponible mi ou fin mai 2017 ;
- ii. Mission FAO d'appui mission à la préparation du rapport d'achèvement (avril – mai 2017)
- iii. Ateliers de discussion avec les bénéficiaires et parties prenantes (atelier d'auto-évaluation durant la mission d'avril, puis atelier final avec les parties prenantes en juin ou juillet)

- iv. Transmission par la FAO d'un rapport préliminaire d'achèvement (fin mai 2017)
- v. Finalisation du rapport, en tenant compte des conclusions de l'atelier final et des commentaires du Gouvernement
- vi. Transmission du rapport au FIDA par le Gouvernement (septembre ou octobre 2017)
- vii. Revue du rapport par le FIDA

Mandat et activités prévues à l'assistance technique

6. **Objectif.** L'objectif de la mission est d'appuyer le ministère de l'agriculture et de l'élevage, et plus particulièrement l'Unité de coordination du projet (UCP), pour mener à bien l'exercice et préparer un rapport d'achèvement du PDAR analytique et objectif.

7. La mission exploitera les sources premières et secondaires d'information (document de préévaluation, rapports de supervision, PTBA, RMP, rapports d'exécution annuels et cumulatif, études réalisées, enquêtes d'évaluation, SYGRI, statistiques agricole et de prix, etc.) et, de manière générale, aura entre autres tâches :

- effectuer des visites terrains dans un échantillon de sites d'intervention du projet;
- discuter avec les bénéficiaires, les partenaires et les acteurs chargés de la mise en œuvre du projet ;
- faire une analyse objective des réalisations par rapport aux prévisions ;
- apprécier les résultats atteints, des effets et impact sur les plans technique, économique, financier, institutionnel, organisationnel et social.

8. Les différentes analyses veilleront à prendre en compte les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact, d'appropriation et de durabilité, selon le guide de FIDA pour la conduite des missions d'achèvement de projet.

9. De manière spécifique, les experts participants à la mission auront les tâches suivantes :

- **Marc Fantinet**, économiste principal, TCIA, chef de mission. Le chef de mission assurera l'interface avec le Coordonnateur du projet et Directeur pays du FIDA. Il est responsable de l'organisation pratique de la mission en étroite concertation avec l'UCP, le Directeur pays FIDA (situé au Cameroun) et la Représentation de la FAO au Gabon. Il sera chargé de la revue de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience du projet sur les plans technique, organisationnel, institutionnel, élaborera les leçons apprises et sera responsable de la rédaction du rapport d'achèvement, en intégrant les contributions des autres membres de l'équipe. Il facilitera également sur le plan technique les discussions/ateliers avec les bénéficiaires et les parties prenantes.
- **Jennifer Braun**, économiste, TCIA. L'économiste sera chargé de l'évaluation ex-post des impacts financiers et économistes du projet au niveau des bénéficiaires directs et du point de vue de l'économie nationale, en exploitant les données du système de suivi et évaluation, de la comptabilité (coûts constatés par composante et année) et celles obtenues à partir d'enquêtes d'impact et d'interview auprès d'un échantillon de bénéficiaires. Elle contribuera également à l'analyse de la performance du système de S&E et de l'atteinte des résultats et impacts du projet tels que définis dans le cadre logique et les indicateurs SYGRI. Elle rédigera les sections y afférentes du texte principal, l'appendice 10 (analyse financière et économique), et contribuera aux autres sections et appendices du rapport, selon les besoins, en accord avec le chef de mission.
- **Godeffroy Ahlonsou**, spécialiste en gestion, administration et finances (*recruté séparément par le PDAR, pour environ 10 jours*). Il sera responsable de revue de la performance et de l'efficience de la gestion comptable, administrative et financière du projet, y inclus la tenue des comptes et leur réconciliation, le rapportage financier, les décaissements et la passation des marchés. Il rédigera les sections y afférentes du texte principal du rapport d'achèvement et l'appendice 7 (coûts et financements du projet).
- **Experts nationaux.** Des représentants de la partie nationale (UCP, ministères concernés, autres à définir) participeront à la mission et devront contribuer plus particulièrement à l'analyse institutionnelle et l'évaluation de la durabilité.
- **Experts FIDA.** L'équipe du bureau pays FIDA appuiera l'organisation de la mission et donnera des orientations techniques, d'approches et fera à terme la revue de qualité des documents produits par la mission.

10. **Calendrier.** La mission d'appui technique de la FAO se déroulerait du 19 avril au 8 mai 2017. Après un briefing initial et à la représentation de la FAO au Gabon, la mission se rendra dans la région du Wolou-Ntem pour travailler avec l'UCP pour environ 10-12 jours (7 jours pour l'économiste). Des visites de terrain et des réunions de travail avec les équipes, les bénéficiaires, les partenaires, etc. seront effectuées. Un mini-atelier de discussion et d'auto-évaluation avec les bénéficiaires pourrait être organisé. Le calendrier des visites de terrain et de ces rencontres sera préparé par l'équipe du projet. De retour à Libreville, la mission

rencontrera la Direction nationale des projets FIDA/MAEPG) et les autres institutions pertinentes, et poursuivra l'analyse des données et la préparation de ses conclusions et des éléments principaux du rapport d'achèvement. Les conclusions de la mission seront discutées, avant son départ, lors d'une réunion de restitution avec le MAEPG et les autres parties prenantes intéressées (à identifier). De retour à Rome, en intégrant les contributions des membres de la mission, le chef de mission FAO finalisera la version préliminaire du rapport d'achèvement, au format et contenu suivant le guide du FIDA pour de tels rapports, en tenant compte des conclusions de la réunion de restitution. Les résultats des enquêtes d'évaluation d'impact (voir infra) et des éventuelles autres enquêtes pour documenter les impacts financiers et économiques du projet seront intégrés dans une version ultérieure du rapport d'achèvement. En juin ou juillet 2017¹⁸, l'UCP/PDAR organisera un atelier de discussion de l'achèvement avec l'ensemble des parties prenantes, dont le FIDA. L'UCP rédigera le compte-rendu de l'atelier qui sera lu à la cérémonie de clôture et annexé au rapport final d'achèvement transmis par le Gouvernement au FIDA.

Services fournis par la FAO

11. Pour la conduite de l'activité, la Division du Centre d'investissement de la FAO (TCI) mobilisera les personnels du Centre d'Investissement de la FAO comme suit :

- M. Marc Fantinet, économiste principal, TCIA, chef de mission ;
- Mme Jennifer Braun, économiste, TCIA.

Apport du Gouvernement

12. Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, à travers le projet PDAR, assurera :

- la mise à disposition de la mission FAO toute la documentation sur le projet, ses réalisations physiques et financières, ses résultats et impacts, etc.;
- la prise en charge des honoraires et des frais de voyages internationaux des experts de la FAO et leurs indemnités de logement (per diem) et frais divers tels que visa, frais de déplacement locaux, etc. – voir annexe 2 ;
- l'organisation de la mission de terrain, en étroite concertation avec le chef de mission de la Division du centre d'investissement de la FAO et le Directeur pays du FIDA;
- l'organisation du mini-atelier d'autoévaluation participative avec les bénéficiaires et partenaires de terrain à Oyem, de la séance de restitution avec le MAEPG et les autres institutions nationales concernés à l'issue de la mission, puis de l'atelier final avec les parties prenantes, y inclus l'identification des personnes/institutions participantes, les contacts avec ces personnes/institutions, l'envoi des invitations, la transmission aux participants des documents indiqués par la FAO en vue de la préparation et de la tenue de l'atelier ;
- La prise en charge des frais locaux afférents aux séances de restitution et ateliers (mobilisation ou location de la salle, d'équipements au besoin, frais de séjour et de transport des participants au lieu de l'atelier si non pris en charge par les institutions mandatant les participants, repas de clôture si organisé, etc.);
- La mise à disposition d'un véhicule tout terrain (aux normes de sécurité des Nations-Unies) avec chauffeur pour le transport des experts mobilisés par la FAO durant leur séjour au Gabon, y inclus les frais y afférents (salaire et indemnités de déplacement du chauffeur, frais de mise à disposition du véhicule, carburant, entretien, assurances, etc.).

Rapports

13. A l'issue de la mission, les experts du Centre d'investissement de la FAO prépareront une version préliminaire du rapport d'achèvement qui sera soumis au PDAR.

14. Après prise en compte des commentaires et suggestions d'amélioration de la partie nationale, et des conclusions de l'atelier final de discussion avec les parties prenantes (pour le moment prévu en juin ou juillet 2017), l'Emprunteur finalisera ledit rapport puis transmettra sa version finale au FIDA.

¹⁸Si possible au début de la période de présence de la mission d'appui FAO à la préparation du PDAR2, pour le moment prévue du 29 mai au 16 juin 2017.

Annexe 2

Liste des personnes rencontrées et programme de la mission

Liste des personnes rencontrées

Administrations	Noms et Prénoms	Administration/Fonction
Primature	NGAVET BOTSIKA Bernard	Président Comité de National de Pilotage et de suivi CNPS, Conseiller Premier Ministre, Chef Département Agriculture, Elevage
MAEPG	MBOULA Serge	Conseiller MAEPG, Chargé des Projets et Programmes
MAEPG	RONOUBIGOUWA AMBOURWE AVARO Michel	Directeur Général Adjoint Développement Rural
MAEPG	EWOMBA-JOCKTANE Rachelle	Directeur National des Projet FIDA, MAEPG
MAEPG	MOMBO MOMBO Aymar	Chargé d'Etudes Direction Nationale des Projet FIDA, MAEPG
Ministère de l'Economie, de la prospective et du Développement	MOUANGA Eloge	Chargé d'Etudes à la Direction Générale de la Dette
MAEPG	MEZUI MEBALE ME-ADA Prisque	Chargé d'Etudes à la Direction Nationale des Projets FIFA
Projet de Développement Agricole et Rural	ABESSOLO MBA Anicet Serge	Directeur/ PDAR
Projet de Développement Agricole et Rural	MBOUROU Jeannot Ghislain	RSE/ PDAR
Projet de Développement Agricole et Rural	MAGANGA Jean Olivier	Responsable Administratif et Financier
Projet de Développement Agricole et Rural	MISSAMBA Eric	Superviseur renforcement capacités
Projet de Développement Agricole et Rural	MOUSSOUNDA MOUSSAVOU jeanne d'Arc	Comptable
Projet de Développement Agricole et Rural	NGUEMA ESSONO Faustin	Technicien d'Appui Conseil
Projet de Développement Agricole et Rural	OBIANG EKOMO Paterne Géri dia	Technicien d'Appui Conseil
Projet de Développement Agricole et Rural	MBADINGA Fabrice	Technicien d'Appui Conseil
Projet de Développement Agricole et Rural	ENGO MEYONG QUENTIN	Technicien d'Appui Conseil
Projet de Développement Agricole et Rural	TSOCKA Arnaud Aymar	Technicien d'Appui Conseil
Projet de Développement Agricole et Rural	EFOUA EDZANG Edwige	AD/PDAR
Projet de Développement Agricole et Rural	OBONE OBIANG Clotilde	Technicienne de Surface PDAR
Projet de Développement Agricole et Rural	MEZUI M'ASSEKO Crépin Hyacinthe	Chauffeur PDAR
Projet de Développement Agricole et Rural	NANG ELLANG Antoine	Chauffeur PDAR
Projet de Développement Agricole et Rural	ALLOGO ELLA Paul	Agent de sécurité PDAR
Projet de Développement Agricole et Rural	BAKEBADIO Ibrahim	SIR/PDAR
Projet de Développement Agricole et Rural	MAPAGA MAPAGA Suplice	Ingénieur Contrôleur des Travaux

	Administrations	Noms et Prénoms	Administration/Fonction
	MAEPG	MBOULOU ELLA Jonathan	Directeur Régional développement Rural Nord Nord Est
	MAEPG	PAMBOU NGOUNGA louis Clotaire	Chef de Province Agricole du Woleu Ntem
	MAEPG	EBOZOKOU Gaston	Directeur Général de l'Ecole Nationale de Développement Rural
	Ministère des Eaux et Forêts	NGAMBA Jean Médard	Directeur Provincial de la Pêche et de l'Aquaculture du Woleu Ntem
	Comité National de Pilotage et de Suivi du PDAR	NZUE EYI Mathias	Membre CNPS, Président Concertation Organisations Paysannes Ntem
	Comité National de Pilotage et de Suivi du PDAR	MBENG ETOUGOU Pateme	Membre CNPS, Représentant Groupements Producteurs du Woleu
	Comité National de Pilotage et de Suivi du PDAR	MENGUE M'ESSONO Berthe	Membre CNPS, Présidente groupement de producteurs ZAME D'AZOU
	Bénéficiaire du PDAR	EDOU NZUE Simplicie	Exploitant agricole du Village Medounou-Esseng à Bitam
	Bénéficiaire du PDAR	ELLA EBOZO'O Michel	Paysan semencier, Président Comité Suivi et Contrôle des Travaux d'Infrastructures Rurales (Obileville)

Programme de la mission d'appui à la préparation du rapport d'achèvement

Dates	Activités	Lieu
19 avril 2019	Arrivée de la mission et briefing initial à la FAO	Libreville
21- 25 avril 2017	Visite de terrain	Oyem
26 avril 2017	Mini atelier d'autoévaluation du PDAR	Oyem
3-5 mai 2017	Rencontre avec DNP-FIDA, Ministère Agriculture et autres partenaires	Libreville
6-8 mai 2017	Rencontres avec institutions Préparation conclusion et principaux éléments du rapport	Libreville
8 mai 2017	Discussions avec partenaires sur les conclusions de la mission	Libreville
18 mai 2017	Transmission rapport préliminaire à UGP	
Juillet 2017	Atelier de discussion sur le rapport d'achèvement	

Annexe 3

Matrice de notation à l'achèvement (PCR Rating Matrix)

PROJET	Projet de développement agricole et rural (PDAR)	
IDENTIFIANT:	Prêt FIDA N° 722-GA, Don FIDA N° 970-GA, Prêt supplémentaire FIDA N° 200000044100	
APPROBATION PAR LE FIDA	Septembre 2007 (prêt et don) / Décembre 2013 (prêt additionnel)	
SIGNATURE	26 octobre 2007 (prêt) / 26 décembre 2014 (prêt additionnel)	
MISE EN VIGUEUR	20 mars 2008 (prêt) / 20 août 2015 (prêt additionnel)	
DATE D'ACHEVEMENT	31 mars 2017 (prêt) / 30 septembre 2017 (prêt additionnel)	
DATE DE CLÔTURE	30 septembre 2017 (prêt) / 31 mars 2018 (prêt additionnel)	
PRET ET DON FIDA	3,99 millions de DTS (équivalent à 6 millions d'USD)	
FINANCEMENT TOTAL	USD 15,325 million	
AGENCE D'EXECUTION	Ministère de l'agriculture et de l'élevage, chargé du programme GRAINE (MAEPG)	
Critère		Note
Performance du projet¹⁹		
Pertinence	<p>Le PDAR a été conçu de 2006 à 2007. A cette époque, la nécessité de relancer l'agriculture familiale paysanne, de développer les filières vivrières ayant un potentiel de marché et contribuant à la sécurité alimentaire des populations rurales et à l'autosuffisance alimentaire du pays était pleinement d'actualité et reconnue par toutes les parties prenantes. Les objectifs et activités du PDAR étaient alignés sur : (i) le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) de 2005, qui considérait l'agriculture comme secteur clé pour la diversification de l'économie, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté en milieu rural; (ii) les priorités et stratégies sectorielles (Loi de développement de l'aménagement du territoire de 2004 et document de Politique de développement agropastoral et rural de 2005) pour lequel la diversification et valorisation des productions locales, l'organisation des producteurs et la structuration des filières agricoles constituaient une priorité. Les objectifs et activités également en lien avec le mandat du FIDA, son Cadre Stratégique et la stratégie du FIDA pour le Gabon et les préoccupations du FIDA en matière de ciblage et genre, d'innovations, d'organisations paysannes et de secteur privé.</p> <p>En résumé, le PDAR a été globalement pertinent lors de sa conception et cette pertinence est restée d'actualité tout au long de sa mise en œuvre.</p>	5
Efficacité	<p>Sur les quatre premières années de sa mise en œuvre (2008-2012), le PDAR a rencontré des difficultés et enregistré des retards importants dans l'exécution de ses activités. Les activités de démarrage entre l'approbation du projet (septembre 2007) et son démarrage effectif (septembre 2008) ont été limitées. Les études de référence, la définition des méthodologies à mettre en œuvre et la préparation des manuels de mise en œuvre des deux composantes techniques (notamment pour l'appui aux OP, la stratégie de ciblage, la typologie des microprojets, les modalités de préparation, financement et suivi des microprojets) ont été réalisées tardivement. La mise en œuvre du projet s'est accélérée à partir du deuxième semestre 2013, suite au changement des principaux cadres de l'UGP.</p> <p>A la prise de fonction de la seconde équipe, en juillet 2013, l'urgence a constitué à atteindre rapidement de premiers résultats probants pour justifier et négocier (avec succès) l'extension</p>	4

¹⁹Chaque domaine de performance regroupe plusieurs indicateurs définis par les directives d'élaboration des rapports d'achèvement d'octobre 2015, suivant un barème de scores variant de 1 et 6, résumé comme suit : **(6) Hautement satisfaisant.** Les cibles et exigences sont réalisées ou dépassées. Considéré comme bonne pratique ; **(5) Satisfaisant.** Les cibles et exigences ont été atteintes avec seulement des retards et difficultés mineurs. ; **(4) Modérément satisfaisant.** La plupart des cibles et exigences atteintes. Plusieurs difficultés et retards ont néanmoins été accusés. ; **(3) Modérément insatisfaisant.** Quelques cibles et exigences atteintes mais plusieurs difficultés et contraintes ont négativement affecté la mise en œuvre. ; **(2) Insatisfaisant;** Quelques cibles et exigences atteintes. Plusieurs difficultés et contraintes demeurent non résolues. Des situations de retard ont sérieusement affecté la mise en œuvre ; **(1) Hautement insatisfaisant.** Presque aucune cible ou exigence n'a été atteinte.

	<p>exceptionnelle de trois ans de la durée de mise en œuvre du projet et la mobilisation du financement additionnel. De facto l'essentiel des appuis directs aux producteurs ont été mis en œuvre durant cette période (2014 à 2018).</p> <p>Dans le cadre de la composante A, une partie des cibles quantitatives prévues a été atteinte mais avec des retards d'exécution importants, des surcoûts et un certain manque d'efficacité. Au niveau des programmes régionaux d'appui à la production des filières (sous-composante 1), les résultats en matière d'identification/sélection puis de matériel du végétal amélioré sont palpables. Au niveau de l'appui aux producteurs à travers les microprojets (sous-composante 2) les superficies (indicatives) à appuyer ont été dépassés (1 629 ha contre 1 563 ha prévus) mais le projet a appuyé moins de groupement qu'envisagé (573 contre 700). C'est surtout au niveau de l'appui à la commercialisation et à la compétitivité des filières cibles (sous-composante 3) que les objectifs ne sont atteints que d'une manière partielle, en particulier en ce qui concerne les activités essentielles de groupage de la production, et de facilitation de l'accès des petits producteurs aux marchés et aux acheteurs.</p> <p>Au niveau de la composante B, une bonne partie des activités de sensibilisation et d'IEC et des échanges d'expérience entre producteurs a été conduite, mais la formation et l'équipement des paysans-relais ainsi que le renforcement des capacités des comités de gestion a touché beaucoup moins de producteurs que prévu, les activités d'appui à la structuration du monde rural ont été limitées, tandis que d'autres activités telles que l'appui à l'émergence d'opérateurs privés /microentreprises en amont et aval des filières n'ont pas été réalisées.</p>	
<p>Efficiences</p>	<p>Coûts et financement. Par rapport au montant initial prévu pour chaque composante, le taux de réalisation est estimé à 97% pour la composante A (promotion des filières à grand potentiel de marché), 40% pour la composante B (renforcement des capacités des acteurs) et 167% pour la composante C (coordination et suivi-évaluation). La répartition des coûts par composante à la clôture est de 57%, 8% et 35% pour les composantes A, B et C (contre respectivement 65%, 16% et 19% à la conception). La composante C (coordination et suivi-évaluation) a largement dépassé les allocations initiales prévues, en raison des retards d'exécution et de la prorogation de trois ans de la durée du projet, engendrant de facto des dépenses de fonctionnement et de salaires supplémentaires. Les dépenses moins élevées que prévues dans la composante B (527 millions de FCFA contre 1,32 milliards de FCFA estimé à la conception) traduisant le sous-investissement dans le renforcement des capacités des acteurs constaté.</p> <p>Taux de rentabilité. Le système de suivi des impacts des microprojets a montré des insuffisances et le projet n'a pas pu enregistrer de manière fiable et systématique les accroissements de rendement, de production et les recettes/dépenses générées par les MP financés. La mission d'appui a donc fait des hypothèses pour effectuer les analyses financière et économique ex post et estimer l'impact du projet sur les revenus des groupes cibles et sur l'économie dans son ensemble. Ces hypothèses sont fondées sur deux scénarii d'accroissement des rendements de manioc et banane grâce à l'appui du projet (un scénario 1 avec un accroissement des rendements faible à moyen, et le scénario 2 avec des rendements élevés), un taux d'adoption raisonnable (70%). Dans le scénario 1 qui prend en compte des hypothèses de calcul assez prudentes, le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du PDAR est estimé à 10%. Dans le scénario 2, le TRIE s'établirait à 45%. On peut en conclure que le projet a eu un impact positif et est viable sur le plan économique, malgré les nombreuses difficultés rencontrées durant sa mise en œuvre.</p>	<p>3</p>
	<p>La durabilité des effets et impacts du PDAR a été appréciée au travers de : (i) la capacité (technique, financière, organisationnelle) des producteurs ciblés à continuer à appliquer les technologies améliorées introduites grâce au PDAR et à poursuivre une production de manioc et banane à orientation commerciale ; (ii) la durabilité, le dynamisme et la compétence des OP et comités de gestion mis en place pour gérer efficacement les infrastructures d'appui à la commercialisation (CG et CA) ; (iii) la durabilité des infrastructures rurales construites et/ou réhabilitées pour assurer l'entretien des routes réhabilitées.</p> <p>Durabilité technique et économique. La durabilité des investissements réalisés au niveau des</p>	

<p>Durabilité</p>	<p>petits producteurs est l'une des grandes questions et peut se mesurer indirectement par la capacité des bénéficiaires à reproduire tout ou partie des techniques améliorées introduites avec leurs propres moyens (humains, physiques et financiers), une fois les appuis du PDAR terminés. Mis à part dans les zones ayant été affectées par les destructions des cultures par la faune sauvage, il semble qu'une part importante des producteurs continue à appliquer les techniques améliorées introduites par le PDAR, mais souvent sur des superficies plus réduites. En outre, il ne faut pas négliger le fait que les bénéfices réalisés par les producteurs suite à la réalisation d'un microprojet donné sont rarement réinvestis en totalité pour conduire la même activité (un champ de manioc ou de banane amélioré en culture pure) mais très souvent ont été utilisés pour acquérir des biens matériels (cuisine, moyen de transport), améliorer l'habitat, les conditions de vie au village et l'accès aux soins de santé, investir dans l'éducation des enfants voire dans des activités de diversification (petit commerce, boutique, autre culture, petit élevage, etc.), comme démontré par l'enquête qualitative d'impact menée par les TAC.</p> <p>Durabilité des groupements de producteurs/trices. Les nombreux groupements (essentiellement familiaux) et les OP dont la mise en place a été incitée par le PDAR adoptent progressivement les outils de gestion interne mis à leur disposition lors des différentes formations, activités de sensibilisation d'information ou visite/voyage d'échange, témoignant ainsi d'un dynamisme créée par les activités du PDAR. C'est surtout le renforcement des capacités des comités de suivi et de contrôle et des comités de gestion des CG/CA et des pistes qu'il conviendrait de poursuivre pour améliorer la durabilité des infrastructures mises en place et mieux intégrer les petits producteurs aux marchés. A date, la durabilité des groupements est jugée modérée. La durabilité des groupements a aussi été évaluée en fonction de la part des groupements organisant régulièrement des réunions et de ceux qui sont capables d'assurer la continuité des différents aménagements au terme du PDAR. A date, une bonne partie de groupements a assuré poursuivre les activités de production après les appuis reçus du PDAR, certains dans les mêmes proportions (superficies), mais la plupart d'entre eux à plus petite échelle compte tenu des moyens financiers à déployer. A ce titre, la durabilité des OP et des microprojets est jugée « modérée ». Quelques facteurs de succès sont en place, mais il faut un soutien supplémentaire pour garantir la durabilité.</p> <p>Durabilité des infrastructures de stockage et de commercialisation. La durabilité de ces infrastructures ne peut être appréhendée du fait que les travaux de construction des CG/CA n'ont pu être achevés. Certes un important travail d'animation a été conduit avec l'ensemble des parties prenantes concernées (producteurs, commerçants, conseils départementaux) pour discuter de l'opportunité de la mise en place des CG/CA et du modèle de gestion retenu (pré-marché autogéré), des comités de gestion pour le suivi des travaux (puis la gestion des infrastructures) ont été mis en place et ont été sensibilisés à cet effet. Il est essentiel que le MAEPG maintienne les contacts et poursuivent les animations auprès de ces comités entre la phase d'achèvement du PDAR et le lancement effectif du PDAR2, sans doute mi-2018.</p> <p>Durabilité des infrastructures routières d'accès aux sites de production et aux marchés. Au titre de la durabilité des pistes rurales réhabilitées, il ressort que les institutions chargées de l'entretien courant et périodique des routes (Ministère des travaux publics, Conseils départementaux, etc.) ne disposent pas de ressources nécessaires pour mener à bien leurs tâches. Aussi, des comités de gestion, de suivi et de contrôle, et des comités de routes ont été mis en place par le projet et certains sont déjà opérationnels. Ces comités devaient être équipés en petits équipements pour l'entretien des pistes rurales dans le cadre du PTBA 2017. En l'état actuel de l'exécution du projet, la durabilité des pistes réhabilitées en 2016/2017 est plutôt moyenne. Certains facteurs de soutien sont en place, mais ne suffisent pas à garantir la durabilité. Quant aux dessertes agricoles ouvertes, dans la mesure où elles sont d'un linéaire beaucoup plus faible (de l'ordre du km) et servent directement un petit nombre de producteurs/groupements au sein d'un village donné, on peut s'attendre à ce que la mobilisation des bénéficiaires soit meilleure pour assurer leur entretien courant (cantonnage), pour peu que les comités de gestion soient pérennes et que les travaux restent à la portée des villageois.</p>	<p>3</p>
-------------------	--	----------

	<p>Durabilité institutionnelle. Les appuis directs aux services déconcentrés ont surtout concerné le MAEPG (direction régionale et provinciale). Le service statistique a été équipé pour notamment assurer un suivi des prix sur les marchés mais celui-ci n'est pas fonctionnel faute de budget. Les appuis les plus durables consistent sans doute dans le renforcement des capacités des agents du ministère (directeur régional, chef de province agricole, chefs de secteurs) suite à leur exposition au suivi régulier du projet, leur association à de nombreuses activités de terrain et à leur participation quasi systématique aux formations organisés au profit des producteurs.</p>	
<p>Performance Générale du Projet</p>		<p>4</p>
<p>Réduction de la pauvreté rurale</p>		
<p>Revenus des ménages et accumulation des biens</p>	<p>Selon les résultats de l'enquête SYGRI, le niveau de vie des ménages s'est considérablement amélioré entre 2010 et 2017 : la part des ménages à niveau de vie faible a beaucoup diminué (de 67% à 43%), celle des ménages à niveau de vie élevé a légèrement baissé (de 28% à 25%), mais la part de ceux à niveau de vie moyen a considérablement augmenté de (5% à 32%). L'accumulation des biens au niveau des ménages s'est également améliorée tel que mesuré par l'amélioration du logement (indice de promiscuité des logements de 0,81 en 2010 contre 0,56 en 2017); 30% des ménages possèdent un poste téléviseur en 2017 contre 26% en 2010 ; 32% ont de l'électricité dans leur logement en 2017 contre 23% en 2010.</p> <p>Les résultats de l'enquête d'évaluation de 2017 (conduite dans 43 villages sur les 160 touchés par le projet, auprès d'un échantillon de 1 290 ménages, intégrant les villages et ménages touchés lors de l'enquête de référence de 2010) démontrent l'impact positif des actions du PDAR tant sur l'accroissement de la production et des ventes dans les filières ciblées, des revenus des ménages et de la part de la production commercialisée que sur l'amélioration des conditions de vie des ménages ciblés.</p> <p>Effet sur la production et les ventes. Sur l'échantillon de 1 290 ménages enquêtés, la production et les ventes d'arachide, de banane et de manioc tubercules se sont considérablement accrues sur la période 2010-2017. La production du manioc aurait ainsi été multipliée par 26 durant cette période; en moyenne, la valeur des ventes annuelles de tubercules est passée de 115 000 à 399 000 FCFA/ménage. La production de banane aurait augmentée par un facteur de multiplication de 5, tandis que les ventes se seraient accrues de 288% ; la valeur des ventes annuelles de banane par ménage aurait doublé, passant de 190 000 à 410 000 FCFA en moyenne. Quant à l'arachide, sa production aurait aussi doublé; on note un accroissement notable de la part de ménages ayant produit et vendu de l'arachide sur la période, même si le projet a arrêté ses appuis à cette filière en 2013. Les ventes des autres produits agricoles (ananas, canne à sucre, etc.) auraient augmenté sur la période 2010-2017 mais diminué sur la période 2014-2017, traduisant un repositionnement des producteurs sur les cultures appuyées par le PDAR. En 2017, les ventes des productions appuyées par le projet représenteraient 87% des ventes totales, en particulier la banane (37%) et le manioc (44%). La proportion des ménages qui vendent une partie de leur production sur le marché (80%) est restée stable. C'est en fait la quantité totale vendue qui s'est fortement accrue, de même la part des producteurs réussissant à vendre en totalité la production amenée au marché, qui est passée de 38% en 2010 à 81% en 2017, traduisant une forte demande pour les produits vivriers locaux et une réduction des pertes et des invendus.</p> <p>Comparant leur production avant le PDAR et actuelle, un peu plus de la moitié des ménages (54%) pense que leur production s'est accrue durant la période du projet, 29% déclare qu'elle est restée identique et seulement 17% des ménages disent qu'elle a baissé. Ce sont beaucoup plus les ménages du Woleu (64%), du Haut Ntem et du Ntem (59,5%) qui ont ce sentiment. Par contre, dans l'Okano (63%) et le Haut-Como une part importante des ménages (respectivement 63% et 39%) estime avoir connu une baisse de leur production durant la période de projet.</p> <p>Effet sur les pertes après récoltes. Il apparaît que, sur la période 2010-2017, les attaques des cultures vivrières par les prédateurs (insectes, rongeurs -rats, porc-épic, hérissons, etc., animaux</p>	<p>4</p>

	<p>sauvages -notamment les éléphants) restent toujours virulentes. Même si il est observé une légère amélioration, 92% des ménages interviewés ont constaté une destruction de leurs cultures recul en 2017, contre 95% en 2014 et 98% en 2010. On constate une nette réduction des pertes après récolte sur la période de mise en œuvre du projet : 36% des ménages ont déclaré avoir perdu une partie de leur production après la récolte en 2017, contre 64% en 2010. Parmi ceux qui ont connu des pertes de leur production, la plupart (65%) concernent leur production manioc tubercule, d'une courte durée de conservation, et dans une moindre mesure celle d'arachide (21%) et de banane (14%). Les ménages du Haut Como (87%), de l'Okano (74,6%), du Woleu (70%) et connaissent plus de pertes de manioc tubercule que ceux du Haut Ntem (52%) et du Ntem (48,2%).</p> <p>Perception des impacts sur la production, le revenu, les conditions de vie</p> <p>Effet sur les revenus. La majorité des ménages (58%) pense que leur revenu a augmenté durant la période du projet. A parts égales, 21% des ménages disent qu'il est resté au même niveau ou qu'il a baissé. Logiquement, les différences observées entre départements suivent celles concernant la production : ce sont les ménages du Woleu (69%), du Haut-Ntem (68%) et du Ntem (63%) qui pensent que leur revenu s'est accru durant la période du projet, alors que dans l'Okano et le Haut-Como une majorité pense qu'il a baissé (respectivement 79% et 60%). Une large majorité (74%) des ménages pense que leur revenu arrive à couvrir leurs besoins au village en 2017. Les opinions des ménages sur le niveau actuel de leur revenu suivent exactement la tendance d'évolution de leur production dans les départements. C'est dans le Ntem (89%), le Woleu (81%), le Haut Ntem (70%) et le Haut Como (63%) que cette perception est la plus forte. Par contre, dans l'Okano, la majorité (63%) des ménages pense ne pas satisfaire leurs besoins avec le niveau de leur revenu actuel, ceci s'expliquant par les importantes destructions des plantations par les pachydermes dans ce département.</p> <p>Effet sur les conditions de vie. Une large majorité (77%) des ménages pense que leur condition de vie s'est améliorée alors que 23% n'ont pas constaté de changement. 42% des ménages déclarent que leur vie s'est beaucoup améliorée et 35% disent qu'elle s'est un peu améliorée. Cette appréciation qualitative confirme la contribution du projet à l'amélioration des moyens d'existence des ménages ruraux, ainsi que les résultats de l'évaluation quantitative de la production, des ventes et des revenus exposée plus haut. Conformément aux différences entre départements exposées ci-dessus, c'est seulement dans l'Okano où seulement 34% des ménages pensent que leur vie s'est améliorée. Parmi les ménages qui ne pensent pas avoir connu de changement dans leur vie sur la période 2010-2017, une grande majorité (71%) se sent cependant toujours autonomes sans avoir besoin de demander d'appuis aux autres, 14% soutiennent que leurs conditions de vie sont toujours bonnes, 11% déclarent que leur production a toujours été abondante et 4% disent qu'ils ont toujours des revenus élevés. Interrogés sur leurs conditions de vie en comparaison à celles des autres ménages du village, une majorité (52%) des ménages ont vu leurs conditions de vie s'améliorer plus que celles des autres au cours de la période 2010-2017 ; un tiers pense qu'elles évolué de manière identique et 15% qu'elles ont évolué moins bien.</p>	
<p>Renforcement du capital humain et social</p>	<p>La contribution du projet au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs a été significative.</p> <p>L'appui à l'émergence d'opérateurs privés et de micro-entreprises efficaces qui interviendraient en amont et en aval de ces filières n'a pas été mis en œuvre. Le projet a plutôt travaillé à réconcilier l'offre et la demande, en connectant les bénéficiaires de microprojets aux opérateurs privés capables de mener certaines prestations de services mécanisées pour la mise en place des parcelles de production (défrichage, abattage, tronçonnage). Un recensement des prestataires existants a été réalisé par les TAC et a permis d'établir la cartographie des prestataires en précisant le type de métier, les offres de services, les modalités d'intervention, les prix, le type de client, les moyens logistiques et matériels d'intervention..</p>	<p>3</p>
<p>Sécurité alimentaire</p>	<p>Les résultats des enquêtes SYGRI montrent que l'insécurité alimentaire est inexistante. Par contre, on constate la persistance de problèmes de sous-nutrition des enfants de moins de</p>	<p>4</p>

	<p>cinq ans, que se sont toutefois améliorés avec l'exécution du projet entre 2010 et 2017 : la malnutrition chronique (ou retard de croissance) a baissé de 26% en 2010 à 21,7 % en 2017, de même que la malnutrition aigüe (ou émaciation) qui est passée de 7,4% en 2010 à 5,7% en 2017 (elle a baissé fortement chez les garçons, de 10% à 6,6% mais s'est détériorée pour les filles, de 4,5% à 5,8%). L'insuffisance pondérale a peu évolué, étant de 8,5% en 2017 contre 8,9% en 2010. La malnutrition dans les zones du PDAR reste à un niveau élevé, montrant que des efforts restent à poursuivre en matière de sensibilisation, d'éducation nutritionnelle, de diversification alimentaire et d'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux soins de santé.</p>	
Productivité agricole	<p>Même si les chiffres varient d'une enquête à l'autre, le projet semble avoir indéniablement permis une augmentation significative des rendements du manioc et de banane dans la plupart des situations, grâce à l'introduction de variétés améliorées à haut rendement et l'adoption à plus de 80% des techniques culturales ayant permis une maximisation de la densité de semis. Même si il est rapporté des accroissements de rendement qui sont passés de 8 t/ha avant le projet à 20 t/ha avec le projet pour le manioc et de 12 t/ha sans projet à 17 t/ha avec projet pour la banane, il est à noter que un protocole scientifique n'a pas été formellement exécuté par le suivi évaluation pour apprécier les ordres de grandeurs sur la base d'un échantillonnage. Les rendements sus mentionnés sont estimés sur la base du nombre de paniers de tubercules ou de régimes sortis par plantation.</p>	5
Politiques et institutions	<p>Le PDAR n'avait pas prévu d'activités pour appuyer l'élaboration et/ou la révision des politiques et stratégies nationales affectant le secteur agricole, les pauvres ruraux et l'agriculture familiale, ni explicitement la promotion des pauvres ruraux/petits producteurs dans le dialogue sur les politiques et stratégies agricoles. Cette lacune devra être comblée dans le cadre de la deuxième phase. En effet, les résultats et enseignements tirés de l'exécution du PDAR sont pourtant intéressants et méritent d'être intégrés dans les stratégies nationales en faveur de l'agriculture familiale pour mieux orienter les appuis à l'avenir.</p> <p>La plupart des groupements appuyés (villageois puis familiaux) ne préexistaient pas et ont été constitués pour bénéficier des appuis du PDAR. Le réseau de multiplicateurs de matériel végétal amélioré (boutures de manioc et plants de banane), l'union des coopératives mises en place et les comités de gestion et de suivi de travaux au niveau des infrastructures ont besoin d'être renforcés.</p>	3
Impact global sur la réduction de la pauvreté		4
Critères d'évaluation additionnels		
Equité entre genres responsabilisation et participation des femmes	<p>Une analyse des problématiques d'équité entre genres ainsi qu'une stratégie pour leur prise en compte durant la mise en œuvre du PDAR a été élaborée lors de la conception du PDAR, mais il ne semble pas qu'elle ait été affinée durant l'exécution du projet.</p> <p>Le projet a dépassé ses objectifs en termes de pourcentage de femmes touchées parmi les bénéficiaires directs (53% contre 50%). Dans le cadre des groupements familiaux, les femmes représentent souvent plus de la moitié des membres. Les femmes veuves ou divorcées avec des enfants mineurs n'ont parfois pas pu s'associer avec d'autres membres du village pour former un groupement familial et de facto ont pu être exclues des appuis et ne pas bénéficier de microprojets.</p> <p>L'accroissement des superficies cultivées en manioc et banane à des fins commerciales a accru les besoins en main d'œuvre pour les opérations post plantation (entretien, récolte, transport de la production du champ à la route), traditionnellement dévolues aux femmes, au moins sur les champs de case pour l'autosubsistance, et sans doute renforcé la charge de travail des femmes (et des enfants lors des périodes de vacance scolaire) ; de facto de plus en plus d'hommes s'impliquent également dans ces opérations, aux côtés de leurs épouses, car ils ont bien compris l'intérêt de la production commerciale.</p> <p>Lors de la mise en place des comités de gestion et de suivi des travaux de CG/CA et des pistes, le projet a veillé à ce que les femmes soient représentées. Les infrastructures n'étant pas</p>	3

	achevées (sauf les routes) les comités sont peu actifs et il est difficile de dire si la participation des femmes a été accrue.	
Accès aux marchés	<p>Sur le plan de l'accès physique aux bassins et aux marchés, les routes réhabilitées et pistes de desserte ouvertes (103 km) ont été très appréciées par les populations des villages concernés. Elles ont indéniablement amélioré l'accès aux plantations, l'évacuation des produits et crée une attraction des transporteurs vers les bassins jadis évités du fait de l'état des pistes. Sur le plan de l'accès immatériel aux marchés et de l'accroissement des opportunités commerciales et de financement pour les petits producteurs, certaines activités prévues par le PDAR n'ont pas été mise en œuvre. L'étude de marché des produits/filières a donné des résultats intéressants mais mériterait sans doute une actualisation et mise à disposition de ses résultats selon des formats adaptés aux groupements/OP/coopératives. Il en est de même pour le registre des commerçants élaboré suite à la mission de prospection commerciale. La construction des centres de collecte (CG et CA) n'est pas achevée et devrait être une priorité du Gouvernement en 2018. Bien que les prix des marchés étaient communiqués sur les radio, le système d'information sur les marchés (SIM) des produits cibles proposé n'a pas été mis en place.</p>	3
Innovation	<p>Innovations techniques. Dans le contexte gabonais des 10 dernières années, une innovation majeure du PDAR a été la diffusion d'itinéraires techniques, l'introduction la multiplication et la diffusion de variétés améliorées pour le manioc et le plantain permettant un accroissement substantiel des rendements à l'hectare et une production commerciale destinée au marché local et national. Les techniques améliorées introduites, assez simples et classiques (plantation en ligne ; densité de plantation plus importante que dans les champs traditionnels ; utilisation de matériel végétal performant) constituaient des innovations dans la zone du projet et ont été assez bien acceptés et adoptés.</p> <p>En collaboration avec le Centre africain de recherches sur les bananiers et plantains (CARBAP) et l'Institut de recherche agronomique et forestière (IRAF), le projet a introduit et diffusé la production de plants grâce à la technologie PIF (plants issus de fragments de tige). Cette technique innovante peu coûteuse permet d'accélérer la production de plants sains par rapport à l'utilisation de rejets, même traités. La technique a été vulgarisée auprès de certains paysans semenciers et des germoirs ont été financés à leur profit. Ils ont pu l'appliquer et produire une quantité importante de vivo plants sains issus de variétés performantes (presque 400 000) qui ont été rachetés par le PADR et distribués aux autres producteurs dans le cadre de leurs microprojets ou que les semenciers ont vendu directement. Pour le manioc, des boutures saines de manioc de variétés locales (issues d'une sélection massale) ou importées appréciées par les consommateurs ont été diffusées. Le projet a également diffusé la réduction de taille des boutures de manioc (de 1 m à 25 cm) et la préparation du sol à travers le système de buttage, billonnage et le labour à plat.</p> <p>Innovations sociales. Faire travailler les producteurs gabonais en groupe était au départ un véritable défi. Ceci a constitué une innovation sociale dans le contexte. La stratégie initiale, se fondant sur des groupes villageois formels de grande taille inclusifs, n'a pas fonctionné comme prévu dans le cadre de la plantation puis l'exploitation de champs destinés à une production commerciale ; elle s'est confrontée à l'absence de groupements formels, le travail en groupe qui préexistait se limitant à un échange de travail (entraide) ou à la réalisation de champs communautaires destinés à constituer un fonds d'entraide sociale. La stratégie de mise en œuvre a été adaptée après la RMP en recentrant l'appui vers des groupements familiaux, qui ont donné de meilleurs résultats pour réaliser les microprojets mais suscitent d'autres difficultés (ciblage notamment). Une autre démarche innovante a consisté à réaliser une consultation pour décider du modèle de gestion durable des CG/CA (le modèle de pré-marché autogéré a été retenu) et à mettre en place des comités de suivi et gestion pour les travaux de réhabilitation/ouverture des routes et pistes et la construction des CG/CA. Un début de structuration des OP a été initié (une union de coopérative mise en place) ; un réseau des multiplicateurs des boutures/plants de manioc et plantain a été mis en place mais demande à</p>	5

	être conforté. En résumé, ces premiers résultats bien que fragile sont très intéressants et des efforts accrus d'animation et d'ingénierie sociale sont indispensables pour consolider les OP et les comités de gestion et de suivi mis en place.	
Potentiel de mise à échelle	<p>Compte tenu des résultats probants enregistrés, au moins sur le plan technique, la mise à échelle des activités pour toucher plus de producteurs dans d'autres villages du Woleu Ntem et dans des provinces avoisinantes aux conditions socio-économiques et naturelles similaires ne fait pas de doute.</p> <p>L'atelier d'autoévaluation avec les parties prenantes de mai 2017, et en particulier les travaux des trois groupes constitués de producteurs, a permis de dégager les principales contraintes, leçons et recommandations pour améliorer la mise en œuvre et la mise à échelle des activités (voir appendice 12).</p> <p>Le Gouvernement s'est engagé dans la mise à échelle des résultats du projet à travers la préparation d'une seconde phase (PDAR 2) qui sera financée pour moitié par les ressources nationales et pour l'autre moitié par le FIDA. L'expérience du PDAR sera étendue à deux autres provinces limitrophes (Ogoué Ivindo et Ngounié), en tirant toutes les leçons de l'exécution du PDAR.</p>	4
Environnement et gestion des ressources naturelles	<p>Les activités du PDAR n'ont pas engendré d'impact négatif sur l'environnement : les augmentations de superficies cultivées en utilisant le système de défriche-brulis rotatif restent marginales par rapport aux superficies disponibles et il n'a pas été observé une réduction de la durée de jachère suite aux appuis du projet qui serait de nature à remettre en cause la restauration naturelle de la fertilité des sols. En outre, il n'a que très rarement été fait usage d'engrais minéraux (sauf au début sur les plantations de banane) et encore moins de pesticides (hormis pour les pépinières de plantain, mais en quantité négligeables). La réhabilitation des routes rurales a pris en compte les mesures de sauvegarde environnementale nécessaires et conformes aux exigences nationales et à celles du FIDA. Il en a été de même pour l'ouverture des pistes d'accès aux sites de production (en l'occurrence le linéaire ouvert est très limité) ainsi que pour les travaux de construction des CG/CA initiés.</p> <p>Le principal risque réside dans les conflits homme-faune, notamment avec les pachydermes, dans certaines zones d'intervention du projet limitrophes des réserves et parcs nationaux (dans les départements du Haut Como et de l'Okano). Cette problématique est largement prise en compte par le PDAR 2.</p>	4
Adaptation aux changements climatiques	L'adaptation au changement climatique n'a pas fait l'objet d'une appréciation spécifique au cours de la conception puis de l'exécution du PDAR. En l'occurrence, le Gabon en général et la zone du projet en particulier n'est que très peu affectée par les risques de changement climatique.	NA
	<p>Identification des groupes cibles. Les groupes cibles principaux avaient été assez bien identifiés et à la conception du projet. Il s'agissait principalement : (i) des <i>petits producteurs agricoles</i>, qui pour la plupart cultivent moins de 2 ha, dont le degré de pauvreté était jugé « très élevé » pour des causes bien analysées (ii) <i>certaines catégories de femmes</i> : a) les mères avec plusieurs enfants en bas âge ; et b) les femmes âgées surtout si elles n'ont pas d'enfants. Dans les deux cas, la forte vulnérabilité est liée à la moindre capacité de cultiver des parcelles éloignées du village ; (iii) les <i>jeunes</i> : cette catégorie comprenant tout homme cadet âgé de 15 à 40 ans voire plus (car il s'agit d'une définition hiérarchique plus que fondée sur l'âge, avec deux sous-catégories : a) les jeunes responsables, la majorité, qui représentent les forces les plus vives en milieu rural, et méritaient d'être encouragés par le PDAR; et b) les jeunes désœuvrés, minorité de déscolarisés/chômeurs revenus au village pour y vivre aux dépens des parents ; (iv) les <i>personnes âgées</i> : hommes comme femmes qui n'arrivent plus à cultiver suffisamment pour subvenir à leurs besoins ; et (v) dans une moindre mesure, les <i>pygmées</i> qui constituent une très petite minorité (500 à 700 individus dans le département du Haut Ntem). Vu leurs spécificités, un partenariat avec une ONG spécialisée et/ou une structure étatique était recommandé pour définir une stratégie et initier les premiers appuis en leur faveur, selon une approche très progressive et un encadrement de proximité adapté.</p>	

<p>Ciblage et bénéficiaires</p>	<p>Stratégie de ciblage. Elle reposait sur quatre approches : (i) ciblage géographique ; (ii) ciblage des filières ; (iii) auto ciblage social et technique ; et (iv) mesures d'autonomisation et renforcement des capacités</p> <p><i>Ciblage géographique.</i> Il a permis de concentrer les efforts du projet sur 160 villages (sur les 480 de la province) suffisamment peuplés et ne présentant pas trop de contraintes d'accès pour l'évacuation des produits, ce qui aurait contradictoire avec l'objectif d'accroître la production vivrière en vue de la commercialiser. Le choix des villages s'est fondé sur des critères d'accessibilité, de densité de population et de motivation des agriculteurs ; la mission d'appui au rapport d'achèvement n'a pu cependant retrouver de documentation étayant comment ces critères ont été appliqués. De facto, de 2008 à 2012, le projet est intervenu dans deux départements, le Woleu et le Ntem, les plus proches d'Oyem, notamment en raison du retard dans le recrutement et le déploiement de TAC sur le terrain par rapport à ce qui avait prévu à la conception du projet. Ce n'est qu'à partir de 2013 que le projet a touché les trois autres départements. La durée d'intervention dans les différents départements, cantons et villages ciblés n'a donc pas été homogène. Finalement, le projet est effectivement intervenu dans 160 villages comme prévu au RPE, mais à des degrés d'intensité variables. Sur la base du nombre d'OP (573) appuyées, le projet a donc soutenu en moyenne 2,6 OP/village d'intervention.</p> <p><i>Ciblage filières.</i> Le choix des filières a été effectué à la conception en tenant compte de différents critères (population cible concernée, débouchés commerciaux, contraintes spécifiques et possibilités d'amélioration, synergies possibles avec d'autres projets, dimension équité entre genres). Du point de vue de l'équité entre genres, le choix des trois filières retenues était équilibré: la banane étant cultivée principalement par les hommes à des fins commerciales; le manioc et l'arachide surtout par les femmes dans le champ de case, tant pour l'autoconsommation que la vente, principalement sous forme de bâtons en ce qui concerne le manioc, sachant que la transformation en bâtons est une activité exclusivement féminine mais très consommatrice en main d'œuvre. Ces filières intéressent moins les Pygmées qui vivent surtout de l'exploitation des produits forestiers non ligneux et de la faune sauvage.</p> <p><i>Auto ciblage.</i> L'auto ciblage social au sein des villages retenus, consistait à charger les participants eux-mêmes de l'identification des catégories les plus démunies et à formuler leur propre stratégie pour en favoriser l'inclusion. Il devait être facilité par des actions de sensibilisation et prévoyait que les plus démunis soient intégrés dans les microprojets portés par des OP de grande taille censées regrouper la plupart des ménages du village, et avait été justifié à la conception par le constat qu'il existe dans les communautés fang de forts mécanismes de solidarité défavorisant l'exclusion et limitant les écarts d'accumulation de biens et de revenus entre les membres du village. Cette analyse un peu rapide a eu tendance à occulter les différences de revenus qui existent cependant entre les ménages et que le projet a exacerbé en ne touchant qu'un nombre limité de ménages par village, suite à la décision d'appuyer des groupements familiaux, de taille réduite (minimum cinq membres), puisque les premiers appuis/microprojet avec des groupes plus grand s'est révélé difficile (ces groupes existaient plutôt sous forme de groupe d'entraide ponctuelle mais n'avaient pas vocation à mettre en place puis exploiter en commun de grandes parcelles comme l'a imposé le projet, engendrant des dissensions dans les groupes lors de la mise en œuvre des premiers microprojets et leur éclatement en plusieurs sous-groupes). Par ailleurs, le projet a parfois financé successivement certains microprojets, ce qui a encore accru l'écart avec les autres ménages du village n'ayant pas bénéficié de microprojets pour différentes raisons.</p> <p>Durant la mise en œuvre, le PDAR n'a pas affiné la caractérisation des groupes cibles ni la stratégie de ciblage ou des problématiques d'équité entre genre, se reposant sur les analyses et recommandations du document de conception de projet (RPE). La mission n'a pu trouver de rapport analysant les diagnostics participatifs villageois ou l'auto ciblage qui devaient être conduits. Le système de S&E et le rapportage sur l'atteinte des cibles n'a pas différencié les groupes cibles identifiés à la conception et s'est limité à indiquer le nombre de bénéficiaires touchés par les différentes activités du projet, dont de femmes et de jeunes. Il en ressort qu'il est</p>	<p>3</p>
---------------------------------	---	----------

	<p>difficile d'appréhender la pertinence et efficacité du ciblage et de statuer sur la part des appuis direct qui ont bénéficié aux différentes catégories de vulnérables. En ce qui concerne les Pygmées, les appuis en leur faveur n'ont pas été mis en œuvre mais le projet a réalisé une étude spécifique pour mieux cerner les activités réelles, moyens de subsistance et besoins de ce groupe cible.</p> <p>En résumé, la mise en œuvre de la stratégie de ciblage est jugée modérément insatisfaisante.</p> <p>Portée</p> <p>De manière globale, le PDAR a touché 26 171 bénéficiaires directs contre 28 000 envisagés à la conception (soit 93%). En fait, le projet a touché moins de producteurs que prévu à travers les microprojets, du fait du recentrage sur des groupements familiaux (et non villageois) pour assurer un succès des microprojets. L'accroissement du nombre de groupements touchés (573 contre 288 prévus au RPE, révisé à 700 à la RMP) n'a pas compensé la diminution de la taille moyenne des groupements. En terme relatif, le projet aura touché un peu plus de femmes (53% contre 50% minimum) et de « jeunes » (38% contre un minimum de 30%) qu'envisagé à la conception. Du point de vue de la portée, la performance du projet est jugée modérément satisfaisante.</p>	
Performance relative aux critères d'évaluation additionnels		4
Performance des partenaires		
Performance du FIDA	<p>Gestion du portefeuille pays. Le PDAR a souffert de nombreux changements de chargés de portefeuille (CPM) en charge du Gabon (cinq en neuf ans), surtout dans les premières années de sa mise en œuvre, ce qui n'a pas facilité la compréhension réciproque ni la continuité des approches et l'appui à la mise en œuvre. Le projet a cependant bénéficié d'un accompagnement et d'une supervision accrue du FIDA suite à l'ouverture du Bureau pays localisé au Cameroun (Yaoundé) en 2011. Cette présence rapprochée a permis d'augmenter la fréquence des missions de supervision et d'appui et la concertation permanente afin de discuter des goulots d'étranglements de la mise en œuvre, au fur et à mesure de leur survenue.</p> <p>Appui-conseil et coaching. Les missions conjointes (missions de supervision et missions de suivi et d'appui à la mise en œuvre) ont été des étapes importantes qui ont permis non seulement au FIDA, mais aussi au représentant de l'emprunteur et à la maîtrise d'ouvrage, d'appréhender et d'apprécier l'état d'avancement détaillé de la mise en œuvre du projet. L'appui du Bureau pays s'est également matérialisé par des appuis et conseils techniques réguliers à la préparation des PTBA, la préparation de termes de référence et dossiers d'appel d'offres, la revue de qualité de divers rapports, la revue de la passation des marchés, les conseils de gestion, etc. L'appui du FIDA s'est aussi traduit par des opportunités de formations offertes au personnel du projet, en sus des appuis techniques et coaching des missions de supervision conjointes et d'appui. Une partie des formations ont été financées sur ressources FIDA et ont concerné le suivi évaluation, la gestion axée sur les résultats, l'utilisation du logiciel de gestion financière, la passation des marchés, l'établissement des rapports financiers, le secrétariat, la formulation de projet de développement agricole. Les cadres du projet ont régulièrement participé aux réunions et fora régionaux organisés par le FIDA pour stimuler l'apprentissage, promouvoir le partage d'expérience et de savoir-faire dans la mise en œuvre des projets.</p> <p>La conjugaison de ces accompagnements, appuis et conseils a permis en 2014 le déclassement du PADMIR de la liste des projets à risque par la revue annuelle du portefeuille régionale. Les participants à l'atelier d'autoévaluation ont unanimement apprécié la performance du FIDA comme satisfaisante.</p>	5
Performance du Gouvernement	<p>Représentant de l'Emprunteur (ministères en charge de l'économie et du budget)</p> <p>Célérité dans la signature et mise en vigueur des accords de financement. L'emprunteur a été relativement performant pour mettre en vigueur l'accord de financement initial. Approuvé au Conseil d'administration du FIDA de septembre 2007, les accords de prêt et de don ont été</p>	3

	<p>signés très rapidement (fin octobre 2017) et le prêt est entré en vigueur le 20 mars 2008, soit cinq mois après la signature de l'accord. Tenant compte des délais pour le recrutement du personnel, le projet n'a cependant été lancé officiellement qu'en septembre 2008, soit un an après son approbation par le Conseil d'administration. Par contre, le gouvernement n'a pas tenu les délais contractuels pour signer et mettre en œuvre le financement additionnel pour les infrastructures : approuvé par le FIDA en décembre 2013, il a fallu 12 mois au gouvernement pour signer l'accord de prêt additionnel (en décembre 2014), qui n'est finalement entré en vigueur qu'en août 2015, soit 20 mois après son approbation. La ratification par le parlement a accusé de long délais. Ceci a réduit de facto la durée de mise en œuvre effective du prêt additionnel à deux ans au lieu des trois ans prévus (même en tenant compte de la prolongation de six mois de la date d'achèvement dudit accord). Combiné à des difficultés dans la passation de marchés, l'exécution des travaux par certaines entreprises attributaires et aux retards dans la mobilisation des fonds de contrepartie, cela eu pour conséquence que les activités prévues à cet accord n'ont pu être menées à leur terme (les pistes et routes prévues ont été réhabilitées et ouvertes mais seulement 4 centres de groupage et d'affaires ont pu être achevés sur les 12.</p> <p>Décaissement des fonds de contrepartie. Entre 2008 et 2016 le délai moyen de décaissement des fonds de contrepartie du Gouvernement gabonais prévus aux PTBA (et inscrits à la loi de finances), par rapport au début de l'exercice fiscal, a été très élevé soit 432 jours (1 an et 2 mois), avec une pointe de 903 jours (soit 2 ans et 6 mois) pour la contrepartie de l'exercice 2009 versée au compte du projet en juin 2011. En outre, le décaissement a parfois été effectué en deux voire quatre tranches (cas des années 2010, 2011 et 2015). Dans le meilleur des cas (année 2014, pour laquelle les FCP ont été les plus faibles soit 127 millions de FCFA), les fonds ont été mobilisés après 263 jours soit 10 mois après le début de l'exercice. Ces retards systématiques dans la mobilisation effective des fonds de contrepartie ont causé de sérieux problèmes de trésorerie au projet et sérieusement handicapé sa mise en œuvre et la réalisation à temps des activités prévues, d'autant que tout le dispositif d'appui terrain (superviseurs et TAC) et environ la moitié des coûts de fonctionnement de l'UGP étaient à la charge du gouvernement. Cela a affecté la motivation des personnels de terrain qui ont subi des retards de plusieurs mois dans le paiement de leurs salaires certaines années. Régulièrement, le compte spécial a été utilisé pour préfinancer les dépenses à la charge du gouvernement, occasionnant des remarques du FIDA contre ces pratiques non conformes aux accords de financement. Malheureusement, malgré les recommandations répétées des missions de supervision et du CNPS, la situation concernant le décaissement des fonds de contrepartie ne s'est pas améliorée au cours de l'exécution du projet, bien au contraire. En outre, aucun FCP n'a été versé au titre de l'exercice 2017 (au moment de la mission d'appui à l'achèvement).</p> <p>Respect des accords de financement. Mis à part les retards récurrents de mobilisation des fonds de contrepartie, les délais très importants pour la signature et la mise en vigueur du prêt additionnel (voir ci-dessus) et le paiement tardif du service de la dette liée à de précédents accords, qui ont parfois à des suspensions des décaissements du projet, les dispositions des accords des accords de financement ont généralement été respectées par l'Emprunteur.</p> <p><u>Représentant du maître d'ouvrage (MAEPG)</u></p> <p>Le projet est placé sous la tutelle à la Direction nationale des projets FIDA (DNP), elle-même rattachée au Secrétariat général du Ministère en charge de l'agriculture (MAEPG) en tant que maître d'ouvrage. La DNP a assuré une fonction de liaison et de facilitation pour le suivi des dossiers du projet auprès du Secrétariat général du MAEPG, du Cabinet du Ministre et des autres institutions concernées, en ce qui concerne notamment l'inscription des fonds de contrepartie au budget du MAEPG puis leur mobilisation auprès de la Direction générale du budget, le suivi de la passation des marchés, la transmission et le suivi des dossiers d'approbation des DRF et DPD devant être visées par la DGD, la gestion administrative des dossiers des fonctionnaires affectés au projet, etc. Force est de constater que l'action de la DNP n'a pas eu beaucoup d'effet quant à la réduction de délais pour la mobilisation des fonds de contrepartie. Par contre, compte tenu du contexte du Gabon caractérisé pour un fréquent</p>	
--	--	--

	changement des plus hauts responsables du MAEPG, (5 ministres entre 2013 et 2018) la DNP a assuré une relative stabilité et continuité pour porter les intérêts du projet auprès de ces hauts responsables et assurer la mémoire institutionnelle ainsi que le lien avec les Directions générales (en charge de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural) et les directions centrales du ministère (ressources humaines, affaires financières et juridiques, etc.)	
--	---	--

Annexe 4

Cadre logique du projet

Le cadre logique du PDAR a subi deux modifications principales : un ajustement des cibles prévues au rapport de préévaluation (RPE) lors de la quatrième année de mise en œuvre suite aux recommandations de la revue à mi-parcours (RMP) de mai 2012, et l'ajout des résultats/indicateurs/cibles concernant les infrastructures de commercialisation et d'accès aux marchés suite à l'approbation du financement additionnel en décembre 2013. Cette dernière version est présentée ci-dessous :

SITUATION EXECUTION CADRE LOGIQUE ACTUALISE EN INDIQUANT L'AVANCEMENT DES ACTIVITES AU REGARD DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Situation des indicateurs	Observations	Source d'information	Risques/hypothèses
1. Objectif global					
Réduire la pauvreté en milieu rural en facilitant l'accès équitable des pauvres ruraux aux filières agricoles bénéficiant de marchés porteurs	<ul style="list-style-type: none"> - SYGRI indicateur niveau 3: Indice des biens des ménages - Niveau des revenus et de sécurité alimentaire des groupes cibles (%) 	<ul style="list-style-type: none"> - - Niveau des revenus (60,9%) et de niveau sécurité alimentaire des groupes cibles (100%) 		<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes de suivi du DSCR - Étude d'impact à mi-parcours et fin de projet sur évolution des revenus et la sécurité alimentaire - Étude SYGRI (référence et finale) 	Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre une stratégie intersectorielle de développement rural
2. Objectifs spécifiques					
1. Filières porteuses accessibles aux plus pauvres sont développées dans la zone cible (manioc, banane plantain, arachide)	<ul style="list-style-type: none"> - 288 microprojets de production / commercialisation appuyés dont : <ul style="list-style-type: none"> o 103 en manioc o 86 en banane o 99 en arachide - 3 600 producteurs appuyés dont : <ul style="list-style-type: none"> o 1 290 en manioc o 1 080 en banane et o 1 230 en arachide. 	<ul style="list-style-type: none"> - 793 microprojets financés (275%) dont : <ul style="list-style-type: none"> o 259 en manioc (251%) o 487 en banane (566%) o 47 en arachide (47%) - 4 544 producteurs appuyés dont : <ul style="list-style-type: none"> o 1 483 en manioc (115%) o 2 813 en banane (260%) o 248 en arachide (20%) 		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi-évaluation - Étude d'impact à mi-parcours et fin de projet - Enquêtes statistiques de suivi des marchés et productions agricoles 	Les prix dans les filières ciblées sont rémunérateurs
2. Environnement favorable au développement des filières cibles est créé	<ul style="list-style-type: none"> - 240 (RPE) / 700 (RMP) groupements familiaux appuyés et bénéficiant de microprojets dans les filières cibles - 3 plateformes de concertation/organisations fonctionnelles - 10 prestataires services agricoles équipés et installés - 1 système d'information sur les prix 	<ul style="list-style-type: none"> - 573 groupements appuyés et ayant bénéficié d'un ou plusieurs microprojets - 1 Union de Coopérative du Canton Bissok - Néant - Néant 	<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau de 38 prestataires a été mis en place mais les ressources actuelles du projet ne permettent pas de les équiper 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi-évaluation - Étude d'impact à mi-parcours et finale 	Le Gouvernement mobilise les financements pour le programme de réalisation d'infrastructures rurales et commerciales

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Situation des indicateurs	Observations	Source d'information	Risques/hypothèses
	fonctionnel				
Composante A: Promotion des filières agricoles ayant un grand potentiel de marché					
Résultat A.1 : Conditions pour améliorer production et compétitivité des produits des filières cibles sont en place	- 36 paysans semenciers formés et	- 74 paysans semenciers formés (37 pour le manioc, 37 pour la banane)		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi-évaluation - Étude d'impact à mi-parcours et finale - Évaluation participative du niveau de satisfaction des bénéficiaires 	Les fonds sont mobilisés à temps
	Matériel végétal amélioré produit et diffusé :	Estimations du projet :			
	- 5,3 millions boutures de manioc	- 7 843 800 boutures de manioc (148%)			
	- 0,6 million plants de bananiers	- 324 397 plants de bananiers (54%)			
- 63,3 tonnes d'arachide	- 4,71 tonnes arachide (8%)				
- 75% de taux de satisfaction besoins des groupements en matériel végétal (manioc et banane)	- 75%				
Résultat A.2 : Production commercialisée des 3 filières cibles ont augmenté au profit des populations visées par le projet	- Au moins 1 500 ha mis en production dont :	- 1 629,44 hacultivés (109%), dont :		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi-évaluation - Étude impact à mi-parcours et finale - Enquête spécifique au niveau des exploitations (production, rendement, superficies, pertes) 	Les fonds sont mobilisés à temps
	o 880 ha de manioc	o 784 ha de manioc (89%)	Attente des productions des parcelles mises en place de 2016		
	o 620 ha de banane et	o 806 ha de banane (130%)			
	o 63,3 ha d'arachide	o 39 ha d'arachide (62%)			
	- Augmentation de la production :	- Manioc 6 634,87 T (72%)			
	o manioc frais 9 240 T	- Banane 9 924,84 T (87%)			
o manioc transformé 4 400 T	- Arachide 31,5 T(31%)				
o banane 11 200 T					
o arachide 100 T					
- Augmentation des rendements à l'hectare :	- Estimation des rendements :	- Les microprojets de production encadrés par le PDAR ont des rendements à l'hectare : Manioc de 25T/Ha ; Banane de 17T/Ha ; Arachide de 1,2 T/Ha du fait de l'utilisation du matériel végétal amélioré et de l'application de nouvelles techniques culturales hormis l'arachide			
o Manioc de 10,6 à 20T/ha	o Manioc : 0,22 à 3,67 T/ha				
o Banane de 16 à 18 T/ha	o Banane : 0,3à 6,95 T/ha				
o Arachide de 0,8 à 1,5 T/ha	o Arachide : 0,18 à 0,73T/ha				
	(dans l'ensemble de la zone d'intervention du projet pour les villages encadrés et non encadrés)				
- Réduction pertes post-récolte :	- Manioc de 10,44 (15%) à 9,21% ;				
Manioc de 20 à 10 % ; Banane de 30 à 5% ; Arachide de 10 à 5%	Banane de 8,76 à 5% ; Arachide de 8,49 à 5,47%				
- Pourcentage commercialisé :	- 76,6% manioc				
o 70% manioc	- 52,2% banane				
o 70% banane	- 22,55% arachide				
o 60% arachide					
Résultat A.3 : Conditions de commercialisation des produits	- 1 étude de marché réalisée.	- 1 étude réalisée documentant les conditions d'accès au marché		<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi-évaluation - Enquêtes spécifiques 	Les fonds sont mobilisés à temps

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Situation des indicateurs	Observations	Source d'information	Risques/hypothèses
des filières cibles sont améliorées	- Mécanismes d'information des producteurs sur les prix opérationnel à travers les émissions hebdomadaires radio en langue locale	- 1 formation réalisée	reste à élaborer régulièrement un bulletin sur les prix		
	- 12 centres groupages (dont 3 centres d'affaires) fonctionnels - 103 km de pistes réhabilités	- Travaux des 9 CG et 3 CA initiés mais non achevés - 102 Km de pistes réhabilités	La finalisation des travaux de construction des CG/CA est prévue sur fonds de contrepartie en 2018. L'opérationnalisation des CG/CA sera appuyé par le PDAR2		
	- 800 producteurs formés en gestion commerciale	- Néant			
	- Au moins 25 ateliers départementaux de concertation des acteurs organisés	- Néant	1 cadre de concertation formel (Union de Bissok) dans le Woleu et 1 cadre de concertation informel dans le Ntem existent		
	- Au moins 240 accords commerciaux concrétisés	- Néant	Plusieurs accords commerciaux informels existent entre certains producteurs et des commerçants		
Composante B: Renforcement des capacités des Acteurs					
Résultat B.1 : Capacités des organisations de producteurs sont renforcées	- 700 groupements de producteurs engagés dans les microprojets de filières, gérant les fonctions techniques et économiques le long de la chaîne de valeur (au moins 50% femmes et 30% de jeunes)	- 573 groupements (essentiellement familiaux) appuyés et aux capacités renforcées		- Rapports de suivi évaluation	Les fonds sont mobilisés à temps
	- 1 400 paysans relais formés (2 par groupement dont au minimum 50% de femmes)	- 1 272 paysans relais formés (dont 719 femmes et 553 hommes)			
Résultat B.2 : Capacités des opérateurs privés et des microentreprises intervenant en aval et en amont des filières sont renforcées	- 60 opérateurs formés en gestion d'entreprise	- Néant	Un réseau de 38 prestataires a été mis en place mais les ressources actuelles du projet ne permettent pas de les équiper	- Rapports de suivi évaluation	Les fonds sont mobilisés à temps
	- 10 prestataires services agricoles équipés et installés	- Néant			
Résultat B.3 : Capacités des opérateurs d'appui conseil sont renforcées	- 1 Centre d'appui rural opérationnel dans la zone d'intervention	- Néant	La supervision de mars 2014 avait demandé de surseoir à la mise en place de cette structure mais a recommandé la formation des agents du service provincial de	- Rapports de suivi évaluation - Rapports d'activités du Centre Rural - Enquêtes statistiques - sur les prix et productions (référence,	Les fonds sont mobilisés à temps

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Situation des indicateurs	Observations	Source d'information	Risques/hypothèses
			l'agriculture	mi-parcours, final	
	<ul style="list-style-type: none"> - 15 techniciens d'animation du projet et 15 responsables des services provinciaux/secteur privé formés en animation rurale et encadrement des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - 15 techniciens d'appui conseil (TAC) formés - 53 responsables et agents des services provinciaux formés 			
	<ul style="list-style-type: none"> - 5 Agents du service provincial des statistiques agricoles formés et équipés pour le suivi des productions et marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - 12 agents formés 	Les agents du service provincial ont été formés ainsi que 3 chefs de secteur agricole nouvellement affectés		

Annexe 5

Récapitulatif des missions de supervision et de suivi

N°S	TITRE MISSION	DATE	COMPOSITION	
			NOM ET PRENOM	FONCTION
1.	Mission de Supervision FIDA/Gouvernement	12 au 30 avril 2010	Leopold SARR	Chargé de portefeuille du FIDA, Chef de mission
			Moulay Idriss TERA	Expert financier, Consultant
			Fatogoma DIARRA	
2.	Mission de Supervision FIDA/Gouvernement	10 au 30 décembre 2010	ETIEN JACQUES BOKA	Expert en gestion des projets, Consultant
			Moulay Idriss TERA	Expert financier, Consultant
3.	Mission de Supervision FIDA/Gouvernement	12 au 20 décembre 2011	Mme Nadine GBOSSA	Chargée de Portefeuille, Chef de mission
			M. Emmanuel Tiam FONDOP	Chargé d'appui à la mise en œuvre FIDA
			M. Godefroy AHLONSOU,	Spécialiste en gestion administrative et financière
			Barthelemy BONGO AKANGA NDJILA	Directeur Général du Développement Rural
			Mme Noelle Gertrude MAVOUNGOU	Ministère Equipement
			M. Moubamba Hilaire	cadre à la Direction nationale des projets FIDA
			M. Jonathan MBOULOU ELLA	Directeur Régional Nord-Nord Est (MAEPDR) et Président du CCTP et du CTAMF
4.	Mission de Revue à mi-parcours	02 au 21 mai 2012	Mme Nadine GBOSSA	Chargée de Portefeuille, Chef de mission
			M. Valentine ACHANCHO	Chargé de Programme Pays, FIDA
			M. Godefroy AHLONSOU,	Spécialiste en gestion administrative et financière
			M. Léopold SARR,	spécialiste en organisations de producteurs
			M. Guy Raoul SANON	Consultant économiste
			M. EMANE Yves Armand,	Chargé d'Études au Cabinet du Ministre de l'Agriculture
			M. MAGANGA Henry Juste,	Inspecteur Général Adjoint de l'Agriculture
			M MBEGA OSSA Jean Boxe	Directeur Général Adjoint du Développement Rural
			M. TATY MAVOUNGOU Jean H	Directeur de la négociation et suivi des mobilisations, Direction Générale de la Dette, Ministère de l'Économie
			M. EYGE NZE Emmanuel,	Conseiller au Cabinet du Ministre du Budget
			M. Jonathan MBOULOU ELLA	Directeur Régional Nord-Nord Est (MAEPDR) et Président du CCTP et du CTAMF,
			Mme Yolande MBENG	Directeur National des Projets FIDA
	Mission de Supervision FIDA/Vérification	25 septembre au 05 octobre 2012	Mme Nadine GBOSSA	Chargée de Portefeuille, Chef de mission
			M. Valentine ACHANCHO	Chargé de Programme Pays, FIDA
			M. Godefroy AHLONSOU,	Spécialiste en gestion administrative et financière
			Mme MBENG Yolande	Directrice nationale en charge des projets FIDA
			M. Moubamba Hilaire	cadre à la Direction nationale des projets FIDA
			Valentine Achancho,	Chargé de programme FIDA, Chef de mission
			M. Godefroy Ahlonsou,	Consultant, Spécialiste en gestion administrative et financière
5.	Mission de Supervision FIDA/Gouvernement	18 au 29 mars 2013	M. Bernard Hien	Chargé de portefeuille du FIDA
			Mme Rachelle EWOMBA-JOCKTANE	Directrice nationale en charge des projets FIDA
			M. Mboulou Jonathan	Directeur Régional de l'Agriculture du Woleu Ntem et Gestionnaire Intérimaire du PDAR
			M. Bernard Hien, Mwinyel	Chargé de portefeuille du FIDA, Chef de mission,
			M. Valentine Achancho	Chargé de programme FIDA
6.	Mission de Supervision FIDA/Gouvernement	29 mai au 07 juin 2013	M. Albdoukarim Alou	Consultant en gestion administrative et financière
			Madame Rachelle EWOMBA-JOCKTANE	Directrice nationale en charge des projets FIDA
			M. Moubamba Hilaire	cadre à la Direction nationale des projets FIDA
			Mboulou Ella Jonathan	Directeur Régional de l'Agriculture du Woleu Ntem et Gestionnaire Intérimaire du PDAR
			M. Valentine Achancho	Chargé de programme FIDA
			M. Godefroy Ahlonsou	Consultant en gestion administrative et financière
7.	Mission de suivi	11 au 17 novembre 2013	M. Valentine Achancho	Chargé de programme FIDA
8.	Mission de suivi	19 au 23 décembre 2013	M. Valentine Achancho	Chargé de programme FIDA
			M. Godefroy Ahlonsou	Consultant en gestion administrative et financière

N°S	TITRE MISSION	DATE	COMPOSITION	
			NOM ET PRENOM	FONCTION
9.	Mission de Supervision FIDA/Gouvernement	18 mars au 1 avril 2014	Bernard Hien, Mwinyel	Chargé de portefeuille du FIDA, Chef de mission
M. Valentine Achancho			Chargé de programme FIDA	
Mme. Marthe Epassy			Implementation Support Officer, VNU/FIDA	
M. Godeffroy Ahlonsou			Consultant en gestion administrative et financière	
M. Benelesse Meleng.			Consultant en développement rural	
Mme Sylvie Marzin			Conseillère au Portefeuille, WCA/Rome	
M. Francesco Ranalletta			Spécialiste en gestion Financière, FIDA/Rome	
M. Mbeng Calixte			Directeur Général du Développement Rural, Président du comité de Pilotage du PDAR	
Mme. Rachelle EWOMBA-JOCKTAN			Directrice nationale en charge des projets FIDA	
Mme Pauline ETOUGHE			Représentante du Ministère de l'Economie et de la Prospective	
M. Mboulou Jonathan	Directeur Régional du Développement Rural du Woleu Ntem et de l'Ogooué-Ivindo.			
10.	Mission de suivi	26 au 30 novembre 2014	M. Benelesse Meleng,	Consultant, Expert en développement rural, Chef de mission et M.
			M. Godeffroy Ahlonsou	Consultant, Expert en gestion administrative et financière.
11.	Mission de supervision	16 au 31 mars 2015	M. Hien Mwinyel Bernard	Représentant FIDA/Chargé de Portefeuille Cameroun et Gabon superviseur
			M. Olinga Biwole Joseph Rostand	Chargé de Programme FIDA, Chef de mission
			Mme Epassy Marthe	Chargée d'Appui à la Mise en Œuvre FIDA
			M. Ahlonsou Godeffroy	Expert en Gestion Administrative et Financière
			M. Benelesse Meleng,	Expert en Développement Rural
			M. Somda Jean Claude,	Expert en Formation.
			MM. Moubamba Mihindou Hilaire et Mombo Mombo Aymar	Chargés d'Etudes à Direction Nationale des Projets FIDA/Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de la Sécurité Alimentaire (MAEPSA)
	M. Mouanga Euloge, Chargé d'Etudes au	Service des Emprunts Bilatéraux et Multilatéraux, Direction Générale de la Dette/Ministère de l'Economie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective (MEPIP)		
	M. Mboulou Ella Jonathan	Directeur Régional du MAEPSA pour le Woleu-Ntem et l'Ogooué-Ivindo		
12.	Mission de suivi et d'appui technique sur infrastructures rurales	02 au 18 novembre 2015	M. MIKA MANGA	Spécialiste en Infrastructures Rurales
13.	Mission de Supervision FIDA/Gouvernement	26 juin au 14 juillet 2016	M. Hien Mwinyel Bernard	Représentant FIDA/Chargé de Portefeuille
			M. Olinga Biwole Joseph Rostand,	Chargé de Programme FIDA Chef de Mission
			M. Jonckheere Steven	Spécialiste en Suivi-évaluation et Gestion des Savoirs FIDA
			Mme Simo Kuaté Marie Claire,	Chargée d'Appui au Programme FIDA
			M. Benelesse Meleng,	Expert en Développement Rural
			M. Ahlonsou Godeffroy,	Expert en Gestion Administrative et Financière
			M. Mombo Mombo Aymar,	Chargés d'Etudes à Direction Nationale des Projets FIDA/Ministère de l'Agriculture et de l'Entreprenariat Agricole Chargé de la Mise en Œuvre du Programme GRAINE (MAEAPG)
			M. Mouanga Euloge	Chargé d'Etudes au Service des Emprunts Bilatéraux et Multilatéraux, Direction Générale de la Dette/Ministère du Développement Durable, de l'Economie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective
	M. Mboulou Ella Jonathan	Directeur Régional du Développement Rural MAEAPG pour le Woleu-Ntem et l'Ogooué-Ivindo.		
14.	Mission de suivi et d'appui technique sur infrastructures rurales	05 au 14 février 2017	M. MIKA MANGA	Spécialiste en Infrastructures Rurales
15.	Mission de suivi et	30 avril au 10 mai		Spécialiste en Infrastructures Rurales

N°S	TITRE MISSION	DATE	COMPOSITION	
			NOM ET PRENOM	FONCTION
	d'appui technique sur infrastructures rurales	2017	M. MIKA MANGA	
16.	Mission de Supervision FIDA/Gouvernement	08 au 20 mars 2017	M. Bernard Mwinyel Hien	Représentant FIDA/Chargé de Portefeuille, Chef de Mission
M. Joseph Rostand Olinga Biwole			Chargé de Programme Pays FIDA	
M. Mahamadou Barry			Chargé de Gestion Financière FIDA	
M. Benelesse Meleng			Expert en Développement Rural	
M. Gustave Ouattara			Spécialiste en Renforcement des Capacités Organisationnelles et de Gestion	
M. Bernard Boutsika Ngavet			Conseiller du Premier Ministre/Chef de Département Agriculture, Elevage et Programme GRAINE	
Mme Rachel Moussavou Ewomba-Jocktane			Directeur National des Projets (DNP) FIDA/Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, Chargé de la Mise en Œuvre du Programme GRAINE (MAEPG)	
M. Mombo Mombo Aymar			Chargé d'Etudes à la DNP FIDA/MAEPG	
M. Mouanga Euloge			Chargé d'Etudes, Direction Générale de la Dette/Ministère de l'Economie, de de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable	
M. Louis Clotaire Ngounga Pambou			Chef de Province Agricole du Woleu-Ntem/MAEPG	
			M. Jean Médard Ngamba	Inspecteur Provincial des Pêches du Woleu-Ntem
17.	Mission de suivi et d'appui technique sur infrastructures rurales	05 au 19 juillet 2017	M. MIKA MANGA	Spécialiste en Infrastructures Rurales

Annexe 6

Synthèse des modifications apportées aux accords de financement et la conception du projet.

Le projet a été financé à travers deux accords de financement :

- (i) Accord de financement du 26 octobre 2007 :
 - ❖ Prêt n° 722-GA de 3 800 000 DTS ;
 - ❖ Don n° 920-GA de 190 000 DTS

- (ii) Accord de financement additionnel de décembre 2013 :
 - ❖ Prêt supplémentaire n° 200000044100de 4 250 000 Euro

Durant les neuf années de sa mise en œuvre, le PDAR a connu les principales modifications des accords financement suivantes :

- Prorogation exceptionnelle de trois ans de l'accord de financement initial (prêt et don) ;
- Prorogation de six mois de l'accord de financement additionnel ;
- Réallocation entre catégories de dépenses des prêts, en particulier :
 - Prêt n° 722-GA:affectation de la catégorie « non alloué » et diminution du montant de la catégorie « microprojets des filières » (-200 000 DTS) afin d'augmenter les montants alloués à la plupart des autres catégories (génie civil ; assistance technique, formation, études et information ; études et consultants ; prestation de services ; salaires et indemnités ; et coûts de fonctionnement), le montant affecté à la catégorie « équipements, matériels et véhicules » restant inchangé ;

Le tableau ci-dessous résume les modifications apportées:

COMPOSANTE A : PROMOTION DES FILIERES AGRICOLES AYANT UN GRAND POTENTIEL DE MARCHES		
	MODIFICATIONS APORTEES	JUSTIFICATIFS
Sous-composante A1	Production des vivoplants de bananiers (germoirs et technique de PIF)	- Difficultés d'approvisionnement en semences (manioc et banane) de qualité et en quantité suffisante dans la zone du projet dans la zone du projet
	Convention avec le CARBAP et l'IITA pour la fourniture de matériel végétal de manioc et de bananier et diagnostic des filières manioc et banane/Formations	- CIAM et IRAF non fonctionnels pour la fourniture de matériel végétal amélioré
	Utilisation des semences locales de manioc, banane et arachide	Idem
Sous-composante A2	Révision du nombre d'OP de 240 à 700 groupements de type familial d'environ 5 membres	- Absence de des 300 associations structurées indiquées dans le RPE ; - Dissension, manque d'esprit associatif et dislocation des groupements de 25 à 30 personnes ; - Problèmes de leadership, problèmes fonciers récurrents
Sous-composante A3	Annulation de l'atelier pilote de transformation basé à Oyem	- Modèle proposé trop coûteux et non adapté à l'environnement du projet - L'insuffisance de la matière première pour faire fonctionner de façon optimale les machines de l'atelier - Absence d'ONG gestionnaire de l'atelier pilote tel que indiqué dans le RPE
	Recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude sur la commercialisation et SIM	Non recrutement d'un VNU spécialiste en commercialisation initialement prévu
COMPOSANTE B : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS		

Sous-composante B1	Recrutement d'un consultant pour la formation du personnel du projet en animation et approche participative	Non recrutement d'un VNU Spécialiste en approche participative
	Cible Peuple autochtone non appuyée par le PDAR	- Activités du Projet compatibles avec le mode de vie des peuples autochtones - Echec des tentatives d'approche du projet à cette cible pour la mise en place de plantation
	Appui à l'émergence d'opérateurs privés de micro entreprise	- Absence d'organisation de prestataires dans spécialisées dans l'aménagement des sites de production
Sous-composante B2	Annulation de la mise en place du centre d'appui rural	Absence d'une ONG locale ayant les compétences pour gérer cette structure ;
COMPOSANTE C : COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION		
Sous composante C1	Création du Poste d'Assistant Administratif et Comptable (AAC)	Incompatibilité de la fonction de comptable avec celle de gestionnaire de la caisse, Volume de travail important de la comptable

Annexe 7

Coûts et financement du projet

Tableau 1 - Exécution des obligations de financement par source de financement au 28.02.2017

Source de financement	Devise	Montant Approuvé	Décaissement Réel	Taux de décaissement
PRÊT FIDA N°722-GA	DTS	3 800 000	3 475 451	91,46%
DON FIDA N°970-GA	DTS	190 000	182 104	95,84%
FONDS FIDUCIAIRE N°200000044100	EUROS	4 250 000	1 775 946	41,79%
ETAT GABONNAIS	FCFA	2 140 191 424	1 674 340 350	78,23%
BENEFICIAIRES	FCFA	203 800 000	486 555 816	238,74%

Tableau 2a - Exécution par source de financement et composante au 28.02.2017 (milliers de CFA)

SOURCES DE FINANCEMENT	MOUVEMENTS	COMPOSANTES			Total
		A Promotion des filières agricoles à grand potentiel de marché	B Renforcement des capacités	C Coordination, suivi et évaluation	
Montant en FCFA 000					
PRÊT FIDA N°722-GA	Pré-évaluation	1 662 719	740 456	496 825	2 900 000
	Réalisé	1 273 585	315 467	1 100 883	2 689 935
	Pourcentage	77%	43%	222%	93%
DON FIDA N°970-GA	Pré-évaluation			140 000	140 000
	Réalisé			167 215	167 215
	Pourcentage			119%	119%
FONDS ADDITIONNEL N°200000044100	Pré-évaluation	2 189 726	434 462	163 628	2 787 816
	Réalisé	684 244	26 941	181 021	892 207
	Pourcentage	31%	6%	111%	32%
FONDS DE CONTREPARTIE	Pré-évaluation	1 287 045	141 653	711 494	2 140 191
	Réalisé	934 144	129 917	602 219	1 666 280
	Pourcentage	73%	92%	85%	78%
BENEFICIAIRES	Pré-évaluation	203 816			203 816
	Réalisé	488 916			488 916
	Pourcentage	240%			240%
TOTAL	Pré-évaluation	5 343 306	1 316 570	1 511 947	8 171 824
	Réalisé	3 380 889	472 325	2 051 339	5 904 553
	Pourcentage	63%	36%	136%	72%

Tableau 2b - Exécution des obligations de financement par source de financement et composante au 28.02.2017, y compris le PTBA 2017-2018 (milliers FCFA)

SOURCES DE FINANCEMENT	MOUVEMENTS	COMPOSANTES			Total
		A Promotion des filières agricoles à grand potentiel de marché	B Renforcement des capacités	C Coordination, suivi et évaluation	
Montant en FCFA 000					
PRÊT FIDA N°722-GA	Pré-évaluation	1 662 719	740 456	496 825	2 900 000
	Réalisé	1 281 856	317 517	1 295 313	2 894 686
	Pourcentage	77%	43%	261%	99,8%
DON FIDA N°970-GA	Pré-évaluation			140 000	140 000
	Réalisé			167 215	167 215
	Pourcentage			119%	119%
FONDS ADDITIONNEL N°200000044100	Pré-évaluation	2 189 726	434 462	163 628	2 787 816
	Réalisé	2 432 136	56 291	181 944	2 670 371
	Pourcentage	111%	13%	111%	96%
FONDS DE CONTREPARTIE	Pré-évaluation	1 287 045	141 653	711 494	2 140 191
	Réalisé	967 494	152 818	879 888	2 000 199
	Pourcentage	75%	108%	124%	93%
BENEFICIAIRES	Pré-évaluation	203 816			203 816
	Réalisé	488 916			488 916
	Pourcentage	240%			240%
TOTAL	Pré-évaluation	5 343 306	1 316 570	1 511 947	8 171 824
	Réalisé	5 170 401	526 627	2 524 360	8 221 388
	Pourcentage	97%	40%	167%	101%

Tableau 3 - Décaissements du Prêt FIDA N° 722-GA au 27.04.2017 (en DTS)

Catégorie	Description de la catégorie	Allocation initiale	Allocation révisée	Décaissements	En attente de soumission (DRF 41 taux DTS/FCFA estimé à 824,04)	Solde	Décaissement en %
I	Génie Civil	20 000	120 000	13 566		106 434	11,31%
II	Equipements, Matériels et Véhicules	280 000	280 000	236 594	0	43 406	84,50%
III	Assistance tech, Formation, Etudes et Information	730 000	830 000	763 661	37 624	28 715	96,54%
IV	Etudes - Consultants	110 000	140 000	143 932	2 238	-6 170	104,41%
V	MicroProjets des Filières	1 380 000	1 180 000	1 002 764	72 657	104 579	91,14%
VI	Prestation de services	350 000	400 000	419 019	442	-19 461	104,87%
VII	Salaires et indemnités	380 000	580 000	541 365	0	38 635	93,34%
VIII	Coût du Fonctionnement	170 000	270 000	187 099	21 712	61 189	77,34%
	Non Alloué	380 000				0	0,00%
	Dépôt initial DRF			167 452		-167 452	-
	Total*	3 800 000	3 800 000	3 475 451	134 673	189 875	95,00%

*le taux de décaissement sans compter les DRF 41, en attente de paiement et de soumission est de 91,45%. Le taux de décaissement sans le dépôt initial est s'atteste à 87,05%

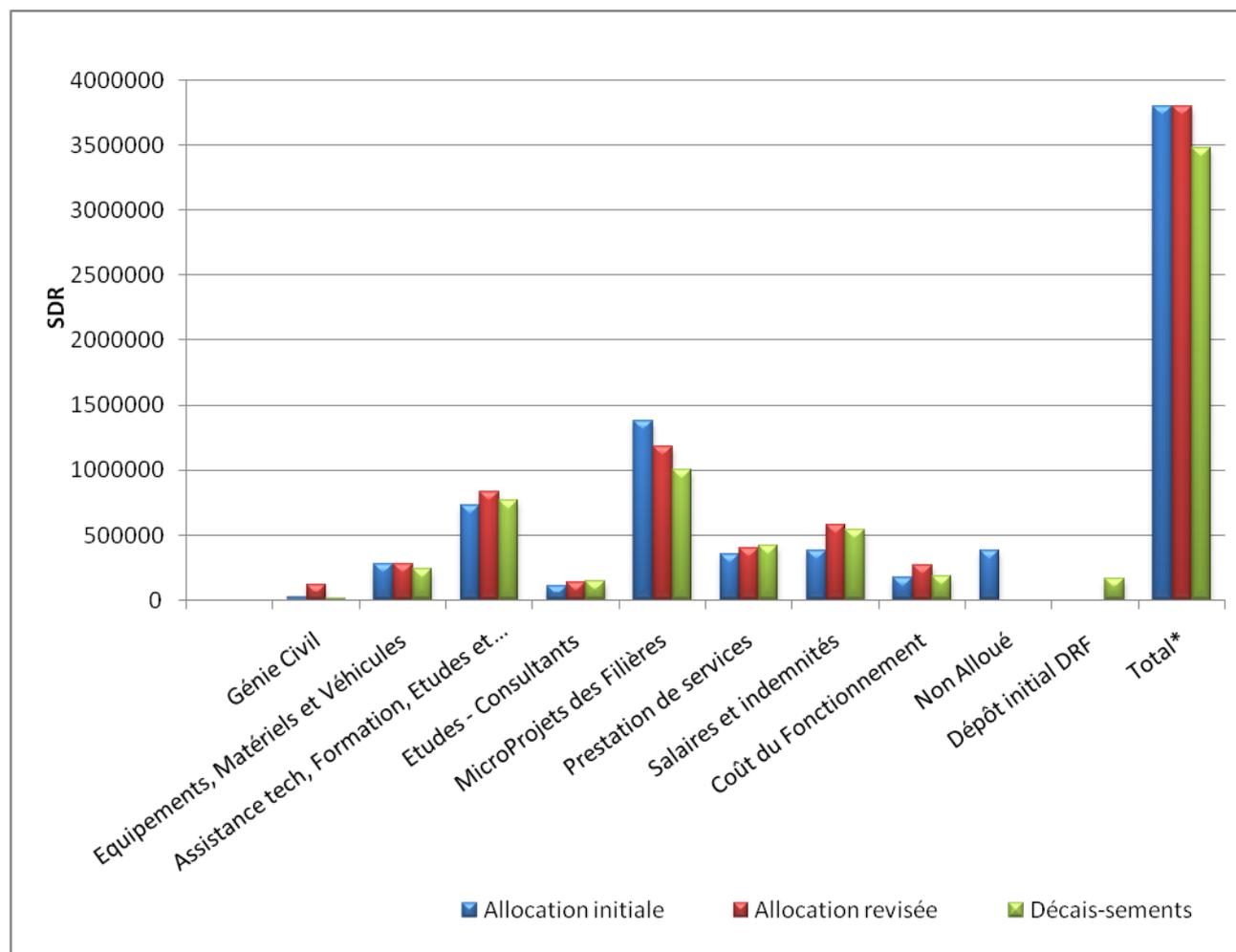


Tableau 4 - Décaissements du Don FIDA N° 970-GA au 27.04.2017 (en DTS)

Catégorie	Description de la catégorie	Allocation initiale	Décaissement	Solde	Décaissement	
						(%)
I	Génie Civil					
II	Equipements, Matériels et Véhicules	30 000	2 765	27 235		9,22%
III	Assistance tech, Formation, Etudes et Information	130 000	129 298	702		99,46%
IV	Etudes - Consultants	30 000	4 563	25 437		15,21%
V	MicroProjets des Filières					
VI	Prestation de services					
VII	Salaires et indemnités					
VIII	Coût du Fonctionnement					
	Non Alloué					
	Fonds de Roulement		45 479	-45 479		-
	Total*	190 000	182 104	7 896		95,84%

*le taux de décaissement du don est de 95,84%. Le taux de décaissement sans le fonds de roulement est s'atteste à 71,91%

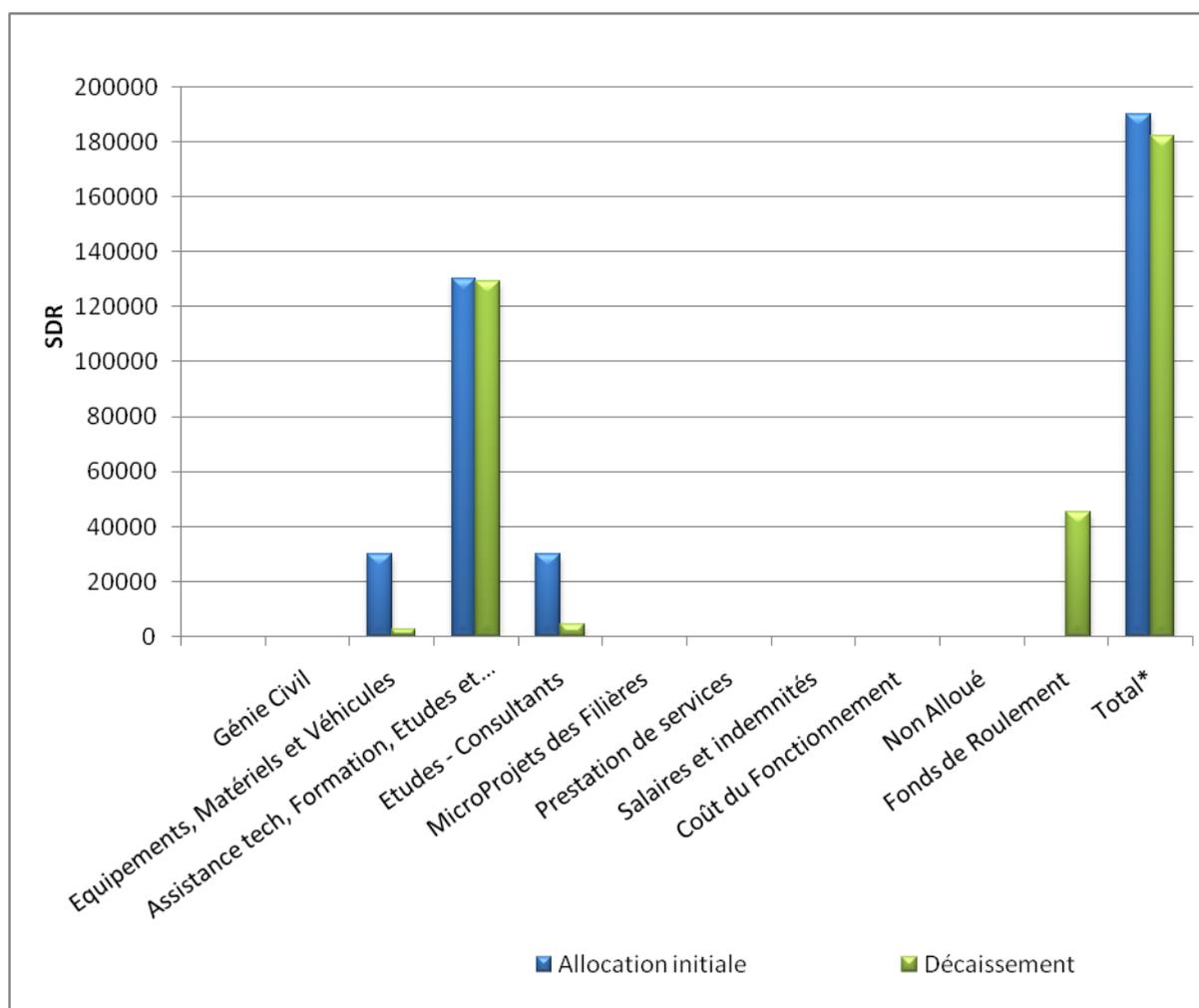


Tableau 5 - Décaissements du fonds fiduciaire n°200000044100 au 27.04.2017 (en DTS)

Catégorie	Description de la catégorie	Allocation initiale	Décaissements	En attente de soumission (DRF 7) Taux DTS/FCFA estimé à 824,04	Solde	Décaissement en %
I	Génie Civil	2 420 000	716 033	242 834	1 461 133	39,62%
II	Equipements, Matériels et Véhicules	75 000	100 799		-25 799	134,40%
III	Assistance tech, Formation, Etudes et Information	690 000	86 701	10 288	593 011	14,06%
IV	Etudes - Consultants	220 000	11 030		208 970	5,01%
V	MicroProjets des Filières				0	
VI	Prestation de services				0	
VII	Salaires et indemnités	120 000	77 776	50 683	-8 459	107,05%
VIII	Coût du Fonctionnement	300 000	21 372	22 152	256 476	14,51%
	Non Alloué	425 000			425 000	0,00%
	Dépôt initial		762 245		-762 245	-
	Total*	4 250 000	1 775 955	325 957	2 148 088	49,46%

*le taux de décaissement réel est de 41,78%. Le taux de décaissement sans le dépôt initial est attesté à 23,85%

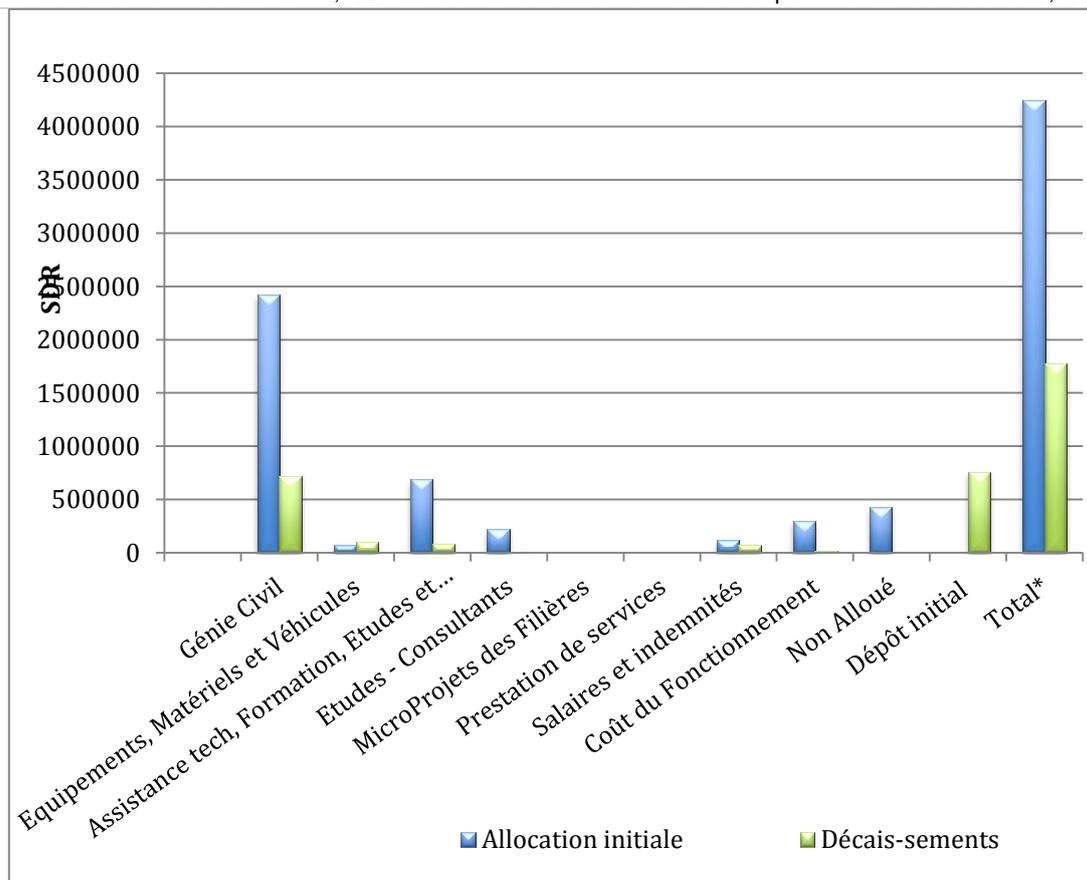


Tableau 6a - Dépenses par financement et par année au 28.02. 2017, non compris le PTBA 2017 (milliers de FCFA)

Financement		Année	2008	2009	2010	2011	2012
01	PRÊT FIDA N°722		69 418	333 826	206 967	426 665	369 146
02	DON FIDA N°970		13 131	22 480	12 147	17 058	19 213
03	CONTREPARTIE GABONAISE		58 809	140 176	150 318	176 515	230 398
04	BENEFICIAIRES		0	2 360	5 960	30 286	194 750
06	FONDS FIDUCIAIRE N°2000000441		0	0	0	0	0
Total			141 358	498 842	375 391	650 522	813 507

Financement		Année	2013	2014	2015	2016	2017	Total
01	PRÊT FIDA N°722		290 705	468 305	386 795	132 228	5 879	2 689 935
02	DON FIDA N°970		14 248	27 667	24 435	16 837	0	167 215
03	CONTREPARTIE GABONAISE		226 119	211 651	288 931	165 833	17 530	1 666 280
04	BENEFICIAIRES		31 955	137 819	48 990	36 797	0	488 916
06	FONDS FIDUCIAIRE N°2000000441		0	0	19 577	702 910	169 719	892 207
Total			563 028	845 442	768 728	1 054 605	193 129	5 904 553

Tableau 6b –Estimation des dépenses par financement et par année y compris le PTBA 2017 (en milliers de FCFA)

Financement		Année	2008	2009	2010	2011	2012
01	PRÊT FIDA N°722		69 418	333 826	206 967	426 665	369 146
02	DON FIDA N°970		13 131	22 480	12 147	17 058	19 213
03	CONTREPARTIE GABONAISE		58 809	140 176	150 318	176 515	230 398
04	BENEFICIAIRES		0	2 360	5 960	30 286	194 750
06	FONDS FIDUCIAIRE N°2000000441		0	0	0	0	0
Total			141 358	498 842	375 391	650 522	813 507

Financement		Année	2013	2014	2015	2016	2017	Total
01	PRÊT FIDA N°722		290 705	468 305	386 795	132 228	210 631	2 894 686
02	DON FIDA N°970		14 248	27 667	24 435	16 837	0	167 215
03	CONTREPARTIE GABONAISE		226 119	211 651	288 931	165 833	351 450	2 000 199
04	BENEFICIAIRES		31 955	137 819	48 990	36 797	0	488 916
06	FONDS FIDUCIAIRE N°2000000441		0	0	19 577	702 910	1 947 884	2 670 371
Total			563 028	845 442	768 728	1 054 605	2 509 964	8 221 388

Tableau 7a - Dépenses par composante et par année au 28.02.2017 non compris le PTBA 2017 (000 FCFA)

Composante		Année	2008	2009	2010	2011	2012
A	Promotion des filières agricoles à grand potentiel de marché		16 499	187 846	121 089	338 101	534 765
B	Renforcement des capacités		3 452	60 874	43 767	82 097	47 040
C	Coordination, suivi et évaluation		121 406	250 123	210 536	230 324	231 702
Total			141 358	498 842	375 391	650 522	813 507

Composante		Année	2013	2014	2015	2016	2017	Total
A	Promotion des filières agricoles à grand potentiel de marché		272 204	538 355	468 814	733 544	169 671	3 380 889
B	Renforcement des capacités		41 231	83 205	65 894	41 518	3 248	472 325
C	Coordination, suivi et évaluation		249 593	223 882	234 021	279 543	20 209	2 051 339
Total			563 028	845 442	768 728	1 054 605	193 129	5 904 553

Tableau 7b – Estimation des dépenses par composante et par année y compris le PTBA 2017 (milliers de FCFA)

Composante		Année	2008	2009	2010	2011	2012
A	Promotion des filières agricoles à grand potentiel de marché		16 499	187 846	121 089	338 101	534 765
B	Renforcement des capacités		3 452	60 874	43 767	82 097	47 040
C	Coordination, suivi et évaluation		121 406	250 123	210 536	230 324	231 702
Total			141 358	498 842	375 391	650 522	813 507

Composante		Année	2013	2014	2015	2016	2017	Total
A	Promotion des filières agricoles à grand potentiel de marché		272 204	538 355	468 814	733 544	1 959 184	5 170 401
B	Renforcement des capacités		41 231	83 205	65 894	41 518	57 550	526 627
C	Coordination, suivi et évaluation		249 593	223 882	234 021	279 543	493 231	2 524 360
Total			563 028	845 442	768 728	1 054 605	2 509 964	8 221 388

Tableau 8 - Dépenses par financement et par catégorie au 28.020.2017 non compris le PTBA 2017 (milliers de FCFA)

Catégorie		FINANCEMENT	PRÊT FIDA N°722	DON FIDA N°970	CONTREPARTIE GABONAISE	BENEFICIAIRES	FONDS FIDUCIARE N°2000000441	TOTAL
I	Génie Civil		9 191		942		630 792	640 926
II	Equipements, Matériels et Véhicules		195 830	6 007	39 501		71 564	312 902
III	Assistance tech, Formation, Etudes et Information		618 060	157 503	116 058		63 005	954 625
IV	Etudes		107 269	3 706	1 168		7 235	119 378
V	MicroProjets des Filières		827 721		4 519	488 916		1 321 156
VI	Prestation de services		296 652		16 603			313 256
VII	Salaires		446 070		1 202 525		90 952	1 739 546
VIII	Coût du Fonctionnement		189 140		284 965		28 659	502 764
Total			2 689 933	167 215	1 666 282	488 916	892 207	5 904 553

Tableau 9a – Estimation des dépenses par financement et par composante (milliers de FCFA)

Composante		A	B	C	Total
Financement		Promotion des filières agricoles à grand potentiel de marché	Renforcement des capacités	Coordination, suivi et évaluation	
01	PRÊT FIDA N°722	1 273 585	315 467	1 100 883	2 689 935
02	DON FIDA N°970			167 215	167 215
03	CONTREPARTIE GABONAISE	934 144	129 917	602 219	1 666 280
04	BENEFICIAIRES	488 916			488 916
05	FONDS FIDUCIAIRE N°2000000441	684 244	26 941	181 021	892 207
Total		3 380 889	472 325	2 051 339	5 904 553

Tableau 9b - Estimation des dépenses par financement et par composante (y compris PTBA 2017) (milliers de FCFA)

Composante		A	B	C	Total
Financement		Promotion des filières agricoles à grand potentiel de marché	Renforcement des capacités	Coordination, suivi et évaluation	
01	PRÊT FIDA N°722	1 281 856	317 517	1 295 313	2 894 686
02	DON FIDA N°970			167 215	167 215
03	CONTREPARTIE GABONAISE	967 494	152 818	879 888	2 000 199
04	BENEFICIAIRES	488 916			488 916
05	FONDS FIDUCIAIRE N°2000000441	2 432 136	56 291	181 944	2 670 371
Total		5 170 401	526 627	2 524 360	8 221 388

Tableau 10 - Dépenses par catégorie et par composante au 28.02.2017 (milliers de FCFA)

Composante		A	B	C	Total
Catég.		Promotion des filières agricoles à grand potentiel de marché	Renforcement des capacités	Coordination, suivi et évaluation	
I	Génie Civil	630 271	0	10 654	640 926
II	Equipements, Matériels et Véhicules	110 507	28 050	174 345	312 902
III	Assistance tech, Formation, Etudes et Information	95 438	287 113	572 075	954 625
IV	Etudes	46 761	22 961	49 656	119 378
V	MicroProjets des Filières	1 321 156	0	0	1 321 156
VI	Prestation de services	190 238	0	123 018	313 256
VII	Salaires	852 250	106 297	781 000	1 739 546
VIII	Coût du Fonctionnement	134 268	27 904	340 591	502 764
Total		3 380 889	472 325	2 051 339	5 904 553

Tableau 11 - Exécution financière des PTBA par composante et par année (millions de FCFA)

Composante	2010			2011			2012			2013		
	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%
A Promotion des filières agricoles à grand potentiel de marché	533	121	23%	775	338	44%	1 171	535	46%	553	272	49%
B Renforcement des capacités	142	44	31%	230	82	36%	456	47	10%	103	41	40%
C Coordination, suivi et évaluation	315	211	67%	278	230	83%	274	232	84%	257	250	97%
TOTAL	990	375	38%	1 283	651	51%	1 902	814	43%	913	563	62%

Composante	2014			2015			2016			2017 (au 28.02.2017)		
	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%
A Promotion des filières agricoles à grand potentiel de marché	868	538	62%	641	469	73%	2 807	734	26%	1 959	170	9%
B Renforcement des capacités	125	83	67%	128	66	51%	133	42	31%	58	3	6%
C Coordination, suivi et évaluation	247	224	91%	298	234	79%	392	280	71%	493	20	4%
TOTAL	1 240	845	68%	1 067	769	72%	3 332	1 055	32%	2 510	193	8%

Tableau 12 - Exécution financière des PTBA par financement et par année (milliers de FCFA)

FINANCEMENT	2010			2011			2012			2013		
	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%
01 PRÊT FIDA N°722 - GA	682	207	30%	983	427	43%	1 265	369	29%	533	291	55%
02 DON FIDA N°970 - GA	67	12	18%	16	17	110%	30	19	65%	26	14	54%
03 CONTREPARTIE GABONAISE	242	150	62%	250	177	71%	260	230	89%	252	226	90%
04 BENEFICIAIRES		6		34	30	89%	347	195	56%	102	32	31%
06 FONDS FIDUCIAIRE N°2000000441												
TOTAL	990	375	38%	1 282	651	51%	1 902	814	43%	913	563	62%

FINANCEMENT	2014			2015			2016			2017 (au 28.02.2017)		
	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%
01 PRÊT FIDA N°722 - GA	771	468	61%	415	387	93%	332	132	40%	211	6	3%
02 DON FIDA N°970 - GA	21	28		30	24		17	17	99%			
03 CONTREPARTIE GABONAISE	259	212	82%	523	289	55%	203	166	82%	351	18	5%
04 BENEFICIAIRES	190	138	73%	99	49	50%	50	37	73%			
06 FONDS FIDUCIAIRE N°2000000441					20		2 730	703	26%	1 948	170	9%
TOTAL	1 240	845	68%	1 067	769	72%	3 332	1 055	32%	2 510	193	8%

Tableau 13 - Mobilisation des fonds de contrepartie par année (milliers de FCFA)

Année	Montant
2009	184 000 000
2010	240 000 000
2011	386 154 150
2012	187 500 000
2013	260 000 000
2014	127 783 000
2015	100 000 000
2016	188 903 200
Total	1 674 340 350

Tableau 14 - Délai de versement des fonds de contrepartie au Projet

Année fiscale	Montant Ordonné	Versements reçus			
		Montant	%	Date	Délai (jours)*
2008	172 000 000	184 000 000	107%	05/02/2009	322
2009	288 000 000	288 000 000	100%	23/06/2011	903
2010	240 000 000	140 000 000	58%	09/08/2010	220
		100 000 000	42%	14/10/2010	286
2011	250 000 000	98 154 150	39%	16/11/2011	319
		187 500 000	75%	07/06/2012	523
2012	260 000 000	260 000 000	100%	26/08/2013	603
2013					
2014	127 783 000	127 783 000	100%	21/09/2014	263
2015	200 000 000	100 000 000	50%	18/09/2015	260
		25 970 000	13%	15/03/2016	439
		40 153 560	20%	03/05/2016	488
		33 876 440	17%	11/11/2016	680
2016	88 903 200	88 903 200	100%	11/11/2016	315
2017					
		1 674 340 350			
* Délai de versement des fonds de contrepartie à compter du 1er janvier de l'année fiscale					
Délai moyen de versement des fonds de contrepartie = 432 à partir de début de l'année fiscale					

Tableau 15 - Délai de traitement des DRF

DRF	DPD	Date envoi à la DG Dette (1)	Date envoi au FIDA (2)	Date de paiement (3)	Délai de traitement par le FIDA (3) - (2)	Délai de traitement total (3)-(1)	Délai de traitement par la DG Dette
PRÊT FIDA N°722-GA							
	2	20/05/2009	29/05/2009	12/08/2009	75	84	9
	3	07/08/2009	20/08/2009	15/10/2009	56	69	13
	4	07/08/2009	20/08/2009	22/12/2009	124	137	13
	5	05/02/2010	04/03/2010	16/04/2010	43	70	27
	7	16/12/2010	05/01/2011	14/02/2011	40	60	20
	8	05/01/2011	20/01/2011	11/04/2011	81	96	15
	9	04/07/2011	14/09/2011	12/11/2011	59	131	72
	10	04/07/2011	14/09/2011	14/11/2011	61	133	72
	11	29/09/2011	22/10/2011	11/01/2012	81	104	23
	12	29/09/2011	11/10/2011	14/11/2011	34	46	12
	13	04/10/2011	22/10/2011	21/12/2011	60	78	18
	22	09/11/2012	17/12/2012	15/02/2013	60	98	38
	23	06/12/2012	16/03/2013	15/05/2013	60	160	100
	24	15/05/2013	20/06/2013	18/07/2013	28	64	36
	25	08/07/2013	13/08/2013	04/10/2013	52	88	36
	26	28/08/2013	31/10/2013	13/12/2013	43	107	64
	27	10/03/2014	01/04/2014	29/04/2014	28	50	22
	28	10/03/2014	01/04/2014	29/04/2014	28	50	22
	31	01/09/2014	18/09/2014	29/10/2014	41	58	17
	34	08/12/2014	14/01/2015	03/02/2015	20	57	37
	35	16/02/2015	28/02/2015	01/04/2015	32	44	12
	38	11/08/2015	04/09/2015	12/10/2015	38	62	24
	39	11/12/2015	22/12/2015	16/02/2016	56	67	11
FONDS ADDITIONNEL N°2000000441							
	001	17/09/2015	09/10/2015	11/11/2015	33	55	22
	002	27/07/2016	29/07/2016	14/10/2016	77	79	2
	003	19/10/2016	27/10/2016	14/02/2017	110	118	8
	004	03/11/2016	11/11/2016	21/12/2016	40	48	8
	005	03/11/2016	11/11/2016	16/12/2016	35	43	8
	006	03/11/2016	11/11/2016	16/12/2016	35	43	8

Délai moyen de traitement des DRF par la Direction Générale de la Dette = 27 jours

Délai moyen de traitement des DRF par le FIDA = 53 jours

Annexe 8

État d'avancement matériel du projet

SITUATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU PROJET EN RAPPORT AVEC LES VALEURS CIBLES

COMPOSANTE A : PROMOTION DES FILIERES AGRICOLES AYANT UN GRAND POTENTIEL DE MARCHÉ					
Sous composante A1 (Programmes régionaux d'appui à la production)	Unité	Cibles	Réalisé	%	Observations
• Aménagement parcs à bois villageois	Ha	33	64,54	195	L'activité de production de matériel végétal constitue le maillon fort du PDAR qui a réussi à vulgariser la technique de multiplication de vivo plants de bananiers en germoirs et des variétés améliorées de manioc importées (8061, 8034, 0023 et 0326) ainsi que des variétés locales performantes issues d'une sélection massale (Attend demain, Bone Be Gnoung, Nsourou Mbong) à travers un réseau de parcs à bois. Cette dynamique a été renforcée en 2015 avec la spécialisation des paysans semenciers et la mise en place de champs semenciers monovariétaux avec l'appui d'un Institut de recherche régional.
• Collections provinciales de manioc	Ha	3,3	0,6	18	
• Production de boutures améliorées	Nbre	5 280 000	7 843 800	148	
• Parcelles de multiplication de bananiers issus des cultivars locaux	Ha	2	13,5	675	
• Collections provinciales bananeraies	Ha	0,93	2	215	
• Production de plants de bananiers sélectionnés/améliorés (plein champ)	Nbre	595 000	60 397	10	
• Construction de germoirs	Nbre	ND	71		
• Production vivo plants de bananier (technique PIF)	Nbre	ND	264 000		
• Aménagement champs d'arachide	Ha	7,92	11,1	140	
• Production de semences améliorées d'arachides	Tonnes	6,33	4,71	74	
• Formations de paysans semenciers en techniques de multiplication et d'amélioration de bananiers	Nbre	60	518	863	
• Formation de paysans semenciers en techniques de multiplication et d'amélioration de manioc	Nbre	60	150	250	
Sous composante A2 (Appui aux groupements de producteurs)	Unités	Cibles	Réalisé	%	
• Mise en œuvre de microprojets	Nbre	288	793	275	
• Mise en œuvre de microprojets Manioc	Nbre	103	259	241	
• Mise en œuvre de microprojets Banane	Nbre	86	487	566	
• Mise en œuvre de microprojets Arachide	Nbre	99	47	47	
• Aménagement champs de manioc	Ha	880	784,38	89	
• Production en manioc	Tonne	9 240	10 291,1	111	
• Aménagement champs de banane	Ha	620	806,06	130	
• Production en banane	Tonne	11 222	32 887, 25	293	
• Aménagements champs d'arachide	Ha	63,3	39	62	
• Production en arachide	Tonne	101,28	31,5	31	
• Groupements bénéficiaires de microprojets	Nbre	700	573	82	
• Personnes ayant bénéficié (directs et indirects) des services du projet	Nbre	28 000	26 171	93	
Sous composante A3 (Appui / commercialisation et compétitivité des filières)					
• Etudes de marchés	Nbre	1	1	100	
• Mise en place des centres de groupage	Nbre	12	0	0	12 centres de groupage dont 3 centres d'affaires en cours de construction depuis 2017 à la faveur de l'extension de 6

					mois de mise en œuvre du fonds additionnel
• Formations en gestion commerciale	Nbre	800	0	0	
• Ateliers départementaux de concertation par filières	Nbre	25	0	0	
• Ateliers provinciaux de concertation par filières	Nbre	5	1	20	
COMPOSANTE B. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES DIFFERENTS ACTEURS					
Sous composante B1 (Renforcement des ruraux et de leurs organisations)	Unité	Cibles	Réalisé	%	
Formations des paysans relais					
• Formations en développement organisationnel	Pers.	480	171	35,62	
• Formation en approche filière, animation des OP et gestion des microprojets	Pers	480	52	10,83	
• Dotation en petit équipement	Lots	480	129	26,87	
Formations au profit des membres des comités de gestion					
• Formations en appui organisationnel, gestion financière et juridique	Pers	960	294	30,62	
• Visites et voyages d'échanges entre OP dans la Z Projet et la sous région	Pers	480	488	101,66	
Structuration des organisations paysannes en faitières					
• Mise en place de faitières	Nbre	3	0	0	
Appui à l'émergence d'opérateurs privés et de micro entreprises					
• Formations en gestion d'entreprise	Nbre	60	0	0	
• Formations techniques en entreprise	Nbre	20	0	0	
• Prestataires de services agricoles équipés et installés	Nbre	10	0	0	
• Appui à la formalisation des organisations paysannes	Nbre	ND	0	22	
Sous composante B2 (Renforcement des capacités institutionnelles)					
Formations au profit des TAC et autres opérateurs d'appui conseil					
• Formation en approche participative et animation rurale	Pers	31	45	145,16	
• Formation en développement organisationnel	Pers	31	35	112,90	
• Formation en approche filière et gestion des microprojets	Pers	31	25	80,64	
• Recyclages en animation, en approche participative et animation rurale	Pers	31	0	0	
• Recyclage en approche filière et gestion des microprojets	Pers	31	25	80,64	
Mise en place d'un centre d'appui rural					
• Etude sur les attentes information/communication	Unité	1	0	0	
• Dotation du centre en matériel informatique	Lot	1	0	0	
• Formation du gestionnaire du centre en collecte, gestion et traitement de l'information	Unité	1	0	0	
• Financement missions de collecte d'information du gestionnaire du centre	Mission	6	0	0	
Appui au service statistique provincial					
• Dotation du service en matériel informatique	Lot	1	1	100	
• Formation en collecte et suivi des prix sur les marchés	Session	1	1	100	
• Formation en saisie informatique	Session	1	1	100	

Annexe 9

Données SYGRI

Tableau 1 : COMPARAISON DES NIVEAUX FINAUX ET DE BASE DES INDICATEURS D'IMPACT

Indicateurs d'impact	Enquête de 2017	Enquête de 2010
Conditions de vie des ménages : Habitat et possession de biens d'équipement		
Pourcentage des ménages qui n'ont pas accès à l'eau potable	64,0%	78,0%
Pourcentage des ménages qui ne disposent pas de toilettes ou pas de toilettes hygiéniques	96,1%	94,3%
Pourcentage des ménages dont le sol de la maison est rudimentaire	34,4%	38,4%
Pourcentage des ménages qui disposent de l'électricité		95,6%
Pourcentage des ménages qui possèdent une radio	69,0%	68,7%
Pourcentage des ménages qui possèdent une télévision	30,1%	25,7%
Pourcentage des ménages qui possèdent un réfrigérateur	14,4%	1,3%
Pourcentage des ménages qui possèdent un téléphone	-	5,2%
Pourcentage des ménages qui possèdent une bicyclette	2,7%	1,4%
Pourcentage des ménages qui possèdent une moto	3,6%	0,7%
Pourcentage des ménages qui possèdent un véhicule/camion	4,3%	4,0%
Pourcentage des ménages qui possèdent de l'électricité	32,1%	22,6%
Conditions de vie des ménages : Possession de bétail et sécurité alimentaire		
Pourcentage des ménages qui possèdent du bétail/volaille	100	96,1%
Pourcentage des ménages qui possèdent des poules	87,8%	75,8%
Pourcentage des ménages qui possèdent des ovins (moutons)	6,8%	8,4%
Pourcentage des ménages qui possèdent des caprins (chèvres)	3,8%	3,3%
Pourcentage des ménages qui possèdent des bovins (boeufs)	0,1%	0,3%
Pourcentage des ménages qui possèdent des porcins (porcs) et autres	0,0%	55,3%
Pourcentage des ménages qui ont connu une période de disette au cours des 12 derniers mois	0,0%	0,0%
Indicateurs de niveau de vie des ménages ruraux (habitat, biens et équipements possédés)		
Pourcentage des ménages ruraux de niveau de vie médiocre (faible)	42,8%	66,5%
Pourcentage des ménages ruraux de niveau de vie moyen	32,3%	5,1%
Pourcentage des ménages ruraux de niveau de vie élevé	25,0%	28,5%
Indicateurs du niveau de richesse des ménages		
Quintile 1		
Nombre de ménages du quintile		202
Pourcentage de femmes chef de ménages		46%
Quintile 2		
Nombre de ménages du quintile		194
Pourcentage de femmes chef de ménages		47%
Quintile 3		
Nombre de ménages du quintile		198
Pourcentage de femmes chef de ménages		40%
Quintile 4		
Nombre de ménages du quintile		199
Pourcentage de femmes chef de ménages		37%
Quintile 5		
Nombre de ménages du quintile		197
Pourcentage de femmes chef de ménages	42%	28%
Analphabétisme		
Pourcentage des femmes qui ne savent pas du tout lire	16,88%	46,9%
Pourcentage des hommes qui ne savent pas du tout lire	10,32%	36,4%
Pourcentage de la population qui ne sait pas du tout lire	27,20%	42,2%

Indicateurs d'impact	Enquête de 2017	Enquête de 2010
Proportion de femmes alphabétisées/ Proportion d'hommes alphabétisés	72,79%	92
Etat nutritionnel des enfants		
Pourcentage des enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition chronique	21,7%	26%
Pourcentage des enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition aigue	5,7%	7%
Pourcentage des enfants de moins de 5 ans atteints d'insuffisance pondérale	8,5%	9%
Pourcentage des filles de moins de 5 ans atteints de malnutrition chronique	20,7%	27%
Pourcentage des filles de moins de 5 ans atteints de malnutrition aigue	5,9%	4%
Pourcentage des filles de moins de 5 ans atteints d'insuffisance pondérale	7,4%	7%
Pourcentage des garçons de moins de 5 ans atteints de malnutrition chronique	22,6%	25%
Pourcentage des garçons de moins de 5 ans atteints de malnutrition aigue	6,6%	10%
Pourcentage des garçons de moins de 5 ans atteints d'insuffisance pondérale	9,5%	11%

Tableau 2: NIVEAU DE REALISATION DES INDICATEURS DE 1^{ER} NIVEAU DU SYGRI

Composante	Sous composante	Indicateurs	Unité	Cumulatif			
				Objectifs RPE/DCP/RMP	Réalisé	% RPE/DCP	
Nombre de Bénéficiaires	Personnes ayant bénéficié des services du projet	Femme		16 800	15324	91,21%	
		Homme		11 200	17165	153,25%	
		Nombre		28 000	32489	116,03%	
	Groupes ayant bénéficié des services du projet	Nombre		700	573	82%	
	Ménages ayant bénéficié des services du projet	Nombre			8122		
Composante 1: Promotion des filières agricoles ayant un grand potentiel de marché	SC 1.1: Programmes régionaux d'appui à la production	Personnes ayant accès aux services de conseil mis en place.	Nombre		480	4336	#DIV/0!
			Homme			158	#DIV/0!
			Femme			176	#DIV/0!
		Personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole	Homme		200	367	184%
			Femme		280	499	178%
			Nombre		480	866	180%
		Groupes communautaires créés/consolidés	Nombre		240	349	145%
			Homme			795	
			femme			1100	
	SC 1.2: Appui aux groupements de producteurs	Installations de transformation aménagées/remises en état	Nombre		30	2	6,66%
	SC 1.3: Appui à la commercialisation et à la compétitivité des filières	Routes construites/ remises en état	KM		103,65	102,6	98,98%
		Installations de stockage aménagées/remises en état	Nombre		12	En cours de construction	En cours de construction
		Personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation	Homme		200	57	29%
			Femme		288	77	27%
			Nombre		488	0	0
		Personnes formées en gestion de l'infrastructure	Homme		26	0	0%
			Femme		40	0	0%
Nombre				66	0	0	
Groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés	Nombre		33	0	0%		
Groupes de commercialisation formés/consolidés				0			
Composante 2: Renforcement des capacités des différents acteurs	SC 2.2: Renforcement des capacités institutionnelles	Représentants du gouvernement et fonctionnaires formés	Nombre		7	71	1014,28%
			Homme		ND	46	
			femme		ND	25	

Tableau 3 : NIVEAU DE REALISATION DES INDICATEURS DE 2^{ème} NIVEAU DU SYGRI

Composantes	Sous-composante	Résultat	Barème	Observations
Composante 1 : Promotion des filières agricoles ayant un grand potentiel de marché :	SC 1 : Programmes régionaux d'appui à la production	Efficacité: amélioration de la production agricole, animale et halieutique	4	L'efficacité est Modérément satisfaisante. Les résultats escomptés ont été partiellement atteints. Des modifications doivent être apportées afin d'améliorer la performance.
	SC 2 : Appui aux groupements de producteurs			
	SC 3 : Appui à la commercialisation et à la compétitivité des filières	Durabilité probable des installations de transformation	3	<i>La durabilité des installations de transformation est plutôt faible. Certains facteurs de soutien sont en place, mais ne suffisent pas à garantir la durabilité. Durabilité improbable</i>
		Durabilité probable des routes construites/remises en état	3	<i>La durabilité des routes est Plutôt faible. Certains facteurs de soutien sont en place, mais ne suffisent pas à garantir la durabilité. Durabilité improbable.</i>
		Efficacité: producteurs bénéficiant d'un plus large accès au marché	3	<i>L'efficacité des producteurs bénéficiant d'un plus grand accès au marché est Modérément satisfaisante. Les résultats escomptés ont été partiellement atteints. Des modifications doivent être apportées afin d'améliorer la performance.</i>
Composante 2 : Renforcement des capacités des différents acteurs	SC 2.1 : Renforcement des ruraux et de leurs organisations	Durabilité probable des groupes communautaires formés/consolidés	4	<i>La durabilité est jugée Modérée. Quelques facteurs de soutien sont en place, mais il faut un soutien supplémentaire pour garantir la durabilité</i>
	SC 2.2: Renforcement des capacités institutionnelles			

Tableau 4 : NIVEAU DE REALISATION DES INDICATEURS DE 3^{ème} NIVEAU DU SYGRI

Indicateur	Unité	Référence 2010	Achèvement 2017
Ménages dont l'indice d'accumulation des actifs a augmenté	Nombre		
Ménages ruraux niveau de vie médiocre (faible)	% ménages	66,5%	42,8%
Ménages ruraux niveau de vie moyen	% ménages	5,1%	32,3%
Ménages ruraux niveau de vie élevé	% ménages	28,1%	25%
Enfants en insuffisance pondérale - Poids par âge	% filles	7%	7,4%
	% garçon	11%	9,5%
	% total	8,9%	8,5%
Enfants chroniquement mal nourris - Taille par âge	% filles	26,9%	20,7%
	% garçon	25,1%	22,6%
	% total	26%	21,7%
Enfants en malnutrition aigüe - Poids par taille	% filles	4,5%	5,9%
	% garçon	10%	6,6%
	% total	7,4%	5,7%
Ménages ayant connu une saison de disette	Nombre	0	0
Durée de la première saison de disette	Nombre	0	0
Ménages ayant connu deux saisons de disette	Nombre	0	0
Durée de la deuxième saison de disette	Nombre	0	0

Annexe 10

Analyse financière et économique

A. Introduction

1. Cette annexe présente les hypothèses et résultats des analyses financière et économique ex-post conduites entre avril et juillet 2017 dans le cadre de la mission d'appui à la préparation du rapport d'achèvement.
2. Les filières vivrières retenues par le PDAR sont en ligne avec les besoins alimentaires de la population gabonaise, qui consomme du manioc et des bananes presque tous les jours²⁰, et on constate que les interventions du projet ont eu un impact sur les revenus des ménages ruraux. Grâce au projet, le niveau de vie des ménages ruraux s'est considérablement amélioré sur la période 2008-17 et l'état nutritionnel des enfants est en cours d'amélioration avec la diversification alimentaire au niveau des ménages ruraux²¹.
3. La mission d'appui à la préparation du rapport achèvement confirme l'observation des missions de supervision : malgré les dispositions matérielles prises pour suivre et accompagner les producteurs, beaucoup d'effets et bénéfices du projet ne sont pas rapportés ni analysés dans le système de suivi-évaluation, notamment : (i) l'augmentation des rendements ; (ii) l'accroissement des productions agricoles et des ventes ; (iii) la réduction des pertes après récoltes, (iv) la réduction des coûts de transaction ; (v) les marges brutes et nettes réalisés dans le cadre des microprojets financés, puis après leur achèvement ; (vi) l'accroissement des revenus des ménages.
4. L'analyse s'est fondée sur deux scénarios concernant les rendements des produits principaux, c'est-à-dire le manioc et la banane²².
5. Le rapport bilan d'exécution du projet 2008-2017 élaboré par l'Unité de gestion du Projet (UGP) estime que « l'efficacité de l'amélioration de la production agricole est modérément satisfaisante ». Cela fait référence principalement à la durabilité des bénéfices du projet qui serait garantie si la superficie agricole mise en place avec l'appui des microprojets restait la même et si les routes réhabilitées avec l'appui du projet étaient entretenues, ce qui n'est pas garanti.
6. Pendant la mise en œuvre du PDAR, un autre projet était en cours dans la province du Woleu Ntem, le Projet de développement et d'investissement agricole au Gabon (PRODIAG) appuyé par l'AFD. Ce projet a aidé 110 paysans pendant cinq ans et leur a apporté une subvention de 1,5 et 2 millions de FCFA pour des activités assez similaires à celles appuyées par le PDAR. Le PDAR a touché 8 122 ménages, et l'appui financier moyen a été de 1,69 million de FCFA par microprojet. Du point de vue coût-efficacité, le PDAR a donc été beaucoup plus efficace.

B. Bénéfices et bénéficiaires

Bénéfices

7. Les bénéfices économiques liés à la mise en œuvre du PDAR sont nombreux et principalement les suivants :
 - L'accroissement de la production nationale de manioc et de banane plantain, grâce à l'expansion des superficies cultivées dans le Woleu Ntem et l'accroissement des rendements suite à l'introduction et diffusion de matériel végétal amélioré, l'adoption de techniques culturale améliorées ;
 - L'augmentation des revenus et de la sécurité alimentaire des bénéficiaires directs ;
 - La réduction des pertes après récoltes, un accès facilité aux marchés, des meilleures opportunités commerciales et des coûts de transaction (transport et intermédiation commerciale) réduits grâce à l'amélioration des routes rurales ;
 - Des capacités techniques, en gestion et d'organisation durablement renforcées tant au niveau des producteurs que de leurs organisations, mais aussi des techniciens d'appui conseil.

²⁰ Par exemple "Nutrition in Transition: Current Dietary Trends around Forest Concessions of the Congo Basin (2015)" file:///C:/Users/braun/Downloads/AJPHR-311009_9476.pdf.

²¹ Résultats provisoires de l'enquête d'évaluation, mai 2017.

²² Quelques statistiques sont tirées de l'étude réalisée par les techniciens d'appui conseil (TAC), laquelle n'était pas terminée au moment de la finalisation de ce rapport.

8. Les bénéfices quantifiables considérés dans les analyses financière et économique sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit de ceux liés à l'accroissement de la production et au renforcement des capacités des producteurs.

Tableau 1 : Principaux bénéfices considérés dans les analyses financière et économique par sous-composantes

Composante	Sous-composante	Bénéfices considérés	Commentaires
Composante A « Promotion des filières agricoles ayant un grand potentiel de marché » (60% des coûts)	Programmes régionaux d'appui à la production des filières	Oui – production de boutures de manioc de rejets et de vivoplants de banane	Tous les bénéfices liés à la production des boutures améliorées de manioc, de rejets et vivoplants de banane sont additionnels car la production de matériel végétal amélioré a été introduite par le PDAR. Avant le projet la plupart des paysans n'achetaient pas de matériel végétal amélioré.
	Appui aux groupements de producteurs (microprojets de filières)	Oui – production de manioc et banane	La superficie et la production réalisées grâce au financement des microprojets ont été considérées additionnelles car, avant l'appui du PDAR, la très grande majorité des bénéficiaires se limitaient à une production pour les besoins du ménage sur des champs de polyculture traditionnels. Toutefois le maintien dans le temps du niveau de production obtenu avec l'appui du PDAR est questionnable. Après l'appui du projet, les bénéficiaires ont souvent tendance à réduire la superficie cultivée sur les champs de monoculture à orientation commerciale, pour de nombreuses raisons (coûts de mise en place de la culture, rareté et cherté de la main d'œuvre, accès au marché). Pour l'analyse économique, l'hypothèse clé est le pourcentage de de superficie de champ commercial maintenu après l'appui du projet.
	Appui à la commercialisation et à la compétitivité des filières cibles	Oui – routes et pistes de desserte Non - centres de groupage et d'affaires	La réhabilitation des tronçons de routes rurales et l'ouverture des pistes de desserte agricole ont un impact sur les villages les plus enclavés mais leur entretien à moyen terme n'est pas garanti. Les systèmes d'entretien des routes réhabilités devraient être renforcés par l'implication du service provincial des travaux publics. Quant aux centres de groupage et aux centres d'affaires leur construction n'a pu être achevée et ils ne sont pas opérationnels. Ils devraient être finalisés et opérationnalisés en 2018 sur fonds de contrepartie.
Composante B « Renforcement des capacités des différents acteurs »	Renforcement des capacités des ruraux et de leurs groupements	Oui	Toutefois, les bénéfices des actions de renforcement des capacités techniques et en gestion tant des producteurs que de leurs organisations et des institutions d'appui ne sont pas quantifiables séparément des accroissements de rendements et d'opportunités commerciales. Ils sont incorporés dans les bénéfices du projet comptabilisés pour la composante A.
	Renforcement des capacités institutionnelles	Oui	

Bénéficiaires

9. La population rurale gabonaise était estimée à 225 000 personnes en 2015²³, soit 12.8%²⁴ de la population totale évaluée à 1 811 079 habitants en 2013. Ces chiffres et proportions soulignent l'impact de l'exode rural de ces vingt dernières années et montrent à quel point le milieu rural est peu peuplée. La population de la province du Woleu-Ntem était estimée à 154 986 personnes²⁵, dont 51 407 vivaient en milieu rural, soit 33%, dénotant le caractère plus agricole de la province par rapport au reste du pays. Selon le recensement de 2013, la pratique agricole occupe essentiellement les personnes du troisième âge et les femmes.

10. L'analyse économique et financière conduite lors de la conception du projet (voir RPE) envisageait que le projet toucherait 28 800 bénéficiaires. Cette cible a été calculée par rapport au nombre de groupements ciblés (240) et à leur taille moyenne (estimée à 15 membres/ménage en moyenne, chaque ménage étant composé de 8 personnes). Le nombre de bénéficiaires finalement touchés par le projet est évalué à **32 489** personnes, y compris également les populations ayant

²³ FAO stat

²⁴ Ou 233 433, 13% en 2013. Résultats globaux du Recensement général de la population et des logements au Gabon de 2013 (RGPL-2013), p.12

²⁵ RGPL-2013, p.6

bénéficié des pistes rurales et dessertes agricoles rurales qui ont été réhabilitées ou construites en 2017. Les détails sont présentés dans le tableau suivant :

11. Alors que le nombre moyen de MP par groupement est de 1,4, la distribution des MP par groupement est fortement biaisée. 67 % des groupements ont reçu plus de 2 MP, et 33 % des groupements n'ont reçu qu'un seul ou deux MP²⁶. La possibilité de profiter de plusieurs MP a été obtenue seulement par les groupements qui avaient montré un grand intérêt et de la motivation.

C. Analyse financière

Hypothèses principales pour l'analyse financière

12. Le tableau suivant présente les coûts des MP. En moyenne, les bénéficiaires ont contribué à 37% du coût des MP financés et non à 10% comme envisagé à la conception du projet (comme un minimum cependant)²⁷.

Tableau 3 : Coûts des microprojets

Source de financement	Coût moyen par MP [FCFA]	Coût moyen par MP [US\$ ²⁸]	Total MP [FCFA]	% du total du projet par MP	Coût par hectare [FCFA]	Coût par hectare [US\$]	Total du MP par bénéficiaire [FCFA]	Total du MP par bénéficiaire [US\$]
Subvention PDAR	1 146 847	1 918	827 450 914	10%				
Bénéficiaires	524 301	877	488 915 816	6%				
Total	1 685 504	2 819			819 807²⁹	1 371	49 271	82

Source : PDAR

13. Le tableau suivant résume les hypothèses de prix financier considérés dans les analyses.

Tableau 4 : Prix principaux utilisés dans les modèles financiers (t/ha) – vente au marché local (ni à la ferme ni dans la capitale)

FCFA	Avec projet
Manioc (kg)	100
Banane (kg)	350
Bâton de manioc (paquet de 10)	1 375
Bouture manioc 25 cm	25
Vivo plant de banane	300
Jour de main d'œuvre occasionnelle	5000
Jour de main d'œuvre familiale ³⁰	1006
Transport sac manioc 70 kg	1000
Transport paquet de bâton	100
Transport régime banane	300
Source : Mission d'appui à l'achèvement	

14. L'analyse financière a été réalisée par ha et non par bénéficiaire des groupements car ces derniers changeaient fréquemment et certains d'entre eux ont reçu plusieurs MP. Grâce aux microprojets³¹, le PDAR a facilité la culture additionnelle de 1 630 hectares, dont la moitié en banane (plantain) et l'autre en manioc³².

15. La superficie et production obtenue grâce à l'appui du projet est considérée additionnelle car elle a surtout été consacrée à la commercialisation et à la génération des revenus et non pas à l'auto consommation. Pour cette dernière,

²⁶ Rapport global, p. 17.

²⁷ Rapport global, p. 16.

²⁸ 598 FCFA/US\$.

²⁹ La moyenne est de 2 ha par MP.

³⁰ Même si la journée de travail d'un manœuvre coûte 5 000 FCFA sur la base du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti au Gabon, cette valeur inférieure a été choisie pour valoriser la main d'œuvre familiale. Cela correspond au seuil de pauvreté absolue, FCFA 30 174 FCFA par habitant et par mois [http://plateforme.afriostat.org/article.php?article_id=152].

³¹ 33% des MP pour le manioc et 61% des MP pour la banane.

³² La production d'arachide a été suspendue pendant la mission de supervision de mars 2014. Le total des 39 hectares et 47 MPs de l'arachide ne sont pas inclus dans les calculs détaillés mais ils figurent dans les chiffres totaux.

tous les ménages cultivent un champ de polyculture d'environ 0,5 hectare où ils plantent différentes cultures vivrières (tubercules, céréales, banane, etc.) de manière intercalaire et séquentielle³³. Comme les coûts pour ouvrir un champ « commercial » de grande dimension (un hectare ou plus) sont généralement prohibitifs, cette activité était réservée aux bénéficiaires de microprojets.

16. Cependant, une situation sans projet, correspondant à un pourcentage de la main-d'œuvre utilisée dans les modèles économiques, a été rajoutée. Cela permet de prendre en considération au moins le coût d'opportunité de la main-d'œuvre nécessaires aux activités du projet. Lorsque le nombre de jours de main-d'œuvre nécessaires à l'activité a pu être estimé, le coût d'opportunité correspond à 20% du nombre de jours ouvrés au prix journalier de 5000 FCFA.

17. Pour tous les modèles, on a considéré que l'accès au foncier est gratuit pour les bénéficiaires. Cependant, des coûts importants sont associés à la cultivation de nouvelles terres i) les coûts de défrichage, débrouillage, abatage et tronçonnage pour rendre la terre cultivable (dans l'analyse financière) et ii) les coûts environnementaux associés à ces pratiques (dans l'analyse économique).

18. Malheureusement, le système de suivi des impacts des microprojets a montré de larges déficiences et l'enregistrement des données demandé par le projet aux bénéficiaires n'est pas exhaustif, tant au niveau de la production que des recettes/dépenses générées à travers la mise en place des MP. Une enquête d'évaluation ex post des impacts des microprojets a été menée en parallèle de la mission d'appui à l'achèvement par les TAC, sur un échantillon réduit (60 groupements) : elle donne des résultats qualitatifs intéressants mais à considérer avec précaution car les données sont déclaratives. La mission a réalisé en parallèle des entretiens individuels avec d'autres producteurs pour recueillir des informations sur les itinéraires techniques et production réalisées. Il ressort de ces enquêtes une variabilité importante en matière de rendement et de recettes obtenus par les producteurs.

19. Tenant compte de ces contraintes et limitations, deux scénarios de rendement ont été considérés dans l'analyse financière, tel que résumés dans les tableaux suivants :

Tableau 5 : Résumé des scénarios

Filière	Scénario 1 – Rendement (t/ha)	Scénario 2 – Rendement (t/ha)
Manioc	8,5	25
Banane	12,3	17

Sources : Rapport bilan d'exécution 2008-2017 du PDAR, p. 49 : scénario 1³⁴ et scénario 2³⁵

Tableau 6 : Évolution des rendements utilisés dans les modèles financiers (t/ha)

T	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Manioc – scénario 1	1,7	6,8		
Manioc – scénario 2	5,0	20,0		
Banane – scénario 1	12,3	8,6	6,2	2,5
Banane – scénario 2	17,0	11,9	8,5	3,4

Source : PDAR

Résultats financiers

20. **Production de manioc et de plantain.** Les tableaux suivants résumés les résultats financiers pour le manioc et le plantain avec les deux différents scénarios de rendement.

Tableau 7 : Compte d'exploitation manioc (production tubercules, vente tubercules + bâtons) sur 1ha

	Scénario 1	Scénario 2
VAN @10%, XOF	-1 223 293	-394 691
VAN @10%, USD	-2 046	-660
TRI	-90%	-26%
Ratio bénéfices/coûts	0.26	0.82

³³Notamment : manioc, patate, igname, tarot, maïs, arachide, banane, canne à sucre.

³⁴ Cadre logique: chiffres de production divisés par les hectares mis en production.

³⁵ Rendement par hectare indiqué.

21. Les résultats montrent donc que l'exploitation du manioc n'est pas rentable, même avec un scénario de rendement plus optimiste. La production de manioc et la vente en tubercules ou en bâtons ne sont pas suffisantes pour compenser les dépenses élevées pour mettre en place une culture du manioc « moderne » avec plantation en ligne, utilisation de boutures améliorées et recours à la main d'œuvre salariée et parce que les coûts pour ouvrir un nouveau champ sont élevés et que les paysans le font souvent chaque année. La rentabilité du manioc est également fortement affectée par le mode de commercialisation (sous forme de tubercules, de bâtons ou de pâte).

22. Cependant grâce à une forte demande, la vente du manioc en bâton est toujours assurée pour le ménage. Dans le modèle, on a estimé que 30% de la production du manioc est vendue sous forme de tubercule tandis que 70% est transformée en bâton. Certains paysans disent que les tubercules sont « deux fois plus rentables que le bâton » mais que les bâtons représentent un revenu assuré. Ils ont également mentionné que la transformation en gari et fofou demandait beaucoup moins d'efforts et de temps, mais que cela ne satisfaisait pas la préférence alimentaire de la population.

Tableau 8 : Compte d'exploitation banane (production et vente des bananes) sur 1ha

	Scénario 1	Scénario 2
VAN @10%, XOF	4 625 774	7 434 931
VAN @10%, USD	7 735	12 433
TRI	#NUM!	#NUM!
Ratio bénéfices/coûts	2.43	3.10

23. La banane est en revanche très rentable, même avec l'hypothèse d'un rendement plus modéré. La VAN du modèle bananes est de 7735 Dollars UE dans le scénario 1 et de 12 433 Dollars UE dans le scénario 2. La vente de bananes est très rentable même si la production de la deuxième année ne représente que 70% du premier cycle, la troisième année seulement 50% et la quatrième année 20%. 47% de la production de la banane sont consacrés à la vente, tout le reste est pour l'autoconsommation, les dons et les pertes (5%³⁶).

24. **Production de boutures et plants améliorées.** En plus des MP manioc et bananes, le projet a également appuyé la construction de 71 germeoirs pour la production de matériel végétal de banane et la culture de parc à bois pour la production des boutures de manioc (65 hectares). Cela a été réalisé parce qu'une des contraintes les plus importantes pour l'augmentation des rendements agricoles est le manque de matériel végétal amélioré. Les comptes d'exploitation sont présentés ci-dessous.

Tableau 9 : Compte d'exploitation d'un germeoir de banane

VAN @10%, XOF	895 676
VAN @10%, USD	1 498
TRI	#NUM!
Ratio bénéfices/coûts	1.44

25. Les résultats obtenus grâce au germeoir couvrent toutes les dépenses associées même si le nombre de vivoplants produits est vraiment réduit (2 000 par cycle, 4 000 par an). Les rapports du projet mentionnent que 1 600 vivoplants par ha étaient nécessaires pour planter 1ha de banane. Les 264 000 vivoplants produits avec l'appui du projet n'ont pas suffi pour planter les 806 hectares de banane mis en place avec l'appui du projet. Le projet a également utilisé des rejets (externes) pour mettre en place les microprojets de production de bananiers plantains. Le rapport bilan d'exécution 2008-2017 du PDAR (p.10) constate que seulement neuf parmi les paysans semenciers appuyés par le projet ont pérennisé leur production.

26. Les hypothèses principales considérées pour la production de boutures améliorées de manioc sont les suivantes : a) le parc à bois ne reste en place que trois ans ; et b) la densité de plantation au niveau des champs de production est de 10 000 boutures par ha. Si les producteurs de boutures réussissaient à établir un réseau de contacts pour vendre leurs produits et restaient plusieurs années dans le même champ, cela deviendrait une affaire très rentable pour eux.

Tableau 10 : Compte d'exploitation parc à bois de manioc sur 1ha

VAN @10%, XOF	40,210
VAN @10%, USD	67
TRI	13%
Ratio bénéfices/coûts	1.03

³⁶Rapport global, p. 49

Impact du projet

27. Les paysans continuent-ils à cultiver la même superficie de champ en monoculture à orientation commerciale après l'appui du PDAR ? Etant donné que les producteurs pratiquent la culture sur brûlis, sans apport d'engrais, les mêmes champs ne seront plus utilisés une fois que les terres seront appauvries. Selon la logique du projet, les revenus générés par la production additionnelle en utilisant des technologies modernes (plantation en ligne, utilisation de matériel végétal amélioré, superficie nécessitant un recours à de la main d'œuvre salariée) doivent être suffisants pour continuer à cultiver un champ de la même superficie.

28. L'UGP a défini l'indicateur de l'autosuffisance financière des groupements et 81% de ces derniers ont déclaré être autosuffisants financièrement après le départ du PDAR pour poursuivre leurs activités dans les mêmes proportions. Cependant, les observations pendant la mission d'achèvement ont conduit à faire l'hypothèse pour l'agrégation des bénéficiaires (voir section analyse économique) que les paysans continuent à cultiver seulement un quart de la superficie appuyée initialement par le projet.

29. Le rapport constate que les dépenses nécessaires pour ouvrir un nouveau champ de bananes sont assurées par le ménage. Dans le cas du manioc, les deux scénarios ne permettent pas aux paysans d'auto-couvrir ces dépenses. Pour une durée de deux ans sur le même champ, ils n'y arrivent pas. Une conclusion tirée de cette observation est que les appuis pour la transformation et l'addition de valeur doivent être renforcés.

30. En plus de l'effet sur la production agricole, le PDAR a eu d'autres impacts divers. Les revenus de l'appui direct, c'est à dire les microprojets, ont donné des moyens à beaucoup de groupements pour acheter des outils ou pour construire des boutiques, des cuisines et des moulins pour écraser le manioc etc. De même, certains champs défrichés servent à la production d'autres cultures après un premier cycle de manioc ou de banane. De cette façon, le PDAR a fourni l'« investissement initial » et les groupements ont réagi de différentes manières. La mission d'achèvement a pu enregistrer un certain nombre de témoignages des bénéficiaires qui ont parlé des impacts positifs que le projet a eu sur leurs conditions de vie.

D. Analyse économique

Impact du projet sur la production agricole

31. Pendant les 10 années de mise en œuvre du PDAR, le projet a eu un fort impact sur la production des petits paysans. Les contraintes les plus importantes auxquelles le projet a dû faire face sont essentiellement, la non disponibilité du matériel végétal amélioré, la faible maîtrise des techniques agricoles, le manque de main d'œuvre et la dévastation des champs par les animaux sauvages à l'instar des pachydermes. La production additionnelle a été calculée sur la base de l'augmentation des rendements sur la superficie utilisée comme champ commercial ainsi que sur la base de l'augmentation des superficies encadrées par le PDAR. Le tableau suivant présente la production additionnelle de 2008- 2017 pour les deux scénarios.

Tableau 15 : Production totale/additionnelle des ménages bénéficiaires (tonnes) (2008-2017)

Filière/Année	Production totale									
	An 1	An2	An 3	An4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10
Scénario 1										
Manioc	-	4	47	273	752	855	868	2 028	1 539	1 481
Banane	-	17	503	1 232	3 086	3 243	4 228	3 806	3 439	2 603
Scénario 2										
Manioc	-	11	139	807	2,224	2,527	2,567	5,994	4,549	4,377
Banane	-	24	695	1,701	4,261	4,477	5,837	5,255	4,749	3,594
% du totale										
Manioc	0%	0.05%	1%	3%	10%	11%	11%	26%	20%	19%
Banane	0%	0.1%	2%	6%	14%	15%	19%	17%	16%	12%

32. Entre 2008 et 2017, la production additionnelle s'élèverait à 7 848 t de manioc et 22 157 t de banane avec le scénario 1. Avec le scénario 2, la production additionnelle serait de 23 194 t de manioc et 30 592t de banane.

Taux de rentabilité interne économique

33. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) a été calculé pour le PDAR dans son ensemble. L'analyse économique ex-post a été menée sur la base des données de suivi-évaluation et des observations de la mission d'achèvement. Les hypothèses de calcul sont les suivantes : (a) les coûts économiques du projet nets de taxes et de droits de douane; 2% de coûts récurrents du coût total ; (b) les bénéfices économiques sont exprimés en valeurs constantes de

2017 ; (c) le nombre d'hectares cultivés par culture et le nombre de germoirs construits (voir tableau 15) ; (d) une période de 20 ans ; (e) les bénéfices directs réalisés par les bénéficiaires basés sur l'analyse financière et les bénéfices du temps économisé grâce aux routes (voir tableau 16); (f) un taux de change constant de 598 FCFA/US\$; (g) un coût d'opportunité du capital de 7% pour le calcul de la valeur actuelle nette; (h) l'auto consommation des ménages a été valorisée ; (i) le taux d'adoption est de 70%.

Tableau 16 : Superficies emblavées avec l'appui du PDAR et nombre de germoirs

Ha / #	Superficie prévue (ha)	Année 1 / 2008	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5 / 2012	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10 / 2017	Total
Hectares emblavés manioc	880	0	3	27	112	122	27	291	114	90	0	785
Hectares emblavés banane	620	0	2	57	102	244	108	173	97	25	0	807
Total	1500											1592³⁷
Hectares parc à bois pour manioc	0	0	6	6	6	8	15	12	10	1		64
Nombre germoirs banane	0	0	0	5	5	5	10	32	10	4		71

Source : PDAR

34. La troisième source de revenus du projet correspond aux économies liées à l'amélioration des pistes rurales. Les bénéfices des routes construites sont inclus dans l'analyse de façon simplifiée parce que celles-ci ont été terminées juste après la mission d'achèvement. On prévoit de voir les bénéfices de la construction des routes à partir de l'année 10 du projet, ou 2017. L'approche suivie pour déterminer les bénéfices des routes se base sur les informations données dans le rapport bilan d'exécution global (p. 23/24) où il est dit que les 6 318 personnes affectées par les routes, bénéficient d'une réduction du temps de transport. Elles réduisent le temps passé sur la route d'une heure chaque fois qu'elles se déplacent. L'hypothèse adoptée est que 10% de ces bénéficiaires se déplacent une fois par semaine au cours de l'année. Le temps économisé a été inclus dans l'analyse économique.

Tableau 17 : Compte d'exploitation routes dans les bassins de production

FCFA	Sans projet	Avec projet
Année	1	1-20
Marge brute	0	33 893 600

35. Les résultats de l'analyse économique du projet sont calculés avec et sans l'impact environnemental du projet. Dans le cas où l'impact environnemental du projet a été quantifié, les hypothèses sont les suivantes:

- Les superficies emblavées additionnelles sont considérées comme ayant été défrichées à partir de forêts primaires ou secondaires;
- Pour chaque hectare de forêt défrichée, l'émission de gaz équivalent de CO₂ correspond à 493 tonnes³⁸;
- Chaque tonne de CO₂ équivalent est valorisée à 12,65 euros, qui correspondent au prix des European Emission Allowances.

36. Dans la mesure où l'on considère que les hectares emblavés de manioc et de bananes et que toute la production des ces hectares sont additionnels, il s'ensuit que le défrichage de forêts associé à la culture de ces hectares est également additionnel.

37. Les résultats de l'analyse économique, tenant compte des deux scénarios de rendement, sont les suivants:

³⁷ Avec les 39 hectares d'arachide, non inclus dans cette analyse, le total est de 1 630 hectares.

³⁸ Estimation selon le logiciel EX-ACT, qui prend en compte la particularité du climat, du sol et des cultures par hectare dans les situations sans projets et avec projet.

	Scénario 1		Scénario 2	
	<i>Avec impact Environnemental</i>	<i>Sans impact environnemental</i>	<i>Avec impact Environnemental</i>	<i>Sans impact environnemental</i>
VAN @10%, XOF	-10 719 551 500	-232 301 822	-5 071 279 739	2 502 192 634
VAN @10%, USD	-17 925 671	-388 465	-8 480 401	4 184 269
TRE	#NUM!	5.5%	-9.4%	29.3%

38. Sur la base des hypothèses du premier scénario de rendement, le projet n'a pas été profitable. En effet, aussi bien avec que sans l'impact environnemental, le retour sur investissement est inférieur au coût d'opportunité du capital de 7%. Cependant, dans le cas où on ne prend pas en compte le coût environnemental du projet, le projet permettrait quand même un retour sur investissement positif de 5,5%. Avec le deuxième scénario, le projet n'est pas rentable si on prend en considération l'impact sur l'environnement mais reste rentable si on ne prend pas en compte les émissions de carbone liées à la déforestation.

Annexe 11

Evaluation de l'impact sur l'environnement

1. Lors de la formulation du Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR), trois activités avaient été identifiées comme pouvant avoir des impacts potentiels bien que limités sur l'environnement : i) le développement agricole ; ii) la transformation des produits agricoles ; et iii) l'évacuation des produits.
2. En matière de développement agricole, les augmentations de superficies cultivées dues au Projet étaient estimées à 770 ha environ sur des anciennes jachères ou forêts dégradées et morcelés en parcelles individuelles de moins de 0,5 ha. Pour ce qui est de la transformation des produits agricoles, la mécanisation proposée devait être principalement manuelle ou de faible puissance. L'emplacement et l'aménagement des ateliers devaient être étudiés afin de réduire les risques de pollution sonore et par les gaz d'échappement, des méthodes de transformation moins polluantes, dont celles pour le rouissage du manioc, auront été testées et diffusées, et des formations adaptées dispensées pour garantir une bonne utilisation des équipements. En ce qui concerne l'évacuation des produits, il n'est pas prévu de nouvelle route, ni de réhabilitation d'ouvrages importants permettant d'accéder à des zones actuellement non cultivées. De plus, les risques d'augmentation importante du trafic devaient être limités par le regroupement des productions.
3. Au terme de son exécution, il ressort que le Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR) a eu un impact faible sur l'environnement. Bien que l'évaluation de l'impact sur l'environnement n'ait pas fait l'objet d'une appréciation spécifique au cours de l'exécution du PDAR, l'exploitation des documents disponibles tant au niveau du projet que de la littérature sur ses zones d'interventions permet de faire une appréciation objective de l'impact du PDAR sur l'environnement. Cet impact peut être analysé suivant les trois domaines d'activités identifiés à la formulation comme pouvant avoir des impacts potentiels sur l'environnement ainsi que d'autres problèmes survenus lors de la mise en œuvre du PDAR.
4. Les activités liées au développement agricole ont principalement concerné la production du matériel végétal et les productions en champ. Les superficies totales utilisées pour les champs semenciers/parcs à bois et autres collections sont de 91,55 ha et celles emblavées pour les micro-projets de 1629,44 soit un total de 1 721 ha. Cette superficie concerne toute la période d'exécution du PDAR et est donc à relativiser car des producteurs ont cultivé plus d'une fois sur les mêmes parcelles en observant un certain nombre d'années de jachère. Même en la considérant de manière brute, elle est insignifiante par rapport à la superficie de la province (38 000 km²) et réduit considérablement les risques d'impact important de ces défrichements sur l'environnement (biodiversité, couvert forestier). Les augmentations de superficies cultivées en utilisant le système de défriche-brûlis restent marginales par rapport aux superficies disponibles. L'impact positif du PDAR sur la conservation du couvert forestier sera mieux apprécié avec l'intensification de la production agricole qui aura pour effet de réduire la vitesse de dégradation de la forêt par l'agriculture itinérante sur brûlis. Dans la situation actuelle, les surfaces cultivées ont augmenté mais tendent à être stabilisées dans l'espace, ce qui permettra de préserver les écosystèmes forestiers de la dégradation.
5. Au-delà des superficies emblavées, l'appui à la mise en œuvre des activités de production par les bénéficiaires du PDAR s'est fait dans un contexte bien encadré, ce qui a induit un impact environnemental limité. L'encadrement technique des producteurs de matériel végétal par des cadres des Institutions de Recherche (CARBAP, IITA) a permis de mitiger les effets et impacts sur l'environnement. Déjà, la production de matériel végétal sain (vivoplants de bananiers à travers le PIF) ou adapté et résistant aux principales maladies comme cela a été le cas pour le manioc permet de réduire considérablement le recours aux produits phytosanitaires en champ ; produits par ailleurs peu accessibles dans les villages des provinces couvertes par le PDAR. A travers le financement des activités de production du matériel végétal, les activités du PDAR ont davantage été positives car ayant induit une augmentation de la productivité des exploitations en amont par la qualité du matériel végétal et une bonne conservation de la biodiversité.
6. Le PDAR a également mis en place un dispositif permettant de limiter la pollution et d'autres risques liés à l'utilisation de ces produits phytosanitaires. En effet, l'encadrement technique par les Techniciens d'Appui Conseil (TAC) a permis de mitiger les impacts sur l'environnement de ces activités de production. Les cultures sont pratiquées dans les zones agroécologiques appropriées. Les bénéficiaires ont été formés à la reconnaissance des produits de qualité sur le marché ainsi qu'à leur utilisation correcte intégrant les mesures de protection des utilisateurs et des consommateurs (respect des délais d'utilisation avant récolte, etc.). L'utilisation convenable des produits agropharmaceutiques (produits phytosanitaires, engrais, etc.) permet de tendre vers une intensification de l'agriculture et réduit de ce fait la pratique de l'agriculture

itinérante sur brûlis avec son lot d'impacts négatifs sur l'environnement (déforestation abusive, exposition des terres au lessivage, etc.).

7. Tel que prévu alors de la formulation, le PDAR a promu une culture moins érosive par l'apprentissage de la sélection des sites de culture, notamment en évitant de cultiver les pentes fortes. Les techniques agricoles proposées n'étaient pas polluantes car étant basées principalement sur l'amélioration variétale. En l'absence de souches locales, le matériel végétal importé a été contrôlé. L'utilisation des produits phytosanitaires a été limitée. De manière globale, l'utilisation de techniques de production améliorées a permis aux producteurs-bénéficiaires du PDAR d'augmenter la productivité et la production de manière durable au sein de leurs exploitations.
8. Les activités de transformation des produits agricoles prévoyaient l'implantation à Oyem, dans un site fréquenté par les acteurs des filières manioc et arachide, un atelier de transformation devant servir d'unité de démonstration et de centre d'apprentissage. Le projet a finalement opté pour la mise en place de petites unités pilotes de transformation de manioc au niveau de 2 groupes bénéficiaires du projet. Tel que prévu à la conception, la mécanisation proposée a été de faible puissance et les risques de pollution sonore et par les gaz d'échappement considérablement réduits. Des dispositions similaires ont été prises pour ce qui est des 9 centres de groupage (CG) et 3 centres d'affaires (CA) en cours de construction sur de petites superficies et partant avec un impact environnemental très limité.
9. L'évacuation des produits dans sa conception n'intégrait pas l'ouverture de nouvelle route, ni de réhabilitation d'ouvrages importants permettant d'accéder à des zones actuellement non cultivées. A l'exécution, 20 km de pistes de desserte agricoles ont été ouverts dans la zone du PDAR. Ces ouvertures de pistes n'ont pas eu d'impact négatif sur l'environnement.
10. De plus, les risques d'augmentation importante du trafic seront limités par le regroupement des productions
11. Les conflits homme-faune constituent le principal problème environnemental survenu lors de la mise en œuvre du PDAR. Plusieurs producteurs encadrés par le PDAR ont enregistré des pertes importantes du fait des incursions de pachydermes dans leurs champs. Cette situation déplorable a principalement concerné certaines zones limitrophes des réserves et parcs nationaux (Départements du Haut Como et de l'Okano). En absence de solution immédiate, les autorités locales se sont impliquées dans les actions de sensibilisation et mesures de compensation des pertes.

Annexe 12

Conclusions et Procès Verbal de l'atelier de partage et d'autoévaluation du PDAR

Oyem, 2 au mai 2017

SOMMAIRE

1. <u>INTRODUCTION</u>	3
2. <u>DEROULEMENT DE L'ATELIER</u>	3
3. <u>RESTITUTION ET DISCUSSION DES TRAVAUX DE GROUPE EN PLENIERE</u>	4
4. <u>RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS</u>	4
4.1 Recommandations du Groupe 1	4
4.2 Recommandations du Groupe 2	4
4.3 Recommandations du Groupe 3	5
4.4 Recommandations du Groupe 4	5
4.5 Recommandations du Groupe 5	6
4.6 Recommandations du Groupe 6	7
5. <u>CLOTURE DE L'ATELIER</u>	10

APPENDICES:

1. Liste de présence
2. Composition des groupes
3. Travaux des groupes

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'achèvement du PDAR en cours et conformément aux accords de financement avec le FIDA, il est prévu d'élaborer un rapport d'achèvement qui est de la responsabilité de l'emprunteur.

C'est pourquoi le Gabon a sollicité l'appui technique de la FAO pour l'accompagner dans l'exercice d'élaboration du rapport d'achèvement de la mise en œuvre du PDAR. Dans cette perspective et en plus des rencontres bilatérales tenues avec les différentes parties prenantes, il a été retenu d'organiser un atelier de partage et d'auto-évaluation du PDAR.

Cet atelier a été organisé du 02 au 03 mai 2017 à Oyem et a regroupé les parties prenantes, en particulier des producteurs bénéficiaires (33 personnes), des représentants des Services techniques déconcentrés des Ministères en charge de la Pêche et de l'Agriculture, un représentant des conseils départementaux, certains autres partenaires techniques et l'équipe du Projet, de la mission de la FAO et du Comité de Pilotage. **Sur une cible de 64 personnes prévues, 61 personnes ont pris part à l'atelier, soit un taux de participation de 95,31%.**

L'objectif général de l'atelier est de permettre à tous les participants (bénéficiaires et autres parties prenantes du PDAR), d'évaluer la mise en œuvre du PDAR et de faire des recommandations qui contribueront à la rédaction du rapport d'achèvement et l'amélioration de la mise en œuvre du PDAR 2 pour lequel le processus de formulation a été lancé.

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- Recueillir des témoignages des bénéficiaires sur la mise en œuvre du Projet ;
- Evaluer le niveau de satisfaction des bénéficiaires quant à la mise en œuvre du PDAR ;
- Faire des recommandations générales et spécifiques pour l'amélioration des performances des projets futurs.

2. DEROULEMENT DE L'ATELIER

Pour le lancement de l'atelier deux allocutions ont été prononcées, par le Directeur du Projet et le Président du Comité National de Pilotage Président de l'atelier.

Au cours de son mot, le Directeur du PDAR a souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié l'assemblée pour leur présence à cet atelier tout en invitant l'ensemble des participants à apporter leur concours à l'enrichissement des réflexions qui seront menées tout au long de l'atelier.

Puis les travaux ont été ouverts par le Président du Comité National de Pilotage et de Suivi du PDAR par ailleurs, Conseiller du Premier Ministre, Chef de Département Agriculture, Elevage et Programme GRAINE, représentant du Gouvernement qui a rappelé le cadre de la tenue de cet atelier et le rôle à jouer par les bénéficiaires et a invité l'ensemble des participants à participer pleinement, activement et de manière franche aux discussions afin de contribuer de façon significative sur les points positifs et négatifs dans l'exécution du projet et apporter les suggestions nécessaires d'amélioration en vue de leur mise à échelle.

A la suite, la méthodologie de l'atelier a été déclinée par le Chef de Mission de la FAO (voir annexe) qui a posé les bases de l'organisation des travaux en six (6) équipes ainsi que le contenu des thématiques à discuter tout en rappelant les règles de conduite de l'atelier. Les principales thématiques analysées portaient sur :

- Les itinéraires techniques sur la production, le coût et la distribution du matériel végétal ;
- Les formations ;
- La transformation et la commercialisation.

Les groupes 1, 2 et 3 étaient réservés aux organisations paysannes, le groupe 4 animé par les TAC, le groupe 5 avec les représentants des administrations déconcentrées et autres partenaires et le groupe 6 réservé aux personnels de l'UGP.

Avant la constitution des groupes, un débat libre a été organisé et a vu la participation très remarquée des bénéficiaires qui ont fait des témoignages forts sur le rôle jouer par le PDAR dans l'amélioration de leur condition de vie. A ce propos, plusieurs intervenants ont souligné les différents appuis reçus notamment les formations, la mise en place des microprojets, la connaissance des itinéraires techniques, les bénéfices obtenus, l'accumulation des biens. Au terme de ce débat, les travaux ont été organisés dans les différents groupes.

3. RESTITUTION ET DISCUSSION DES TRAVAUX DE GROUPE EN PLENIERE

Au terme des travaux en groupe, une plénière a été organisée et chaque groupe a présenté en plénière ses conclusions et recommandations, en présentant notamment la pertinence des différentes thématiques, les besoins non satisfaits, le ciblage et le choix des activités/bénéficiaires, les acquis et innovations, les effets et impacts enregistrés, les contraintes et difficultés de mise en œuvre, la durabilité ainsi que les leçons apprises et les recommandations.

Le détail des discussions est annexé au présent document.

4. RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS

Dans l'ensemble, les participants ont fait les recommandations suivantes :

4.1 Recommandations du Groupe 1

- Le projet soutienne le piquetage et la trouaison et livre à temps les semences et respecte le calendrier cultural ;
- Le projet devrait prendre en compte l'utilisation des variétés locales ;
- Le paysan devrait assister à l'achat du matériel agricole ;
- Le projet devrait aider les bénéficiaires à créer des unions de coopératives et les conduire dans des fédérations ;
- Le financement des prestataires à temps ;
- La poursuite des activités du PDAR en 2018 ;
- La prise en compte d'autres activités non financées par le projet ;
- La facilitation par l'Etat, de la connexion de tous les producteurs à internet, pour leur visibilité afin de bien écouler leurs produits ;
- Le contact permanent de l'équipe du Projet (surtout les TAC) avec les producteurs.

4.2 Recommandations du Groupe 2

Le PDAR devrait :

- Réaliser ce qui a été prévu, à savoir la construction des unités de transformation comprenant un abri, d'une râpe à manioc, bac à séchage, trempage, four pour cuisson ;
- Appuyer la professionnalisation des filières par la mise en relation adaptée, des producteurs, commerçants, transformateurs et autres partenaires ;
- Créer des centrales d'achats et installer des prestataires pour les petites activités ;
- Multiplier les centres de groupages et les équiper de moyens roulants ;
- Reprendre le recrutement des TAC ;
- Reprendre la formation des TAC ;
- Renforcer le suivi évaluation ;
- Renforcer la communication entre l'Unité de Gestion du Projet et les paysans.

4.3 Recommandations du Groupe 3

Le groupe a fait les recommandations suivantes :

- Formaliser les OP à grande échelle :
 - Scoops ;
 - Union des coopératives ;
 - Fédération des Unions des coopératives ;
 - Confédération des Fédérations si possibles créer un réseau avec les acteurs au-delà des régions ;
- Créer une chambre agricole au niveau national étant donné que le projet s'étendra dans d'autres provinces.

4.4 Recommandations du Groupe 4

Les recommandations du groupe 4 sont les suivantes :

- Alléger la charge de travail et les missions dévolues aux superviseurs
- Affectation des techniciens exclusivement dans chaque composante ;
- Créer des postes d'adjoints aux superviseurs pour un meilleur suivi des activités de terrain ;
- Les TAC doivent avoir le même nombre de villages : Le découpage doit être équitable ;
- Sédentariser les bénéficiaires ;
- Susciter la création des coopératives de prestation de services agricoles des jeunes ;
- Renégocier le projet PARIR (Projet d'appui à la réhabilitation des infrastructures rurales) ;
- Susciter la création des coopératives de prestation de services agricoles des jeunes ;
- Réhabilitation du réseau routier dans la zone du Projet ;
- Fusion des réunions statutaires (CTAMF, CNPS et CCTP) pour la validation des MP ;

- Anticiper la programmation des activités liées à la validation des MP
- Prise en compte du financement de l'outillage agricole au même titre que les activités d'aménagement et d'achat de semence ;
- Limiter le nombre d'appui des MP à 2 pour une OP ;
- Achat d'un canter pour la distribution du matériel végétal ;
- Revalorisation de l'indemnité liée à la dotation du carburant ;
- Dotation des ordinateurs portables, des tablettes, des appareils photos numériques, des trousseaux pharmaceutiques et autres accessoires aux TACs ;
- Achat des véhicules pick-up aux TACs ;
- Achat d'un bus pour les voyages d'échanges ;
- Dotation en carburant des chefs de secteurs ;
- Implication des chefs de secteurs dans les activités du PDAR ;
- Notification aux chefs de secteurs en cas mutations/affectations des TAC dans leur zone ;
- Notification aux chefs de secteur agricole des producteurs encadrés par le PDAR dans sa localité ;
- Etablir une collaboration franche entre le PDAR et les chefs de secteurs (paniers mensuels,...) ;
- Renforcer les capacités de certains TAC par les formations ;
- Faire le suivi régulier auprès des OP et intensifier les formations sur le plan organisationnel ;
- Etablir les PDV de clôture des Microprojets ;
- Evaluer les Microprojets ;
- Renforcer la collaboration entre le PDAR et les secteurs agricoles
- Capitaliser les formations par le remplissage régulier des fiches technico-économiques des MP ;
- Mise en pratiques des conseils en gestion ;
- Résider dans les chefs lieux de département.

4.5 Recommandations du Groupe 5

Le groupe a fait les recommandations suivantes :

4.5.1 Sur la CTAMF

- Intégrer dans leurs missions respectives, la possibilité de contribuer à l'amélioration des outils qui participent de la procédure d'approbation des microprojets (CTAMF) ;
- Réduire la composition des membres aux seuls ministères techniques pertinents (CTAMF/CCTP). En cette occurrence, le groupe a clairement constaté le caractère pléthorique de la CTAMF et douté de la pertinence de la participation des membres suivants :
 - Chef de service provincial de la Famille ou son représentant ;
 - Directeur régional des travaux publics ou son représentant ;
 - Chef de service provincial de l'éducation populaire ;
 - Maire de la commune d'Oyem ;
 - 5 Présidents des conseils départementaux ;
 - Chef de service provincial du Commerce
- En vue de garantir l'équité et la transparence dans l'approbation des microprojets, il est nécessaire que les porteurs de projets viennent, à leurs frais, défendre leurs micro-projets pendant les sessions de la CTAMF ;
- Augmenter et si nécessaire institutionnaliser la durée des sessions de la CTAMF sur la base de termes de référence fondés sur leurs missions, en vue de s'assurer d'une qualité de travail satisfaisante sur l'analyse des dossiers de demande de microprojets ;

4.5.2 Sur le CCTP

- Le CCTP doit avoir la possibilité de faire des missions de suivi pour s'assurer de la prise en compte des recommandations qu'il formule lors de ses sessions ;
- Evaluer la possibilité de fusionner la CTAMF et le CCTP, en une seule instance en vue de réduire le temps de la procédure d'approbation des Microprojets et la validation des PTBA.

4.5.3 Sur le FIDA

Le groupe a apprécié les interventions du FIDA au cours des missions de supervision et appui-conseil. En terme d'appui/suivi des activités par le FIDA, le bureau pays joue pleinement son rôle. Cependant les recommandations suivantes ont été émises pour que ce suivi/appui soit plus renforcé et plus efficace ;

- Réduire les délais de traitement des DRF, DNO et DPD ;
- Relever le montant de l'avance de démarrage au minimum à 500.000 FCFA ;
- Intégrer dans l'Accord de financement une disposition obligeant l'Etat à sécuriser, au démarrage du projet, les fonds de contrepartie à un taux à convenir pendant la phase de négociation (30%, 50% ou 100%). Cette disposition consistant à vérifier l'effectivité de cette sécurisation avant de prononcer l'entrée en vigueur de l'Accord.

4.5.4 Sur la DNP-FIDA

- Prévoir des ressources supplémentaires émergeant au Prêt FIDA, en matière de renforcement des capacités, au profit de la DNP/FIDA pour améliorer leur efficacité dans l'accompagnement du projet ;
- Limiter la mobilité des personnels de la DNP/FIDA en vue d'une meilleure capitalisation de leurs acquis.

4.5.5 Sur Visibilité du projet

La communication vers le grand public a été bonne même si elle mérite d'être renforcée sur certains points ;

- Réactivation du site internet ;
- Diffusion des documentations produits ;
- Mise en relief des bonnes pratiques à travers des émissions radiophoniques ;

Le groupe a souligné la nécessité de renforcer à l'endroit des décideurs, notamment au plan local par :

- La communication en vue de rendre compte sur l'exécution des PTBA et des cibles projet ;
- La communication sur le suivi des indicateurs de performance ;
- La communication sur les principaux écueils ou contraintes à lever.

4.6 Recommandations du Groupe 6

4.6.1 Organigramme/relations fonctionnelles et hiérarchiques

- L'organigramme doit être détaillé et intégrer tout personnel du Projet, afin de faciliter le rôle de chacun et les synergies nécessaires à la bonne exécution des activités
- Le back up doit connaître l'étendue de ses responsabilités pour ne pas pénaliser le déroulement des activités ;
- Le titulaire du poste doit savoir les responsabilités à céder à son intérimaire pendant son absence.
- Tenir compte des points de vue des uns et des autres dans la conduite des activités ;
- Les échanges doivent être systématiques entre responsables pour la mise en œuvre optimale des activités.

4.6.2 Communication interne du projet

- A chaque niveau, le personnel doit être informé pour garantir l'efficacité de la mise en œuvre des activités ;
- Le partage de l'information doit être systématique ;
- La communication interne doit tenir compte de la programmation des activités ;
- La programmation hebdomadaire doit être obligatoire pour éviter le chevauchement des activités et créer la synergie entre les composantes

4.6.3 Personnel

L'effectif du personnel du Projet est insuffisant et doit être renforcé par :

- Un Spécialiste en passation des marchés ;
- Un Assistant du responsable du suivi évaluation comme dans tous les projets FIDA ;
- Un deuxième agent de sécurité ;
- Une deuxième assistante de direction pour les composantes techniques ;
- Compte tenu de la charge des superviseurs de la composante Promotion des Filières Agricoles et Renforcement des Capacités, il est proposé :
 - Superviseur chargé de l'appui aux programmes régionaux d'appui à la production (Production du matériel végétal de qualité) et de l'appui aux groupements des producteurs (Microprojets de production) ;
 - Superviseur chargé de la communication/Formation/Sensibilisation/Gestion des savoirs.
 - Superviseur chargé de la structuration des organisations paysannes et de l'appui à la commercialisation et la transformation

4.6.4 Gestion des ressources humaines et matérielles

- Il faut tenir compte du code du travail en vigueur au Gabon en matière de rémunération du personnel, d'évolution des salaires et du paiement des indemnités, avec un effet rétroactif.
- Adapter la fiche d'évaluation aux activités de chaque personnel contenues dans le PTBA et déclinées en programme d'activités individuelles.
- Faire une évaluation externe après deux ans.

4.6.5 Moyens de fonctionnement

- Dorénavant, acquérir des motos adaptées au terrain ;
- Il aurait fallu renouveler le parc automobile du projet compte tenu de l'état du terrain et de la prorogation du projet.
- Dorénavant l'acquisition des véhicules doit être prévue au financement du FIDA.
- Acquérir les véhicules adaptés au transport du matériel végétal et l'outillage agricole ;
- Les activités de transport du matériel végétal et de l'outillage agricole devaient être réalisées par des prestataires

4.6.6 Planification/programmation des activités

- Systématiser la planification opérationnelle concertée des activités du projet ;
- Respecter la planification opérationnelle dans la réalisation des activités ;
- Informer systématiquement tous les acteurs concernés par la mise œuvre d'une activité planifiée.

4.6.7 Fonds de contrepartie

4.6.7.1 Inscription dans la loi des finances

- Veiller à l'inscription des fonds de contrepartie dans la loi des finances
- Le correspondant budgétaire devrait suivre, veiller et informer les parties prenantes du PDAR sur l'inscription budgétaire des fonds de contrepartie dans la loi des finances.

4.6.7.2 Mobilisation et utilisation des Fonds de contrepartie

- La trésorerie spéciale des financements extérieurs et des fonds de contrepartie devrait faciliter et accélérer la mise à disposition des fonds de contrepartie au projet.
- Le responsable des questions financières du projet doit pleinement et entièrement assurer le suivi du décaissement des fonds du projet en relation avec toutes les instances concernées.

4.6.8 Accord de financement

- L'Etat devrait obtenir du FIDA, la prise en charge par les fonds du FIDA, la rémunération du personnel d'encadrement technique (Superviseur et TAC) et le financement des activités prises en charge par l'Etat à hauteur de 44%.
- Rétablir l'équité dans le traitement du personnel du Projet ;
- Les personnels fonctionnaires mis à la disposition des projets doit avoir un statut de détachement ;
- A la formulation des projets, le niveau de rémunération du personnel du projet doit être attractif et tenir compte du coût de vie au Gabon

4.6.9 Demandes de remboursement de fonds

- L'équipe du Service Administratif doit être complète pour accélérer le montage des DRFs.
- L'AAC doit être à la hauteur de son travail pour aider la comptable dans l'accomplissement de ses missions et monter la DRFs au fur et à mesure que pièces comptables sont produites ;
- Solliciter l'habilitation du Directeur Général Adjoint auprès du FIDA, pour la signature des DRFs, pendant une absence du Directeur de la Dette au-delà d'une semaine ;
- Solliciter la diligence du FIDA pour le traitement des DRFs ;
- Sensibiliser les bénéficiaires des chèques à les retirer le plus tôt possible.

4.6.10 Réunion de coordination

- Le système de suivi évaluation doit être partagé, alimenté et consulté par tous les cadres du projet ;
- S'assurer que le système de suivi évaluation est régulièrement mis à jour et consulté par tous les cadres
- Développer des relations fonctionnelles dans le projet et communiquer régulièrement ;
- Nécessité d'un cahier de pointage quotidien du personnel au travail ;

- Respecter la périodicité des réunions : Tenir les réunions une fois toutes les deux semaines ;
- Tenir des réunions de planification des activités avec les TAC ;
- Assurer un suivi régulier des activités des TAC.

Sur le manuel de procédures

- Le manuel de procédures doit être adapté au contexte du projet et approprié par l'ensemble du Personnel ;
- Revaloriser les indemnités du personnel liées aux missions dans la zone du Projet à 50.000 FCFA et tenir compte des DS en dehors de la zone du Projet ;
- Chacun à son niveau doit respecter les procédures

Sur les procédures comptables

- Le respect des procédures financières est moyen ;
- Le respect des procédures comptable est moyennement satisfaisant ;
- L'ACC ne doit pas saisir les opérations comptables.
- Le respect des procédures, de reporting, de contrôle, de supervision et de coordination est moyennement satisfaisant.

5. CLOTURE DE L'ATELIER

La clôture de l'atelier a été ponctuée par la lecture du rapport général de l'atelier et des principales recommandations. Puis le Président du C NPS, tout en se félicitant des résultats auxquels l'atelier est parvenu, a remercié vivement l'ensemble des participants de l'atelier pour leur assiduité et leur participation active aux travaux, et a souhaité bon retour à tous les participants.

APPENDICE 1 : LISTE DE PRÉSENCE

N°	ADMINISTRATION/OP	OP	VILLAGES	DEPARTEMENT	CONTACTS
1	NDONG NGUEMA Zacharie	AZOMBE NZUK	MEDOUNEU VILAGE	HAUT COMO	06936117
2	ALLOGHE ZE Paul	NNEM MBO	LAHOLLANDE	OKANO	04.52.82.60/ 06.09.33.66
3	EKOMO Chantal	NGOT MIKONG	SAKEVILLE	OKANO	02900656
4	OBIANG MEZANG Christin	NGOU MOTE ENIENE	MA'AMENI	NTEM	04038118
5	MENGUE M'ESSONO Berthe	DZAME DAZOU	MBASS	HAUT NTEM	07.59.40.65
6	ALENE NKOGO Rose	BONNES IDEES	NKOLAYOP	WOLEU	06.0763.03/ 07.96.91.36
7	OBIANG OBAME Jean Joël	SEZELA	MBOLENZOCK	WOLEU	06909422
8	NFOLO EVA Séraphin	MAIN FORTE DE MINVOUL	NGONE	HAUT NTEM	07121631
9	NZE EYAGA Francklin	OLIBU	BOLOSSOVILLE	HAUT NTEM	
10	AVOMO ELLA Adèle	AKIPRODUCTION		WOLEU	
11	ZONG Yolande	THE BIASS	MOMO	HAUT NTEM	07338005
12	NZUE NDONG David	OSSIMANE OFFE	ABANG MEDOUMOU	WOLEU	07906582
13	NZUE EYI Mathias	NTAME ONE BINGOKOM	MELO'O	NTEM	07080454
14	ADA NGOMO JEANNINE	AVOLO ZOMO	ZOMO-MISSOMINGONE	NTEM	07038245
15	OYONO OBAME Dieudonné	MEBOUN	ETSAMEYONG	HAUT COMO	04980409/02472196
16	NDONG MBA Joseph	AKOME ENING	SAM	OKANO	02231217
17	MEKUI Roseline	ETAME ESSE MBENG	BIKANG	NTEM	07459342
18	MBAZOGO Minette	NFUT MEFANE	OBILEVILLE	NTEM	07274651
19	OBAME ANGOUE	CANE	NDZENGONG	WOLEU	06944651/07298153
20	OBIANG METOULOU André	CPG	ELLELEM	WOLEU	06436740
21	NTOLO BA MINKO Rose	BIBOMO	MBOMA	HAUT NTEM	07433964
22	EYANG ZE Rachel	CŒURS VAILLANTS	BIKONDOM	NTEM	07433007
23	MZEGUET Marie Rose	ENGLOULOU ZAME	MBOMO	WOLEU	07857050
24	NGUEMA NDONG Jean Remy	ELICK ENGONG	ABAMASSI	HAUT COMO	04181374
25	NZE MBA Valentin	OKANOCULTURE	EDOUNG ALLANG	OKANO	07057644/ 02774667
26	TOUNG MINTSA Parfait	AGRIPRO	TCHIMAZOCK	NTEM	06053886
27	MBENG ETOUGOU Paterne	DAME	BISSOCK	WOLEU	07613528/07139062
28	MEZUI ELLA Emmanuel	THEBIASS	MOMO	HAUT NTEM	07061464
29	ABENDANG ETSAK Paulina	OLIBU	BOLOSSOVILLE	HAUT NTEM	04143681
30	ASSOUMOU Gilberte	BIA BIA	EBENGONE	WOLEU	07942135
31	OBAME EMANE Mexent	LA CONTINUITE	AKAM EFFACK	NTEM	04109905/02442509
32	OKOME ESSONO Martine	FANK	NKOUM NKODJE	WOLEU	07237691
33	MINKO MI NGOUA Jean De Dieu	NGWA ET BELINA	MBOUNANEVILLE	HAUT NTEM	06.35.40.75
34	NGOUNGA PAMBOU Louis Clotaire	Chef de Province Agricole	PROVINCE AGRICOLE	OYEM	07143687/06971790
35	AFFANE Jean Macaire	Chef de Secteur Agricole du Ntem	Secteur Agricole du Ntem	Libreville	06561522/07921139
36	NGOMA Mathieu Dieudonné	Chef de Secteur Agricole du Woleu	Secteur Agricole du Woleu	OYEM	06446282/04806984
37	OBIANG MBENG Jean Léon	Chef de Secteur Agricole de l'OKANO	Secteur Agricole de l'OKANO	MITZIC	06242815/04744942
38	NGUEMA EKOGHA Débavière	Chef de Secteur Agricole du Haut Ntem	Secteur Agricole du Haut Ntem	MINVOUL	06301099/07407598
39	MBA OBIANG Marcelin	Chef de Secteur Agricole du Haut Como	Secteur Agricole du Haut Como	MEDOUNEU	02234766/04712848
40	ENGO MEYONG Quentin	TAC	PDAR	OKOK	06085693/07393348
41	MBADINGA Fabrice	TAC	PDAR	BOLOSSOVILLE	06474095/07131896
42	NGUEMA ESSONO Faustin	TAC	PDAR	MINVOUL	07362820/06063570
43	TSOCKA Arnaud Aymar	TAC	PDAR	MBA ESSANGUI	07492910/06636410
44	OBIANG EKOMO Gériidia Paterné	TAC	PDAR	BINDOUMESSANG	04553754/07533145
46	EBOZOKOU Gaston	DG	ENDR	OYEM	06700346/ 04144566
47	EDOU ESSONO Hortense	2 ^{ème} VP	CDN	BITAM	07899643
48	BOUTSIKA NGAVET	PCNPS/CONSEILLER	PRIMATURE	LIBREVILLE	06209900

République Gabonaise
 Projet de développement agricole et rural (PDAR)
 Rapport d'achèvement de projet
 Annexe 12: Conclusions et Procès Verbal de l'atelier de partage

49	ABESSOLO MBA Anicet Serge	DP	PDAR	OYEM	06183386/ 04675524
50	MINTO'O OLLOMO Jude	REPRESENTANT PROVINCIAL	IGAD	OYEM	05540449
51	NGAMBA Jean Médard	Directeur des Pêches	Direction Provinciale des Pêches	OYEM	07040830/ 06311247
52	FANTINET Marc	ECONOMISTE PRINCIPAL	FAO	ROME	06024446/ +393488731768
53	MBOUROU Jeannot Ghislain	RSE	PDAR	OYEM	07285091/ 04675535
54	MAGANGA Jean Olivier	RAF	PDAR	OYEM	07288845/ 02288845
55	MOUSSOUNDA MOUSSAVOU Jeanne D'Arc	CPT	PDAR	OYEM	06108389/ 04675526
56	GODFFROY ALHONSOU	CONSULTANT		ABIDJAN	
57	MEZUI M'ASSEKO Crépin	CHAUFFEUR	PDAR	OYEM	04675583/ 07380702
58	N'NANG ELLANG Antoine	CHAUFFEUR	PDAR	OYEM	
59	OBONE OBIANG Clotilde	Technicienne de Surface	PDAR	OYEM	04675534/ 06471280
60	ALLOGHO ELLA Paul	GARDIEN	PDAR	OYEM	04675578
	MBOULOU ELLA Jonathan	Directeur Régional	Direction Régional	OYEM	07363003/ 06352592
61	MISSAMBA Eric	SRCA	PDAR	OYEM	07891101/ 06313840

APPENDICE 2 - COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

GROUPE 1

N°	ADMINISTRATION/OP	OP	VILLAGES	DEPARTEMENT	CONTACTS
1	NDONG NGUEMA Zacharie	AZOMBE NZUK	MEDOUNEU VILAGE	HAUT COMO	06936117
2	ALLOGHE ZE Paul	NNEM MBO	LAHOLLANDE	OKANO	04.52.82.60/ 06.09.33.66
3	EKOMO Chantal	NGOT MIKONG	SAKEVILLE	OKANO	02900656
4	OBIANG MEZANG Christin	NGOU MOTE ENIENE	MA'AMENI	NTEM	04038118
5	MENGUE M'ESSONO Berthe	DZAME DAZOU	MBASS	HAUT NTEM	07.59.40.65
6	ALENE NKOGO Rose	BONNES IDEES	NKOLAYOP	WOLEU	06.0763.03/ 07.96.91.36
7	OBIANG OBAME Jean Joël	SEZELA	MBOLENZOCK	WOLEU	06909422
8	NFOLO EVA Séraphin	MAIN FORTE DE MINVOUL	NGONE	HAUT NTEM	07121631
9	NZE EYAGA Francklin	OLIBU	BOLOSSOVILLE	HAUT NTEM	
10	AVOMO ELLA Adèle	AKIPRODUCTION		WOLEU	
11	ZONG Yolande	THE BIASS	MOMO	HAUT NTEM	07338005

GROUPE 2

N°	ADMINISTRATION/OP	OP	VILLAGES	DEPARTEMENT	CONTACTS
1	NZUE NDONG David	OSSIMANE OFFE	ABANG MEDOUMOU	WOLEU	07906582
2	NZUE EYI Mathias	NTAME ONE BINGOKOM	MELO'O	NTEM	07080454
3	ADA NGOMO JEANNINE	AVOLO ZOMO	ZOMO- MISSOMINGONE	NTEM	07038245
4	OYONO OBAME Dieudonné	MEBOUN	ETSAMEYONG	HAUT COMO	04980409/024721 96
5	NDONG MBA Joseph	AKOME ENING	SAM	OKANO	02231217
6	MEKUI Roseline	ETAME ESSE MBENG	BIKANG	NTEM	07459342
7	MBAZOGO Minette	NFUT MEFANE	OBILEVILLE	NTEM	07274651
8	OBAME ANGOUE	CANE	NDZENGONG	WOLEU	06944651/072981 53
9	OBIANG METOULOU André	CPG	ELLELEM	WOLEU	06436740
10	NTOLO BA MINKO Rose	BIBOMO	MBOMA	HAUT NTEM	07433964
11	EYANG ZE Rachel	CŒURS VAILLANTS	BIKONDOM	NTEM	07433007
12	MZEGUET Marie Rose	ENGOULOU ZAME	MBOMO	WOLEU	07857050

GROUPE 3

N°	ADMINISTRATION/OP	OP	VILLAGE	DEPARTEMENT	CONTACT
1	NGUEMA NDONG Jean Remy	ELICK ENGONG	ABAMASSI	HAUT COMO	04181374
2	NZE MBA Valentin	OKANOCULTURE	EDOUNG ALLANG	OKANO	07057644/ 02774667
3	TOUNG MINTSA Parfait	AGRIPRO	TCHIMAZOCK	NTEM	06053886
4	MBENG ETOUGOU Pateme	DAME	BISSOCK	WOLEU	07613528/07139 062
5	MEZUI ELLA Emmanuel	THEBIASS	MOMO	HAUT NTEM	07061464
6	ABENDANG ETSAK Paulina	OLIBU	BOLOSSOVILLE	HAUT NTEM	04143681
7	ASSOUMOU Gilberte	BIA BIA	EBENGONE	WOLEU	07942135
8	OBAME EMANE Mexent	LA CONTINUEITE	AKAM EFFACK	NTEM	04109905/02442 509
9	OKOME ESSONO Martine	FANK	NKOUM NKODJE	WOLEU	07237691
10	MINKO MI NGOUA Jean De Dieu	NGWA ET BELINA	MBOUNANEVILLE	HAUT NTEM	06.35.40.75

GRUPE 4

N°	ADMINISTRATION/OP	FONCTION	ADMINISTRATION	PROVENANCE	CONTACT
1	NGOUNGA PAMBOU Louis Clotaire	Chef de Province Agricole	PROVINCE AGRICOLE	OYEM	07143687/06971790
2	AFFANE Jean Macaire	Chef de Secteur Agricole du Ntem	Secteur Agricole du Ntem	Libreville	06561522/07921139
3	NGOMA Mathieu Dieudonné	Chef de Secteur Agricole du Woleu	Secteur Agricole du Woleu	OYEM	06446282/04806984
4	OBIANG MBENG Jean Léon	Chef de Secteur Agricole de l'OKANO	Secteur Agricole de l'OKANO	MITZIC	06242815/04744942
5	NGUEMA EKOGHA Débavière	Chef de Secteur Agricole du Haut Ntem	Secteur Agricole du Haut Ntem	MINVOUL	06301099/07407598
6	MBA OBIANG Marcelin	Chef de Secteur Agricole du Haut Como	Secteur Agricole du Haut Como	MEDOUNEU	02234766/04712848
7	ENGO MEYONG Quentin	TAC	PDAR	OKOK	06085693/07393348
8	MBADINGA Fabrice	TAC	PDAR	BOLOSSOVILLE	06474095/07131896
9	NGUEMA ESSONO Faustin	TAC	PDAR	MINVOUL	07362820/06063570
10	TSOCKA Arnaud Aymar	TAC	PDAR	MBA ESSANGUI	07492910/06636410
11	OBIANG EKOMO Gériidia Paterna	TAC	PDAR	BIDOUMESSANG	04553754/07533145

GRUPE 5

N°	ADMINISTRATION/OP	FONCTION	ADMINISTRATION	PROVENANCE	CONTACT
1	EBOZOKOU Gaston	DG	ENDR	OYEM	06700346/ 04144566
2	EDOU ESSONO Hortense	2 ^{ème} VP	CDN	BITAM	07899643
3	BOUTSIKA NGAVET	PCOPIL/CONSEILLER	PRIMATURE	LIBREVILLE	06209900
4	ABESSOLO MBA Anicet Serge	DP	PDAR	OYEM	06183386/ 04675524
5	MINTO'O OLLOMO Jude	REPRESENTANT PROVINCIAL	IGAD	OYEM	05540449
6	NGAMBA Jean Médard	Directeur des Pêches	Direction Provinciale des Pêches	OYEM	07040830/ 06311247
7	FANTINET Marc	ECONOMISTE PRINCIPAL	FAO	ROME	06024446/ +393488731768

GRUPE 6

N°	ADMINISTRATION/OPA	FONCTION/	ADMINISTRATION	PROVENANCE	CONTACT
1	MBOUROU Jeannot Ghislain	RSE	PDAR	OYEM	07285091/ 04675535
2	MAGANGA Jean Olivier	RAF	PDAR	OYEM	07288845/ 02288845
3	MOUSSOUNDA MOUSSAVOU Jeanne D'Arc	CPT	PDAR	OYEM	06108389/ 04675526
4	MISSAMBA Eric	SRCA	PDAR	OYEM	07891101/ 06313840
5	MEZUI M'ASSEKO Crépin	CHAUFFEUR	PDAR	OYEM	04675583/ 07380702
6	N'NANG ELLANG Antoine	CHAUFFEUR	PDAR	OYEM	
7	OBONE OBIANG Clotilde	Technicienne de Surface	PDAR	OYEM	04675534/ 06471280
8	ALLOGHO ELLA Paul	GARDIEN	PDAR	OYEM	04675578
9	GODFFROY ALHONSOU	CONSULTANT		ABIDJAN	

APPENDICE 3 - TRAVAUX DE GROUPE

GROUPE I (Bénéficiaires)

ACTIVITES		PERTINECE DES ACTIVITES PREVUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	BESOINS NON SATISFAITS	CIBLAGE OU CHOIX DES BENEFICIAIRES (A-t-on exclu certains groupes ? A-t-on choisi les bons bénéficiaires)	ACTIVITES PREVUES NON REALISEES	ACQUIS/INNOVATIONS	EFFETS/ IMPACTS ENREGISTRES	CONTRAINTES ET DIFFICULTES	DURABILITE
Matériel Végétal		Toutes ces activités ont été très utiles, mais le piquetage et la trouaison ont été très difficiles	Bien satisfaisant	Oui, ceux qui répondent aux critères et non à ceux qui ne répondent pas et le groupe Baka (Pygmées)	Toutes les activités ont été réalisées	Oui nous avons reçu les semences : - les tous venants ; - les vivoplants	Oui, à l'arrivée des vivoplants et non avec les tous venants	Mauvaise qualité des semences de base, manque de respect de la saison culturale, dévastation des pachydermes et des antilopes géantes	Durabilité non garantie, par manque de marché
Banane	Abattage, Tronçonnage, piquetage, trouaison, planting								
Manioc		Toutes les activités ont été très utiles, mais le billonnage a été très difficile	satisfaisant	Oui ceux qui répondaient aux critères donnés par le PDAR	Toutes les activités ont été réalisées	Nous avons reçu les boutures 8034 ; 0326 ; 0023, variétés NSOUROU MBONG	- La pourriture ; - La mosaïque ; - Toutes les maladies	Mauvaises qualité des semences	Durabilité non garantie, par manque de marché
OUTILLAGE AGRICOLE	Machettes, limes, pelles, houes, gants, plantoir, arrosoir, pulvérisateur, les intrants et insecticides, les bottes	Nous avons reçu le matériel	Non satisfaisant	A l'appréciation de l'UGP	Activité non réalisée à cause de la mauvaise dotation	La première dotation a été très bonne, mais la deuxième (de marque tromontina) n'était pas bonne	Malgré le mauvais matériel, le rendement a été bon.	On était obligé d'acheter d'autres outillages	Les brouettes n'ont pas mis du temps
MISE EN PLACE DU MICROPROJET		La première mise en place (l'appui aux groupements communautaires) n'avait pas marché. C'est pour quoi nous sommes allés à la coopérative de type familiale et individuelle	Oui les besoins ont été satisfaits depuis la création des coopératives familiales	Oui, le choix émanait de l'équipe du PDAR	Activités bien réalisées par ce que c'étaient des coopératives de type familial	Nous avons eu des agréments agricoles qui nous permettent d'avoir d'autres ouvertures	Augmentation des rendements	Réduction des membres à une coopérative familiale	Oui

République Gabonaise

Projet de développement agricole et rural (PDAR)

Rapport d'achèvement de projet

Annexe 12: Conclusions et Procès Verbal de l'atelier de partage

PRESTATION DES SERVICES	Au choix des membres de la coopérative	Satisfaisant	Bon	Réalisées	Bonne qualité	- Accès à la plantation ; - facilité de travailler	Les accidents, les obstacles	Dépend de la disponibilité des prestataires
QUALITE ET EFFICACITE DE L'ENCADREMENT DU PROJET	Un bon encadrement, toujours en contact permanent avec les paysans	satisfaisant	Bon	Réalisées	Acquisition d'une documentation, balance, règle, calculatrice, combinaisons, cahiers etc...	Bonne gestion	Mauvais état de route	Oui
COMMUNICATION ET RELATION AVEC LES TAC	Bonne communication	Moyen	Ils étaient pour tous les paysans	Réalisé	Matériel roulant efficace pour leur déplacement	Amélioration du rendement	Malgré le mauvais état de la route, les TAC devaient être là et ils étaient là	Non garantie. Ils doivent être mutés là où le besoin se fait sentir

TRAVAUX DU GROUPE II (Bénéficiaires)

THEME 1 : UNITES DE TRANSFORMATION

Machines adaptées à ce qu'on produit. Ces machines insuffisantes et incomplètes.

- a) Produits issus de la transformation du manioc : bâtons, gari, fofou et amidon, avec comme matériel bacs de trempage, d'essorage et séchage, des fours de cuisson avec construction d'un abri. Il faut noter que d'autres produits dérivés existent tels que : le lait concentré, la poudre ou talc pour bébé, l'alcool de manioc et yaourt.
- b) Transformation de banane. Au Gabon, la transformation de la banane se fait en frites, boulette, purée et chips et en biscuits. Ailleurs, on peut avoir des transformations en poudre pour alimentation des nourrissons
- c) Transformation d'arachide : Pâte d'arachide, huile d'arachide, caramel, nouga et pistache

ACTIVITES	PERTINECE DES ACTIVITES PREVUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	BESOINS NON SATISFAITS	CIBLAGE OU CHOIX DES BENEFICIAIRES (A-t-on exclu certains groupes ? A-t-on choisi les bons bénéficiaires)	ACTIVITES PREVUES NON REALISEES	ACQUIS/INNOVATIONS	EFFETS/ IMPACTS ENREGISTRES	CONTRAINTES ET DIFFICULTES	DURABILITE
UNITES DE TRANSFORMATION	Activités très pertinentes, tous les dérivés du manioc, banane et arachide existent	Le nombre de machines insuffisant et incomplet	Les décisions émanent du Projet	Nombre de machines livrées était insuffisant par rapport à la forte attente	Acquisition innovante permet l'augmentation de la production	Augmentation des revenus et de la production	Absence de machines pour permettre aux producteurs d'atteindre leurs objectifs	Manque de machines

THEME 2 : ORGANISATION DE LA COMMERCILISATION/INFORMATION SUR LES MARCHES

Les producteurs rencontrent des difficultés dans la commercialisation liées au manque d'informations sur les marchés et au manque des routes et des pistes.

ACTIVITES	PERTINECE DES ACTIVITES PREVUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	BESOINS NON SATISFAITS	CIBLAGE OU CHOIX DES BENEFICIAIRES (A-t-on exclu certains groupes ? A-t-on choisi les bons bénéficiaires)	ACTIVITES PREVUES NON REALISEES	ACQUIS/INNOVATIONS	EFFETS/ IMPACTS ENREGISTRES	CONTRAINTES ET DIFFICULTES	DURABILITE

ORGANISATION DE LA COMMERCILISATION/INFORMATION SUR LES MARCHES	L'activité de la commercialisation très pertinente. Elle permet d'écouler la production	Le besoin reste insatisfait parce qu'il n'a pas encore trouvé des solutions	Dans l'ensemble, plusieurs bénéficiaires ont été insatisfaits, car il faut mettre plusieurs personnes en relation (transporteurs, Bayames, producteurs, agents de sécurité...	Organisation prévue mais non réalisée	C'est une innovation qui peut permettre aux producteurs de franchir les étapes supplémentaires et envisager une production de masse	Pas d'effets, ni d'impacts pour le moment parce que l'organisation de la commercialisation n'est pas effective	Réunir tous les partenaires (Producteurs, commerçants, transporteurs...)	En fonction de la qualité de l'organisation de la commercialisation
--	---	---	---	---------------------------------------	---	--	--	---

THEME 3 : CENTRES DE GROUPE

ACTIVITES	PERTINECE DES ACTIVITES PREVUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	BESOINS NON SATISFAITS	CIBLAGE OU CHOIX DES BENEFICIAIRES (A-t-on exclu certains groupes ? A-t-on choisi les bons bénéficiaires)	ACTIVITES PREVUES NON REALISEES	ACQUIS/INNOVATIONS	EFFETS/IMPACTS ENREGISTRES	CONTRAINTES ET DIFFICULTES	DURABILITE
CENTRES DE GROUPE	Une très bonne idée dans la mesure où le centre de groupage permet de sécuriser et d'harmoniser le travail des producteurs	Besoins non satisfaits parce que les centres de groupage annoncés n'ont jamais vus le jour	A l'appréciation du Projet par l'Unité de Gestion	Aucun centre de groupage existant	Activité innovante dans la mesure où le centre de groupage est un point focal d'échange pour stocker et écouler la production et augmenter les ventes	Booster la production et augmentation de l'activité économique dans les centres de groupage	Aucun commentaire à faire sur les contraintes et les difficultés puis que les centres de groupage n'existent pas encore	La durabilité dépendra du mode de gestion appliqué par le comité de gestion

THEME 4 : PISTES RURALES

ACTIVITES	PERTINECE DES ACTIVITES PREVUES DANS LA	BESOINS NON SATISFAITS	CIBLAGE OU CHOIX DES BENEFICIAIRES (A-	ACTIVITES PREVUES NON REALISEES	ACQUIS/INNOVATIONS	EFFETS/IMPACTS ENREGISTRES	CONTRAINTES ET DIFFICULTES	DURABILITE
-----------	---	------------------------	--	---------------------------------	--------------------	----------------------------	----------------------------	------------

	MISE EN ŒUVRE DU PROJET		t-on exclu certains groupes ? A-t-on choisi les bons bénéficiaires)					
PISTES RURALES	Avoir accès à d'autres zones cultivatrices pour un bon écoulement des produits	Besoins non satisfaits à cause de la non réalisation des pistes rurales	A l'appréciation du Projet	Les pistes n'ont pas été réalisées sur la grande majorité des sites de production de la province	Par l'acquisition des nouvelles terres entraînant l'augmentation de la production	Les pistes rurales réduisent les conflits familiaux relatifs au foncier villageois	Les pistes n'existent pas d'où les difficultés d'accès à plus de terre cultivables	En fonction du comité de gestion des pistes rurales

TRAVAUX DU GROUPE III (Bénéficiaires)

La création d'une organisation paysanne se présente comme suit :

- Une liste nominative des membres ;
- Un procès verbal de l'Assemblée Générale ;
- Statuts ;
- Règlement intérieur.

L'organisation paysanne se dirige vers le ministère de tutelle qui donne l'ordre de recette et nous oriente vers les trésors publics pour payer la quittance ; la quittance doit être jointe dans le dossier.

ACTIVITES	PERTINECE DES ACTIVITES PREVUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	BESOINS NON SATISFAITS	CIBLAGE OU CHOIX DES BENEFICIAIRES (A-t-on exclu certains groupes ? A-t-on choisi les bons bénéficiaires)	ACTIVITES PREVUES NON REALISEES	ACQUIS/INNOVATIONS	EFFETS/ IMPACTS ENREGISTRES	CONTRAINTES ET DIFFICULTES	DURABILITE	Leçons
CREATION ET FONCTIONNEMENT DES OP	La lenteur de l'administration sur le dossier	Manque de motivation et de volonté des membres	Au début du projet, le premier choix des bénéficiaires n'était pas bon (Celui qui visait des groupements de plus de 15 membres Confusion entre la politique et la vie associative Les gens se sont exclus d'eux-mêmes	Le manque de volonté ; Désistement des membres du groupe	1) Acquis : Formalisation des organisations paysannes 2) Innovation : Le partenariat avec les ONG (PDAR)	Avoir un statut juridique	1) Contraintes : impôts 2) Difficultés : Moyens financiers	99 ans de vie	Respects des statuts et règlement intérieur de l'organisation paysanne La vie associative rend le travail moins pénible
FORMATION	Renforcement des capacités des membres				Partir du paysan simple au paysan moderne	Partir du paysan simple au facilitateur	Suivi permanent des techniciens non respecté Manque d'outillage approprié pour accompagner les paysans		

VISITE D'ECHANGE Permet aux différentes coopératives de se connaître, de partager leur savoir faire	Communication difficile entre coopératives, infrastructures moins favorables (routes)	Toutes les coopératives n'ont pas pu bénéficier des mêmes appuis (Voyages d'échanges, formations...)								
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

QUALITE ET EFFICACITE DE L'ENCADREMENT DU PROJET

- Autoconsommation des acteurs ;
- Appui des paysans très favorables

EFFETS SOCIAUX

- Augmentation des revenus ;
- Extension des superficies
- Amélioration des conditions de vie

ACQUIS

Formalisation des organisations paysannes

CIBLAGE DES BENEFICIAIRES

La meilleure cible c'est la cellule familiale ;
 Partenaire individuel

COMMUNICATION

La communication était passable (facteur route)

TRAVAUX DU GROUPE IV (Techniciens d'appui-conseil)

activités	Constat	Pertinence des activités prévues dans la mise en œuvre	Besoins non satisfait	Ciblage ou choix des bénéficiaires	Activités prévues non réalisées	Acquis/ innovation	Effets impacts enregistrés	Contraintes et difficultés	Durabilité	Leçons et recommandations
Planification /suivi du travail des TAC	Le technicien élabore son planning qui est validé par le superviseur	Cette activité est pertinente car elle permet un meilleur suivi des activités sur le terrain car elle participe à l'atteinte des objectifs	On note l'insuffisance dans le suivi des activités des TAC		<ul style="list-style-type: none"> Le non respect du calendrier cultural dû au démarrage tardif des activités des MP La présélection des porteurs d'idées des MP a été abandonnée 		<ul style="list-style-type: none"> Cela fausse les objectifs à atteindre en nombre de MP à réaliser dans l'année et dans certains cas de l'annulation de certains MP 	Trop de charges et de missions liées aux activités des superviseurs charges de travail trop élevée pour les techniciens (administrative , technique et sensibilisation)		Créer des postes d'adjoints aux superviseurs pour un meilleur suivi des activités de terrain Alléger la charge de travail et les missions dévolues aux superviseurs Affectation des techniciens exclusivement dans chaque composante
activités	Constat	Pertinence des activités prévues dans la mise en œuvre	Besoins non satisfait	Ciblage ou choix des bénéficiaires	Activités prévues non réalisées	Acquis/innovation	Effets impacts enregistrés	Contraintes et difficultés	Durabilité	Leçons et recommandations
Zonage /distribution des TACs	Le zonage a été fait par canton Le découpage n'est pas homogène pour tous les Tacs	Le zonage doit être fait en fonction des villages	Certaines zones étaient réduites et cela n'a permis de ne pas atteindre les objectifs (nombres de			Le travail en binôme de certains TAC	-Favoriser le phénomène de captage par de multiples appuis aux mêmes groupements -insuffisance des résultats	-Difficulté à couvrir les grandes zones -mobiliser le TAC dans une zone avant la campagne		-Le découpage doit être équitable -Les Tac doivent avoir le même nombre de villages

activités	Constat	Pertinence des activités prévues dans la mise en œuvre	Besoins non satisfait	Ciblage ou choix des bénéficiaires	Activités prévues non réalisées	Acquis/innovation	Effets impacts enregistrés	Contraintes et difficultés	Durabilité	Leçons et recommandations
Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans le travail	-Agriculture itinérante	Utilisation a faible dose des pesticides	-Pas d'études d'impacts -sédentarisation des bénéficiaires			-planting sans brulis Vulgarisation de certaines variétés locales : attend deman ; nsourou mbong _introduction des nouvelles variétés Batard ,0023,00326	-Déforestation -amélioration du rendement par la pratique du planting sans brulis et par l'introduction de nouvelles variétés	Désintéressement des pygmés aux activités du projet -exode rural -réseau routier peu praticable en toute saison		-Sédentarisation des bénéficiaires Suscite la création des coopératives de prestation de services agricoles des jeunes -la réhabilitation du réseau routier dans la zone du projet - renégocier le projet PARIR (Projet d'appui à la réhabilitation des infrastructures rurales)
activités	Constat	Pertinence des activités prévues dans la mise en œuvre	Besoins non satisfait	Ciblage ou choix des bénéficiaires	Activités prévues non réalisées	Acquis/innovation	Effets impacts enregistrés	Contraintes et difficultés	Durabilité	Leçons et recommandations
Choix des sites de production/cycles des microprojets/pertinence de l'approche du microprojet	Non respect du calendrier cultural		Insuffisance des résultats		La continuité dans la distribution du petit outillage	Introductions des nouvelles techniques culturales	Retard dans l'exécution des activités Démotivation de certains bénéficiaires	Les aspects statutaires prennent plus de temps que les aspects techniques		Fusion des réunions statutaires (CTAMF, CNPS et CCTP) pour la validation des MP Anticiper la programmation des activités liées à la

										validation des MP Prise en compte du financement de l'outillage agricole au même titre que les activités d'aménagement et d'achat de semence Limiter le nombre d'appui des MP à 2 pour une OP
activités	Constat	Pertinence des activités prévues dans la mise en œuvre	Besoins non satisfait	Ciblage ou choix des bénéficiaires	Activités prévues non réalisées	Acquis/innovation	Effets impacts enregistrés	Contraintes et difficultés	Durabilité	Leçons et recommandations
Moyens de travail (matériel)	Moyen de locomotion non adapté	Mobilité dans l'encadrement des groupements	Equipementier non renouvelé Les motos non renouvelés		Insuffisance des réunions mensuelles Les visites d'échange à l'extérieur pays La formation en transformation du manioc en gari, fofou et	Usage des véhicules privés (des TAC pour accomplissement des activités de terrain		Dotation en carburant insuffisant Paiement tardif de la contre partie Mobilité réduite avec les motos lors des intempéries Paiement tardif des salaires des TACs Insuffisance du matériel roulant dans la distribution du matériel végétale		Revalorisation de l'indemnité liée à la dotation du carburant Dotation des ordinateurs portables, des tablettes, des appareils photos numériques, des trousseaux pharmaceutiques et autres accessoires aux TACs Achat des véhicules pick-up aux TACs Achat d'un bus pour les voyages d'échanges Achat d'un canter pour la distribution du

										matériel végétal
activités	Constat	Pertinence des activités prévues dans la mise en œuvre	Besoins non satisfait	Ciblage ou choix des bénéficiaires	Activités prévues non réalisées	Acquis/innovation	Effets impacts enregistrés	Contraintes et difficultés	Durabilité	Leçons et recommandations
Relation entre TAC et chefs de secteurs agricoles	Absence d'une véritable collaboration						Absence de lisibilité des activités du PDAR par les chefs de secteur	Absence de communication Méconnaissance des chefs de secteur du répertoire des groupements appuyés par le PDAR dans leur localité Méconnaissance du chef de secteur de l'agent du PDAR déployé dans sa localité	Garantir la durabilité des activités du projet	implication des chefs de secteurs dans les activités du PDAR notification aux chefs de secteurs en cas mutations/affectations des TAC dans leur zone notification aux chefs de secteur agricole des producteurs encadrés par le PDAR dans sa localité établir une collaboration franche entre le pdar et les chefs de secteurs (paniers mensuels, ...) dotation en carburant des chefs de secteurs
activités	Constat	Pertinence des activités prévues dans la mise en œuvre	Besoins non satisfait	Ciblage ou choix des bénéficiaires	Activités prévues non réalisées	Acquis/innovation	Effets impacts enregistrés	Contraintes et difficultés	Durabilité	Leçons et recommandations
Communication et relation avec les OP	L'irrégularité du TAC dans sa zone d'intervention						Absence de suivi des activités Résultats mitigés	Le retard dans le paiement des activités	Durabilité non garantie	Régularité du TAC dans sa zone d'intervention Renforcer les capacités du TAC en matière

activités	Constat	Pertinence des activités prévues dans la mise en œuvre	Besoins non satisfait	Ciblage ou choix des bénéficiaires	Activités prévues non réalisées	Acquis/innovation	Effets impacts enregistrés	Contraintes et difficultés	Durabilité	Leçons et recommandations
	La qualité d'encadrement							Le non respect du calendrier culturel Le retard dans la livraison du matériel végétale		d'encadrement Paiement des activités à temps
Qualité des auto évaluation des appuis conseils	Appropriation des nouvelles techniques par les bénéficiaires Partage de bonnes pratiques entre membres d'OP Suivi irrégulier des coopérateurs par certains TAC Insuffisance d'assistance sur l'animation des groupements Absence de suivi de certaines OP dans la formalisation					Appropriation des nouvelles techniques par les bénéficiaires	Vulgarisation des nouvelles techniques sans assistance d'encadreur Partage de bonnes pratiques entre membre d'OP	Main d'œuvre vieillissante	Garantir la pratique des techniques culturelles	Renforcer les capacités de certains TAC par les formations Faire le suivi régulier auprès des OP et intensifier les formations sur le plan organisationnel
activités	Constat	Pertinence des activités prévues	Besoins non satisfait	Ciblage ou choix des	Activités prévues non réalisées	Acquis/innovation	Effets impacts enregistrés	Contraintes et difficultés	Durabilité	Leçons et recommandations

		dans la mise en œuvre		bénéficiaires						
Evaluation des MP	Absence d'évaluation	Mesurer la Rentabilité du MP					Absence de lisibilité du MP	Insuffisance des données		Etablir les PV de clôture Evaluer les MP
activités	Constat	Pertinence des activités prévues dans la mise en œuvre	Besoins non satisfait	Ciblage ou choix des bénéficiaires	Activités prévues non réalisées	Acquis/innovation	Effets impacts enregistrés	Contraintes et difficultés	Durabilité	Leçons et recommandations
Durabilité des appui du pdar			Manque d'appropriation des activités du PDAR par les secteurs agricoles			Accompagnement de la mise en place de la cellule statistique provinciale Formation des chefs de secteur agricoles		Faible collaboration entre le PDAR et les secteurs agricoles	Durabilité garantie	Renforcer la collaboration entre le PDAR et les secteurs agricoles
activités	Constat	Pertinence des activités prévues dans la mise en œuvre	Besoins non satisfait	Ciblage ou choix des bénéficiaires	Activités prévues non réalisées	Acquis/innovation	Effets impacts enregistrés	Contraintes et difficultés	Durabilité	Leçons et recommandations
Suivi technico économique des microprojets et conseils en gestion aux bénéficiaires			Peu de fiches de suivi ne sont pas renseignés Les données sur les récoltes ne sont pas suffisamment renseignées pour une meilleure évaluation	Tous les op n'ont pas le même niveau de formation		Dotation des outils de gestion (fiche de suivi de récolte, des activités de ...) Dotation en peson Formation en gestion financière et	Manque de lisibilité dans la rentabilité du MP	Manque de capitalisation des formations par les OP	La durabilité n'est pas garantie	Capitaliser les formations par le remplissage régulier des fiches technico-économiques des MP Mises en pratiques des conseils en gestion

						administrative				
activités	Constat	Pertinence des activités prévues dans la mise en œuvre	Besoins non satisfait	Ciblage ou choix des bénéficiaires	Activités prévues non réalisées	Acquis/innovation	Effets impacts enregistrés	Contraintes et difficultés	Durabilité	Leçons et recommandations
Zones de résidence des tacs		Instabilité familiale					Irrégularité des techniciens dans leur zone de résidence	Résider au village	Le fait de résider en ville n'impact pas sur les résultats	Résider dans les chefs lieux de département

TRAVAUX DU GROUPE V (Instances de coordination/pilotage et Partenaires)

1. Introduction

Ce mardi 2 mai s'est tenu dans les locaux de l'ENDR, un atelier portant réflexion sur les instances de gouvernance, sur l'efficacité des mécanismes de suivi/appui projet par le FIDA et sur la visibilité du projet.

Le groupe 5, qui a mené cette réflexion, était composé de 5 membres dont le Directeur de l'ENDR, la vice-présidente du conseil départemental du Ntem, du Directeur Provinciale des pêches, du Représentant Provincial de l'IGAD, rapporteur, et du Directeur du PDAR (DP), modérateur.

L'atelier a été dirigé par le DP (modérateur) selon les thèmes suivants : Il a débuté par le partage de lecture des arrêtés encadrant les 3 instances de gouvernance en insistant particulièrement sur leur composition et sur leurs missions respectives.

La mission dévolue à cet Atelier 5 consistait à réfléchir sur (1) la Pertinence de la composition, (2) la pertinence du mandat, (3) l'efficacité et (4) la valeur ajoutée et la durabilité des instances de gouvernance que sont la CTAMF, le CCTP et le CNPS.

Par ailleurs, il nous a été demandé d'apprécier l'appui et le suivi apporté par le FIDA et la DNP-FIDA à la mise en œuvre du projet à travers par les procédures de (i) supervision, (ii) d'appui conseil, (iii) de validation des dossiers (DNO, DRF, DPP...) et (iv) la nature des relations avec le bureau pays

Enfin, l'atelier 5 devait apprécier la qualité de la communication du projet à l'endroit du grand public d'une part, et des décideurs d'autre part.

En résumé de ces travaux, Sur le point relatif aux instances de gouvernance, le groupe a reconnu la pertinence de la composition et du mandat de ces 3 instances de gouvernance. Cependant leur efficacité peut être considérablement améliorée en tenant compte des recommandations suivantes formulées par l'Atelier 5. C'est la prise en compte de ces recommandations qui va garantir une réelle plus-value à leur travail et par conséquent leur viabilité et leur durabilité:

- Intégrer dans leurs missions respectives, la possibilité de contribuer à l'amélioration des outils qui participent de la procédure d'approbation des microprojets (CTAMF) ;
- Réduire la composition des membres aux seuls ministères techniques pertinents (CTAMF/CCTP). En cette occurrence, le groupe a clairement constaté le caractère pléthorique de la CTAMF et douté de la pertinence de la participation des membres suivants :
 - Chef de service provincial de la Famille ou son représentant ;
 - Directeur régional des travaux publics ou son représentant ;
 - Chef de service provincial de l'éducation populaire ;
 - Maire de la commune d'Oyem ;
 - 5 Présidents des conseils départementaux ;
 - Chef de service provincial du Commerce
- En vue de garantir l'équité et la transparence dans l'approbation des microprojets, il est nécessaire que les porteurs de projets viennent, à leurs frais, défendre leurs micro-projets pendant les sessions de la CTAMF
- Augmenter et si nécessaire institutionnaliser la durée des sessions de la CTAMF sur la base de termes de référence fondés sur leurs missions, en vue de s'assurer d'une qualité de travail satisfaisante sur l'analyse des dossiers de demande de microprojets ;
- Le CCTP doit avoir la possibilité de faire des missions de suivi pour s'assurer de la prise en compte des recommandations qu'il formule lors de ses sessions ;

2. FIDA

Concernant les activités du FIDA, le groupe a apprécié ses interventions au cours des missions de supervision et appui-conseil. En terme d'appui/suivi des activités par le FIDA, le bureau pays joue pleinement son rôle. Cependant les recommandations suivantes ont été émises pour que ce suivi/appui soit plus renforcé et plus efficace :

- Réduire les délais de traitement des DRF, DNO et DPD ;
- Relever le montant de l'avance de démarrage au minimum à 500.000 FCFA ;

- Intégrer dans l'Accord de financement une disposition obligeant l'Etat à sécuriser, au démarrage du projet, les fonds de contrepartie à un taux à convenir pendant la phase de négociation (30%, 50% ou 100%). Cette disposition consistant à vérifier l'effectivité de cette sécurisation avant de prononcer l'entrée en vigueur de l'Accord.

Au sujet de la DNP-FIDA, il faut :

- Prévoir des ressources supplémentaires émergeant au Prêt FIDA, en matière de renforcement des capacités, au profit de la DNP/FIDA pour améliorer leur efficacité dans l'accompagnement du projet ;
- Limiter la mobilité des personnels de la DNP/FIDA en vue d'une meilleure capitalisation de leurs acquis.

3. Visibilité du projet

La communication vers le grand public a été bonne même si elle mérite d'être renforcée sur certains points ;

- Réactivation du site internet ;
- Diffusion des documentations produits ;
- Mise en relief des bonnes pratiques à travers des émissions radiophoniques ;

Le groupe a souligné la nécessité de renforcer à l'endroit des décideurs, notamment au plan local par :

- La communication en vue de rendre compte sur l'exécution des PTBA et des cibles projet ;
- La communication sur le suivi des indicateurs de performance ;
- La communication sur les principaux écueils ou contraintes à lever

TRAVAUX DU GROUPE 6 (personnel de l'UGP)

I. ORGANIGRAMME (était-il adapté ?)/RELATIONS FONCTIONNELLES ET HIERARCHIQUES

Constat :

L'organigramme du Projet n'a pas été développé et ne prend pas en compte tout le personnel, pour s'adapter à la mise en œuvre du Projet afin de permettre à chacun de comprendre les relations hiérarchiques et fonctionnelles.

Recommandation :

- L'organigramme doit être détaillé et intégrer tout personnel du Projet, afin de faciliter le rôle de chacun et les synergies nécessaires à la bonne exécution des activités.

Constat :

- Les back up (intérimaires) sont précisés dans le manuel de procédures du PDAR, mais la notion de back up n'est pas suffisamment comprise ni organisée au sein du Projet.

Recommandation :

- 1 Le back up doit connaître l'étendue de ses responsabilités pour ne pas pénaliser le déroulement des activités ;
1. Le titulaire du poste doit savoir les responsabilités à céder à son intérimaire pendant son absence.
2. Tenir compte des points de vue des uns et des autres dans la conduite des activités ;
3. Les échanges doivent être systématiques entre responsables pour la mise en œuvre optimale des activités.

II. COMMUNICATION INTERNE DU PROJET

1. A chaque niveau, le personnel doit être informé pour garantir l'efficacité de la mise en œuvre des activités ;
- 2 Le partage de l'information doit être systématique ;
- 3 La communication interne doit tenir compte de la programmation des activités ;
- 4 La programmation hebdomadaire doit être obligatoire pour éviter le chevauchement des activités et créer la synergie entre les composantes

III. PERSONNEL

L'effectif du personnel du Projet est insuffisant et doit être renforcé par :

- Un Spécialiste en passation des marchés ;
- Un Assistant du responsable du suivi évaluation comme dans tous les projets FIDA ;
- Un deuxième agent de sécurité ;
- Une deuxième assistante de direction pour appuyer les responsables des composantes techniques ;

Compte tenu de la charge des superviseurs de la composante Promotion des Filières Agricoles et Renforcement des Capacités, il est proposé :

- 1 Superviseur chargé de l'appui aux programmes régionaux d'appui à la production (Production du matériel végétal de qualité) et de l'appui aux groupements des producteurs (Microprojets de production) ;
- 1 Superviseur chargé de la communication/Formation/Sensibilisation/Gestion des savoirs
- 1 Superviseur chargé de la structuration des organisations paysannes et de l'appui à la commercialisation et la transformation.

IV. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Constat :

1. Le projet ne prend pas en charge le personnel en cas de difficulté. De plus, les salaires du personnel d'appui sont faibles et ne comprennent qu'un solde de base et une indemnité de transport de 35000 FCFA.
2. Les salaires du personnel sont restés stables pendant toute la durée du projet.

Recommandation :

1. Il faut tenir compte du code du travail en vigueur au Gabon en matière de rémunération du personnel, d'évolution des salaires et du paiement des indemnités, avec un effet rétroactif.

Constat :

1. L'évaluation du personnel n'est pas suivie d'effet sur l'amélioration de la qualité du travail.

Recommandation :

1. Adapter la fiche d'évaluation aux activités de chaque personnel contenues dans le PTBA et déclinées en programme d'activités individuelles.
2. Faire une évaluation externe après deux ans.

V. MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Constats :

1. Les véhicules du projet étaient adaptés, mais les motos ne n'étaient pas adaptés au terrain.
2. Les véhicules et les motos sont obsolètes, alors que le volume du travail est très élevé.
3. Le parc automobile n'a pas été renouvelé depuis le démarrage du Projet, alors le parc informatique, numérique et bureautique a été renouvelé.

Recommandations :

1. Dorénavant, acquérir des motos adaptées au terrain ;
2. Il aurait fallu renouveler le parc automobile du projet compte tenu de l'état du terrain et de la prorogation du projet.
3. Dorénavant l'acquisition des véhicules doit être prévue au financement du FIDA.

Constat :

1. Les véhicules qui étaient prévus pour les activités de terrain étaient en même temps utilisés pour le transport du matériel végétal et de l'outillage agricole

Recommandation :

1. Acquérir les véhicules adaptés au transport du matériel végétal et l'outillage agricole ;
2. Les activités de transport du matériel végétal et de l'outillage agricole devaient être réalisées par des prestataires

VI. PLANIFICATION/PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Constat :

1. Mauvaise planification des activités ;
2. Même s'il y a planification opérationnelle des activités, celle-ci n'est pas respectée
3. Les acteurs impliqués dans la réalisation des activités ne sont parfois pas impliqués dans la réalisation des activités.

Recommandation :

1. Systématiser la planification opérationnelle concertée des activités du projet ;
2. Respecter la planification opérationnelle dans la réalisation des activités ;
3. Informer systématiquement tous les acteurs concernés par la mise œuvre d'une activité planifiée.

VII. FONDS DE CONTREPARTIE

1. Inscription dans la loi des finances

Constats :

1. Non inscription des fonds de contrepartie dans la loi des finances. Exemple les années 2016 et 2017.
2. Le correspondant budgétaire devrait suivre, veiller et informer les parties prenantes du PDAR sur l'inscription budgétaire des fonds de contrepartie dans la loi des finances.

Recommandation :

1. Veiller à l'inscription des fonds de contrepartie dans la loi des finances
2. **Mobilisation et utilisation des Fonds de contrepartie**

Constats :

1. Retard dans la mobilisation des fonds de contrepartie
2. Les fonds de contrepartie sont souvent utilisés pour le remboursement des préfinancements des activités éligibles aux fonds de l'Etat par les fonds du bailleur ;
3. Le suivi de proximité des décaissements de fonds de contrepartie n'est pas assuré par la personne responsable des questions financières du projet.

Recommandations :

1. La trésorerie spéciale des financements extérieurs et des fonds de contrepartie devrait faciliter et accélérer la mise à disposition des fonds de contrepartie au projet.
2. Le responsable des questions financières du projet doit pleinement et entièrement assurer le suivi du décaissement des fonds du projet en relation avec toutes les instances concernées.

VIII. ACCORD DE FINANCEMENT

Constat :

1. Les encadreurs techniques chargés de la mise en œuvre technique du Projet (Superviseur et TAC) sont rémunérés par les fonds de contrepartie. Les retards de versement de ces fonds par l'Etat ont constitué un handicap dans le déroulement des activités de terrain ;
2. Les activités de fonctionnement prises en charge par l'Etat à hauteur de 44% ne sont pas exécutées dans les délais.

Recommandation : L'Etat devrait obtenir du FIDA, la prise en charge par les fonds du FIDA, la rémunération du personnel d'encadrement technique (Superviseur et TAC) et le financement des activités prises en charge par l'Etat à hauteur de 44%.

Constat :

1. Tout le personnel n'a pas le même traitement au sein du Projet, car les fonctionnaires perçoivent leur salaire de fonctionnaire et une indemnité au Projet ;
2. Le statut de détachement du personnel fonctionnaire n'est pas appliqué au sein du Projet ;
3. Le personnel du Projet n'a pas le même statut pour les mêmes niveaux de responsabilité

Recommandation :

1. Rétablir l'équité dans le traitement du personnel du Projet ;
2. Les personnels fonctionnaires mis à la disposition des projets doit avoir un stage de détachement ;
3. A la formulation des projets, le niveau de rémunération du personnel du projet doit être attractif et tenir compte du coût de vie au Gabon

IX. DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FONDS

Constats :

1. Les DRFs sont assujetties aux fonds de contrepartie pour les activités financées en partie par les fonds de contrepartie et les fonds du FIDA, ou les activités préfinancées par les fonds du FIDA. Or tant que les préfinancements n'ont pas été remboursés la Demande de Remboursement ne peut être élaborée.
2. Le montage des DRFs n'est pas systématique ; ce qui crée parfois des tensions de trésorerie au sein du projet.

3. Seul le Directeur Général de la Dette signe les DRFs avant leur envoi au FIDA et en son absence, même prolongée, aucune autre autorité n'a le droit de signature des DRFs.
4. Le paiement des DRFs par le FIDA dépasse parfois le délai prévu ;
5. Des chèques émis en dépense à la banque par le Projet, ne sont pas parfois touchés systématiquement par leurs bénéficiaires ;
6. De la préparation au paiement, la DRFs prend du temps. Et au niveau du Projet, l'équipe su SAAF n'est pas complète.

Recommandations :

1. L'équipe du Service Administratif doit être complète pour accélérer le montage des DRFs.
2. L'AAC doit être à la hauteur de son travail pour aider la comptable dans l'accomplissement de ses missions ;
3. Solliciter l'habilitation du Directeur Général Adjoint auprès du FIDA, pour la signature des DRFs, pendant une absence du Directeur de la Dette au-delà d'une semaine ;
4. Solliciter la diligence du FIDA pour le traitement des DRFs ;
5. Sensibiliser les bénéficiaires des chèques à les retirer le plutôt possible.

X. REUNION DE COORDINATION DE L'UGP

Constat :

1. Des réunions sont parfois tenues entre le Directeur et le SAF, mais les conclusions de ces réunions ne sont pas systématiquement répercutées à l'ensemble des cadres ;
2. Certains documents émanent, du Gouvernement ou de correspondant extérieur ne sont pas systématiquement diffusés à l'ensemble du personnel pour information ;
3. Décalage de certaines activités programmées et budgétisées par d'autres activités urgentes, alors que dans la suite, le budget peut ne plus être suffisant pour réaliser les activités prévues initialement ;
4. Irrégularité de la tenue des réunions avec les TAC ;
5. Les réunions ne sont pas efficaces car les recommandations de ces réunions ne sont pas souvent suivies d'effets conformément aux décisions initialement arrêtées.
6. La majorité des cadres ne consultent pas le système de suivi évaluation ;
7. Certains personnels s'absentent régulièrement à leur poste de travail.

Recommandation :

1. Le système de suivi évaluation doit être partagé, alimenté et consulté par tous les cadres du projet ;
2. S'assurer que le système de suivi évaluation est régulièrement mis à jour et consulté par tous les cadres
3. Développer des relations fonctionnelles dans le projet et communiquer régulièrement ;
4. Nécessité d'un cahier de pointage quotidien du personnel au travail ;
5. Respecter la périodicité des réunions : Tenir les réunions une fois toutes les deux semaines

XI. MANUEL DE PROCEDURES

Constat :

1. Le PDAR a travaillé avec un manuel de procédures qui ne s'est pas adapté à l'évolution du Projet ;
2. Le manuel comporte des procédures correctes et appropriées au projet, mais les procédures administratives ne sont pas appliquées par le personnel ;
3. Les frais de mission ne correspondent pas à la réalité des coûts appliqués dans la zone d'intervention du Projet et aux DSA.

Recommandations :

1. Le manuel de procédures doit être adapté au contexte du projet et approprié par l'ensemble du Personnel ;
2. Revaloriser les indemnités du personnel liées aux missions, dès le démarrage du Projet ;
3. Chacun à son niveau doit respecter les procédures.

XII. PROCEDURES COMPTABLES

Constats :

1. Le respect des procédures financières est moyen ;
2. Le respect des procédures comptables est moyennement satisfaisant.
3. Les procédures comptables autorisent l'assistante administrative et comptable (AAC) à saisir les opérations comptables, alors qu'elle tient la caisse.

Recommandation :

1. L'ACC ne doit pas saisir les opérations comptables

XIII. MISSIONS DE SUPERVISION

Constat :

1. Les TAC ne sont pas souvent informés à l'avance de la tenue des missions de supervision ou de suivi.

Recommandation :

1. Informer systématiquement à l'avance les TAC à l'occasion d'une mission de supervision.
2. Le respect des procédures, de reporting, de contrôle, de supervision et de coordination est moyennement satisfaisant.

XIV. SYSTÈME INFORMATISÉ DE GESTION (PERTINENCE, UTILISATION, COMPRÉHENSION)

Constats :

1. Le logiciel TOMPRO sert à gérer la comptabilité Générale, Analytique et Budgétaire. Il a été installé le 06/10/2009, soit un an après le lancement officiel (septembre 2008).
2. Les formulaires étaient non adaptés au format du FIDA d'où l'élaboration manuelle des DRFs. Ce paramétrage de formulaires a été corrigé en 2012 avec l'appui d'un ancien RAF du projet basé au NIGER venu assurer l'intérim du RAF licencié.
3. L'utilisation du logiciel est faite exclusivement par la comptable, la prise en main par les RAFs s'est faite progressivement. Non utilisation par les responsables des composantes techniques de ce logiciel
4. La migration à la nouvelle version TOM²Pro a été effective en décembre 2015. Il est logé dans un serveur avec un accès de tous les responsables du projet suivant les habilitations de chaque utilisateur. Ce nouveau système est en plein développement par le concepteur, les modifications suite aux demandes des utilisateurs sont prises en charge.
5. Toutes les DRFs se font exclusivement générées par le système.
6. Dans la gestion des contrats le problème actuel est la génération des reliquats en année N+1.

Recommandations :

1. Le paramétrage doit être fait de manière collégiale avec tous les acteurs en début de projet.
2. Formation approfondie des utilisateurs pour une utilisation optimale de tous les modules du logiciel

XV. GESTION FINANCIERE/CONTROLE DE GESTION/UTILISATION DES OUTILS DE GESTION

Constat :

1. Les outils sont adaptés mais pas utilisés et formalisés

Recommandation :

1. Vulgariser à l'ensemble des parties prenantes au projet pour une prise de conscience à une gestion rationnelle des moyens du projet.

Annexe 13

Procès-Verbal de l'atelier national d'achèvement des parties prenantes du PDAR

Libreville, le 27 mars 2018



Le mardi 27 mars 2018, s'est tenu dans la salle EBENDJE de l'Hôtel Méridien Re ndama à Libreville, dès 09 heures, l'Atelier de partage et de validation du rapport d'achèvement du Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR). Cet atelier était placé sous le Haut patronage du Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, Chargé du Programme Graine..

Y ont effectivement pris part, les différents acteurs partenaires de mise en œuvre du PDAR, notamment : les Administrations Sectorielles, les Partenaires Techniques et Financiers, les Etablissements financiers et les producteurs conformément à la liste de présence jointe en annexe.

Les points inscrits à l'ordre du jour portaient entre autres sur :

- Mot de bienvenu du Directeur National des Projets FIDA ;
- Intervention de Monsieur le Représentant Sous Régional du Fond International pour le Développement Agricole (FIDA);
- Allocution de Madame le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, chargé du Programme Graine ;
- Présentation du rapport d'achèvement du PDAR ;
- Présentation des TDR des travaux de groupes ;
- Travaux de groupes et restitution desdits travaux ;
- Lecture des recommandations
- Mot de clôture par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture.

Dans son mot de bienvenue, le Directeur National des Projets FIDA, a exprimé à l'ensemble des participants sa profonde gratitude pour avoir répondu promptement à l'invitation du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, chargé du Programme Graine de participer à cet atelier de partage qui symbolise l'aboutissement d'un long processus de mise en œuvre du PDAR.

Dans son allocution, Monsieur le Représentant Résident du FIDA a réaffirmé son engagement à accompagner et soutenir le Gouvernement Gabonais dans ses efforts en faveur de la lutte contre la pauvreté et la garantie de l'autosuffisance alimentaire des populations. Il a salué la volonté du Gouvernement de poursuivre une seconde phase du PDAR. Il a félicité la DNP-FIDA ainsi que le Coordonnateur du Projet et son équipe pour les résultats encourageants obtenus, notamment l'appui à la mise en place des microprojets de production ainsi que le développement des infrastructures rurales devant appuyer le groupage et la commercialisation des produits agricoles.

Après les civilités d'usages, Madame le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, chargé du Programme Graine s'est réjoui de la tenue de cet atelier. Elle a exprimé toute la reconnaissance du Gouvernement à l'endroit du FIDA, partenaire stratégique de tous les temps, et bailleur de fonds d'un projet pilote qui va se muer à un vaste programme en faveur du secteur rural. Il a invité les participants à des échanges fructueux, assortis de propositions et recommandations concrètes en vue de la consolidation de ce rapport d'achèvement et de tirer les enseignements dans le cadre du PDAR2.

Par la suite, le bureau des travaux de l'atelier mis en place était composé de :

- Président : Bernard BOUTSIKA NGAVET ;
- Rapporteur Général : Jonathan MBOULOU ELLA

Les présentations de la mise en œuvre du PDAR, à travers le rapport d'achèvement ont été faites respectivement par le Directeur du projet, le Responsable Suivi-Evaluation et le Superviseur du Renforcement des capacités des acteurs. Ces présentations portaient entre autres sur : la description du projet, la pertinence, les indicateurs SYGRI,

l'évaluation de l'efficacité, l'évaluation de l'efficience, l'évaluation de la Durabilité du projet, les enseignements tirés ainsi que la conclusion et recommandations du Projet. Après, il s'en est suivi le débat.

Concernant la présentation des TDR des travaux de groupes, le Président de l'Atelier a indiqué aux participants les modalités pratiques y afférentes. Il a énoncé les thèmes des travaux de groupes ainsi qu'il suit :

- **Groupes 1** *«Passer en revue les principaux résultats présentés dans les sections (i) efficacité du projet ; (ii) la Performance des partenaires ; (iii) Structuration des groupements de producteurs et (iv) Structuration des bénéficiaires des infrastructures communautaires»;*
- **Groupe 2** : *«Passer en revue les (i) leçons apprises ; (ii) efficience ; (iii) durabilité ; (iv) innovations ; (v) Equité entre genres, responsabilisation et participation des femmes ; (vi) inclusion des jeunes et (vii) les peuples autochtones BAKA»;*
- **Groupe 3** : *«Passer en revue le montage institutionnel et les modalités pratiques d'exécution en faveur d'une mise en œuvre optimale/ Faire le point des activités résiduelles relatives à la construction des centres de groupage et centres d'affaires et l'acquisition des équipements de transformation».*

Les participants ont été invités à s'inscrire librement dans les groupes de leur choix.

Les travaux de groupes se sont déroulés sous la coordination d'un modérateur. A la fin des travaux, chaque groupe a présenté l'économie de ses réflexions par l'entremise d'un rapporteur. Cette séquence était ponctuée d'échanges et d'enrichissement avec les autres participants. Les résultats des travaux de groupes enrichis sont présentés en annexe.

Au terme des travaux, le modérateur a procédé à la lecture des quatre (04) recommandations fortes à savoir :

- **Introduire la flexibilité dans le financement des microprojets permettant d'adapter la demande à l'offre de financement en direction d'autres services agricoles. En plus de la consolidation des acquis des infrastructures rurales, l'atelier recommande fortement au gouvernement de finaliser les travaux des centres de groupages et centres d'affaires et acquérir leurs différents équipements.**
- **Promouvoir l'approche financement des chaînes de valeurs dans le prochain programme.**
- **Consolider les acquis de la phase antérieure aux plans technique: le renforcement des capacités techniques et de gestion des organisations, le développement des systèmes d'information et de gestion, la promotion de la concertation des divers acteurs au niveau provincial, la promotion des formations à l'entrepreneuriat agricole.**
- **Renforcer les capacités institutionnelles de la province agricole.**

Dans son allocution de clôture, le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, Chargé du Programme Graine a marqué sa satisfaction sur la bonne tenue des travaux. Il a félicité les participants pour leurs contributions et rassuré le FIDA des dispositions prises pour la transmission du Rapport d'achèvement dans les délais convenus. Il a prononcé les mots de clôture des travaux à la fin de son allocution. Il était 18 heures.

Appendice 1 - Allocution de la Directrice Nationale des Projets FIDA, à la cérémonie d'ouverture

Madame le Ministre Délégué auprès du Ministre de de l'Agriculture, de l'Elevage Chargé du Programme Graine,
Monsieur le Représentant Sous Régional du Fonds International de Développement Agricole,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires techniques et financiers,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et chefs de services ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des bénéficiaires ;
Mesdames et Messieurs, Distingués invités,
Mesdames et Messieurs
Chers participants,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole en ma qualité de Directeur National des Projets FIDA et à la fois un honneur et une fierté pour l'ensemble des personnels de la Direction Nationale des Projets FIDA et du Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR), de vous accueillir ici, à Libreville à l'hôtel le Méridien RE-NDAMA dans le cadre de l'atelier de partage et de validation du Rapport d'achèvement du Projet de Développement Agricole et Rural.

Je voudrais dès lors vous souhaiter la cordiale bienvenue dans cette enceinte et vous exprimer notre gratitude pour avoir répondu promptement à l'invitation du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, chargé du programme GRAINE de participer à cet atelier de validation. Votre présence ici, est un signe éloquent de l'importance que vous attachez au développement du secteur agricole.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Ce jour, mardi 27 mars 2018, est une date mémorable pour la Direction Nationale des Projets FIDA et le PDAR, car elle symbolise l'aboutissement d'un long processus de mise en œuvre de ce projet.

En effet, les résultats obtenus par le PDAR, dont nous allons bientôt prendre connaissance, tant sur le plan technique, financier qu'au niveau institutionnel sont jugés satisfaisants, en dépit d'un cadre peu propice, d'un contexte défavorable et des difficultés de management.

C'est ici le lieu de remercier solennellement le Gouvernement, le FIDA pour avoir consenti à travers ce financement à améliorer les conditions de vie des populations rurales du Gabon, notamment dans la province du Woleu-Ntem.

Je voudrais également, saluer l'implication effective des membres du Comité National de Pilotage du PDAR, et leurs administrations, et toutes les parties prenantes et exprimer ma gratitude à toutes les personnes, à tous les partenaires du PDAR pour avoir offert sans hésitation aucune, toute leur disponibilité pour l'appui dans le traitement et le suivi des dossiers pendant cet exercice de mise en œuvre du PDAR. Cela s'est avéré décisif non seulement pour surmonter les difficultés, mais aussi pour arriver, à la fin du projet à un taux de réalisation satisfaisant des objectifs fixés.

Ces remerciements vont aussi à l'endroit des personnels de la Direction Nationale des projets FIDA, de l'équipe du PDAR, des bénéficiaires et des entreprises qui ont réalisés les travaux, pour n'avoir ménagé aucun effort pour l'atteinte de ces résultats probants.

**Madame le Ministre Délégué,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

La revue qui vous sera présentée a pour objectif global d'évaluer et de documenter la performance du projet et les résultats atteints.

Je ne saurais terminer mon propos sans adresser mes vifs remerciements à vous-mêmes et à vos proches collaborateurs pour tous les efforts déployés pour l'exécution de ce projet.

Votre présence parmi nous, est aussi un signal fort de votre intérêt et de votre volonté et celle du Gouvernement à soutenir la transfiguration de l'agriculture gabonaise, et à faire de l'agriculture, le nouveau pétrole du Gabon, un moyen d'existence durable des populations rurales vulnérables.

Je vous remercie.

Appendice 2 - Allocution du CPM FIDA, à la cérémonie d'ouverture

**Madame le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, Chargé du Programme Graine
Mesdames et Monsieur les Secrétaires Généraux du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, Chargé du
Programme Graine**

Monsieur le Président du Comité de pilotage du PDAR,

Mesdames et Messieurs les Directeurs, Chefs de Services

**Mesdames et Messieurs les Représentants des communautés de base, des groupements et des
organisations des bénéficiaires,**

Mesdames et Messieurs les Partenaires de mise en œuvre,

Chers Participants,

Le Fonds International de Développement Agricole, se félicite de la tenue ce jour de l'Atelier des Parties prenantes du PDAR, et remercie le Ministère de l'Agriculture d'avoir bien voulu l'associer à ce forum de réflexion et d'échange.

Les nombreux défis de lutte contre la pauvreté rurale ainsi que les besoins de diversification de l'économie, faisaient du PDAR en 2008, un projet d'espoir et une réponse idoine aux besoins spécifiques de 28 000 bénéficiaires directs, identifiés dans la province du Woleu Ntem.

Comment ne pas croire en ce projet, 2^{ème} du genre, qui renforçait la coopération entre le FIDA et le Gabon, avec pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie des populations rurales, à travers le développement des filières manioc, banane, et arachide.

Mesdames, Messieurs,

Après 6 années d'exécution et 3 années d'extension, il est essentiel que toutes les Parties prenantes aient le courage de se regarder dans le miroir et de se demander si les nobles objectifs assignés au projet sont au rendez-vous.

En effet, l'achèvement d'un projet est un processus très important entrepris par le gouvernement, pour rendre compte des activités exécutées, décrire les résultats obtenus, promouvoir l'obligation redditionnelle, identifier les enseignements tirés et définir une stratégie appropriée pour le transfert des responsabilités, tout ceci, conformément à l'accord de financement.

Certes, la mise en œuvre du PDAR, surtout pendant les 5 premières années, n'a pas été sans difficultés. Nous le savons tous, pour avoir été acteur d'une façon ou d'une autre. La présente rencontre des Parties prenantes devra dès lors permettre de passer en revue l'exécution du projet sous toutes ses composantes, d'analyser les forces et les faiblesses, les facteurs de succès et les défaillances, afin de tirer les enseignements qui s'imposent.

Pour le FIDA, l'aspect apprentissage et gestion des connaissances du processus d'achèvement des projets, est fondamental à la préparation des investissements futurs.

C'est pourquoi, aux côtés du Gouvernement de la République Gabonaise, nous accordons une grande importance à cet exercice, et savons compter sur la richesse des contributions de tout un chacun, particulièrement en ce moment où notre coopération a pris une nouvelle dimension, avec la formulation du PDAR 2, qui sera examiné dans 1 semaine par le Conseil d'Administration pour approbation.

Cette rencontre de ce jour, vient donc à point nommé, pour aider à corriger les déviations, les distorsions, les dysfonctionnements, les insuffisances, qui ont pu avoir affecté la réalisation du PDAR.

Nous bâtirons désormais, sur des approches, des bases organisationnelles et stratégiques plus solides et un itinéraire de pilotage plus lisible et plus assuré, pour une mise en œuvre réussie des interventions en cours et à venir.

Je voudrais déjà ici, formuler le vœu, que la mise en œuvre du PDAR 2 soit plus exigeant, plus diligent, et d'avantage approprié, pour relever les défis actuels de développement agricole, en s'inspirant du pourquoi des succès et du pourquoi des faiblesses du PDAR.

Je ne saurais terminer, Madame le Ministre, sans adresser mes vives félicitations à votre département au niveau central et régional, au Ministère de l'économie Représentant de l'Emprunteur, au Ministère du Budget, au Comité de Pilotage, à l'équipe de mise en œuvre, et aux bénéficiaires finaux. Le Gouvernement s'est engagé à consolider les actions résiduelles et à assurer la continuité des activités avec ses moyens propres. Cette initiative est un indicateur de durabilité qui a eu un bon écho au FIDA.

Je garde espoir qu'au terme de nos échanges, nous apprécierons dans sa juste mesure, ce qui a pu marcher et ce qui n'a pu marcher, où se situent les responsabilités et ce qu'il conviendra de faire pour consolider les acquis et participer activement à la relance du secteur agricole et la création d'emplois pour les jeunes gabonais.

Je vous remercie.

Appendice 3 - Allocution du Ministre Délégué de l'Agriculture, de l'Elevage, chargé du Programme graine, à la cérémonie d'ouverture

Excellence, Monsieur le Représentant Sous Régional du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ;
Excellences, Mesdames et messieurs les partenaires au développement
Monsieur le Président du Comité de Pilotage du PDAR ;
Monsieur l'Inspecteur Général des Services ;
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux ;
Madame la Directrice National des Projets FIDA ;
Excellences, Mesdames et Messieurs,
Distingués invités en rangs, grades et qualités ;

L'honneur m'échoit au nom du Gouvernement de procéder ce jour, à l'ouverture de l'atelier de procéder à l'ouverture de l'atelier de partage et de validation du rapport d'achèvement du Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR).

La politique du gouvernement de la République en matière agricole prônée par le **Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence ALI BONGO ONDIMBA**, et portée par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Emmanuel ISSOZET NGONDET, porte sur deux volets :

- Valoriser le potentiel agricole de notre pays ;
- Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux populations.

C'est dans cette optique que s'inscrit le PDAR :

En effet, le PDAR a pour but de réduire la pauvreté en milieu rural, par la diversification, l'augmentation des revenus des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement s'est fait assister par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) que nous tenons à remercier pour la qualité de son appui et sa confiance renouvelée.

Au moment où nous allons clôturer le PDAR au 31 mars 2018, ce projet aura coûté à l'Etat gabonais, plus de 8 milliards () de francs CFA. Au-delà de ce chiffre, il faut retenir que les différents appuis du PDAR ont permis de toucher un large public dans la province du Woleu-Ntem, à savoir :

- 318 villages impactés par le projet sur les 484 villages que compte la province ;
- 573 groupements encadrés dans toute la province ;
- 793 microprojets financés dans tous les domaines d'activités des filières cibles (Arachide, manioc et banane)

Les différents bénéficiaires directs de ces appuis ont pu capitaliser des savoir-faire divers et variés qui contribuent aujourd'hui à une transformation progressive du monde rural, dont les manifestations évidentes sont :

- Une dissémination et appropriation des nouvelles techniques culturales ;
- Une augmentation significative des superficies emblavées ;
- Une augmentation notoire des rendements à l'hectare ;
- Une mutation progressive des groupements de producteurs vers le statut de coopératives simplifiées ;
- Une meilleure organisation et gestion interne des organisations paysannes ;

- Une concertation plus accrue de ces organisations aux plans cantonal, départemental et provincial...

Les quelques indicateurs suivants mis en relief par le système de suivi-évaluation du projet, témoignent de cette réalité vivante :

- Plus de 32 000 tonnes de banane produites ;
- Plus de 23 000 tonnes de manioc produites ;

L'impact du projet dans la zone d'intervention se manifeste à travers :

La baisse entre 2010 et 2017, du nombre de ménages ruraux économiquement faibles, qui est passé de 67% à 43%.

Mais ces résultats satisfaisants et principalement l'augmentation de la production dans les filières banane et manioc, ont mis tout de même en relief les problématiques de commercialisation et de transformation de ces produits.

C'est pour résoudre cette équation que le PDAR a initié, la réalisation des infrastructures communautaires rurales : pistes, dessertes agricoles et centres d'affaires et centres de groupages grâce à un financement additionnel sollicité par le gouvernement et estimé à 2,7 milliards de francs CFA.

Avec ce financement additionnel, le projet a réalisé 102,6 km de pistes et dessertes agricoles dont la réception officielle par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, chargé du Programme Graine, a eu lieu le 19 octobre dernier au district d'Akam Essatouck. De même, 12 centres de groupages dont 4 déjà réceptionnés le 24 mars 2018 en présence de Monsieur le Ministre, sont à réaliser.

Mesdames et Messieurs, distingués invités,

Tout en souhaitant l'ensemble des participants prennent une part active aux différents échanges qui découleront des résultats qui nous seront présentés, je déclare ouvert l'atelier de Partage et de validation du rapport d'achèvement du **Projet de Développement Agricole et Rural**

Je vous remercie pour votre aimable écoute.

Appendice 4 - Allocution de clôture de Madame le Secrétaire Général Adjoint¹, du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, chargé du Programme Graine, à la cérémonie de clôture

**Excellence, Monsieur le Représentant du Représentant Sous Régional du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ;
Excellences, Mesdames et Messieurs les partenaires au développement ;
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux ;
Excellence Mesdames et Messieurs ;
Mesdames et Messieurs ;
Distingués invités en vos rangs, grades et qualités ;**

Nous voici arrivés au terme de l'atelier de Partage et de validation du rapport d'achèvement du Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR).

L'objectif général de cet atelier était de permettre aux parties prenantes du PDAR de porter une appréciation sur l'efficacité, l'efficience, les effets, les innovations et la capitalisation des résultats du projet dans la perspective d'une mise à échelle dans le cadre du Programme PDAR2 en gestation.

Tout au long de cet atelier, vous avez passé en revue les principaux résultats sur :

- (i) l'efficacité du projet ;
- (ii) la performance des partenaires ;
- (iii) la structuration des bénéficiaires ;
- (iv) les leçons apprises ;
- (v) l'équité entre genres ;
- (vi) l'inclusion des jeunes et des peuples autochtones BAKA;
- (vii) les activités résiduelles relatives à la construction des centres de groupage et centres d'affaires et l'acquisition des équipements de transformation».

Toutes les recommandations ont été consignées dans le rapport final de l'atelier dont la lecture vient d'être faite

Mesdames et Messieurs,

Au moment où le projet va entériner sa clôture le 31 mars 2018, j'invite les différentes parties prenantes à œuvrer fortement aux côtés du Gouvernement pour la concrétisation du nouveau programme qui contribuera davantage à investir dans les populations rurales.

Aussi, pour les bénéficiaires ici représentés, je vous invite à pérenniser les acquis obtenus grâce à l'appui du PDAR et à les partager avec d'autres afin qu'ils puissent s'inspirer de vos expériences réussies.

Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

C'est sur ces derniers mots que je souhaite à tous les participants un bon retour dans vos familles respectives.

Au nom de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, chargé du Programme GRAINE, je déclare clos, l'atelier de partage et de validation du Rapport d'achèvement du Projet de Développement Agricole et Rural

Je vous remercie.

Appendice 5 - Liste des participants

N	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	N TELEPHONE	Email
1	MBADINGA Anicet	Ministère de l'Agriculture	Agent Direction Générale du Développement rural	07 36 06 04	
2	ENGONGA Génèviève	Ministère de l'Agriculture	Agent Direction Générale du Développement rural	07 71 46 36/ 06 06 82 90	
3	NGOUNGA PAMBOU Louis Clotaire	Province Agricole du Woleu-Ntem	Chef de Province Agricole du Woleu Ntem	06 97 17 90 07 14 36 87	
4	NFONO MBA Gilberte	Coopérative BIA-BIA d'EBENGONE du Woleu	Présidente	07 54 68 23 07 94 21 35	
5	RONOUBIGOUWA AMBOUROUE AVARO Mickaël	Ministère de l'Agriculture	DG Agriculture	06 60 01 27	mi.avaro@gmail.com
6	MOMBO MOMBOAymar	Ministère de l'Agriculture/	Chargé d'Etudes/DNP-FIDA	05 40 13 58/ 07 34 10 93	aymar.mombomombo@yahoo.fr
7	MEZUI Prisque	Ministère de l'Agriculture/	Chargé d'Etudes/ DNP-FIDA	06 05 60 77	prisquemezui@gmail.com
8	MENGUE M'ESSONO Berthe	GroupementProducteurzamed azou	Présidente	07 59 40 65	
9	AMIA épouse MINKO Florence	Ministère des Eaux et Forêts	DG Adjoint 2 de la Forêts	07 80 83 32	amiaflo@yahoo.fr
1	MISSANDA Jean Heymann	Ministère de l'Agriculture	DG Adjoint 2 Elevage	07 13 40 45	jhmissanda@yahoo.fr
1	MAGONDI Olga	Ministère de l'Agriculture	DG Adjoint 1 Développement Rural	07 36 20 08	olgamagondi@yahoo.fr
1	NGADI LITADI Raphaël	Ministère de l'Agriculture	DGA 2 Agriculture		ngadilitadi@yahoo.fr
1	NZUE EYI Mathias	Coopérative NTAME ONE BINGOKOM de BITAM	SG	07 08 04 54	
1	NZIENZIENGUI Habib	Ministère de l'Agriculture	Commission Nationale FAO	04 21 06 21	
1	KOUMBA Sébastien	Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD)	Directeur Général	05 54 04 51	sebastien.koumba@igad.gabon.com
1	DUHAMEL YOMDA Jean	Société Duhamel Construction Gabon	Président DirecteurGénéral	07 48 32 53	
1	NSE EYANG Francine	Ministère de l'Agriculture	Agent DGEFRA	06 70 75 58	francinense@hotmail.fr
1	AKOMA POATY Noël	Ministère de l'Agriculture	Direction Centrale des Affaires Juridiques	07 77 47 33	Thyerryno2@yahoo.fr
1	LITTY Eugène	Ministère de l'Agriculture	Attaché de Presse	07 33 24 57	Eugenedelitty@yahoo.fr
2	ESSIBI- NGUEMA Laurie – Christa	Ministère de l'Agriculture	Stagiaire DCCOM	06 08 39 00	laurienquema@gmail.com
2	Jean Duaamel Yomya	SDCG BTP	PDG	07 48 37 53	
2	NSE EYANG Francine	Ministère de l'Agriculture	DGEFRA	06 70 75 58	francinense@hotmail.com
2	AKOMA POAJAY Noel	Ministère de l'Agriculture	DCAJ/SG		
2	ESSIBI6 NGUEMA Laurie-Christa	Ministère de l'Agriculture	Stagiaire DCCOM	06 08 39 00	Laurienquema@gmail.com
2	MOUGONGOU Joseph	Ministère de l'Agriculture	Chef de service de promotions animales DGE	06 85 92 36	josephmoigongou@gmail.com
2	NZE MBA Valentin	Agriculteur filiere Banane		07 05 76 44	
2	POTOU DIdia	Ministère de l'Agriculture	DCRH	05 50 53 48	
2	NKOUA Jean Pierre	Ministère de l'Agriculture	Agent DCRH	06 46 78 79	
2	MENGOUEIE Albert	Ministère de l'Agriculture	CE/ DCRH	06 36 16 62	
3	MACHAKA Laurette	Ministère de l'Agriculture	Secretaire à DCCOM	07 12 90 32	
3	BITOME NTOUTOUME ETMAdans		Specialiste gestion financiere (ex RAF PDAR)	07 17 00 75	
3	OLINGA BIWOLE Joseph Roland	FIDA/Bureau Sous régional	Chargé des Programmes	237 698487209	

N	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	N TELEPHONE	Email
3	BIMBISSA MINANGA Beatrice	Ministère de l'Agriculture	CE Direction générale des forets	06 62 35 94	
3	OBOULOUYOU serge	Ministère du Budget	Chef de service recette TSFEC		obaguy@yahoo.fr
3	BOUSSOUNGOU Née KOMBILA Elodie	Ministère de l'Agriculture	DGEFRA	06 17 34 03	
3	MINDLUHOU Hilaire	Ministère de l'Agriculture	Chauffeur IGS	02 67 62 83	
3	OBI Pascal Blaise	Ministère de l'Agriculture	CE/ DGPA	02 27 16 03	
3	NGWE ASSOUMOU Christian	Ministère de l'Agriculture	DGA1/ EFRA	07 46 03 15	lengasey@yahoo.fr
3	MAISSA BANGA ép SATSOKA Chimène	Ministère de l'Agriculture	CE/SG MAE PA	02 62 95 75	Bangachimene@gmail.com
4	BOUDZANGA Aubin Geodes	Ministère de l'Agriculture	Inspecteur des services	04 27 10 70	chimeneboudzanga@gmail.com
4	MOUYABI Jean- Jacques	Ministère de l'Agriculture	DGA 1/ Elevage	07 67 48 51	jeanjagousmouyabi@yahoo.fr
4	MVOMO OBIANG	Président coopérative		07 72 24 12	
4	ASSOUMOU Irma Claude	Responsable DC COM Ministère Agriculture	Responsable DC COM Ministère Agriculture	06172461	claud_assoumou@yahoo.fr
4	MVE NKILI Félix	Ministère de l'Agriculture	Chef de service Infrastructure et Sécurité DCSI	07433003	felixmve@aninf.ga
4	OBIANG Pierre Martian	Ministère de l'Environnement	CE DG Environnement Membre du Comité de pilotage du PDAR	072907221	marthcoy@yahoo.fr
4	PONGA née SIENO LINGOMBE Clarisse	Ministère Agriculture	Conseiller Développement Rural	05437441	clarisselabrave2012@yahoo.fr
4	MISSAMBA Eric	PDAR	Superviseur Renforcement des Capacités	07 89 11 01 06 31 38 40	missambaeric@yahoo.fr emiss-32@hotmail.fr
4	PANDZA Olivier	Ministère du Budget et des Comptes Publics	Trésorier Spécial des Financements Extérieurs et des Contreparties Trésor	04721876	
4	EMANE Yves Armand	Primature	Conseiller du Premier Ministre	07171696	
5	OBAME Blanche Emilienne	Ministère Agriculture	Secrétaire Permanent Comité du Codex Alimentarius	06067215	mezouebianche@yahoo.fr
5	KODJO Koffi	FINAM	Directeur Réseau d'Agence	06400804	kodjokoffi@yahoo.fr
5	ESSEMBESSAME Jean-François	FINAM	Directeur Clientèle FINAM	02136960	jfessembessame@gmail.com
5	OBONE ONIANE Ep. OBIANG Emeline	Ministère Aménagement du Territoire	Chargé d'Etudes DG Aménagement du Territoire	07732003 / 06638895	rosemy30@yahoo.fr
5	NGUEMA NDONG Patrick	Ministère Agriculture	Chargé d'Etudes SG	06781304	Patrickom10@yahoo.fr
5	IBINGA BOUKA Corina	Ministère Agriculture	Agent Comité du Codex Alimentarius	06254600	ibingacorina@gmail.com
5	KOUNDI Laetitia	Ministère Agriculture	IngénieurAgronome	06922231	laetitiakoundi@gmail.com
5	MOUNGUENGUI Patrick	Ministère Agriculture	Conseiller Agriculture	07494178	Patrick.mounguengui@yahoo.fr
5	MBENG Yolande	Ministère Agriculture	DGA Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire	06270647	Yolande_biv@yahoo.fr

N	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	N TELEPHONE	Email
5	LIPOBO Clément	Ministère Agriculture	Chef de Service CN FAO	05922372	lipclement@yahoo.fr
6	Guy Roger MAMBOUNDOU	Ministère Agriculture	Chef de service DGEFRA	06350999	
6	NGOUA BIKE F. Crépin	Ministère Agriculture	DG Direction Générale du Développement Rural	01665254	fngouabike@gmail.com
6	MBOULOU ELLA Jonathan	Ministère Agriculture	DGA2 Développement Rural	07363003	mbouloujonathan@yahoo.fr
6	ATHOMO Albertine	Association BEBENEW		07216969	
6	ALINGUITE Philippe	UGB	DGA	06223426	Philippe.alinguite@yahoo.fr
6	IKAMBA Geoffrette A.P.	Ministère de l'Economie	DG EPF Cellule microfinance	06079554 07452811	ikamageofrette@yahoo.fr
6	M'POUAGNE VASCO Audrey Doris I.T.	Ministère Forêt et Environnement	DCSI	04823767	audrey.mpouagne@aninf.ga
6	ASSOUMOU Irma Claude	Ministère Agriculture	Responsable DC COM	06172461	claud_assoumou@yahoo.fr
6	MVE NKILI Félix	Ministère Agriculture	Chef de service Infrastructure et Sécurité DCSI	07433003	felixmve@aninf.ga
6	OBIANG Pierre Martian	Ministère Agriculture	CE DG Environnement Membre du Comité de piloteage du PDAR	072907221	marthcoy@yahoo.fr
7	PONGA née SIENO LINGOMBE Clarisse	Ministère Agriculture	Conseiller Développement Rural	05437441	larisselabrave2012@yahoo.fr
7	MISSAMBA Eric	PDAR	Superviseur Renforcement dse Capacités PDAR	07 89 11 01 06 31 38 40 04 67 55 43	missambaeric@yahoo.fr emiss-32@hotmail.fr
7	PANDZA Olivier	Ministère du budget	Trésorier Spécial des Finacemenst Extérieurs et des Contreparties Trésor	04721876	
7	EMANE Yves Armand	Primature	Conseiller du Premier Ministre	07171696	
7	OBAME Blanche Emilienne	Ministère Agriculture	Secrétaire Permanent Comité du Codex Alimentarius	06067215	mezoueblanche@yahoo.fr
7	VOGA MANDOUGOU	CNFAO	SGP	07 42 45 02	voqamo@yahoo.fr
7	NIONGO Jocelyne	Ministère des Forêts et de l'Environnement	Direction Générale de l'Environnement	06 23 70 30	niongojocelyne@yahoo.fr
7	MIHINDOU Fraude	Ministère Agriculture	DG DGE	05 07 50 11	bfraudemihindou@yahoo.fr
7	MEDANG MEYE	Ministère Agriculture	C/S DGDR	07 26 65 25	medangmeye@yahoo.fr
7	OWOUBA Jean Claude	Ministère Agriculture	Inspecteur	0642 12 02	jeowouba@yahoo.fr
8	MOUBELE Patrick lié	DCAF/Agriculture	DCAF	0757 98 49	Moubele_patrick@hotmail.fr
8	NGUI NDONG Emmanuel	Ministère Agriculture	DGE	07 04 09 22	nquidongemmanuel@gmail.com
8	OTOGO Castane	Ministère Agriculture	C.E SG	07 31 61 88	otogocastane@yahoo.fr
8	NFONO MBA Françoise		President AGIR- Ensemble	07 06 93 81	

N	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	N TELEPHONE	Email
8	MISSEDE NZENGUE Francois	Ministère Agriculture	agent DCRH	06 30 23 33/07 75 01 74	
8	OWONO NVE François	Agent de la DGDR		07 18 15 42	fownomve@yhoo.fr
8	BOUTSIKA NGAVET Berbard	CNPS PDAR	Président	06 20 99 00	bernardfavet@yahoo.fr
8	MAPAGA MAPAGA	Ministère Agriculture	Ingénieur Génie Civil PDAR/FIDA	04 54 32 93/ 06 60 49 30	Suplice2005@yahoo.fr
8	MAGNANGA- MOVANDAT Marlyse Julie	Ministère Agriculture	Agent DCRH	06 27 79 95/ 05 93 04 11	marlysemovandat@gmail.com
8	MBENG Calixte	Ministère Agriculture	Programme Graine Coordonnateur Général		Calixte.mbeng@olamet.com
9	NDONG NGUEMA Zacharie	Président de coopérative		06 93 61 17	
9	EDOU EDOU Germain	Ministère Agriculture	Coordonnateur technique IGAD	05 54 40 45	germain.colonigad-gabon.com
9	MOULOUGUI Gabi	Ministère Agriculture	Agent DGA	07 44 02 96	kamoloungui@yahoo.fr
9	EDZANG ONDO Vicent	Ministère Agriculture	Directeur de la production et de la protection des végétaux	05 31 72 98	Vicentdzang@gmail.com
9	NTSAME Gwladys	Ministère de la Pêche	DGA 2/ DGPA	07 94 22 59	glwadys@yahoo.fr
9	MBOUROU Jeannot Ghislain	PDAR	Responsable suivi- évaluation	07 28 50 91 06 23 06 98	mbouroujeannotghislain@gmail.com
9	ABESSOLO MBA Anicet Serge	PDAR	Directeur	04 67 55 24 06 18 33 86	abessolo_serge@yahoo.fr
9	MAPAGA MAPAGA	PDAR	Ingénieur contrôleur des travaux		Suplice2005@yahoo.fr

Appendice 6 – Termes de références des travaux de groupes

Groupe 1 : Passer en revue les principaux résultats présentés dans les sections (i) efficacité du projet ; (ii) la Performance des partenaires ;(iii) Structuration des groupements de producteurs et (iv) Structuration des bénéficiaires des infrastructures communautaires

Situation

L'analyse des résultats à l'achèvement a révélé que le PDAR a appuyé 573 organisations de producteurs sur les 700 ciblées à la revue à mi-parcours, totalisant 32 489 bénéficiaires sur 28 000 personnes prévues à la conception du Projet, avec une amélioration du niveau de vie des ménages à travers les microprojets de filières. Les résultats obtenus par le PDAR, tant sur le plan technique, financier qu'au plan institutionnel ou au niveau de la gestion administrative des ressources, sont jugés satisfaisants et augurent des perspectives de mise à échelle, à travers le PDAR 2 en cours de formulation. Néanmoins, la mise en œuvre du PDAR s'est surtout accélérée à partir de 2013, après la revue à mi-parcours de 2012, traduisant ainsi de nombreuses difficultés systémiques, tant sur la signature des documents contractuels, la préparation des documents opérationnels, que sur le traitement des DNO, DRF qui conditionnent la mobilisation des ressources du projet.

Par ailleurs, le PDAR a passé beaucoup de temps à organiser les producteurs, contrairement aux affirmations du Rapport de Pré évaluation du projet qui indiquait l'existence d'associations structurées qui devaient porter les appuis du projet. Cette situation a eu pour conséquence de retarder gravement les activités du projet, en témoignent les résultats observés à la mi-parcours. Aussi, le projet devait mettre en place trois faitières pour défendre correctement les intérêts des producteurs. A ce jour, seule l'union des coopératives de Bissock a été appuyée à la formalisation par le projet. Les faitières telles que prévues n'ont pas été mises en place. De plus, la confusion des textes en matière de formalisation des organisations paysannes, couplée au manque de déconcentration du service de la réglementation et du contentieux ont ralenti le processus de formalisation des organisations paysannes encadrées par le projet. A ce jour, sur 573 organisations ayant bénéficié des appuis du projet, seulement près de 55 coopératives et un exploitant individuel ont reçu leur agrément de société coopérative et d'exploitant individuel. En conséquence, le projet a appuyé des organisations informelles, n'ayant aucun statut juridique et incapables de défendre valablement leurs droits et de pérenniser le conseil agricole. Dans le même contexte, la durabilité des infrastructures communautaires construites par le PDAR notamment les centres de groupage et centres d'affaires est remise en cause, puisque les comités de gestion mis en place sont encore informels.

Tâches du groupe

Ce groupe analysera avec objectivité les principales difficultés auxquelles le projet a fait face et proposera des solutions pérennes. Il s'agira de :

1. *Passer en revue les principaux résultats présentés dans les sections efficacité du projet et Performance des partenaires.*
2. *Passer en revue les principaux résultats présentés dans les sections Structuration des groupements de producteurs et Structuration des bénéficiaires des infrastructures communautaires*

Questions

- 1) Au regard des difficultés rencontrées par le PDAR durant sa mise en œuvre, que peut-on faire pour limiter les difficultés de mise en œuvre des futur projets et Programmes ?
- 2) Quelles propositions concrètes peut-on faire pour hiérarchiser les organisations de producteurs en milieu rural et faciliter leur reconnaissance juridique, pour éviter d'appuyer des groupements informels ? Comment à partir des organisations de type familial et exploitants individuels, peut-on parvenir à une bonne hiérarchisation du monde rural, afin de permettre aux producteurs de défendre valablement leurs droits ?
- 3) Quelles propositions peut-on faire pour créer des organisations paysannes capables de défendre leurs intérêts et changer le monde rural ?
- 4) Quelles propositions concrètes doit-on envisager pour assurer la pérennisation des appuis du Gouvernement et ses partenaires en milieu rural ?

Groupe 2- Passer en revue les (i) leçons apprises ; (ii) efficience ;(iii) durabilité ; (iv) innovations ; (v) Equité entre genres, responsabilisation et participation des femmes ; (vi) inclusion des jeunes et (vii) les peuples autochtones BAKA

Situation

Le taux de décaissement global des ressources du projet tous financements compris est de 91,87 %. De façon spécifique, les taux de décaissement par bailleur sont respectivement de 94,26% Prêt FIDA ; 100% Don FIDA ; 85,17% Fonds Fiduciaires/FIDA ; 82,90% Fonds Etat et 238,74% bénéficiaires. Aussi, les leçons apprises dans le cadre du PDAR sont nombreuses et sont actuellement prises en compte pour améliorer la formulation et la mise en œuvre du PDAR 2. En outre, la durabilité des investissements du PDAR a été jugée modérée, particulièrement en ce qui concerne les groupements encadrés. Toutefois, chaque intervention du projet nécessite d'être soutenue pour en garantir la durabilité. Enfin, compte tenu de la complexité de sa zone d'intervention, le projet a mis en exergue plusieurs innovations qui méritent d'être mieux exploitées et diffusées sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, à la conception du projet, les femmes et les jeunes constituaient les principales cibles respectivement 50% et 30%. Au terme de la mise en œuvre du projet, il ressort que le projet a touché 47% de femmes, 53% d'hommes et 38% de jeunes. Les femmes et les jeunes ont été présents dans les diverses activités du projet, notamment la conduite des microprojets, les champs semenciers de bananiers, les parcs à bois de manioc ou les germoirs. En particulier, malgré l'exode rural, certains jeunes se sont investis dans les prestations de services pour l'aménagement des parcelles de production, tandis que d'autres jeunes manifestaient clairement leur mépris de l'activité agricole au profit d'autres activités génératrices d'un revenu immédiat. En revanche, la mission d'achèvement a relevé des faiblesses au niveau de la stratégie de prise en compte des femmes et l'absence d'appréciation qualitative en ce qui concerne les femmes appuyées. Pour ce qui est des jeunes, alors que le FIDA établit l'âge du jeune à 36 ans, au Gabon, on est considéré comme jeune jusqu'à 40 ans voire 50 ans. C'est cette disparité de perception de la notion de jeune, qui n'a pas facilité et fiabilisé le dénombrement de la cible jeune, qui reste particulièrement touchée par l'exode rural, délaissant l'activité agricole aux personnes âgées. En ce qui concerne les peuples autochtones, plusieurs tentatives d'approches ont été réalisées sans succès, et une étude dont les résultats sont disponibles, a été menée pour mieux cerner cette cible.

Tâches du groupe

Passer en revue les sections (i) leçons apprises ; (ii) efficience ; (iii) durabilité ; (iv) innovations ; (v) équité entre genres ; (vi) responsabilisation et participation des femmes ; (vii) inclusion des jeunes et (viii) les peuples autochtones BAKA

Questions

- 1) Quelles principales leçons et innovations peut-on retenir du PDAR ?
- 2) Comment ces leçons et innovations doivent-elles être pris en compte et diffusées par la tutelle ?
- 3) Y a-t-il d'autres leçons et innovations à capitaliser ?
- 4) Que devait faire le projet pour mieux prendre en compte la cible « femmes » ?
- 5) Quels rôles et activités peut-on proposer aux femmes et aux jeunes ?
- 6) A quel âge doit-on considérer quelqu'un comme jeune au Gabon et comment mieux intéresser la cible jeune à l'activité agricole ?
- 7) Comment freiner l'exode rural des jeunes pour dynamiser l'activité agricole en milieu rural ?
- 8) La cible jeune doit-elle selon vous être recherchée dans d'autres milieux et lesquels?
- 9) Avec quels outils et moyens intéresser les jeunes à l'activité agricole ?
- 10) Comment mieux prendre en compte la cible peuple autochtones dans les projets de développement rural ?

Groupe 3: Passer en revue le montage institutionnel et les modalités pratiques d'exécution en faveur d'une mise en œuvre optimale/ Faire le point des activités résiduelles relatives à la construction des centres de groupage et centres d'affaires et l'acquisition des équipements de transformation

Situation

La maîtrise d'ouvrage du PDAR a été assurée par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, chargé du programme GRAINE (MAEPG), représenté par la Direction Nationale des Projet FIDA. La mise en œuvre du projet a été assurée par une Unité de gestion du projet (UGP) dotée d'une autonomie administrative et financière localisée à Oyem. L'UGP a assuré la coordination opérationnelle, la gestion et l'exécution du projet, y compris la gestion des aspects financiers et le suivi et évaluation. La supervision a été à la fois assurée par le FIDA et par les organes de pilotage et de suivi du projet à savoir le CNPS, le CCTP, la CTAMF, qui examinent et valident à tour de rôle, la programmation des activités et du budget du projet. Toutefois, le rôle de la DNP FIDA n'a pas été véritablement considéré à sa juste valeur par des moyens financiers suffisants. De même, l'absence d'une politique d'organisation du monde rurale, manifestée entre autres, par un manque d'encadrement optimal des organisations paysannes et une absence de politique semencière viable, n'a pas facilité le travail du projet. En conséquence, un montage institutionnel plus structuré permettrait d'assurer une pérennité des appuis du projet et des organisations bénéficiaires en même temps qu'il accélérerait l'exécution des activités. Enfin, le montage institutionnel demeure également défaillant dans les mécanismes de mobilisation des ressources de contrepartie mises en place.

Par ailleurs, l'achèvement du projet a été marqué par un dysfonctionnement majeur dont la conséquence est la non finalisation des centres d'affaires et de groupage, et la non acquisition des équipements de transformation des centres d'affaires. Les travaux de construction de ces centres se poursuivent pour être pris en charge sur le Budget de l'Etat. Cette situation illustre parfaitement la nécessité de mettre en place un montage institutionnel du projet efficient et qui garantisse une exécution optimale de l'ensemble des ressources mises à disposition. En effet, les ressources du Fonds fiduciaire destinées à financer ces travaux, n'ont pu être exécutées à 100%. Par conséquent, les activités de la sous composante A3 « Appui à la commercialisation et à la compétitivité des filières », qui constituent un levier majeur pour l'accès des producteurs aux marchés, n'ont pas connu un franc succès comme espéré. Dans ce contexte, la commercialisation et la transformation des produits agricoles, qui conditionnent la stratégie opérationnelle du PDAR2, demeurent des défis importants pour les projets et programmes de développement. Aussi, le mauvais état ou l'absence des infrastructures communautaires telles que les pistes/dessertes agricoles ne facilitent pas toujours les activités de commercialisation et de transformation des produits agricoles. A cet effet, les activités résiduelles du PDAR constituées par les travaux de finition des centres de groupage et d'affaires, doivent avoir un regard particulier car elles conditionnent le démarrage du PDAR 2.

Tâches du groupe

1. Passer en revue les sections montage institutionnel et les modalités d'exécution
2. Faire le point des activités résiduelles relatives aux différentes infrastructures de mise en marché et proposer les modalités pratiques de finalisation de ces travaux et de pérennité des infrastructures communautaires.

Questions :

- 1) Tous les organes de validation des activités du PDAR vous paraissent-ils opportuns ? Si non, lesquels devait-on garder pour faciliter le déroulement des activités du projet ?
- 2) Comment sécuriser ou garantir la mobilisation et l'utilisation pérenne des ressources de contrepartie tout au long de la mise en œuvre ?
- 3) Quels sont les rôles de la DNP et quels devraient être ses moyens opérationnels pour rendre effectivement les services institutionnels au projet?
- 4) Comment le Gouvernement doit-il organiser le monde rural pour faciliter la mise en œuvre des projets et programmes de développement rural ?
- 5) Quelles sont les activités résiduelles du PDAR en matière d'infrastructures?
- 6) Quel est le coût de ces travaux résiduels ?
- 7) Quel plan d'action opérationnel peut-on élaborer pour finaliser la construction des centres d'affaires et de groupage au cours de l'année 2018 ?
- 8) Quelles propositions concrètes peut-on faire pour renforcer le dispositif de gestion des centres ?
- 9) Quelles autres alternatives peuvent-être développées pour permettre la finalisation de ces infrastructures ? (PPP)

Appendice 7 – Restitution des travaux de groupe

GROUPE DE TRAVAIL N°1

Passer en revue les principaux résultats présentés dans les sections (i) efficacité du projet ; (ii) la Performance des partenaires ;(iii) Structuration des groupements de producteurs et (iv) Structuration des bénéficiaires des infrastructures communautaires

- Président : Christian NGWE ASSOUMOU, Ministère Agriculture
- Rapporteur 1: Béatrice BIMBISSA NEMBE, Direction Générale des Forêts
- Rapporteur 2: NIONGO Jocelyne, Direction Générale de l'Environnement

QUESTION 1: Au regard des difficultés rencontrées par le PDAR durant sa mise en œuvre, que peut-on faire pour limiter les difficultés de mise en œuvre des futurs projets et programmes

Propositions du groupe de travail

- Définir l'offre technique par rapport à chaque spéculation en intégrant des itinéraires techniques basés sur la culture sous couvert végétal et sous couverture morte pour l'arachide
- Intégrer les céréales (maïs) pour l'alimentation animale
- Intégrer les instituts et centres de multiplication du matériel végétal amélioré
- Encourager les jeunes à la création de microprojets pour les prestations de services
- Créer des conditions attractives pour fixer les jeunes en milieu rural (formation, mécanisation de l'agriculture
- Réduire la contribution des bénéficiaires
- Faire la promotion des jeunes ayant réussi
- Paiement du reliquat de la contrepartie du PDAR 1 et sécurisation de la contrepartie pour le PDAR 2

Question 2: Quelles propositions concrètes peut-on faire pour hiérarchiser les organisations de producteurs en milieu rural et faciliter leur reconnaissance juridique pour éviter d'appuyer des groupements informels? Comment, à partir des organisations de type familial et exploitants individuels, peut-on parvenir à une bonne hiérarchisation du monde rural, afin de permettre aux producteurs de défendre valablement leurs droits?

Propositions du groupe de travail

- Ramener la taille des coopératives à la cellule familiale
- Intégrer les exploitants individuels
- Donner mandat aux services déconcentrés du Ministère en charge de l'Agriculture d'établir les actes juridiques des OP
- Simplifier les procédures de délivrance des agréments aux OP par des missions conjointes périodique des administrations compétentes

Question 3: Quelles propositions peut-on faire pour créer des organisations paysannes capables de défendre leurs intérêts et changer le monde rural? (1)

Propositions du groupe de travail

- Organiser des concours gratifiant les meilleurs microprojets
- Appuyer les dynamiques collectives préalablement identifiées et renforcer leurs capacités techniques et opérationnelles

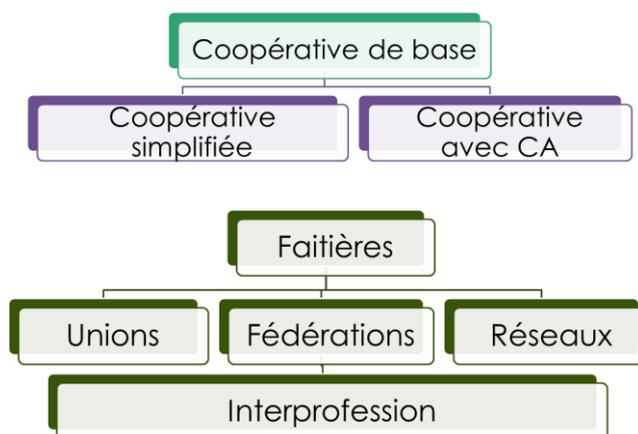


Figure 1: Structuration des coopératives

Question 4: Quelles propositions peut-on envisager pour assurer la pérennisation des appuis du Gouvernement et ses partenaires en milieu rural?

Propositions du groupe de travail

- Renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles des services déconcentrés dans les zones du projet pour le suivi des OP et des infrastructures communautaires
- La reconnaissance juridique des coopératives
- Confier les OP à la gestion des infrastructures communautaires (Centres de groupage, centres d'affaires, dessertes agricoles)

GRUPE DE TRAVAIL N° 2

Passer en revue les sections, leçons apprises ; efficacité ; durabilité ; innovations ; équité entre genres ; responsabilisation et participation des femmes ; inclusion des jeunes et les peuples autochtones BAKA.

- Président: Michael RONOUBIGOUWA AMBOUROUE AVARO
- Rapporteur 1: Chimène SATSOCKA
- Rapporteur 2: Aymar MOMBO MOMBO

En l'entame des discussions, une méthodologie a été adoptée : la lecture des termes des références de la thématique proposée et le passage en revue des questions-réponses suivants leur ordre de numérotation. Au terme des réflexions, les participants ont formulé des recommandations suivantes :

- Renforcer l'autonomisation des populations à travers ce type d'action;
- Tenir compte des spécificités locales et des acteurs dans le ciblage (genre, nombre de membres des organisations paysannes);
- Assurer l'Appropriation des innovations et des mécanismes du projet par l'ensemble des parties prenantes pour une meilleure sensibilisation et vulgarisation des enseignements et techniques appris ;
- Renforcer les capacités des établissements de micro-finances en analyse technico-économique des activités agricoles ;
- Faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux terres agricoles ;
- Réduire la pénibilité des travaux champêtres par l'introduction de la mécanisation (moulin) ;
- Appuyer les jeunes vers les activités de prestation de service (équipement, formation...);
- Appuyer les femmes vers les activités de transformation et de commercialisation ;
- Fixer la tranche d'âge des jeunes de 16 à 40 ans ;
- Faire la sensibilisation aux métiers de l'agriculture (classes vertes et foires agricoles) et améliorer les conditions de vie en milieu rural (Infrastructures rurales) ; Promouvoir l'entrepreneuriat agricole des jeunes ; prévoir des filets sociaux (régimes d'assurances, retraites sociales, accès à la terre ; prioriser l'accès aux marchés et au financement)
- Prôner l'exode urbain accompagner des mesures incitatives : prendre des textes réglementaires et les vulgariser ;
- Tenir compte des spécificités des peuples autochtones ; rechercher des pionniers pour faciliter la sensibilisation sur des projets ;

GROUPE DE TRAVAIL N° 3.

Passer en revue le montage institutionnel et les modalités pratiques d'exécution en faveur d'une mise en œuvre optimale. Faire le point des activités résiduelles relatives à la construction des centres de groupage et centre d'affaires et l'acquisition des équipements de transformation.

- Président : Olga MAWONDI
- Rapporteur 1 : Prisque MEZUI
- Rapporteur2 : Albert MANGOUELE

La méthode de travail a consisté à faire une lecture individuelle du document. Après examen l'atelier trois a relevé que le montage institutionnel actuel est opportun et chaque organe a joué son rôle.

Question 1

Les études qui ont conditionné la mise en œuvre du projet ne présentaient pas les difficultés réelles du terrain. Aussi les entreprises souscripteurs doivent

- faire l'objet de contrôle permanent dans l'exécution des activités;
- Mettre en place une contractualisation juridique avec les entreprises adjudicataires ;
- Procéder au paiement direct des fournitures des entreprises et laisser à leur charge le paiement de leurs salariés
- Mettre en place une caution de garantie pour les entreprises qui se portent capables afin de les contraindre à mener à terme les travaux.

Question 2

- Mettre les fonds de paiement des contreparties a la Caisse de Dépôt et de Consignation.
- Les partenaires seront libres d'y verser ou non leur financement.
- La CDC devrait aussi être sollicité pour anticiper le financement du projet dans la perspective d'un remboursement par le budget de l'Etat.
- En prévision de la loi de finance rectificative inscrire le financement global d'achèvement de l'infrastructure inachevée

Question 3.

- La DNP joue un rôle de: point focal, de contrôle, de liaison et de superviseur du projet, De secrétariat de gouverneur du Gabon.
- La DNP ne bénéficie plus du budget de l'Etat depuis la réforme budgétaire BOP ce qui rend la DNP fortement tributaire des financements du PDAR.

Question 4.

- Organiser les producteurs en coopérative et renforcer leur capacité de gestion.

Question 5.

- Pistes agricoles et rurales
- Centre d'affaires et de groupage et les animations du monde rural a travers les activités de vulgarisation.

Question 6.

- En attente des derniers rapports de la réunion technique entre le Ministre et les acteurs du projet.

Question 7.

- Vérifier que les sommes allouées à la poursuite des travaux de construction et d'équipement et des infrastructures sont inscrites dans la loi de finances rectificative du programme DGDR.
- Maintenir une équipe de transition PDAR pour préserver les acquis

Question 8.-

- Achever les travaux de construction
- Equiper les infrastructures de commercialisation et créer les comités de gestion regroupant les bénéficiaires

Question 9.

- Les Partenariats Publics Privés

